



# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ

**2022**

**Rapport d'activité annuel consolidé 2022 de l'eu-LISA**

Adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA le 22 juin 2023

**Document 2023-182 RÉV. 3**

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des figures et des tableaux</b> .....	<b>4</b>
<b>Abréviations et acronymes</b> .....	<b>6</b>
<b>eu-LISA – l’Agence en bref</b> .....	<b>8</b>
<b>Systèmes d’information JAI gérés par l’eu-LISA</b> ..	<b>14</b>
<b>Analyse et évaluation du conseil d’administration</b>	<b>17</b>
<b>Avant-propos de la directrice exécutive</b> .....	<b>19</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>21</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>29</b>
<b>Réalisations de l’année</b> .....	<b>30</b>
1.1. Gestion et évolution des systèmes d’information JAI en place.....	31
1.2. Nouveaux systèmes et innovation .....	48
1.3. Infrastructure et réseaux .....	62
1.4. Sécurité et continuité des activités .....	64
1.5. Relations avec les parties prenantes.....	65
1.6. Gouvernance et conformité .....	72
1.7. Administration et assistance générale .....	78
<b>Gestion</b> .....	<b>85</b>
2.1. Conseil d’administration .....	85
2.2. Évolutions majeures .....	86
2.3. Gestion budgétaire et financière .....	88
2.4. Délégation et subdélégation des pouvoirs d’exécution du budget au personnel .....	92
2.5. Gestion des ressources humaines .....	93
2.6. Stratégie relative aux gains d’efficacité.....	98
2.7. Évaluation des résultats de l’audit et de l’évaluation ex post .....	98
2.8. Suivi des recommandations d’audit et des plans d’action connexes.....	101
2.9. Mesures de suivi associées aux enquêtes menées par l’OLAF.....	104
2.10. Suivi des observations de l’autorité de décharge.....	104
2.11. Management environnemental.....	111
2.12. Évaluation par la direction.....	111
2.13. Évaluation externe .....	111
<b>Évaluation de l’efficacité du CCI</b> .....	<b>114</b>
3.1. Efficacité du cadre de contrôle interne .....	114
3.2. Conclusions de l’évaluation de l’efficacité du CCI.....	120
3.3. Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne .....	121
<b>Assurance relative à la gestion</b> .....	<b>124</b>
4.1. Examen des éléments à l’appui de l’assurance .....	124
4.2. Réserves.....	125
<b>Déclaration d’assurance</b> .....	<b>127</b>
<b>Annexe I. Statistiques sur les activités de base</b> .....	<b>129</b>
<b>Annexe II. Statistiques sur la gestion financière</b> .....	<b>133</b>
<b>Annexe III. Organigramme</b> .....	<b>140</b>
<b>Annexe IV. Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines</b> .....	<b>141</b>
<b>Annexe V. Ressources humaines et financières par activité</b> .....	<b>144</b>
<b>Annexe VI. Contributions, subventions et accords de niveau de service</b> .....	<b>147</b>
<b>Annexe VII. Management environnemental</b> ..	<b>148</b>
<b>Annexe VIII. Comptes annuels</b> .....	<b>149</b>
<b>Annexe IX. Activités annuelles et indicateurs</b> .....	<b>151</b>
<b>Annexe X. Rapport sur l’accès du public aux documents</b> .....	<b>179</b>
<b>Annexe XI. Initiatives en faveur du développement durable</b> .....	<b>181</b>

# Liste des figures et des tableaux

## Liste des tableaux

Tableau 1. Systèmes JAI: nombre d'incidents et de demandes de service traités en 2022.....	47
Tableau 2. Systèmes JAI: répartition des incidents par priorité et par système.....	47
Tableau 3. Systèmes JAI: répartition des problèmes par priorité et par système. ....	48
Tableau 4. Indicateurs de performance de la structure d'audit interne (IAC) de l'eu-LISA. ....	76
Tableau 5. Dégagements d'engagements budgétaires par année d'origine en 2022 ( <i>millions d'EUR</i> ).....	89
Tableau 6. Statut des postes occupés au 31 décembre 2022.....	94
Tableau 7. Effectifs actuels et autorisés au 31 décembre 2022.....	94
Tableau 8. Répartition du personnel de l'eu-LISA par site et type de contrat. ....	95
Tableau 9. Répartition des congés compensatoires par type de congé et grade du personnel (en jours).....	97
Tableau 10. Résumé des thèmes de l'audit interne 2022.....	99
Tableau 11. Recommandations d'audit: état d'avancement de la mise en œuvre (au 31 décembre 2022)...	102
Tableau 12. Liste des recommandations d'audit ouvertes émises par les auditeurs internes (SAI et IAC), y compris celles qui accusent des retards importants (> 6 mois, au 31 janvier 2023).....	102
Tableau 13. Mise en œuvre des recommandations d'audit de la CCE des années précédentes.....	104
Tableau 14. Risques institutionnels en décembre 2022.....	119
Tableau 15. Tableau des effectifs 2022.....	141
Tableau 16. Niveaux d'entrée des fonctions clés. ....	141
Tableau 17. Exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA: postes du personnel.....	142
Tableau 18. Exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA: prestataires de services externes (contractants sur site).....	143
Tableau 19. Ressources humaines par domaine d'activité en 2022.....	144
Tableau 20. Coûts totaux des systèmes .....	145
Tableau 21. Part des coûts directs 2022 liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA (en millions d'EUR). ....	146

## Liste des figures

Figure 1. Le continuum du voyageur. ....	32
Figure 2. SIS – nombre total de recherches effectuées .....	34
Figure 3. SIS – recherches quotidiennes moyennes.....	34
Figure 4. SIS – Moyenne des concordances par jour.....	34
Figure 5. SIS – nombre total de signalements stockés.....	34
Figure 6. SIS – répartition des catégories de signalements .....	34
Figure 7. VIS – total des demandes de visa stockées .....	39
Figure 8. VIS – total des empreintes digitales stockées .....	39
Figure 9. VIS – total des opérations aux frontières.....	40
Figure 10. VIS – total des visas délivrés .....	40
Figure 11. VIS – opérations aux frontières par mois (2017-2022).....	40
Figure 12. VIS – visas délivrés par mois (2016-2021).....	40
Figure 13. VIS – total des recherches alphanumériques.....	40
Figure 14. VIS – total des recherches biométriques .....	40
Figure 15. Trafic total d'Eurodac.....	44
Figure 16. Trafic d'Eurodac par catégorie en 2022 .....	44
Figure 17. Demandeurs d'asile (catégorie 1).....	44
Figure 18. Franchissements irréguliers des frontières (catégorie 2) .....	44
Figure 19. Présence illégale (catégorie 3).....	44
Figure 20. Recherches dans Eurodac effectuées par les autorités répressives nationales (catégorie 4).....	44
Figure 21. Recherches dans Eurodac effectuées par Europol (catégorie 5) .....	44
Figure 22. Architecture d'interopérabilité JAI. ....	58
Figure 23. Participation aux formations de l'eu-LISA pour les États membres.....	70
Figure 24. Utilisation de crédits d'engagement C1 (en millions d'EUR) .....	90
Figure 25. Évolution de l'utilisation des fonds engagés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR).....	90
Figure 26. Exécution des crédits d'engagement du titre 3 (en millions d'EUR) .....	90
Figure 27. Utilisation des crédits de paiement C1 (en millions d'EUR) .....	90
Figure 28. Évolution de l'utilisation des fonds payés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR).....	90
Figure 29. Crédits de paiement exécutés en vertu du titre 3 (en millions d'EUR) .....	91
Figure 30. Évolution mensuelle du délai global de paiement.....	91
Figure 31. Paiements dans un délai de 30 jours .....	91
Figure 32. Paiements dans un délai de 60 jours .....	91
Figure 33. Activité de passation de marchés 2014-2022. ....	92

# Abréviations et acronymes

<b>AESA</b>	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne	<b>e-CODEX</b>	e-Justice Communication via Online Data Exchange
<b>AFIS</b>	Système automatisé d'identification des empreintes digitales	<b>ECRIS</b>	Système européen d'information sur les casiers judiciaires
<b>AIPD</b>	Analyse d'impact relative à la protection des données	<b>ECRIS RI</b>	Application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires
<b>ALM</b>	Gestion du cycle de vie des applications	<b>ECRIS-TCN</b>	Système européen d'information sur les casiers judiciaires – ressortissants de pays tiers
<b>ANS</b>	Accord de niveau de service	<b>EES</b>	Système d'entrée/de sortie
<b>ARES</b>	Système de gestion des dossiers de l'eu-LISA	<b>EMAS</b>	Système de management environnemental et d'audit
<b>AUEA</b>	Agence de l'Union européenne pour l'asile	<b>END</b>	Expert national détaché
<b>BGPE</b>	Bureau de gestion de projets d'entreprise	<b>ENISA</b>	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité
<b>BMS</b>	Service d'établissement de correspondances biométriques	<b>ESP</b>	Portail de recherche européen
<b>BMS partagé</b>	Service partagé d'établissement de correspondances biométriques	<b>ETIAS</b>	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages
<b>CACF</b>	Comité «Audit, conformité et finances» du conseil d'administration de l'eu-LISA	<b>EUAN</b>	Réseau des agences de l'Union européenne
<b>CAF</b>	Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques	<b>eu-LISA</b>	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
<b>CCE</b>	Cour des comptes européenne	<b>Eurodac</b>	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
<b>CCI</b>	Cadre de contrôle interne	<b>Eurojust</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale
<b>CEPD</b>	Contrôleur européen de la protection des données	<b>Europol</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
<b>CEPOL</b>	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	<b>FFL</b>	Fiche financière législative
<b>CERT-UE</b>	Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'UE	<b>FRA</b>	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
<b>CIR</b>	Répertoire commun de données d'identité	<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
<b>CIT</b>	Cadre d'ingénierie transversale	<b>GC</b>	Groupe consultatif
<b>COT</b>	Cadre opérationnel transversal	<b>GPP</b>	Gestion de portefeuille de projets
<b>CRRS</b>	Répertoire central des rapports et statistiques	<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>CSIRT</b>	Centre de réponse aux incidents de sécurité informatique	<b>IAC</b>	Structure d'audit interne
<b>DCI</b>	Document de contrôle des interfaces	<b>ICP</b>	Infrastructure commune partagée
<b>DE</b>	Directeur exécutif/Directrice exécutive	<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>DG HOME</b>	Direction générale de la migration et des affaires intérieures	<b>ITIL</b>	Bibliothèque des infrastructures technologiques d'information
<b>DPD</b>	Délégué à la protection des données	<b>ITSM</b>	Gestion des services informatiques
<b>DubliNet</b>	Réseau de communication d'Eurodac		
<b>ECE</b>	Équipes communes d'enquête		
<b>ECHA</b>	Agence européenne des produits chimiques		

<b>IXIM</b>	Groupe de travail du Conseil sur l'échange d'informations dans le domaine de la JAI
<b>JAI</b>	Justice et affaires intérieures
<b>KPI</b>	Indicateur clé de performance
<b>MAE</b>	Mandat d'arrêt européen
<b>MDC</b>	Centre de données modulaire
<b>MID</b>	Détecteur d'identités multiples
<b>OLAF</b>	Office européen de lutte antifraude
<b>PCP</b>	Plateforme commune partagée
<b>PM</b>	Gestion de projets
<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement
<b>RAEC</b>	Régime d'asile européen commun
<b>RAJAI</b>	Réseau des agences «Justice et affaires intérieures»
<b>RPT</b>	Ressortissants de pays tiers
<b>RRS</b>	Réseau des responsables de la sécurité
<b>SAI</b>	Service d'audit interne
<b>SDLC</b>	Cycle de développement du logiciel
<b>SEMM</b>	Mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen
<b>SIRENE</b>	Supplément d'information requis à l'entrée nationale
<b>SIS</b>	Système d'information Schengen
<b>SM9</b>	Outil de gestion des services informatiques de l'eu-LISA (MicroFocus Service Manager version 9)
<b>SME</b>	Système de management environnemental
<b>TESTA-ng</b>	Services télématiques transeuropéens entre administrations – nouvelle génération
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UC</b>	Unité centrale
<b>UCS</b>	Unité centrale de secours
<b>VIS</b>	Système d'information sur les visas
<b>WGAI</b>	Groupe de travail de l'eu-LISA sur l'intelligence artificielle

## eu-LISA – l'Agence en bref

L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA ou «L'Agence») est responsable du fonctionnement et de l'évolution continue des systèmes d'information à grande échelle de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)<sup>1</sup>. Depuis le début de ses activités en 2012, l'Agence qui était au départ une petite agence technique est devenue le «cœur numérique» de l'espace Schengen et contribue à la mise en œuvre d'un large éventail de politiques JAI allant des visas, de la migration et de l'asile à la sécurité intérieure et à la justice. Les responsabilités de l'eu-LISA consistent essentiellement à faciliter l'échange efficace d'informations entre les autorités compétentes de toute l'Europe afin de garantir une gestion opportune des frontières extérieures de l'UE fondée sur les données, tout en offrant une expérience sûre et transparente aux voyageurs internationaux.

La priorité essentielle de l'Agence est d'assurer le fonctionnement efficace, sûr et ininterrompu des systèmes d'information JAI de l'UE, en respectant les bases juridiques et les accords de niveau de service respectifs, ainsi que les exigences applicables en matière de protection des données et de sécurité. Il est essentiel que ces systèmes d'information soient disponibles en permanence pour assurer la sécurité intérieure de l'UE, tout en garantissant la libre circulation des citoyens et des résidents de l'UE. L'eu-LISA gère actuellement les trois systèmes JAI centraux suivants, qui assurent le fonctionnement efficace de l'espace Schengen:

- le **Système d'information Schengen (SIS)**<sup>2</sup>,
- le **Système d'information sur les visas (VIS)**<sup>3</sup>,
- et le **Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac)**<sup>4</sup>.

Afin de rationaliser davantage la gestion des frontières extérieures de l'UE et d'améliorer la sécurité intérieure de l'espace Schengen, l'eu-LISA est en train de développer les nouveaux systèmes d'information suivants, ainsi qu'une nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI:

- le **système d'entrée/de sortie (EES)**<sup>5</sup>,
- le **système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)**<sup>6</sup>,
- le **système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides (ECRIS-TCN)**<sup>7</sup>,
- et les **éléments d'interopérabilité**: BMS partagé, CIR, ESP, MID et CRRS<sup>8</sup>.

En 2022, l'eu-LISA a également entamé les préparatifs en vue de reprendre la gestion opérationnelle d'**e-CODEX** (e-Justice Communication via Online Data Exchange)<sup>9</sup>, un système qui facilite la communication sécurisée entre les autorités judiciaires dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontalières. L'Agence continue ainsi à renforcer sa contribution au domaine de la justice de l'UE et à l'initiative de la Commission européenne pour la numérisation de la justice.

Afin de garantir une expertise de pointe à ses principales parties prenantes (la Commission, les États membres et d'autres agences de l'UE), l'eu-LISA suit activement les dernières évolutions en matière de **recherche et d'innovation** afin d'identifier et de tester de nouvelles solutions technologiques pour renforcer encore son efficacité opérationnelle et stimuler la transformation numérique dans le domaine de la JAI. En outre, l'eu-LISA fournit des services de haute qualité à tous les utilisateurs finaux du système, y compris une assistance 24 h/24 et 7 j/7 et une formation pour les utilisateurs.

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2018/1726 (JO L 295 du 21.11.2018, p. 99-137).

<sup>2</sup> Règlements (UE) 2018/1860, (UE) 2018/1861 et (UE) 2018/1862 (JO L 312 du 7.12.2018, p. 1-106).

<sup>3</sup> Règlement (CE) 767/2008 (JO L 218 du 13.8.2008, p. 60-81), décision 2004/512/CE du Conseil (JO L 213 du 15.6.2004, p. 5-7), décision 2008/633/JAI du Conseil (JO L 218 du 13.8.2008, p. 129-136).

<sup>4</sup> Règlement (UE) 603/2013 (JO L 180 du 29.6.2013, p. 1-30), règlement (UE) 604/2013 (JO L 180 du 29.6.2013, p. 31-59), règlement (CE) 1560/2003 (JO L 222 du 5.9.2003, p. 3-23).

<sup>5</sup> Règlement (UE) 2017/2226 (JO L 327 du 9.12.2017, p. 20-82).

<sup>6</sup> Règlement (UE) 2018/1240 (JO L 236 du 19.9.2018, p. 1-71) et règlement (UE) 2018/1241 (JO L 236 du 19.9.2018, p. 1-73).

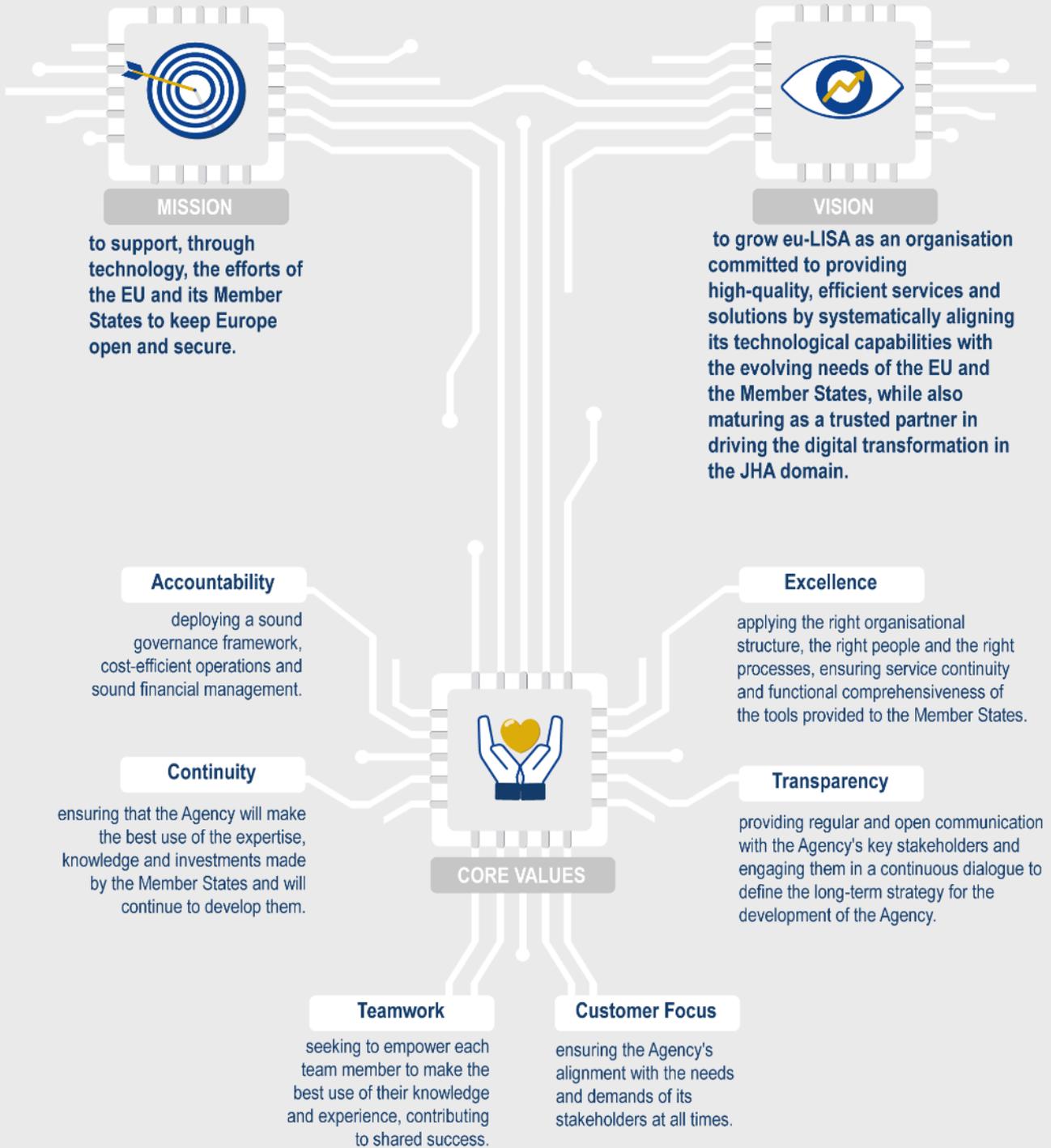
<sup>7</sup> Règlement (UE) 2019/816 (JO L 135 du 22.5.2019, p. 1-26).

<sup>8</sup> Règlements (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818 (JO L 135 du 22.5.2019, p. 27-135).

<sup>9</sup> Règlement (UE) 2022/850 (JO L 150 du 1.6.2022, p. 1-19).

Dans toutes ses activités, l'Agence reste **transparente et responsable** vis-à-vis de ses parties prenantes et des citoyens de l'UE, préservant ainsi sa solide réputation et sa visibilité.

## Mission, vision et valeurs fondamentales



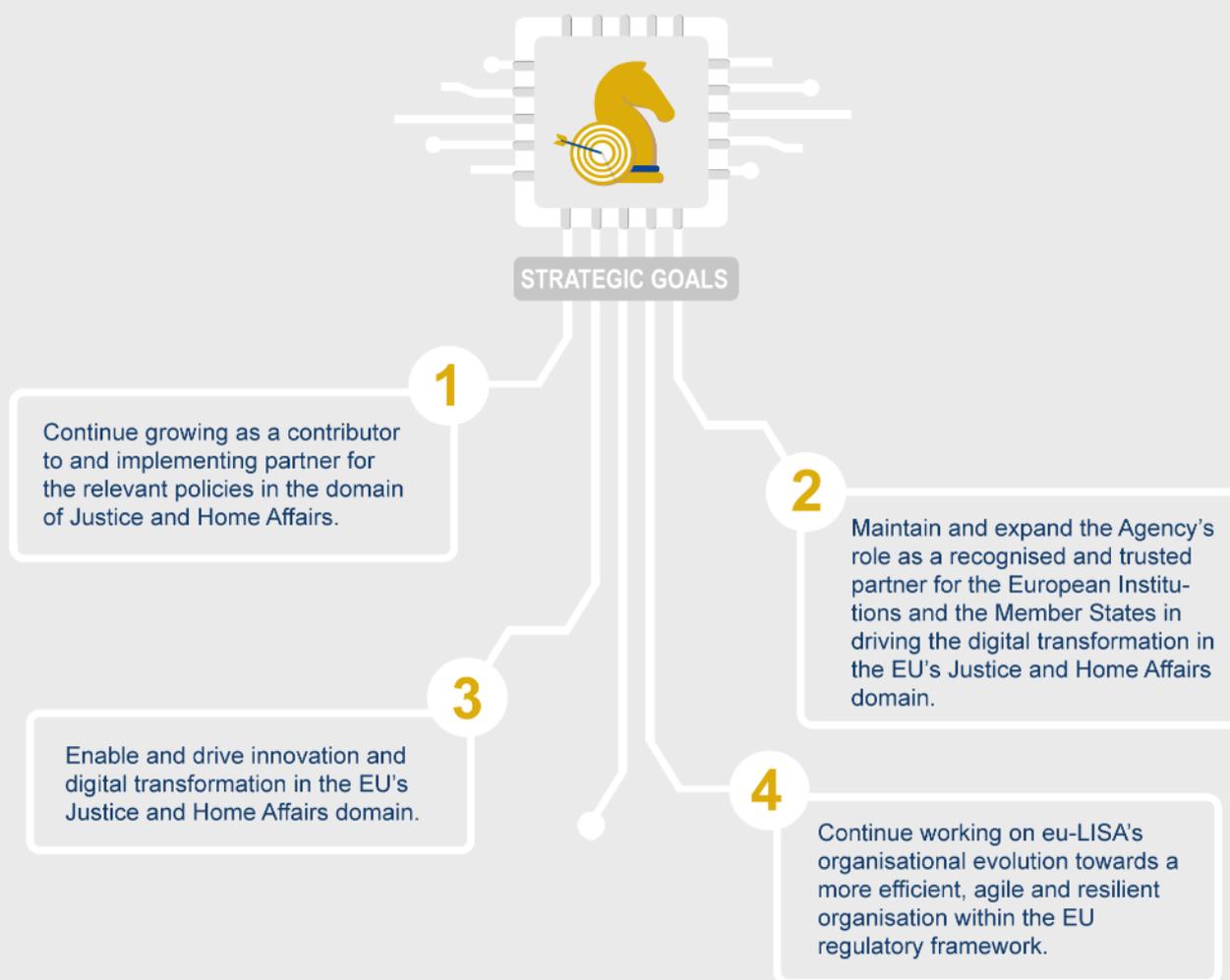
## TRADUCTION page 9

<b>MISSION</b>	<b>MISSION</b>
<i>to support, through advanced technology, the efforts of the EU and its Member States to keep Europe open and secure</i>	<i>Soutenir, grâce à la technologie avancée, les efforts consentis par l'UE et ses États membres pour conserver une Europe ouverte et sûre</i>
<b>VISION</b>	<b>VISION</b>
<i>to grow eu-LISA as an organisation committed to providing high-quality, efficient services and solutions by systematically aligning its technological capabilities with the evolving needs of the EU and the Member States, while also maturing as a trusted partner in driving the digital transformation in the JHA domain.</i>	<i>Développer l'eu-LISA en tant qu'organisation résolue à fournir des services et des solutions efficaces et de qualité en alignant systématiquement ses capacités technologiques sur les besoins évolutifs de l'UE et des États membres, tout en s'efforçant de devenir un partenaire de confiance pour stimuler la transformation numérique dans le domaine JAI</i>
<b>CORE VALUES</b>	<b>VALEURS FONDAMENTALES</b>
<b>Accountability</b>	<b>Obligation de rendre compte</b>
<i>deploying a sound governance framework, cost-efficient operations and sound financial management.</i>	<i>Déployer un solide cadre de gouvernance, des opérations rentables et une gestion financière saine</i>
<b>Continuity</b>	<b>Continuité</b>
<i>ensuring that the Agency will make the best use of the expertise, knowledge and investments made by the Member States and will continue to develop them.</i>	<i>Veiller à ce que l'Agence tire le meilleur parti de l'expertise, des connaissances et des investissements des États membres, et poursuive leur développement</i>
<b>Teamwork</b>	<b>Travail d'équipe</b>
<i>seeking to empower each team member to make the best use of their knowledge and experience, contributing to shared success.</i>	<i>Responsabiliser chaque membre de l'équipe pour tirer le meilleur parti de leurs connaissances et de leur expérience, leur permettant ainsi de contribuer au succès commun</i>
<b>Customer focus</b>	<b>Orientation client</b>
<i>ensuring the Agency's alignment with the needs and demands of its stakeholders at all times.</i>	<i>Veiller à ce que l'Agence soit en permanence en phase avec les besoins et les exigences de ses parties prenantes</i>
<b>Excellence</b>	<b>Excellence</b>
<i>applying the right organisational structure, the right people and the right processes, ensuring service continuity and functional comprehensiveness of the tools provided to the Member States.</i>	<i>Disposer de la structure organisationnelle, du personnel et des processus permettant de garantir la continuité du service et l'exhaustivité fonctionnelle des outils mis à la disposition des États membres</i>
<b>Transparency</b>	<b>Transparence</b>
<i>providing regular and open communication with the Agency's key stakeholders and engaging them in a continuous dialogue to define the long-term strategy for the development of the Agency.</i>	<i>Assurer une communication régulière et ouverte à l'intention des principales parties prenantes à l'Agence et nourrir un dialogue continu avec elles afin de définir la stratégie à long terme pour le développement de l'Agence</i>
<b>LOCATIONS</b>	<b>SITES</b>
<b>HEADQUARTERS</b>	<b>SIÈGE</b>
Tallinn, Estonia	Tallinn, Estonie
<b>TECHNICAL SITE</b>	<b>SITE TECHNIQUE</b>
Strasbourg, France	Strasbourg, France
<b>LIAISON OFFICE</b>	<b>BUREAU DE LIAISON</b>
Brussels, Belgium	Bruxelles, Belgique
<b>TECHNICAL BACK-UP SITE</b>	<b>SITE TECHNIQUE DE SECOURS</b>
St Johan im Pognau, Austria	St Johann im Pongau, Autriche

## Stratégie à long terme

Les objectifs stratégiques énoncés dans la **stratégie à long terme de l'Agence pour la période 2021-2027**<sup>10</sup> soutiennent la mission principale de l'eu-LISA, qui consiste à fournir des solutions technologiques de pointe et à poursuivre la numérisation du domaine JAI de l'UE afin de soutenir ses parties prenantes dans leurs efforts visant à **conserver une Europe ouverte et sûre**.

Pour guider ses activités annuelles et à long terme, l'Agence a fixé les quatre objectifs stratégiques suivants:



<sup>10</sup> **Stratégie 2021–2027 de l'eu-LISA**, adoptée par le conseil d'administration en novembre 2021.

**TRADUCTION page 11**

<b>STRATEGIC GOALS</b>	<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>
<i>1: Continue growing as a contributor to and implementing partner for the relevant policies in the domain of Justice and Home Affairs.</i>	<i>1: Continuer à se développer en tant que contributeur et partenaire de mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures</i>
<i>2: Maintain and expand the Agency's role as a recognised and trusted partner for the European institutions and the Member States in driving the digital transformation in the EU's Justice and Home Affairs domain.</i>	<i>2: Préserver et développer le rôle de l'Agence en tant que partenaire reconnu et digne de confiance des institutions européennes et des États membres dans la conduite de la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures</i>
<i>3: Enable and drive innovation and digital transformation in the EU's Justice and Home Affairs domain.</i>	<i>3: Favoriser et stimuler l'innovation et la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'UE</i>
<i>4: Continue working on eu-LISA's organisational evolution towards a more efficient, agile and resilient organisation within the EU regulatory framework.</i>	<i>4: Continuer de travailler sur l'évolution organisationnelle de l'eu-LISA de façon à ce qu'elle devienne une organisation plus efficace, flexible et résiliente au sein du cadre réglementaire de l'UE</i>

# Systèmes d'information JAI gérés par l'eu-LISA

Finalité du système	Mise en service	Statut	Données stockées en 2022	Opérations en 2022
<b>Asile, migration et frontières</b>				
<b>Eurodac   Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile</b>				
<p>Eurodac est la base de données européenne d'empreintes digitales numérisées pour la gestion des demandes d'asile conformément au règlement de Dublin. Ce système aide à définir l'État membre responsable en déterminant si le demandeur a précédemment demandé l'asile dans un autre pays de l'UE. Afin de mieux lutter contre la migration irrégulière, l'eu-LISA est sur le point d'entreprendre une évolution majeure du système, en introduisant de nouvelles fonctionnalités et en repensant son système central.</p>	<p><b>2003</b> Exploité par l'eu-LISA depuis juin 2013</p>	 <p>En service</p>	<p><b>6,5 millions d'ensembles d'empreintes digitales</b></p>	<p><b>1 481 815</b></p>
<b>Sécurité intérieure et frontières de l'UE</b>				
<b>SIS   Système d'information Schengen</b>				
<p>Le SIS est le plus grand système de partage d'informations pour la gestion des frontières extérieures et la garantie de la sécurité intérieure de l'espace Schengen. Le SIS facilite l'échange d'informations sur les personnes ou objets recherchés ou disparus, et fournit aux autorités compétentes des instructions sur les mesures à prendre lorsque des personnes ou des objets ont été détectés. Il constitue donc un outil précieux pour lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme.</p>	<p><b>1995</b> Exploité par l'eu-LISA depuis mai 2013</p>	 <p>En service</p>	<p><b>87 millions de signalements</b></p>	<p><b>12,7 milliards de recherches effectuées</b></p>
<b>Schengen, frontières et visas</b>				
<b>VIS   Système d'information sur les visas</b>				
<p>Le VIS, qui constitue l'un des éléments essentiels de l'architecture de Schengen, facilite le traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers se rendant dans l'espace Schengen ou y transitant. Il soutient la mise en œuvre de la politique commune des visas de l'UE et contribue à lutter contre la fraude aux visas en aidant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour séjourner ou entrer sur le territoire de l'UE.</p>	<p><b>2011</b> Exploité par l'eu-LISA depuis décembre 2012</p>	 <p>En service</p>	<p><b>56,7 millions de demandes de visa</b> <b>51,5 millions d'ensembles d'empreintes digitales</b> <b>56,7 millions d'images faciales</b></p>	<p><b>152 millions</b></p>
<b>EES   Système d'entrée/de sortie</b>				
<p>L'EES devrait rationaliser les procédures de contrôle aux frontières en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers entrant et sortant de l'espace Schengen. Une fois opérationnel, l'EES garantira un meilleur suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant éventuellement dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui contribuera à éviter la migration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure, tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.</p>	<p><b>2024</b></p>	 <p>En cours de développement</p>		

Finalité du système	Mise en service	Statut	Données stockées en 2022	Opérations en 2022
<b>ETIAS   Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages</b>				
L'ETIAS est un système d'autorisation de voyage en ligne qui s'adresse aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans 30 pays européens. Ce système de filtrage préalable au voyage compare les informations entre tous les systèmes JAI, ainsi que les bases de données d'Europol et d'Interpol, afin d'identifier à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie élevée permettant de justifier un refus d'entrée dans l'espace Schengen. Les autorisations ETIAS sont vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement, ainsi que par les garde-frontières aux frontières de l'espace Schengen.	2025	 En cours de développement		
<b>Coopération en matière de justice</b>				
<b>ECRIS RI   Système européen d'information sur les casiers judiciaires – Application de référence</b>				
L'ECRIS est un système décentralisé d'échange d'informations entre les États membres sur les casiers judiciaires des citoyens de l'UE ainsi que des ressortissants d'autres pays. L'ECRIS RI offre une interface d'intégration permettant de se connecter aux registres des casiers judiciaires nationaux des États membres.	2012 Administré par l'eu-LISA depuis avril 2020	 En service	Sans objet	Sans objet
<b>ECRIS-TCN   Système européen d'information sur les casiers judiciaires – ressortissants de pays tiers</b>				
Premier système d'information développé par l'eu-LISA pour le domaine de la justice de l'UE, l'ECRIS-TCN facilite l'échange électronique d'informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et des apatrides. En tant que tel, il soutient le principe de reconnaissance mutuelle des peines et décisions judiciaires dans toute l'Europe.	2025	 En cours de développement	Sans objet	Sans objet
<b>e-CODEX   e-Justice Communication via Online Data Exchange</b>				
e-CODEX est une plateforme de communication destinée à faciliter la transmission sécurisée de contenus électroniques entre les autorités judiciaires et les professionnels du droit dans le cadre des procédures judiciaires transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace pour les citoyens et les entreprises à travers l'Europe. En 2022, l'UE a confié le développement et la maintenance du système e-CODEX à l'eu-LISA, une étape importante pour accroître la contribution de l'Agence à la numérisation du domaine de la justice de l'UE.	2013 Transfert à l'eu-LISA prévu pour juillet-décembre 2023	 En service	Sans objet	Sans objet
<b>Nouvelle architecture d'interopérabilité</b>				
L'interopérabilité est la capacité des systèmes interconnectés à partager des données et à échanger des informations, offrant ainsi aux autorités compétentes un accès simplifié à des informations complètes. L'interopérabilité globale des systèmes dans le domaine JAI sera assurée par l'intégration des éléments suivants, qui facilitent les recherches autorisées et l'échange d'informations:	2026	 En cours de développement		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le <b>portail de recherche européen (ESP)</b>: une fenêtre de recherche unique pour des recherches rapides dans tous les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA,</li> <li>■ le <b>service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)</b> qui permet de recouper des données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI,</li> </ul>				

Finalité du système	Mise en service	Statut	Données stockées en 2022	Opérations en 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le <b>répertoire commun de données d'identité (CIR)</b> pour l'identification correcte des ressortissants de pays tiers (données biographiques et biométriques),</li> <li>■ le <b>détecteur d'identités multiples (MID)</b> permettant de détecter des identités multiples et de combattre la fraude à l'identité, et</li> <li>■ le <b>répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)</b> pour la génération de rapports agrégés intersystèmes.</li> </ul>				

# Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'eu-LISA a examiné et évalué le rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence sur les réalisations et les résultats de l'eu-LISA pour 2022.

Le conseil d'administration souligne le rôle essentiel de l'eu-LISA pour garantir le fonctionnement efficace et la résilience de l'espace Schengen, ainsi que sa contribution inestimable à la mise en œuvre réussie des politiques de l'UE dans les domaines du contrôle aux frontières, des visas, de la migration et de l'asile, de l'e-justice, de la numérisation et de la cybersécurité.



## Le conseil d'administration:

- reconnaît les efforts déployés par l'eu-LISA pour atteindre les objectifs fixés pour 2022, tels qu'ils sont énoncés dans son règlement fondateur et dans le programme de travail annuel décrit dans le document de programmation unique 2022-2024;
- remercie l'Agence pour ses efforts constants et les bons résultats obtenus pour assurer la disponibilité stable et ininterrompue des systèmes d'information JAI de l'UE sous sa gestion, et pour permettre le fonctionnement efficace de l'espace Schengen;
- reconnaît la qualité et la diligence du soutien apporté par l'Agence aux États membres et à la Commission européenne en 2022;
- reconnaît que 2022 a été une année extrêmement difficile pour les systèmes en cours de développement, car l'Agence s'est retrouvée à travailler en parallèle sur un grand nombre d'activités interdépendantes pour répondre aux attentes élevées de ses parties prenantes, tandis que le volume et la complexité de ses activités continuaient de croître;
- note que l'eu-LISA s'est efforcée de progresser dans le développement et la fourniture de nouveaux systèmes d'information pour le domaine JAI (EES, ETIAS, ECRIS-TCN et SIS Recast), ainsi que de la nouvelle architecture d'interopérabilité, et reconnaît que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, conjuguées aux difficultés rencontrées dans les activités externalisées, ont empêché le respect des plans de mise en œuvre initiaux;
- encourage l'Agence à renforcer davantage l'efficacité et l'efficacité de ses systèmes de gestion budgétaire et de contrôle interne, notamment en améliorant son processus de gestion des contrats et des fournisseurs et en mettant en œuvre dès que possible les recommandations d'audit formulées de longue date;
- et exprime sa satisfaction quant à la gestion globale de l'eu-LISA tout au long de l'année 2022.

Le conseil d'administration estime que ce rapport fournit une assurance suffisante que, malgré de nombreux défis empêchant le respect des calendriers de mise en œuvre exigeants, **l'eu-LISA a adopté une approche systématique et cohérente pour mener à bien son mandat** et a utilisé ses ressources financières et humaines conformément aux objectifs fixés dans son programme de travail annuel pour 2022, comme indiqué dans le DOCUP 2022–2024.

Tenant compte des informations fournies dans le présent rapport, le conseil d'administration:

- souligne la **pression considérable qui pèse sur le personnel de l'eu-LISA** travaillant sur des projets complexes et insiste sur le fait que l'Agence doit encore être renforcée par des ressources humaines supplémentaires, tant dans ses fonctions opérationnelles qu'horizontales et interorganisationnelles, et réduire son taux de vacance d'emploi, afin de mener à bien les tâches qui lui sont confiées au cours de la période de programmation 2021-2027;

- souligne encore la nécessité pour l'eu-LISA de réduire sa dépendance à l'égard des contractants externes pour les tâches essentielles, tout en préservant un niveau élevé de conformité;
- **soutient l'Agence dans ses efforts continus** pour mener à bien son mandat et les nouvelles initiatives, à savoir l'EES, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et l'architecture d'interopérabilité, afin de garantir leur mise en service de façon fluide;
- 
- reconnaît les **interdépendances** entre le travail de l'Agence au niveau central et celui des États membres au niveau national, et invite l'eu-LISA à poursuivre cette coopération étroite et efficace avec ses parties prenantes et la Commission européenne afin d'assurer la réussite de la fourniture des nouveaux systèmes; et reconnaît l'**importance du programme de renforcement des capacités de l'eu-LISA** afin de garantir une capacité suffisante du centre de données pour le déploiement et la gestion efficaces et durables des systèmes d'information nouveaux et existants, tout en continuant à garantir la disponibilité ininterrompue et l'évolution en temps utile de tous les systèmes relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration exprime sa gratitude à Krum Garkov, ancien directeur exécutif de l'Agence, à Luca Tagliaretti, directeur exécutif par intérim, ainsi qu'à la direction de l'eu-LISA et à l'ensemble de son personnel pour leur engagement et leurs efforts indéfectibles tout au long de cette année incroyablement difficile.

### **Zsolt Szolnoki**

Président du conseil d'administration

# Avant-propos de la directrice exécutive

La vision, les efforts et les sacrifices nécessaires pour construire une Europe unie autour de valeurs communes et les possibilités qu'elle offre sont apparus plus clairement au milieu des défis de ces dernières années, de la crise financière à la pandémie en passant par la guerre en Ukraine. Plus que jamais, les périodes critiques et les crises soulignent l'importance de la solidarité, de la responsabilité et de l'unité. Ces valeurs font la force de l'Union européenne: elles alimentent le moteur qui lui permet de surmonter les périodes difficiles et de continuer à rechercher des temps meilleurs pour tous, qu'il s'agisse de citoyens de l'Union ou des personnes qui partagent nos valeurs.



Dans ce contexte, l'eu-LISA joue un rôle crucial en influençant positivement la vie de millions de personnes. L'objectif de servir les citoyens européens est au cœur de notre mission. Pour ce faire, nous contribuons à garantir la sécurité et l'ouverture de l'Europe. Nous participons à la construction d'une Europe meilleure avec nos parties prenantes au sein des institutions de l'UE, des États membres et d'autres agences, ainsi qu'au travers d'un vaste réseau de partenaires. Nous aidons nos parties prenantes en fournissant des outils et des technologies numériques de pointe qui servent les citoyens tout en protégeant leur vie privée et leurs données personnelles. Les résultats de notre travail sont indissociables de la garantie d'un quotidien sécurisé pour les citoyens européens et les visiteurs de l'espace Schengen. Au sein de l'eu-LISA, nous sommes fiers de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

L'année 2022 a marqué le 10e anniversaire de l'eu-LISA, une occasion d'apprécier toutes ses réalisations passées et présentes, les étapes et les événements clés de notre transformation de petite agence technique en cœur numérique de Schengen, ainsi que le rôle joué par l'Agence dans des domaines clés pour la sécurité intérieure de l'Europe. La mission et les valeurs de l'Agence (renforcer l'Union européenne et ses États membres pour conserver une Europe ouverte et sûre et répondre aux besoins des citoyens par la technologie) sont essentielles et ancrées dans le travail acharné et l'engagement déployés par ses équipes au cours des dix dernières années.

L'évolution constante du cadre réglementaire, les changements de l'environnement politique et opérationnel, le grand nombre d'activités parallèles et étroitement liées et les attentes élevées des parties prenantes de l'Agence ont rendu l'année 2022 particulièrement difficile. Le volume et la complexité de ses opérations n'ayant cessé de croître, l'année 2022 a mis à rude épreuve la résilience de l'Agence et sa capacité à garantir la disponibilité ininterrompue des systèmes sous sa gestion et le fonctionnement normal de l'espace Schengen.

En outre, en collaboration avec les États membres et la Commission européenne, l'eu-LISA a consenti de nombreux efforts tout au long de l'année pour développer les éléments d'interopérabilité des systèmes d'information JAI de l'UE, ainsi que les nouveaux systèmes qui lui ont été confiés: l'EES, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN. Les nouveaux systèmes et l'architecture d'information constituent ensemble le programme de transformation le plus complexe et le plus ambitieux jamais lancé par une Agence pour la gestion des frontières et la sécurité intérieure dans l'UE. Les obstacles dressés par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, combinés aux difficultés rencontrées par certains contractants de l'Agence pour respecter les calendriers de mise en œuvre ambitieux, ont entraîné des retards qui ont nécessité la révision des plans initiaux. L'Agence a fait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir le rythme de travail et garantir la mise en œuvre de la nouvelle architecture d'information dans les délais.

Pendant cette période, l'eu-LISA s'est efforcée d'être un partenaire fiable et compétent pour les États membres et les institutions de l'UE. Elle a également continué à développer et à accroître sa contribution à la mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures de l'UE. Si, jusqu'à présent, l'accent a été mis principalement sur la numérisation et l'interopérabilité des systèmes de gestion des frontières et de sécurité intérieure, en 2022, l'Agence a continué à élargir son rôle dans le domaine de la justice de l'UE en commençant à préparer la reprise du système e-CODEX. Ce dernier sera l'un des éléments stratégiques de l'écosystème numérique global du domaine de la justice de l'UE et améliorera l'efficacité des autorités judiciaires européennes tout en offrant aux citoyens et aux entreprises un meilleur accès à la justice dans l'ensemble de l'UE.

Outre la célébration de notre première décennie, cette année a également été une année de transition pour l'Agence. Je tiens à remercier Luca Tagliaretti pour son travail en tant que directeur exécutif par intérim. Je tiens également à remercier l'ensemble de la direction et toutes les équipes de l'eu-LISA, qui ont continué sans relâche à atteindre les objectifs de l'Agence au cours de cette période.

Je me réjouis de travailler avec l'ensemble des équipes, des parties prenantes et des partenaires de l'eu-LISA pour réussir ensemble les grandes missions qui nous sont confiées.

Agnès Diallo

Directrice exécutive

# Résumé

The European Union Agency for the Operational Management of Large-Scale IT Systems in the Area of Freedom, Security and Justice (eu-LISA) was established in 2011 as a technical agency to take over the management of three existing IT systems for the Schengen area. Over the past decade, it has grown into the 'digital heart' of Schengen, serving as one of the guarantors of its safety and security, while also ensuring one of the fundamental rights of EU citizens - the freedom of movement.

Since commencing operation in 2012, eu-LISA has evolved into a key contributor to the ongoing digital transformation of the EU's domain of justice and home affairs (JHA). The Agency's overall performance in the 2022 demonstrated that eu-LISA remains a reliable and committed partner for the European institutions and Member States in the process of implementing relevant JHA policies, while also ensuring the safety and integrity of the technologies deployed.

## 2022 Annual Priorities



1 Stable and uninterrupted operations and services of core business systems: SIS, VIS, Eurodac.

2 Progress with the implementation of new initiatives (i.e., EES, ETIAS, Interoperability, ECRIS-TCN, Revised VIS, Eurodac Recast) in accordance with established roadmaps.

3 Progress with the second extension of the Agency's operational site in Strasbourg (renamed to 'Capacity Increase Programme').

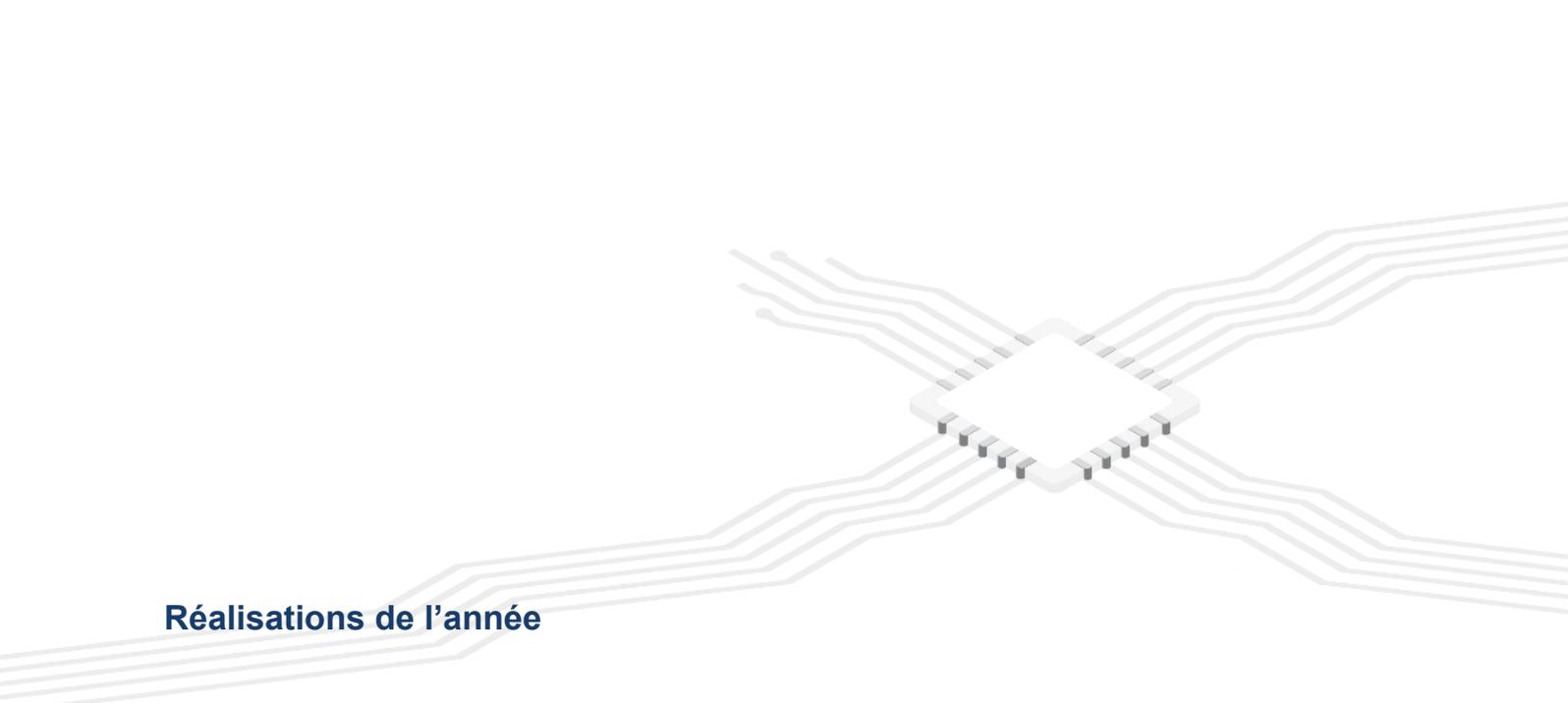
4 Further strengthening of the Agency's internal control system, with particular emphasis on quality management, as well as contract and vendor management.

5 Further developing and improving eu-LISA's programme and portfolio management capability.



The annual activity report for 2022 reflects the Agency's progress with the implementation of a number of highly challenging and critical tasks with an increasingly complex operational environment.

<i>Executive summary</i>	<i>Résumé</i>
<p><i>The European Union Agency for the Operational Management of Large-Scale IT Systems in the area of Freedom, Security and Justice (eu-LISA) was established in 2011 as a technical agency to take over the management of three existing IT systems for the Schengen area. Over the past decade, it has grown into the 'digital heart' of Schengen, serving as one of the guarantors of its safety and security, while also ensuring one of the fundamental rights of EU citizens – the freedom of movement.</i></p>	<p><i>L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) a été créée en 2011 en tant qu'agence technique chargée de reprendre la gestion de trois systèmes d'information existants pour l'espace Schengen. Au cours des dix dernières années, elle est devenue le «cœur numérique» de Schengen, faisant office de garant de sa sûreté et de sa sécurité, tout en assurant l'un des droits fondamentaux des citoyens de l'Union, à savoir la liberté de circulation.</i></p>
<p><i>Since commencing operation in 2012, eu-LISA has evolved into a key contributor to the ongoing digital transformation of the EU's domain of justice and home affairs (JHA). The Agency's overall performance in 2022 demonstrated that eu-LISA remains a reliable and committed partner for the European institutions and Member States in the process of implementing relevant JHA policies, while also ensuring the safety and integrity of the technologies deployed.</i></p>	<p><i>Depuis le début de ses activités en 2012, l'eu-LISA est devenue un contributeur essentiel à la transformation numérique en cours dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE. Ses performances globales en 2022 ont démontré que l'eu-LISA reste un partenaire fiable et engagé pour les institutions européennes et les États membres dans le processus de mise en œuvre des politiques pertinentes en matière de JAI, tout en garantissant la sécurité et l'intégrité des technologies déployées.</i></p>
<p><b>2022 annual priorities:</b></p>	<p><b>Priorités annuelles pour 2022:</b></p>
<p><i>1. Stable and uninterrupted operations and services of core business systems: SIS, VIS, Eurodac.</i></p>	<p><i>1. Stabilité et continuité des opérations et services des systèmes d'entreprise centraux: SIS, VIS, Eurodac.</i></p>
<p><i>2. Progress with the implementation of new initiatives (i.e., EES, ETIAS, ECRIS-TCN, Interoperability, Revised VIS, Eurodac Recast) in accordance with established roadmaps.</i></p>	<p><i>2. Poursuite de la mise en place de nouvelles initiatives (à savoir, EES, ETIAS, ECRIS-TCN, interopérabilité, révision du VIS, refonte d'Eurodac) conformément aux feuilles de route établies.</i></p>
<p><i>3. Progress with the second extension of the Agency's operational site in Strasbourg (renamed to 'Capacity Increase Programme').</i></p>	<p><i>3. Progression de la deuxième extension du site opérationnel de l'Agence à Strasbourg (rebaptisé «Programme de renforcement des capacités»).</i></p>
<p><i>4. Further strengthening of the Agency's internal control system, with particular emphasis on quality management, as well as contract and vendor management.</i></p>	<p><i>4. Poursuite du renforcement du système de contrôle interne de l'Agence en mettant un accent particulier sur la gestion de la qualité, ainsi que sur la gestion des contrats et des fournisseurs.</i></p>
<p><i>5. Further developing and improving eu-LISA's programme and portfolio management capability.</i></p>	<p><i>5. Poursuite du développement et de l'amélioration de la capacité de gestion des programmes et des portefeuilles de l'eu-LISA.</i></p>
<p><i>The annual activity report for 2022 reflects the Agency's progress with the implementation of a number of highly challenging and critical tasks within an increasingly complex operational environment.</i></p>	<p><i>Le rapport d'activité annuel pour 2022 reflète les progrès réalisés par l'Agence dans la mise en œuvre de plusieurs tâches très difficiles et essentielles dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe.</i></p>



## Réalisations de l'année

### ➤ **Priorité 1: Stabilité et continuité des opérations et services des systèmes d'entreprise centraux: SIS, VIS, Eurodac**

PRIORITÉ

1

En 2022, l'Agence a continué d'assurer la stabilité du fonctionnement des principaux systèmes JAI de l'UE: Système d'information Schengen (SIS), y compris le système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS), le système d'information sur les visas (VIS) et le système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac). Afin d'assurer la disponibilité continue des systèmes, l'Agence a également poursuivi une gestion opérationnelle efficace de l'infrastructure, des réseaux et des services sous-jacents, complétée par des services d'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les utilisateurs finaux des systèmes.

À l'exception de quelques incidents ayant entraîné une indisponibilité de courte durée et des retards, tous les systèmes ont respecté leurs accords de niveau de service respectifs, avec une disponibilité de 99,94 % pour le SIS, de 99,69 % pour le VIS et de 99,88 % pour Eurodac. Concernant le SIS et le VIS, les incidents étaient liés au déploiement de nouvelles versions, tandis que d'autres incidents étaient dus à des facteurs externes, tels que l'incident sur le réseau TESTA-ng, qui a affecté les opérations du SIS et d'Eurodac.

Après l'effondrement provoqué par la COVID-19, les taux d'utilisation des systèmes se redressent rapidement, avec des augmentations supérieures à 80 % tant pour le SIS que pour le VIS, Eurodac n'étant pas loin derrière, avec 73 %. Si le SIS et Eurodac ont réussi à dépasser les résultats annuels précédents, l'utilisation du VIS accuse un retard par rapport aux niveaux préalables à la pandémie:

- **Recherches dans le SIS: 12,7 milliards** (soit une augmentation de 82 % par rapport à 2021, année de référence avant la pandémie: 6,64 milliards),
- **Opérations VIS: 152 millions** (soit une augmentation de 88 % par rapport à 2021, année de référence avant la pandémie: 294 millions)
- **Transactions Eurodac: 1,4 million** (soit une augmentation de 73 % par rapport à 2021, année de référence avant la pandémie: 916 536 millions).

En 2022, les principaux objectifs de l'eu-LISA étaient d'assurer la disponibilité continue des systèmes et de fournir les évolutions requises tout en préparant leur intégration avec les éléments d'interopérabilité. À la suite des efforts conjoints de l'eu-LISA, des États membres et de la Commission, le SIS renouvelé est entré en service le 7 mars 2023. Un autre objectif important pour 2022 était le déploiement d'un nouveau moteur de recherche pour le SIS – Elasticsearch, qui permettra de découpler la capacité de recherche et de réduire considérablement l'indisponibilité du système lors de la commutation entre l'unité centrale et les unités de secours.

En outre, pour tester et améliorer la résilience des systèmes, l'Agence a mené l'exercice de sécurité du SIS II 2022, en se concentrant sur le système central (y compris les éléments de continuité des activités et d'autres domaines d'activité horizontaux). À la fin de l'année, l'eu-LISA a commencé à travailler avec les États membres sur la préparation du prochain exercice de sécurité et de continuité des activités du VIS, prévu pour 2023.

Outre la gestion opérationnelle de ces systèmes d'information, l'eu-LISA a continué à réaliser plusieurs autres objectifs statutaires étroitement liés, tels que la formation des États membres à

l'utilisation des systèmes d'information JAI, l'élaboration de rapports réglementaires sur leurs performances techniques, de statistiques annuelles et de listes d'autorités désignées.

## PRIORITÉ

# 2

➤ **Priorité 2:** Poursuite de la mise en place de nouvelles initiatives et mises à niveau (à savoir, EES, ETIAS, Interopérabilité, ECRIS-TCN, révision du VIS, refonte d'Eurodac) conformément aux feuilles de route établies

En étroite collaboration avec la Commission et les États membres, l'eu-LISA reste engagée à fournir de nouveaux systèmes: EES, ETIAS, ECRIS-TCN et le programme d'interopérabilité, tout en progressant dans la mise en œuvre du SIS renouvelé et du VIS révisé. Toutefois, les obstacles dressés par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, combinés aux difficultés rencontrées par certains contractants pour respecter les calendriers de mise en œuvre, ont entraîné des retards qui ont nécessité l'examen et la révision des plans initiaux. L'Agence a fait tout ce qui était en son pouvoir pour progresser dans ses tâches et assurer le développement et la mise en œuvre en temps utile, tout en surveillant très attentivement la situation et en déployant diverses mesures pour en atténuer l'impact. Ces efforts ont été particulièrement importants pour l'EES, car, en raison des interdépendances, tout retard dans le calendrier de livraison de l'EES aura une incidence directe sur les délais de mise en œuvre d'autres initiatives, en particulier ETIAS et les éléments d'interopérabilité.

Pour préparer le lancement de l'EES et de l'ETIAS, l'eu-LISA a uni ses forces à celles des associations de transporteurs afin de mener une campagne de sensibilisation visant à encourager l'enregistrement, en particulier auprès des transporteurs terrestres, et d'établir des connexions avec les systèmes.

En ce qui concerne les éléments d'interopérabilité, l'Agence a bien progressé en ce qui concerne la conception de haut niveau et le répertoire des exigences, tout en formulant des exigences de sécurité qui conduiront au développement de l'architecture de sécurité globale pour les systèmes relevant de la compétence de l'eu-LISA.

En 2022, l'Agence a continué d'accroître son rôle dans le domaine de la justice de l'UE en commençant à préparer la reprise du système e-CODEX.

Afin de fournir des informations sur les dernières évolutions technologiques dans son domaine d'expertise, l'eu-LISA a publié un rapport sur la manière dont la numérisation des voyages internationaux affectera les voyageurs se rendant dans l'UE, en se concentrant particulièrement sur la manière dont l'EES et l'ETIAS faciliteront la transition vers une gestion plus transparente des frontières. En outre, l'Agence a organisé deux tables rondes sectorielles, la première portant sur les technologies biométriques dans la gestion et la vérification de l'identité, et la seconde explorant les solutions aux défis rencontrés par les transporteurs en prévision de la mise en service de l'EES et de l'ETIAS.

Par ailleurs, l'eu-LISA a co-rédigé un rapport avec Eurojust sur l'utilisation de solutions d'IA pour soutenir la coopération transfrontière dans le domaine de la justice pénale. L'Agence a également participé activement aux travaux du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure afin d'explorer l'application de nouvelles technologies, tout en comblant les lacunes en matière de connaissances et de capacités dans le domaine de la JAI.

➤ **Priorité 3:** Avancement en temps utile de la deuxième extension du site opérationnel de l'Agence à Strasbourg (Programme de renforcement des capacités)

Après la consolidation de projets interdépendants dans le cadre du programme de renforcement des capacités en 2021, l'Agence a poursuivi ses travaux sur la deuxième extension de son site opérationnel à Strasbourg. En 2022, le programme de construction a été mis à jour, avec toute la documentation pertinente et une nouvelle estimation de l'enveloppe financière. En raison de contraintes budgétaires, l'appel d'offres pour les services de conception des bâtiments n'a pas été lancé et le projet est actuellement reporté à la prochaine période du cadre financier pluriannuel.

Dans le même temps, les deux autres projets du programme de renforcement des capacités ont progressé. Premièrement, le projet de renforcement des capacités de données pour répondre aux futurs besoins d'hébergement des systèmes a progressé, avec la finalisation du concept de centre de données modulaire, suivie du lancement de l'enquête sur les solutions techniques. Ensuite, concernant le projet de modernisation des systèmes d'alimentation électrique et de refroidissement, l'Agence a achevé l'étude de préfaisabilité de la capacité électrique, et les capacités de refroidissement sont en cours d'optimisation afin de réduire la consommation d'énergie et de fournir des solutions pour moderniser le système existant.

➤ **Priorité 4:** Poursuite du renforcement du système de contrôle interne de l'Agence en mettant un accent particulier sur la gestion de la qualité, ainsi que sur la gestion des contrats et des fournisseurs

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à renforcer son système de contrôle interne, qui a été complété par une cartographie complète de ses processus institutionnels, l'amélioration de son processus de gestion des contrats et des fournisseurs et la mise en œuvre de l'approche de gestion de la qualité totale (GQT).

L'Agence a procédé à l'évaluation de l'efficacité de son cadre de contrôle interne (CCI) conformément à la méthodologie recommandée par la Commission, en identifiant et en analysant les forces et les faiblesses du contrôle interne sur la base de critères de suivi prédéfinis, en enregistrant les exceptions et les cas de non-conformité, en surveillant l'état des recommandations d'audit en suspens et les résultats de l'exercice d'autoévaluation.

Afin d'accroître son contrôle sur la technologie et la sécurité informatique, l'eu-LISA a renforcé son processus de signalement des exceptions, ce qui a donné lieu à diverses mesures de suivi et d'amélioration. Une étape importante a été franchie lorsque l'Agence a opéré une transition stratégique de l'approvisionnement vertical à l'approvisionnement transversal en services et en fournitures pour ses opérations, et qu'elle a continué à investir dans de nouveaux contrôles pour renforcer son processus de gestion des contrats et des fournisseurs. En outre, une nouvelle politique de gestion des contrats a été adoptée afin de fournir un cadre général pour la gestion des instruments contractuels d'approvisionnement en fournitures, services et travaux.

Au cours de cette période, le processus de gestion des risques institutionnels est passé d'un exercice annuel à une collecte et un suivi réguliers des risques et des problèmes institutionnels, y compris la définition de critères d'impact et de probabilité. En outre, l'Agence a établi un registre des risques et des problèmes au niveau de l'unité, comme le soulignait la précédente évaluation du CCI.

Après l'adoption de la politique de qualité de l'eu-LISA en 2021, l'Agence a mis en place le conseil de la qualité afin d'en assurer la mise en œuvre pratique et le suivi. En 2022, les activités de gestion de la qualité de l'eu-LISA se sont concentrées sur la mise en œuvre du cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF), un système de gestion de la qualité totale conçu spécifiquement pour les organisations de l'administration publique. L'évaluation a été achevée en 2022 et l'Agence se concentrera sur la mise en œuvre du plan d'action CAF au cours des deux prochaines années.

➤ **Priorité 5:** Poursuite du développement et de l'amélioration de la capacité de gestion des programmes et des portefeuilles de l'eu-LISA

Enfin, l'eu-LISA a continué à consolider sa capacité de gestion des programmes et des portefeuilles (GPP) afin d'améliorer encore l'efficacité de sa gestion de projet, en mettant particulièrement l'accent sur la fourniture de résultats utiles pour faciliter une prise de décision éclairée. Dans le cadre de l'effort plus conséquent déployé pour améliorer les processus GPP, l'eu-LISA a terminé l'évaluation de l'intégration du modèle de maturité de la capacité (CMMI), qui visait à réaliser une évaluation précise des processus existants et à identifier les possibilités d'amélioration. En outre, l'eu-LISA a mis à jour sa méthodologie de gestion de projet et introduit de nouveaux outils et fonctionnalités pour cartographier les risques et déployer une nouvelle plateforme afin de soutenir le développement des capacités de gestion de projets.

PRIORITÉ

5



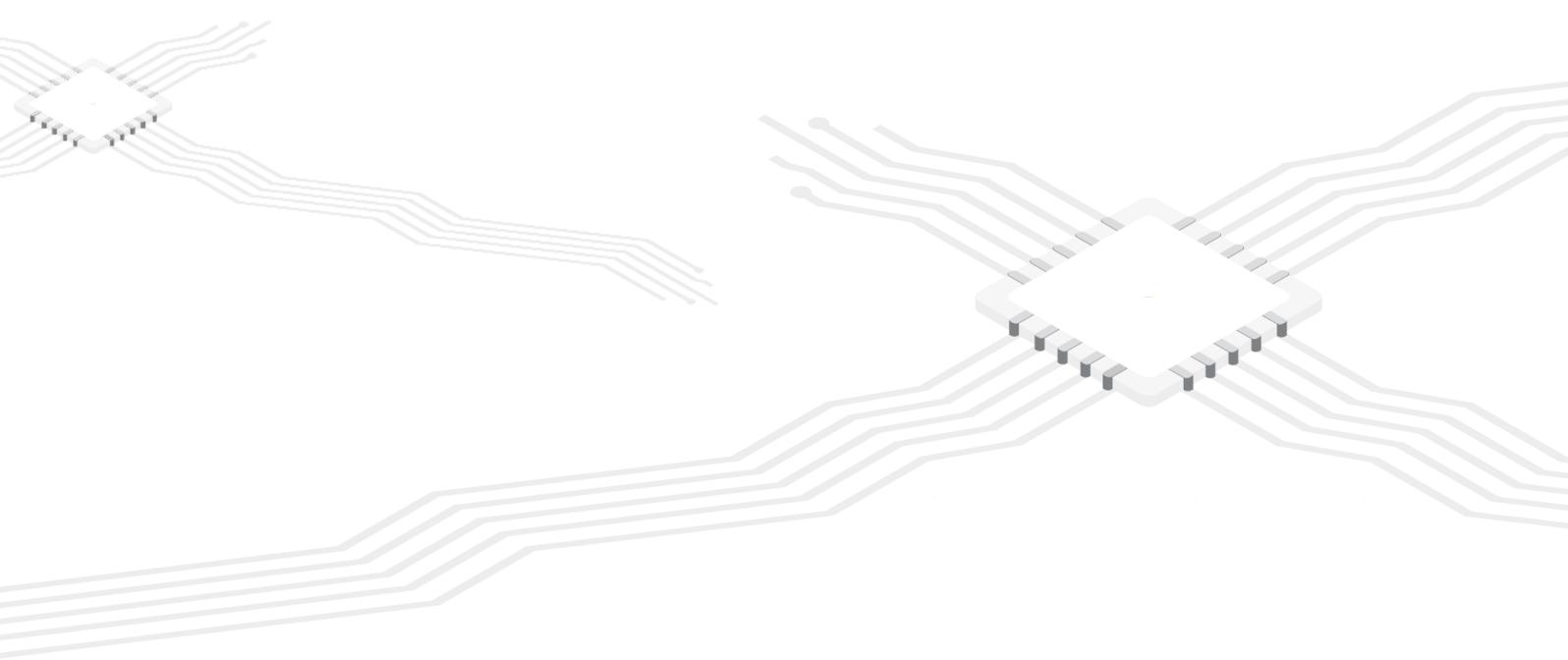
## Évaluation de la gestion et du contrôle interne

Les deuxième et troisième parties du présent rapport donnent un aperçu de la gestion de l'Agence en 2022, y compris un résumé du rapport annuel sur le cadre de contrôle interne (CCI), un résumé des audits et le suivi des observations de l'autorité de décharge.

L'Agence développe un ensemble de systèmes complexes et évolue dans un environnement dynamique qui exige de la souplesse, tout en garantissant la conformité avec les règles de l'UE. Celles-ci créent des défis et entraînent une pression supplémentaire sur le travail de l'Agence et son organisation.

Le rapport sur le CCI pour l'année 2022 a conclu que, d'après les résultats de l'évaluation d'ensemble, le système de contrôle interne de l'eu-LISA est en place, fonctionne et est efficace, mais que des améliorations sont nécessaires (améliorations de catégorie 2). En outre, divers audits, notamment ceux de la Cour des comptes européenne (CCE), ont mis en évidence certains domaines dans lesquels des améliorations sont requises.

À l'avenir, l'Agence s'engage pleinement à apporter des améliorations dans les domaines où des lacunes ont été identifiées, en particulier dans le domaine de la gestion des contrats liés aux programmes et projets opérationnels. Comme cela a été discuté avec la CCE et le conseil d'administration, l'Agence entend clôturer les recommandations d'audit restantes le plus efficacement possible, en accordant la priorité aux recommandations les plus urgentes et à celles qui sont en suspens depuis le plus longtemps. Pour atteindre cet objectif, l'eu-LISA prévoit d'élaborer et de suivre un plan de gestion complet en 2023.





1

# ACHIEVEMENTS OF THE YEAR

Overview of the main achievements in the operational management and evolution of JHA systems, the development of new IT systems and other key activities

# Introduction

Le rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) de l'eu-LISA donne un aperçu structuré des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail annuel de l'Agence pour 2022 et dans la réalisation des objectifs définis dans le document de programmation unique 2022–2024<sup>11</sup>. Le présent rapport vise à donner aux parties prenantes de l'eu-LISA l'assurance claire que l'Agence a mis en œuvre une approche systématique et cohérente afin d'utiliser efficacement les ressources humaines et financières qui lui sont allouées pour exécuter son mandat.

Le rapport suit la structure établie par la Commission européenne pour toutes les agences de l'UE<sup>12</sup> et les exigences énoncées à l'article 48 du règlement financier de l'eu-LISA<sup>13</sup>.

- Le **chapitre 1** fournit un aperçu détaillé des **réalisations** concernant la gestion opérationnelle et l'évolution des systèmes d'information JAI, le développement de nouveaux systèmes, ainsi que d'autres activités clés et horizontales.
- Le **chapitre 2** décrit les **principaux éléments de la gestion de l'eu-LISA**, tels que le budget et les ressources humaines.
- Le **chapitre 3** fournit une évaluation de l'**efficacité du cadre de contrôle interne (CCI)** et énumère les principaux risques institutionnels identifiés pour la période de référence.
- Les chapitres 4 et 5 fournissent les déclarations d'assurance pertinentes.
- Les annexes du présent rapport fournissent un aperçu plus détaillé de l'utilisation des ressources et une transparence supplémentaire concernant le travail et les opérations de l'Agence.

## ↳ Contexte juridique

En vertu de l'article 24, paragraphe 3, point g), du règlement (UE) 2018/1726, le directeur exécutif est chargé de préparer le RAAC de l'Agence et, après consultation des groupes consultatifs, de le soumettre au conseil d'administration pour évaluation et adoption.

L'article 19, paragraphe 1, point t), dudit règlement charge le conseil d'administration d'évaluer et d'adopter le RAAC de l'Agence pour l'année précédente, comparant en particulier les résultats obtenus aux objectifs décrits dans le programme de travail annuel.

Le conseil d'administration doit soumettre le rapport, accompagné de son évaluation, au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes avant le 1er juillet, et le rendre accessible au public.

■



## Approche générale de la planification: portefeuilles et programmes

Lors de la préparation du document de programmation unique 2022-2024, l'eu-LISA a adopté une nouvelle approche pour structurer son programme de travail annuel. Les activités de l'Agence ont été rationalisées en **portefeuilles et programmes** afin de refléter le modèle opérationnel de l'eu-LISA et les interdépendances entre les différents projets et activités. Cette approche assure une meilleure coordination pour permettre des synergies et des économies d'échelle, tout en améliorant l'efficacité en termes de gestion des ressources et de traçabilité.

Dans le cadre de cette approche, un **portefeuille** est un ensemble de programmes de haut niveau qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'eu-LISA, par exemple «Nouveaux systèmes et innovation» ou «Sécurité et continuité des activités». Chaque portefeuille comprend plusieurs **programmes thématiques** destinés à coordonner la gestion de projets et d'activités hors projets interdépendants, par exemple «Système d'entrée/sortie» ou «Interopérabilité».

<sup>11</sup> Document de programmation unique pour 2022–2024 de l'eu-LISA (2021).

<sup>12</sup> Communication de la Commission du 20 avril 2020 sur le **renforcement de la gouvernance des organismes de l'Union** relevant de l'article 70 du règlement financier 2018/1046 ainsi que sur les orientations relatives au DOCUP et le RAAC [COM(2020) 2297 final].

<sup>13</sup> **Règlement financier de l'eu-LISA**, décision n° 2019-198 du conseil d'administration, entrée en vigueur: 1er septembre 2019.

## Réalisations de l'année

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a poursuivi ses efforts pour contribuer à un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient, dans l'intérêt des citoyens européens. En tant qu'agence responsable de la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI de l'UE qui facilitent la gestion intégrée des frontières et la coopération entre les services répressifs, l'eu-LISA exerce des activités qui concernent des millions de personnes en provenance du monde entier se rendant en Europe, garantissant la libre circulation et contribuant à la sécurité intérieure de l'UE.

### ↳ Article 3, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne

L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la **libre circulation des personnes**, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène.



Un échange d'informations rapide, efficace et fiable facilité par les systèmes d'information à grande échelle gérés par l'eu-LISA est **essentiel pour soutenir et renforcer l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'UE**. À cette fin, le système d'information Schengen (SIS) soutient la coopération en matière de contrôle aux frontières et entre les services répressifs, tandis que le système d'information sur les visas (VIS) facilite la délivrance et le contrôle des visas. En outre, Eurodac rationalise l'examen des demandes d'asile. À plus grande échelle, tous ces systèmes **soutiennent la mise en œuvre des politiques de l'UE** dans les domaines du contrôle aux frontières, des visas, de la migration et de l'asile, de la numérisation, tout en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

En tant qu'agence de l'UE responsable de la gestion opérationnelle et du développement de ces systèmes, l'eu-LISA est un **partenaire clé** pour les institutions et agences de l'UE, ainsi que pour les États membres. En effet, elle fournit une expertise de pointe et s'engage dans une coopération proactive et un échange d'informations avec les parties prenantes concernées.

Dans le cadre de la **stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité** pour la période 2020-2025<sup>14</sup>, l'Agence s'est concentrée sur les activités qui contribuent à la construction d'un **écosystème de sécurité européen solide**, notamment en facilitant la coopération policière et l'échange d'informations, en garantissant des frontières extérieures solides et en s'engageant dans la recherche et l'innovation liées à la sécurité. Ces objectifs sont soutenus par l'architecture Schengen actuelle, exploitée et tenue à jour par l'eu-LISA, et seront encore renforcés par les nouveaux systèmes JAI que l'Agence est en train de développer: système d'entrée/de sortie (EES), système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN).

En outre, l'eu-LISA met en place une **nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI de l'UE** qui intégrera tous les systèmes d'information relevant de sa gestion opérationnelle afin d'améliorer l'échange d'informations et la collaboration entre les services répressifs et les autorités judiciaires dans toute l'Europe. Par ailleurs, dans les années à venir, la nouvelle architecture d'interopérabilité et les nouveaux systèmes transformeront la gestion des frontières grâce à la numérisation et offriront une expérience transparente aux voyageurs qui se rendent dans l'espace Schengen (*voir le continuum du voyageur*).

<sup>14</sup> Communication de la Commission relative à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité [COM(2020) 605 final].

## 1.1. Gestion et évolution des systèmes d'information JAI en place

Le travail de l'eu-LISA s'inspire largement de la stratégie Schengen de la Commission<sup>15</sup> et du mécanisme révisé d'évaluation et de contrôle Schengen (SEMM)<sup>16</sup>, qui visent à renforcer et à améliorer la résilience de l'espace Schengen. Étant donné que tous les systèmes d'information JAI gérés par l'eu-LISA sont des mesures compensatoires visant à faciliter la libre circulation dans l'espace Schengen, leur évolution et leur maintenance continues sont primordiales pour l'UE et l'eu-LISA. Ces systèmes jouent un rôle essentiel pour assurer l'efficacité de la gestion des frontières et la mise en œuvre des politiques communes de l'UE en matière d'asile, de migration et de visas aux frontières extérieures de l'UE. L'Agence veille à ce que toutes les personnes autorisées puissent avoir un accès rapide, transparent et systématique aux informations relatives aux voyages. Dans l'espace Schengen, il est essentiel que ces systèmes soient en permanence disponibles pour garantir la libre circulation des citoyens de l'UE tout en contribuant à la sécurité intérieure de l'Union en facilitant la coopération entre les autorités répressives européennes grâce à un échange d'informations fiable et sécurisé.

L'Agence soutient également la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC)<sup>17</sup> par l'application du règlement de Dublin<sup>18</sup> via Eurodac, l'un des principaux instruments de rationalisation du traitement des demandes d'asile. La refonte du règlement Eurodac, qui permet un échange d'informations encore plus complet sur les questions d'asile et de migration irrégulière, facilitera une gestion encore plus efficace de l'asile et de la migration dans l'ensemble de l'UE, comme le propose le nouveau Pacte sur la migration et l'asile de la Commission<sup>19</sup>.

L'objectif principal de l'Agence était d'assurer une gestion efficace du système d'information Schengen (SIS), du système d'information sur les visas (VIS) et d'Eurodac, dans le respect des règlements et des accords de niveau de service (ANS) pertinents, tout en garantissant une disponibilité ininterrompue des systèmes.

---

<sup>15</sup> Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, «**Stratégie pour un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient**», COM(2021) 277 final.

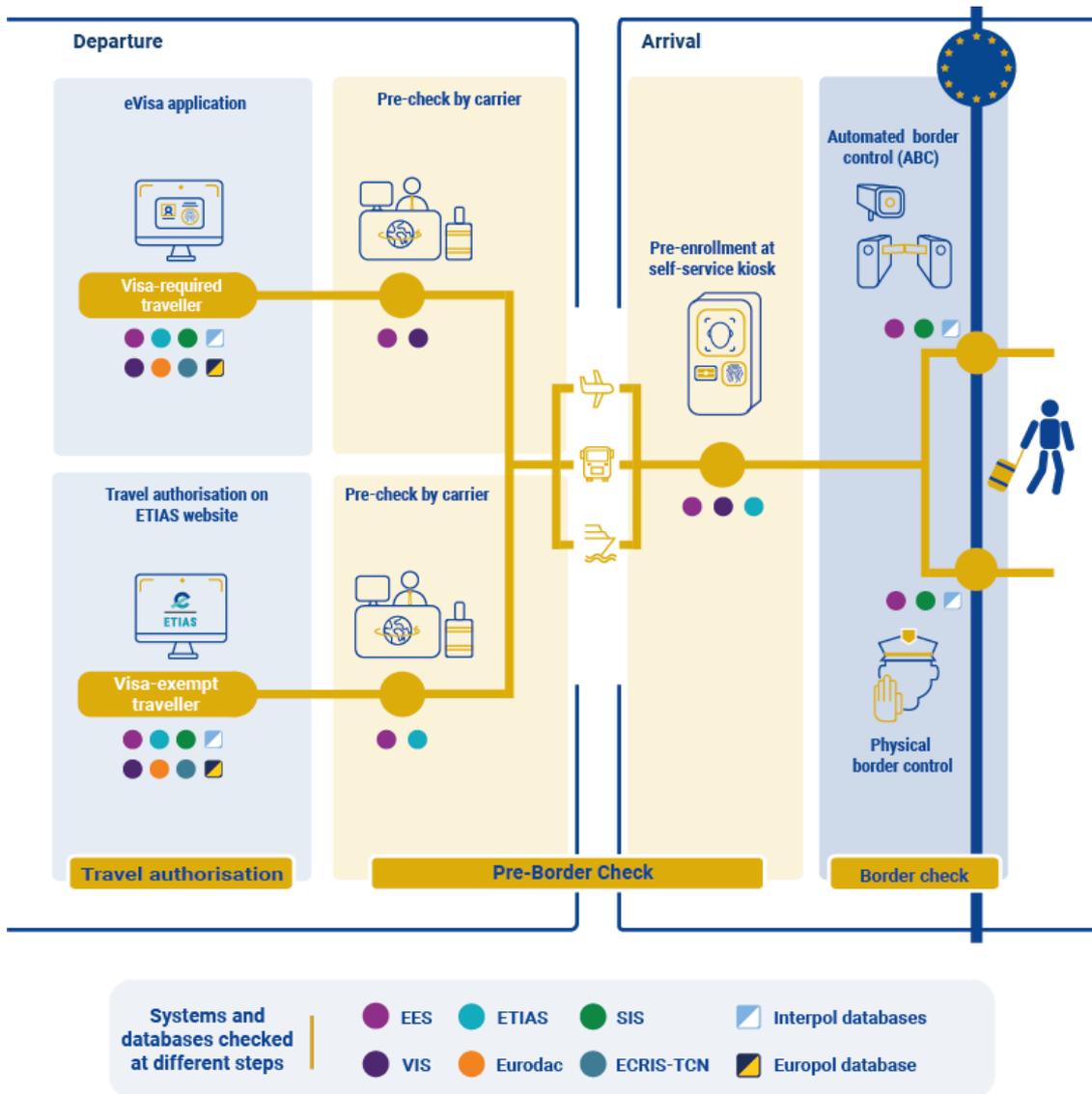
<sup>16</sup> **Règlement (UE) 2022/922 du Conseil** du 9 juin 2022 relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013.

<sup>17</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page consacrée au **régime d'asile européen commun** sur le site web de la direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME).

<sup>18</sup> **Règlement (UE) 604/2013** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte) (JO L 180 du 29 juin 2013, p. 31-59).

<sup>19</sup> Communication de la Commission sur un **nouveau pacte sur la migration et l'asile**, COM (2020) 609 final.

Figure 1. Le continuum du voyageur.



**TRADUCTION: infographie en page 28**

<b><i>the traveller continuum</i></b>	<b><i>le continuum du voyageur</i></b>
<i>travel authorisation</i>	<i>autorisation de voyage</i>
<i>pre-border check</i>	<i>vérification préalable aux frontières</i>
<i>border check</i>	<i>vérification aux frontières</i>
<b><i>departure</i></b>	<b><i>départ</i></b>
<i>visa-required traveller</i>	<i>voyageur soumis à l'obligation de visa</i>
<i>eVISA application</i>	<i>demande de visa électronique</i>
<i>pre-check by carrier</i>	<i>contrôle préalable par le transporteur</i>
<i>visa-exempt traveller</i>	<i>voyageur exempté de l'obligation de visa</i>
<i>ETIAS travel authorisation</i>	<i>autorisation de voyage ETIAS</i>
<b><i>arrival</i></b>	<b><i>arrivée</i></b>
<i>pre-enrolment at self-service kiosk</i>	<i>préenregistrement à un kiosque en libre-service</i>
<i>automated border control (ABC) gates</i>	<i>portes de contrôle automatisé aux frontières (ABC)</i>
<i>physical border control</i>	<i>contrôle physique aux frontières</i>
<i>systems and databases checked at different steps</i>	<i>systèmes et bases de données vérifiés à différentes étapes</i>



## Système d'information Schengen

### Recherches et concordances dans le SIS

Figure 2. SIS – nombre total de recherches effectuées



Figure 3. SIS – recherches quotidiennes moyennes

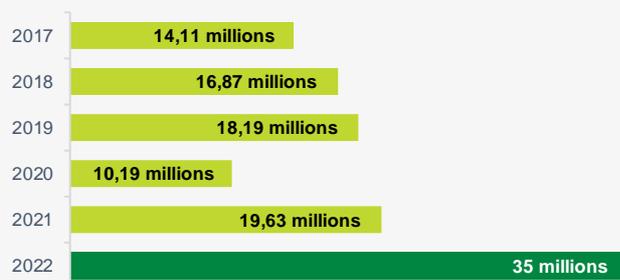


Figure 4. SIS – Moyenne des concordances par jour

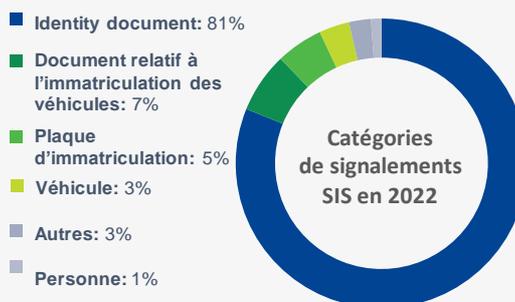


### Données stockées dans SIS II

Figure 5. SIS – nombre total de signalements stockés



Figure 6. SIS – répartition des catégories de signalements<sup>20</sup>



- Le SIS a été interrogé par les États membres 12,7 milliards de fois, soit une augmentation de 82 % par rapport à 2021.
- Le nombre moyen de recherches par jour a atteint 35 millions en 2022.
- Plus de 70 millions de signalements concernaient des documents délivrés (passeports, cartes d'identité, etc.).
- Les bureaux SIRENE ont traité plus de 263 000 signalements étrangers, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2021.
- Fin 2022, le nombre total de signalements de personnes s'élevait à 1 002 342 personnes, soit une augmentation de 4,17 % par rapport à 2021.
- 6,5 millions de signalements concernant des titres et des moyens de paiement autres que les espèces ont été supprimés.

<sup>20</sup> La catégorie de signalement «Documents délivrés» désigne les documents d'identité, tels que les passeports, cartes d'identité, titres de séjour, documents de voyage et permis de conduire, qui ont été volés, détournés, égarés ou invalidés ou qui sont prétendument de tels documents mais qui sont des faux, conformément à l'article 38, paragraphe 2, point l), du **règlement (UE) 2018/1862** sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du **système d'information Schengen (SIS) dans le domaine de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale** (JO L 312 du 7 décembre 2018, p. 56-106).

### 1.1.1. Système d'information Schengen (SIS)

Lancé en 1995, le SIS facilite l'échange d'informations entre les autorités nationales européennes (principalement les services répressifs, les autorités judiciaires, les services de contrôle aux frontières, les services des douanes et des visas) afin de partager et de consulter les signalements de personnes et d'objets, par exemple les personnes recherchées ou disparues, les objets perdus ou volés (documents d'identité, véhicules, etc.), les refus d'entrée ou de séjour de ressortissants de pays tiers dans l'espace Schengen, etc.

Au fil des ans, le SIS a connu plusieurs évolutions à travers lesquelles de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées. En 2018, la fonctionnalité de recherche biométrique, le **système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS)**, a été mise en place pour permettre l'identification des personnes d'intérêt uniquement sur la base des informations relatives à leurs empreintes digitales ajoutées aux mandats d'arrêt européens, contribuant ainsi directement à la coopération répressive et judiciaire en matière pénale dans l'ensemble de l'Union.

Aujourd'hui, le SIS est devenu le système de partage d'informations le plus important et le plus utilisé de l'UE pour la gestion des frontières et la sécurité intérieure, constituant l'une des **pierres angulaires de l'espace Schengen**. L'adoption des **règlements relatifs à la refonte du SIS** fin 2018 a marqué le début d'une phase importante de développement de nouveaux signalements et de fonctionnalités supplémentaires, qui s'est achevée par la mise en service du SIS renouvelé en mars 2023<sup>21</sup>.

L'Agence a assumé la responsabilité de la gestion opérationnelle du système en mai 2013 et est chargée de veiller à l'efficacité et à l'évolution du système central et de son infrastructure de communication. En 2022, les principaux objectifs de l'eu-LISA étaient d'assurer la disponibilité continue des systèmes et de fournir les évolutions requises, tout en préparant le SIS à l'intégration avec les éléments d'interopérabilité.

#### Fonctionnement

**Système central du SIS.** Tout au long de l'année 2022, la disponibilité du système est restée élevée à 99,94 %, avec un temps de réponse de 98,98 %, légèrement inférieur à l'objectif minimal de 99 %. Toutefois, en raison de plusieurs incidents critiques énumérés ci-dessous, la performance globale du système s'est révélée inférieure aux objectifs fixés:

- en février, deux activités de maintenance inopinées sur le réseau TESTA-ng ont entraîné des interruptions dans neuf États membres;
- le 13 février, un boîtier cryptographique défectueux dans un État membre a bloqué les messages sur le SIRENE Mail du SIS<sup>22</sup> pendant 22 heures, affectant plusieurs États membres, dont la Norvège, la Roumanie, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et la France;
- le 15 mars, le système central du SIS a été indisponible pendant 2 heures en raison de la défaillance de dispositifs réseau;
- le 30 juin 2022, un incident s'est produit juste après le déploiement d'une nouvelle version (21\_R1). Dans les jours qui ont suivi, l'eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission, la présidence du Conseil de l'UE et le président du groupe consultatif SIS afin de stabiliser le système et de se concentrer sur la disponibilité de la fonctionnalité de recherche. Le 5 juillet, la configuration et les opérations du SIS étaient complètement rétablies. Au cours de l'incident, les services se sont fortement dégradés, ce qui a eu une incidence principalement sur les fonctionnalités de création/mise à jour/suppression du système. Les requêtes de recherche sont restées disponibles, mais avec des performances réduites.

En mai 2022, l'eu-LISA a présenté les résultats de l'étude d'impact qui a exploré les possibilités d'augmenter la taille des fichiers (au format binaire) joints aux transactions SIS (par exemple, les fichiers d'empreintes digitales ou les documents scannés). Après avoir obtenu l'approbation du groupe consultatif SIS, l'Agence a lancé un projet visant à préparer le SIS à l'utilisation de **fichiers au format binaire**.

Les règlements relatifs à la refonte du SIS comprenaient de nouvelles dispositions sur l'enregistrement des signalements concernant les **moyens de paiement autres que les espèces**, qui constituaient une catégorie

<sup>21</sup> Commission européenne (2023) «**Union de la sécurité: mise en service du système d'information Schengen renouvelé**», communiqué de presse, IP/23/1505, 7 mars 2023.

<sup>22</sup> SIRENE Mail est un mécanisme d'échange d'informations pour consultation entre les bureaux SIRENE nationaux (points de contact nationaux fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) en ce qui concerne les informations supplémentaires relatives aux signalements SIS.

de signalements distincte: titres et moyens de paiement<sup>23</sup>. Pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions, l'eu-LISA a supprimé, entre mars et novembre 2022, environ 6,5 millions de signalements concernant des titres et des moyens de paiement autres que les espèces stockés dans le SIS sans affecter le fonctionnement normal du système pour les États membres.

**Système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS).** Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a assuré le fonctionnement et la maintenance de l'élément biométrique du SIS, en enregistrant les incidents suivants:

- le 31 mars, le système a subi un incident qui l'a rendu indisponible pendant 1 heure et demie;
- le 4 octobre, le système central a subi, pendant une heure, une interruption complète de service en raison de la perte de connexion à 24 serveurs;
- le 31 octobre, la fonctionnalité de recherche biométrique a été indisponible pendant deux heures en raison d'une défaillance d'un composant.

**Exercice de sécurité SIS II 2022.** L'exercice s'est déroulé le 27 octobre 2022 et s'est concentré sur le système central (y compris les éléments de continuité des activités et d'autres domaines d'activité horizontaux). Le scénario reposait sur trois événements qui ont affecté 15 équipes différentes, ce qui a permis à l'eu-LISA d'obtenir de précieuses informations pour améliorer la technologie, la formation, la politique et les processus, ainsi que la méthodologie de l'exercice.

En 2022, l'eu-LISA a également travaillé en étroite collaboration avec Chypre sur les préparatifs nécessaires à sa connexion au système. Chypre se connectera au SIS au cours du deuxième trimestre 2023, conformément à la décision du Conseil en la matière.

## Utilisation du système

**Système central du SIS.** En 2022, l'utilisation du système a considérablement augmenté, enregistrant 12,7 milliards de requêtes de la part des États membres, soit une augmentation de 82 % par rapport à 2021. Le nombre moyen de recherches quotidiennes a atteint 35 millions, contre environ 20 millions en 2021 et 18 millions en 2019, avant la pandémie. Cette augmentation est en grande partie due à un pic important des recherches automatisées, qui sont passées de 4 milliards en 2021 à 8,3 milliards en 2022. Certaines de ces recherches sont attribuables aux systèmes de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (ANPR), comme l'ont signalé la Belgique et les Pays-Bas, ainsi qu'aux requêtes automatisées émanant des systèmes d'information préalable sur les voyageurs (API). Le nombre quotidien moyen de concordances (c'est-à-dire lorsqu'une recherche aboutit à un signalement et que les autorités le confirment) a atteint 722, contre 611 en 2021 (soit une augmentation de 18 %) et 777 en 2019.

**Système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS).** L'utilisation du SIS AFIS a continué à croître rapidement en 2022, le nombre total de requêtes ayant plus que triplé par rapport à 2021, ce qui confirme la pertinence accrue de ces fonctionnalités pour les États membres. Conformément aux règlements sur la refonte du SIS, tous les États membres étaient tenus d'activer la fonctionnalité de recherche d'empreintes digitales du SIS AFIS avant la fin 2020. Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à soutenir les États membres restants dans leurs efforts pour activer cette fonctionnalité, la France ayant adhéré en janvier et la Finlande en août. À la fin de l'année, tous les États membres utilisaient cette fonctionnalité, à l'exception de la Pologne et de l'Estonie, bien qu'elles aient atteint le niveau de préparation technique.

## Mise à niveau et évolution du SIS

### Mise en œuvre des règlements sur la refonte du SIS

Les règlements relatifs à la refonte du SIS, adoptés en novembre 2018, ont élargi la portée des fonctionnalités du système, en introduisant de nouvelles catégories de signalements et en étendant la liste des objets pour lesquels des signalements peuvent être émis. Cette étape a marqué une évolution majeure pour le SIS et élargi la contribution de l'eu-LISA à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité. Grâce aux efforts conjoints de l'eu-LISA, des États membres et de la Commission, le SIS renouvelé est entré en service le 7 mars 2023,

<sup>23</sup> Les signalements portant sur «les titres et les moyens de paiement tels que chèques, cartes de crédit, obligations et actions volés, détournés, égarés ou invalidés» ont été enregistrés dans le SIS, conformément à l'article 38, paragraphe 2, point h), de la **décision 2007/533/JAI du Conseil** du 12 juin 2007 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

avec un retard d'environ un an par rapport au plan initial.

Au cours de la période de référence, l'Agence s'est concentrée sur la **finalisation de la mise en œuvre des règlements sur la refonte du SIS** en préparant et en testant les versions finales, c'est-à-dire en réalisant les essais de réception du système central, les essais de migration des données et les essais de conformité pour les systèmes nationaux. Toutefois, le processus de test a été prolongé, ce qui a conduit l'eu-LISA à travailler en étroite collaboration avec les États membres pour surveiller la situation et réduire les retards. Le passage à la nouvelle version du SIS devait se faire en même temps pour tous les États membres, sans possibilité de revenir à la version précédente. Il était donc essentiel de veiller à ce que tous les États membres soient prêts et disposent de suffisamment de temps pour se préparer à la transition vers le nouveau système.

Au 16 novembre, trois États membres attendaient toujours de terminer leurs tests, ce qui a conduit le conseil d'administration de l'eu-LISA à soumettre au Conseil JAI une proposition visant à reporter l'entrée en service du SIS renouvelé au 7 mars 2023 au plus tard<sup>24</sup>. Cette décision a été approuvée lors de la réunion du Conseil JAI du 8 décembre 2022<sup>25</sup>. Pour aider les États membres à faire évoluer leurs systèmes nationaux, l'eu-LISA exploite le simulateur du système central du SIS, qui a été mis à jour à deux reprises en 2022.

**Bureaux SIRENE.** Tous les États membres exploitant le SIS ont mis en place des bureaux SIRENE (Supplément d'information requis à l'entrée nationale) nationaux, responsables de tout échange d'informations supplémentaires ainsi que de la coordination des activités liées aux signalements du SIS<sup>26</sup>. Les bureaux SIRENE utilisent l'infrastructure de communication du SIS pour échanger des informations supplémentaires en toute sécurité. Cette fonctionnalité est exploitée par l'eu-LISA à l'aide du service du relais de messagerie du SIS II. L'eu-LISA a travaillé avec les experts SIRENE nationaux tout au long de l'année pour préparer et tester les nouvelles fonctionnalités du SIS avant leur mise en service.

Dans le cadre du projet de refonte du SIS, l'eu-LISA est chargée de préparer la documentation sur **l'échange de données entre les bureaux SIRENE** (EDBS), documentation qui consiste en un ensemble de spécifications techniques décrivant le processus. Tout au long de l'année, la documentation EDBS a été mise à jour à plusieurs reprises afin de refléter les nouvelles fonctionnalités découlant des règlements de refonte du SIS et transmises aux États membres. L'Agence a également collaboré avec les États membres pour mettre à jour la liste des offices SIS et des bureaux SIRENE nationaux, ainsi que la liste des autorités compétentes autorisées à effectuer directement des recherches dans les données dans le SIS, conformément au nouveau cadre juridique. Compte tenu du retard dans la mise en œuvre du SIS révisé, cette liste a été publiée le 7 mars 2023<sup>27</sup>.

En décembre 2022, l'eu-LISA a mis en œuvre une version actualisée du **manuel d'utilisation du SIS**, comprenant plusieurs améliorations découlant des enseignements tirés, par exemple la création d'un rôle de coordinateur des incidents critiques à la suite de l'incident critique survenu en juin 2022.

**Mise en œuvre de la phase 2 de l'AFIS du SIS.** En 2019, l'eu-LISA a lancé le projet AFIS phase 2, couvrant l'extension du système biométrique pour le SIS renouvelé. Le projet combine l'amélioration des performances avec de nouvelles fonctionnalités biométriques découlant des règlements relatifs à la refonte du SIS, par exemple l'inclusion des empreintes palmaires et des empreintes latentes (impressions sur une surface).

En 2022, l'Agence a finalisé la **mise à niveau de l'architecture de l'AFIS** nécessaire pour permettre la deuxième phase de la mise en œuvre de l'AFIS. Le nouveau matériel a été installé en production le 29 juin. En raison d'un incident survenu entre le 29 juin et le 5 juillet, le système est devenu pleinement accessible aux États membres dans la soirée du 4 juillet 2022. L'Agence a réalisé tous les tests nécessaires pour les mises à jour de la phase 2 de l'AFIS, qui a été déployée en mars 2023 dans le cadre de la mise en service du SIS renouvelé.

**Nouveau moteur de recherche.** Un autre objectif important pour 2022 était le déploiement d'un nouveau moteur de recherche pour le SIS – Elasticsearch, qui devrait décupler la capacité de recherche, tout en réduisant considérablement l'indisponibilité du système lors de la commutation entre l'unité centrale et les unités de secours. L'objectif pour 2022 était la **migration des systèmes nationaux** vers le nouveau moteur de recherche. La migration a finalement été achevée le 7 novembre. Compte tenu de la nouvelle date de lancement du SIS renouvelé, l'eu-LISA a continué à travailler sur la mise à niveau d'Elasticsearch. Les mises à niveau d'Oracle, qui font également partie du projet, ont été reportées à des versions futures.

<sup>24</sup> Décisions de la **39e réunion du conseil d'administration de l'eu-LISA**, 16/17 novembre 2022.

<sup>25</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du Conseil détaillant les **résultats de la réunion du Conseil JAI des 8 et 9 décembre 2022**.

<sup>26</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la Commission consacré à la **coopération SIRENE**.

<sup>27</sup> La liste des autorités compétentes autorisées à effectuer directement des recherches dans le SIS, ainsi que la liste des offices SIS et des bureaux SIRENE nationaux, ont été publiées au **Journal officiel de l'Union européenne**, vol. **66**, C 85, 7 mars 2023.

**Vérification de la cohérence des données.** Le bon fonctionnement du SIS nécessite l'exécution de **contrôles réguliers de cohérence des données** (DCC)<sup>28</sup> pour garantir que le système central et les copies nationales restent synchronisés (par exemple, après une déconnexion temporaire d'un système national). En juin 2022, l'Agence a atteint la capacité de gérer quotidiennement jusqu'à deux DCC simultanés<sup>29</sup>, ce qui améliore considérablement le processus de cohérence des données entre le système central et les homologues nationaux dans les États membres. Au cours de la deuxième partie de l'année, le projet DCC a été suspendu en raison d'imprévus liés au renouvellement du SIS. Il devrait reprendre en 2023.

### Préparation à l'interopérabilité

**Interconnexion du SIS avec l'ETIAS.** Le contrat pour la phase d'analyse et de conception a été signé le 18 janvier. L'eu-LISA a travaillé sur la correspondance des données d'identité dans le but de détecter les identités multiples.

**Interconnexion du SIS avec les éléments d'interopérabilité.** Les préparatifs d'un contrat visant à lancer le projet de BMS partagé, d'ESP, de MID et de CRRS sont en cours. Toutefois, fin 2022, le DCI d'interopérabilité du SIS n'a pas été fourni aux États membres. Pendant cette période, l'eu-LISA a également commencé à préparer la migration des fonctionnalités AFIS du SIS vers le BMS partagé.

---

<sup>28</sup> Les **contrôles de cohérence des données** (DCC) sont une procédure de mise à jour des bases de données nationales. Elle consiste à vérifier que les alertes, les liens et les binaires des copies nationales sont entièrement synchronisés avec le système central.

<sup>29</sup> Après la mise en service du SIS renouvelé en mars 2023, jusqu'à quatre DCC parallèles pourront être exécutés quotidiennement.



## Système d'information sur les visas

- Le nombre total d'opérations dans le VIS a considérablement augmenté (88 %) par rapport à 2021, pour atteindre les 152 millions. Toutefois, l'utilisation reste inférieure aux niveaux d'avant la pandémie, à savoir 294 millions (2019).
- 56,7 millions de demandes de visa stockées dans le VIS.
- 51,5 millions d'ensembles d'empreintes digitales et 56,7 millions d'images faciales stockées dans le VIS.

### Données stockées dans le VIS

Figure 7. VIS – total des demandes de visa stockées



Figure 8. VIS – total des empreintes digitales stockées



### Opérations aux frontières effectuées à l'aide du VIS

Figure 9. VIS – total des opérations aux frontières

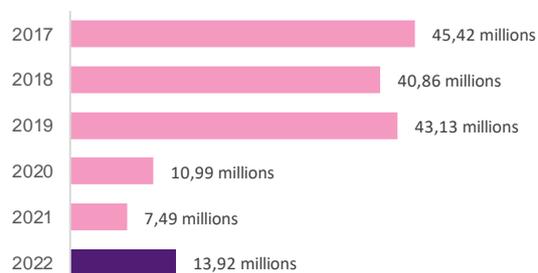


Figure 10. VIS – total des visas délivrés

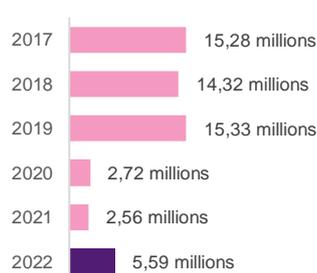


Figure 11. VIS – opérations aux frontières par mois (2017-2022)

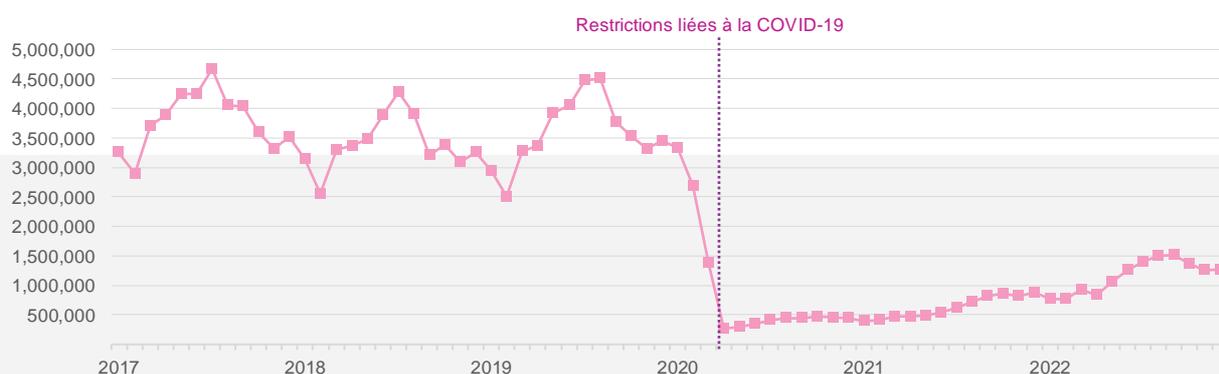


Figure 12. VIS – visas délivrés par mois (2016-2021)

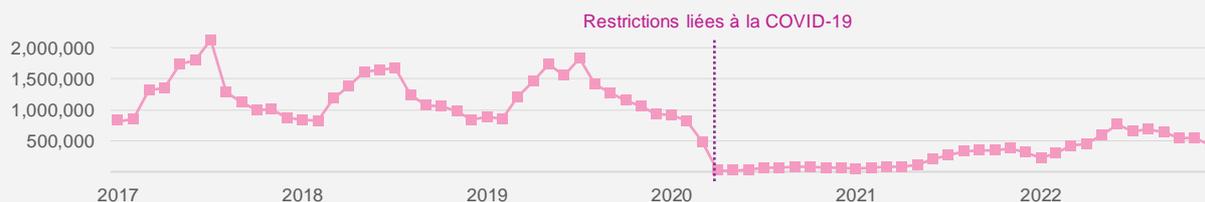


Figure 13. VIS – total des recherches alphanumériques

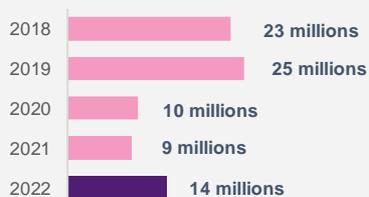


Figure 14. VIS – total des recherches biométriques



### 1.1.2. Système d'information sur les visas (VIS)

Le système d'information sur les visas est entré en service en octobre 2011 et est opérationnel dans le monde entier depuis février 2016. Le VIS, qui est l'un des éléments essentiels de l'espace Schengen, relie les points de passage des frontières extérieures de l'UE aux consulats des États membres dans les pays tiers et aide les autorités chargées des visas à gérer les visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers (RPT) qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui y transitent.

Le système d'information sur les visas inclut un **service d'établissement de correspondances biométriques (BMS)**, qui permet aux autorités frontalières de vérifier l'identité des RPT se rendant dans

l'espace Schengen. En outre, le VIS contribue à la lutte contre la fraude aux visas en aidant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée, de séjour ou de résidence au sein de l'espace Schengen. Le VIS permet par ailleurs d'identifier l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile et contribue à la prévention des menaces pour la sécurité intérieure.

Le règlement réformant le VIS a été adopté en juillet 2021, ajoutant de nouvelles fonctionnalités, notamment les visas de long séjour et les titres de séjour<sup>30</sup>. La mise en œuvre de ces nouvelles fonctionnalités nécessite une refonte des processus opérationnels du VIS et une mise à jour importante du système central. Après l'adoption du nouveau règlement, l'eu-LISA a apporté un soutien technique à la Commission pour l'élaboration du droit dérivé.

## Fonctionnement

En 2022, les performances du **système central du VIS** sont restées conformes aux objectifs de l'accord de niveau de service. La disponibilité du système central du VIS a été de 99,63 % et l'indicateur de performance du délai de réponse de 99,70 %. La fonctionnalité VIS Mail a également été utilisée avec succès au cours de la période de référence.

Le système a été indisponible en raison des incidents suivants:

- le 1er janvier, le BMS a rencontré un bug lié au changement d'année, ce qui a entraîné l'indisponibilité totale du service biométrique pour une durée de 21:59 heures. Les services liés au VIS n'ont été affectés que pendant 1,5 heure en raison d'un basculement vers l'unité centrale de secours et d'un retour à l'unité centrale après dépannage et plan provisoire de rétablissement du service BMS;
- le 14 octobre, les performances du VIS se sont fortement dégradées. Le service était certes disponible, mais non conforme à l'accord de niveau de service. Afin de rétablir les performances, un basculement vers l'unité centrale de secours a été effectué, ce qui a entraîné une indisponibilité de 30 minutes pour le VIS/BMS. La cause première de la lenteur de l'unité centrale a été déclenchée par la défectuosité d'un disque sur le stockage.

En outre, quelques cas d'indisponibilité du système sont survenus dans le cadre du déploiement de versions.

L'Agence a mis en œuvre avec succès le **plan de diffusion du VIS pour 2022**, comprenant deux versions:

- en mai, une version de maintenance adaptative a été déployée, comprenant plusieurs mises à jour pour préparer la future interopérabilité avec le système d'entrée/sortie (EES);
- en septembre, l'eu-LISA a déployé une version corrective et adaptative, comprenant des corrections liées aux problèmes soulevés par les États membres.

Au cours de l'automne, l'Agence a commencé à travailler avec les États membres sur la disponibilité d'environnements d'essai. La disponibilité d'environnements d'essai est particulièrement importante pour les États membres, car ils en ont besoin pour plusieurs tâches, notamment pour tester de nouvelles mises en œuvre nationales ou de nouveaux développements liés à l'évolution du système. Comme plusieurs nouveaux développements peuvent se produire simultanément, la disponibilité d'environnements d'essai peut constituer un goulet d'étranglement affectant le calendrier des projets.

À partir de septembre, l'eu-LISA a également commencé à travailler avec les États membres sur la préparation de l'**exercice de sécurité et de continuité des activités du VIS**, prévu pour octobre 2023.

**Croatie.** Le 8 décembre 2022, le Conseil JAI a approuvé la pleine application de l'acquis de Schengen pour la Croatie. En conséquence, les contrôles aux frontières terrestres et maritimes intérieures entre la Croatie et les autres pays de l'espace Schengen ont été levés le 1er janvier 2023, puis aux frontières aériennes intérieures le 26 mars 2023, afin de s'aligner sur les pratiques aéronautiques<sup>31</sup>. Conformément à la décision du Conseil, la Croatie s'est également vu accorder un accès complet au VIS à compter du 1er janvier 2023. En prévision de cette décision, l'eu-LISA et la Croatie ont intensifié leur collaboration au cours des derniers mois de l'année 2022 afin d'assurer la réussite de la transition. Bien que la Croatie ait déjà effectué des tests VIS et VIS Mail<sup>32</sup> en 2016 et 2017, les mêmes tests ont été effectués une nouvelle fois en novembre et

<sup>30</sup> **Règlement (UE) 2021/1134** du 7 juillet 2021 aux fins de réformer le système d'information sur les visas (JO L 248 du 13.7.2021, p. 11).

<sup>31</sup> Conseil JAI (2022) «**Espace Schengen:le Conseil décide de lever les contrôles aux frontières avec la Croatie**», communiqué de presse, 8 décembre 2022.

<sup>32</sup> **VIS Mail**: mécanisme d'échange d'informations utilisé par les autorités nationales chargées des visas pour les consultations relatives aux demandes de visa Schengen.

décembre. En outre, l'Agence a organisé des formations pour les opérateurs croates du VIS. En conséquence, la Croatie a obtenu un accès complet au VIS le 1er janvier 2023.

## Utilisation du système

En général, les opérations du VIS suivent une tendance saisonnière, avec un pic pendant les mois d'été. Au début de l'année 2022, les taux d'utilisation sont restés comparables à ceux de 2021. Toutefois, à partir du mois de juin, on a assisté à une forte augmentation qui s'est poursuivie jusqu'en septembre, atteignant les niveaux d'avant la COVID-19 (plus de 15 millions d'opérations par mois) au cours des mois d'été. Néanmoins, le total général pour 2022 a été inférieur. La guerre en Ukraine a eu une incidence limitée sur l'utilisation du VIS.

Le nombre de demandes de visa et d'empreintes digitales stockées a continué à diminuer, suivant une tendance amorcée en 2020<sup>33</sup>. Toutefois, le nombre de demandes de visa et de visas délivrés a doublé en 2022 par rapport à 2021, avec un total de 7,4 millions de demandes de visa traitées, contre 3 millions en 2021. Néanmoins, ces chiffres restent bien inférieurs à ceux de 2019, qui s'élevaient à 17 millions.

En 2022, le volume des recherches biométriques et alphanumériques ainsi que des authentifications biométriques a continué d'augmenter, mais est resté nettement inférieur aux valeurs observées avant la pandémie de COVID-19. Au cours de la période de référence, les recherches alphanumériques ont été effectuées en 0,36 seconde en moyenne, pour une performance attendue de 30 secondes, et les authentifications biométriques en 0,85 seconde en moyenne, pour une performance attendue de 3 secondes, ce qui correspond aux résultats attendus.

Avant l'entrée en service de l'EES, et comme les années précédentes, l'eu-LISA a continué à partager avec les États membres l'analyse de la faible utilisation des vérifications d'empreintes digitales aux frontières, qui pourrait avoir une incidence sur la valeur ajoutée de l'interopérabilité, en compromettant notamment l'efficacité de l'EES. Ce sujet fera l'objet d'un suivi avec le groupe consultatif sur le VIS et le conseil d'administration de l'eu-LISA.

## Mise à niveau et évolution du VIS

À la suite de l'adoption du règlement VIS révisé en juillet 2021, le système subit de profonds changements. D'une part, le VIS doit être mis à niveau pour que le système remplisse son rôle essentiel grâce à son interopérabilité avec d'autres systèmes JAI, notamment l'EES et l'ETIAS. D'autre part, de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées dans le cadre du règlement VIS révisé, telles que les visas de long séjour et les titres de séjour. À cette fin, l'eu-LISA a entamé l'année 2022 en lançant deux projets visant à structurer l'évolution du système: le **projet VIS révisé** et le projet d'**interopérabilité du VIS**, qui comprend l'établissement de connexions directes entre le VIS et l'EES, ainsi qu'entre le VIS et l'ETIAS. En juin 2022, le conseil d'administration de l'eu-LISA a décidé de soutenir l'alignement des calendriers de ces deux projets afin d'éviter que les États membres ne doivent modifier deux fois leurs systèmes nationaux.

## Version révisée du VIS

Pour intégrer les nouvelles fonctionnalités découlant de la révision législative, les processus opérationnels du VIS devront être repensés, ce qui nécessitera une mise à jour importante du système central.

Au début de l'année 2022, le projet VIS révisé a débuté par la collecte des exigences, la préparation des cas d'utilisation et la rédaction du document de contrôle des interfaces, avec deux itérations des documents réalisées en collaboration avec les États membres et la Commission. L'Agence a également apporté un soutien technique à la Commission pour l'élaboration du droit dérivé. Toutefois, à la fin de l'année 2022, trois actes d'exécution essentiels n'étaient pas encore disponibles, car ils nécessitaient des discussions plus approfondies avec les États membres.

---

<sup>33</sup> Les données sont conservées dans le VIS pendant cinq ans au maximum, à compter de la date d'expiration, d'une décision négative, ou d'une décision de modification du visa.

## Préparation à l'interopérabilité

Afin d'améliorer et de rationaliser l'efficacité des contrôles aux frontières, le règlement VIS révisé prévoit la mise en place d'une interopérabilité entre le VIS et l'EES, ainsi qu'entre le VIS et l'ETIAS.

**Interopérabilité VIS-EES.** Pour permettre la récupération automatique des données relatives aux visas dans le VIS, un canal de communication direct doit être établi entre les deux systèmes afin de mettre à jour les données respectives dans l'EES. Les autorités frontalières pourront ainsi extraire du VIS les informations relatives aux visas et les importer dans l'EES (par exemple, la validité des visas et la vérification de l'identité) et, inversement, les autorités chargées des visas pourront consulter l'EES lors du traitement des demandes de visa.

Après avoir achevé le développement des **microservices** permettant l'interopérabilité VIS-EES au début de l'année 2022, l'eu-LISA s'est concentrée sur l'essai de la solution commune et sur la réalisation de tests avec les États membres. Toutefois, vers la fin de l'année, les **retards affectant le programme de développement de l'EES** ont empêché de procéder à des essais d'intégration complets.

L'Agence a poursuivi les préparatifs et les tests en vue de la **migration de la fonctionnalité de recherche biométrique du VIS vers le BMS partagé**. L'intégration fonctionnelle VIS-BMS partagé a été achevée en 2022 et plusieurs tests ont été effectués en préparation des activités de migration des données qui se poursuivront en 2023.

**Interopérabilité avec l'ETIAS.** Pour permettre l'interrogation simultanée du VIS et de l'ETIAS, une connexion d'interopérabilité doit être établie entre le VIS et le portail de recherche européen (ESP). Cette obligation a été introduite par les modifications consécutives de l'ETIAS, adoptées en juillet 2021<sup>34</sup>.

**Connexion du VIS au CRRS.** L'Agence a commencé à développer une interface commune entre le VIS et le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS).

L'Agence a commencé à travailler sur l'**interconnexion VIS-ETIAS** et sur l'**interopérabilité du VIS avec le CIR, l'ESP, le MID et le CRRS**. À cette fin, l'eu-LISA a commencé à recueillir les exigences et a préparé les cas d'utilisation et le document de contrôle des interfaces. Les premières versions des documents techniques ont été soumises aux États membres pour examen et ont été approuvées.

---

<sup>34</sup> Règlement (UE) 2021/1152 relatif à l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins de l'ETIAS (JO L 249 du 14.7.2021, p. 15-37).



## Données transmises par l'intermédiaire du système Eurodac

Figure 15. Trafic total d'Eurodac

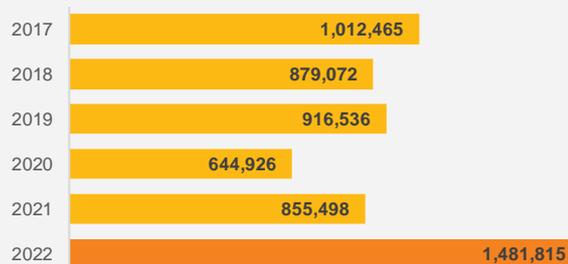


Figure 16. Trafic d'Eurodac par catégorie en 2022<sup>35</sup>

- Catégorie 1: 950 768 (64%)
- Catégorie 2: 192 121 (13%)
- Catégorie 3: 337 382 (23%)
- Catégorie 5: 53 (0%)
- Catégorie 4: 1 491 (0%)



Figure 17. Demandeurs d'asile (catégorie 1)

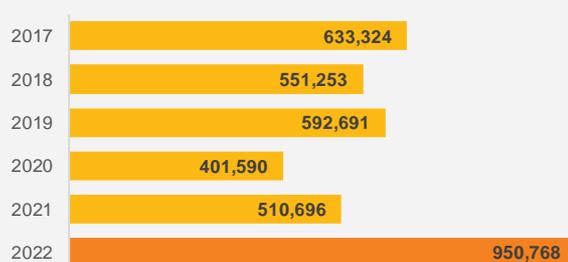


Figure 18. Franchissements irréguliers des frontières (catégorie 2)



Figure 19. Présence illégale (catégorie 3)



Figure 20. Recherches dans Eurodac effectuées par les autorités répressives nationales (catégorie 4)

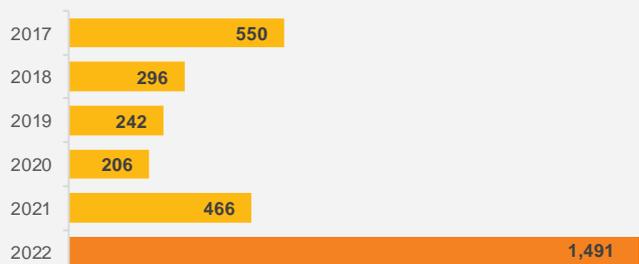
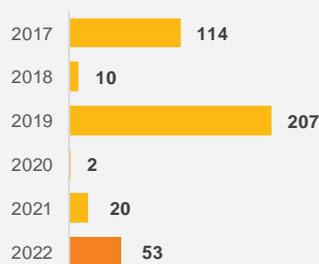


Figure 21. Recherches dans Eurodac effectuées par Europol (catégorie 5)



- Le trafic global a augmenté de 73 % et davantage de données ont été transmises dans toutes les catégories par rapport à 2021.
- Au total, 6,5 millions d'ensembles d'empreintes digitales ont été stockés dans Eurodac, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.
- 96 % des ensembles de données Eurodac sont liés à des demandes de protection internationale (catégorie 1).
- Environ 4 % des ensembles de données concernent des franchissements irréguliers des frontières (catégorie 2).

<sup>35</sup> Figure 16: Les catégories de données d'Eurodac concernent les ensembles d'empreintes digitales des RPT ou des apatrides, âgés de 14 ans ou plus. Catégorie 1) demandeurs d'asile, 2) franchissements irréguliers des frontières, 3) personnes en séjour irrégulier dans l'espace Schengen, 4) recherches comparatives effectuées par les autorités répressives nationales et 5) recherches comparatives effectuées par Europol.

### 1.1.3. Eurodac

En service depuis 2003, le système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac) soutient l'application du règlement de Dublin<sup>36</sup> comme l'un des instruments utilisés pour appliquer le régime d'asile européen commun (RAEC)<sup>37</sup>. Eurodac aide les États membres à déterminer quel pays est chargé de réaliser l'examen d'une demande d'asile en comparant les empreintes digitales d'un nouveau demandeur avec celles déjà enregistrées dans la base de données. À cette fin, Eurodac aide également à établir l'identité des personnes appréhendées à l'occasion du franchissement illégal des frontières extérieures des États membres et des personnes en séjour irrégulier sur leur territoire. Depuis juillet 2015, les autorités répressives nationales et Europol ont également eu la possibilité, dans certaines conditions strictes et en dernier recours, d'accéder à Eurodac afin de prévenir, détecter ou enquêter sur des infractions terroristes ou des infractions pénales graves. L'eu-LISA est chargée d'assurer la gestion opérationnelle du système central d'Eurodac depuis juin 2013.

#### Fonctionnement

Au cours de la période considérée, les performances globales du **système central d'Eurodac** sont restées dans les limites fixées dans l'accord de niveau de service (ANS), seuls quelques événements ayant affecté la disponibilité du système. La disponibilité du système central d'Eurodac a été de 99,88 %, et l'indicateur de performance du délai de réponse de plus de 99,99 %. La pandémie de COVID-19 a continué à peser sur la maintenance d'Eurodac, principalement en raison des restrictions liées à la présence sur site des contractants, ce qui a affecté la qualité et l'efficacité de l'assistance quotidienne. La disponibilité du système a été affectée par les événements suivants:

- le 26 janvier, un incident sur le réseau TESTA-ng a rendu Eurodac indisponible et a interrompu la synchronisation entre l'unité centrale et l'unité centrale de secours, entraînant une indisponibilité de près de 4,5 heures. En conséquence, 479 transactions ont été traitées avec retard, mais aucune n'a été perdue;
- le 4 mai, un incident causé par un composant du relais de messagerie a bloqué tous les courriels pendant 1 heure et 45 minutes. Aucun message n'a été perdu. La cause de l'incident a été résolue;
- le 26 octobre, Eurodac n'a pas traité les transactions liées aux empreintes digitales pendant 4 heures. Neuf États membres, qui ont envoyé plus de 500 transactions au cours de l'incident, ont été touchés. Ces transactions ont été retardées mais n'ont pas été perdues. Le problème était lié à la transaction d'un État membre dont le fichier était mal configuré. Pour éviter des incidents similaires, l'Agence a fait une demande de modification, qui sera déployée dans la prochaine version, car l'urgence de la modification a été jugée moyenne.

**DubliNet** est un réseau électronique sécurisé utilisé pour l'échange de données entre les autorités nationales chargées des demandes d'asile. En 2022, la maintenance de DubliNet est restée dans les limites de l'accord de niveau de service (ANS) convenu, et l'eu-LISA a continué à travailler avec les États membres pour les intégrer dans le cadre de gestion des services informatiques de l'Agence, en les connectant tous au système de billetterie de l'eu-LISA à partir du 15 avril 2022. En outre, l'Agence a également travaillé avec les États membres sur le renouvellement des certificats DubliNet afin de garantir la conformité avec la recommandation d'audit du CEPD. L'eu-LISA a également progressé dans la mise en œuvre d'une autre recommandation du CEPD: la suppression physique automatique des empreintes digitales au-delà de la période de conservation.

#### Utilisation du système

En 2022, le volume de données transmises à la base de données Eurodac a considérablement augmenté: globalement, il a atteint plus de 1,4 million de transactions, soit 73 % de plus qu'en 2021, et un niveau comparable à celui de 2016 (1,6 million), au cours de la deuxième année du pic des mouvements de réfugiés et de migrants. Cette augmentation a été observée dans toutes les catégories de la base de données Eurodac: les transactions de la catégorie 1 (demande de protection internationale) ont augmenté de 86 %, celles de la catégorie 2 (franchissement irrégulier des frontières) de 45 %, celles de la catégorie 3 (RPT en séjour irrégulier dans les États membres) de 59 % et celles des catégories 4 et 5 (recherches effectuées par les autorités

<sup>36</sup> **Règlement (UE) no 604/2013** du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les **critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale** introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte) (JO L 180 du 29.6.2013, p. 31-59).

<sup>37</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée au **régime d'asile européen commun**.

répressives, dans les États membres et par Europol) de 231 %.

Le nombre d'enregistrements stockés dans la base de données Eurodac a également continué à augmenter, poursuivant une tendance régulière qui a débuté en juin 2021 et s'est considérablement accélérée en mars, puis à nouveau à l'automne. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a entraîné une **augmentation du nombre d'enregistrements de demandes d'asile** dans Eurodac, en particulier de la part de personnes ayant la citoyenneté ukrainienne ou russe.

En 2022, il est devenu évident que la **capacité de stockage de la base de données** Eurodac devait être améliorée. La capacité de stockage d'Eurodac est directement liée à la politique de conservation du système: 10 ans pour les demandeurs d'asile et 18 mois pour les franchissements irréguliers des frontières. L'eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission et les États membres afin de préparer plusieurs alternatives pour augmenter la capacité de stockage d'Eurodac.

## Évolution du système

Dans l'attente d'une nouvelle base juridique pour Eurodac, l'Agence a poursuivi le **projet de mise à niveau minimale** du système lancé en 2021. Il s'agissait notamment de la mise à niveau du système d'établissement de correspondances biométriques et d'Oracle, de la mise à niveau du mécanisme de synchronisation entre l'unité centrale et l'unité centrale de secours et du remplacement des composants matériels arrivant en fin de support fournisseur, qui n'a pas pu être achevé en 2022 en raison de pénuries dans la chaîne d'approvisionnement.

En septembre, l'eu-LISA a lancé un projet visant à augmenter le **débit quotidien maximal et la capacité de stockage** d'Eurodac (de 7 à 9 millions d'enregistrements). La mise à niveau, qui empêchera la dégradation des performances, est nécessaire pour faire face à l'augmentation rapide du volume d'enregistrements stockés et devrait être opérationnelle d'ici au mois de mai 2023.

**Maintenance adaptative.** Afin d'améliorer le service proposé aux États membres, l'eu-LISA a travaillé sur la révision de l'environnement d'essai et sur l'environnement de préproduction. Des tests de volume et de résistance ont été réalisés à l'aide de **données dactyloscopiques synthétiques**. En outre, pour améliorer la gestion opérationnelle du système, l'eu-LISA a révisé la documentation technique d'Eurodac, ainsi que le processus de contrôle d'accès et d'intervention sur site des contractants externes.

**Préparation à l'interopérabilité.** L'intégration du système Eurodac dans l'**architecture d'interopérabilité** est prévue par la refonte du règlement Eurodac.

### 1.1.4. Assistance à l'exploitation des systèmes

Afin d'assurer la disponibilité continue des systèmes JAI relevant de sa compétence, l'Agence fournit des services d'assistance à tous les utilisateurs finaux des systèmes par l'intermédiaire du support utilisateurs de l'eu-LISA, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. À cette fin, le support utilisateurs est responsable du traitement des demandes de service (procédures standard) et coordonne la résolution des incidents (interruptions de service) et des problèmes (recherche des causes profondes).

Tout au long de l'année 2022, les services fournis aux utilisateurs finaux du système JAI sont restés ininterrompus. En 2022, l'indicateur de performance du support utilisateurs a atteint 82,37 %, dépassant l'objectif de 75 %. Cet indicateur montre le pourcentage de demandes traitées dans les limites de l'accord de niveau de service (ANS) conclu entre l'eu-LISA et les États membres, en mesurant la réponse de l'Agence au moyen de deux aspects distincts: 1) le temps nécessaire pour répondre à une notification soumise par un utilisateur final du système (délai de réponse), et 2) le temps nécessaire pour résoudre le problème soulevé (délai de résolution).

En 2022, le support utilisateurs de l'eu-LISA a traité 1 538 demandes de service et 3 415 incidents pour les systèmes JAI en service. Au total, plus de 1 200 tickets ont été présentés par des utilisateurs finaux du système et 3 672 tickets supplémentaires ont été soumis en interne, soit au cours du suivi de routine des systèmes, soit par les contractants sur site.

Malgré quelques incidents critiques, affectant notamment le SIS, les processus robustes et la collaboration efficace entre les équipes d'assistance de l'Agence et les autres équipes opérationnelles (y compris les contractants externes) ont permis d'assurer un bon niveau de disponibilité globale des systèmes pour la communauté JAI.

En 2022, le service technique de l'eu-LISA s'est concentré sur la réduction des problèmes en retard, ainsi que sur l'élimination des problèmes critiques et hautement prioritaires dans l'environnement de production. Cela a

contribué à la haute disponibilité des systèmes, principalement en réduisant au minimum l'incidence des incidents individuels. Les équipes d'assistance ont également participé à la préparation de nouvelles versions complexes (par exemple, SIS renouvelé) et ont commencé la formation sur les nouveaux systèmes (par exemple, EES, BMS partagé).

Tout au long de la période de référence, l'eu-LISA a continué à améliorer ses **outils de gestion des services informatiques (ITSM)**, en particulier dans le contexte de la transition vers le modèle opérationnel transversal. L'outil ITSM de l'Agence (Microfocus Service Manager version 9, SM9) a été mis à jour à plusieurs reprises pour inclure de nouvelles capacités et fonctionnalités, y compris le partage dynamique des tickets entre différents contractants. Environ 40 mises à niveau ont été apportées à l'outil SM9 entre juin et octobre, y compris une mise à niveau de la version 32 bits à la version 64 bits, ce qui a entraîné des gains de performance significatifs et de nouvelles fonctionnalités.

En outre, l'automatisation des rapports ITSM s'est poursuivie avec des rapports dynamiques pour les KPI trimestriels, ainsi qu'avec plusieurs rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels entièrement automatisés pour les responsables de processus et d'autres équipes.

Enfin, le service chargé des opérations du système a conçu le nouveau processus de «gestion des événements» et a lancé une étude pour identifier l'ensemble des outils nécessaires. Une autre étude a été lancée pour remplacer l'outil (eOPM) utilisé par le support utilisateurs de l'eu-LISA pour interagir avec les États membres via le SIS. L'objectif est de trouver une solution qui puisse être facilement étendue à tous les systèmes actuels et futurs confiés à l'Agence.

**Tableau 1. Systèmes JAI: nombre d'incidents<sup>38</sup> et de demandes de service traités en 2022.**

	SIS	VIS	BMS	Eurodac	DubliNet	Autre <sup>39</sup>	Total
<b>Incidents</b>	1 528	469	592	338	30	458	<b>3 415</b>
ouverture par un État membre	423	81	0	168	14	2	699
ouverture en interne	1 094	388	592	170	16	456	2 716
<b>Demande de service</b>	1 089	131	56	191	57	14	<b>1 538</b>
ouverture par un État membre	371	80	0	74	57	0	582
ouverture en interne	718	51	56	117	0	14	956

**Tableau 2. Systèmes JAI: répartition des incidents par priorité et par système.**

Priorité <sup>40</sup>	SIS	VIS	BMS	Eurodac	DubliNet	Autre	Total
Critique	21	5	1	2	0	1	30
Élevée	233	64	9	26	1	28	361
Modérée	1 053	285	449	255	20	326	2 388
Faible	221	115	133	55	9	103	636
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>469</b>	<b>592</b>	<b>338</b>	<b>30</b>	<b>458</b>	<b>3 415</b>

<sup>38</sup> Un incident est un événement unique non planifié qui entraîne une interruption de service. Un problème est la cause première d'un ou de plusieurs incidents.

<sup>39</sup> Cette catégorie comprend les systèmes, les équipements et les infrastructures utilisés dans les environnements de production et de préproduction.

<sup>40</sup> La priorité d'un incident est déterminée en fonction de l'impact commercial sur le service concerné et de l'urgence de la résolution de l'incident.

**Tableau 3. Systèmes JAI: répartition des problèmes par priorité et par système.**

Priorité	SIS	VIS	BMS	Eurodac	DubliNet	Autre	Total
Critique	3	0	0	0	0	0	3
Élevée	21	4	1	10	0	0	36
Modérée	18	6	4	8	0	8	44
Faible	23	13	8	14	0	6	64
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>147</b>

### 1.1.5. Gestion des essais, des versions et du déploiement

Dans le cadre des évolutions planifiées des systèmes, le déploiement des versions permet à l'Agence de mettre à jour ses systèmes d'information avec les fonctionnalités et correctifs les plus récents. Pendant ce processus, la préparation et le calendrier des versions revêtent la plus haute importance pour minimiser l'incidence sur les performances et la disponibilité des systèmes en cours de fonctionnement.

Au début de l'année, l'Agence a approuvé des plans de versions pour le SIS, le VIS et Eurodac. Pour le VIS, quatre versions ont été déployées conformément au plan, tandis que le SIS et Eurodac ont connu des retards qui s'expliquent en partie par des problèmes de qualité décelés lors des essais. Une version d'Eurodac a été déployée et, pour le SIS, l'Agence a mis en œuvre une seule des versions prévues en 2022.

L'Agence a également mis à jour le processus et les procédures de gestion des changements opérationnels afin de garantir la gestion efficace, efficiente et opportune d'un nombre croissant de modifications informatiques qui, à leur tour, auront une incidence sur les performances et la disponibilité des systèmes confiés à l'eu-LISA.

En 2022, des activités de gestion des essais ont été réalisées pour le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES et le BMS partagé. Au cours de l'essai de réception fonctionnelle du système (FSAT) du VIS et de l'EES, l'Agence a testé une nouvelle série d'outils internes, ce qui s'est traduit par des résultats prometteurs.

Tout au long de l'année, l'Agence a organisé plusieurs réunions de groupes d'experts chargés des essais (TEG) pour le SIS, le VIS et l'EES. Ces réunions ont considérablement contribué au succès des essais avec les États membres, en favorisant un fort esprit d'équipe dans la communauté des essais. Par ailleurs, une toute nouvelle série d'outils de test destinés aux utilisateurs finaux a été mise à la disposition des États membres, ce qui a permis d'accélérer et de faciliter le processus d'assistance. Parallèlement, l'eu-LISA a défini l'approche des essais d'interopérabilité de façon à traiter les procédures complexes et imbriquées d'assurance qualité pour les essais d'interopérabilité des systèmes. Au cours du second semestre de l'année 2022, l'Agence a conclu un contrat avec un prestataire d'assistance aux essais externe dans le but de mieux gérer le volume et la complexité croissants des essais.

En outre, l'eu-LISA a continué à travailler sur la gestion du cycle de vie des applications (ALM) afin de soutenir la fourniture d'applications et de gérer la complexité associée à la réutilisation de composants communs dans différents systèmes, ainsi que l'interconnectivité et l'interopérabilité des nouveaux systèmes.

## 1.2. Nouveaux systèmes et innovation

Avec l'élargissement du mandat de l'eu-LISA en 2018, l'Agence s'est vu confier le développement de plusieurs **nouveaux systèmes d'information à grande échelle**, ainsi que la conception de **l'architecture d'interopérabilité globale** pour le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) de l'UE. En outre, pour soutenir les capacités de l'eu-LISA en matière de développement et d'évolution continus des systèmes d'information, le mandat révisé a également élargi la portée de ses activités de **recherche et d'innovation** afin d'inclure la mise en œuvre de projets pilotes et de validation de principe.

L'idée d'introduire de nouveaux systèmes d'information qui viendraient compléter les systèmes existants de l'UE dans le domaine des affaires intérieures (SIS, VIS et Eurodac) a été proposée par la Commission dans le cadre du paquet législatif «**Frontières intelligentes**» afin de renforcer la sécurité intérieure de l'UE et de

moderniser la gestion de ses frontières extérieures. Le développement de ces nouveaux systèmes – le système d'entrée/de sortie (**EES**) et le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (**ETIAS**) – figure parmi les principales priorités de l'Agence depuis l'adoption des règlements fondateurs respectifs en 2017 et 2018.

En outre, pour faciliter l'échange d'informations entre les systèmes nouveaux et existants, l'eu-LISA a également été chargée de développer une **architecture d'interopérabilité** globale pour le domaine JAI. Une fois opérationnelle, l'interopérabilité des systèmes JAI renforcera la gestion intégrée des frontières et la sécurité intérieure, constituant ainsi la principale contribution de l'Agence à la **stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité**.

L'élargissement du mandat de l'eu-LISA a également introduit de nouvelles responsabilités dans le **domaine de la justice** de l'UE, notamment le développement d'un nouveau système d'information: le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (**ECRIS-TCN**) et la prise en charge de la gestion opérationnelle du **système e-CODEX**, la plateforme de communication électronique facilitant les procédures judiciaires transfrontières. L'Agence a ainsi commencé à renforcer sa contribution à la numérisation de la justice<sup>41</sup>, dans le but d'améliorer la coopération entre les autorités judiciaires européennes et d'offrir aux citoyens et entreprises de l'UE un meilleur accès à la justice.

Tout au long de l'année 2022, le développement et la livraison de nouveaux systèmes se sont poursuivis malgré des retards persistants, principalement dus à l'incapacité du contractant à respecter les délais. En outre, des perturbations et des pénuries dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ont affecté la disponibilité de composants matériels et logiciels essentiels. Pour faire face à ces problèmes, l'eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec les États membres et la Commission, en surveillant attentivement la situation et en élaborant des mesures pour en atténuer l'impact. Cela a été particulièrement important pour l'EES, car, en raison des interdépendances, tout retard dans le calendrier de livraison de l'EES est susceptible d'avoir une incidence directe sur les délais de mise en œuvre d'ETIAS et des éléments d'interopérabilité. L'allongement du délai de mise en service est susceptible d'avoir une incidence sur les ressources, tant humaines que financières, nécessaires pour achever le développement.

---

<sup>41</sup> Communication de la Commission sur la **numérisation de la justice au sein de l'Union européenne: une panoplie de possibilités** [COM(2020) 710 final].



### 1.2.1. Système d'entrée/de sortie (EES)

Dans le domaine des affaires intérieures, l'EES est l'un des deux systèmes d'information destinés à moderniser la gestion des frontières extérieures de l'UE en remplaçant la pratique actuelle de tamponnage manuel des passeports par l'**enregistrement électronique** de tous les ressortissants de pays tiers (RPT) entrant et sortant de l'espace Schengen, y compris les données relatives aux refus d'entrée. En outre, l'EES permettra aussi de contrôler les séjours de courte durée autorisés (pour les visites d'une durée maximale de 90 jours, sur une période de 180 jours) et d'identifier les éventuels dépassements de séjour en calculant automatiquement la durée du séjour autorisé et en générant des alertes à l'expiration de ce dernier.

En tant que tel, le système vise à prévenir l'immigration irrégulière et à renforcer la sécurité intérieure en contribuant à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Une fois opérationnelle, l'automatisation des contrôles aux frontières introduite par l'EES aidera également les États membres à gérer les flux croissants de voyageurs, tout en optimisant le nombre de gardes-frontières aux points de passage.

L'eu-LISA est responsable du développement et de l'hébergement

- du système central de l'EES,
- d'une interface nationale uniforme (NUI) pour établir la connexion entre le système central de l'EES et l'infrastructure frontalière nationale dans chaque État membre,
- d'une infrastructure de communication sécurisée et cryptée entre le système central de l'EES et les IUN,
- d'un canal de communication sécurisé entre les systèmes centraux de l'EES et du VIS.

Le fonctionnement du système central de l'EES nécessite l'intégration du composant EES, le service d'établissement de correspondances biométriques (BMS) et la modification du système d'information sur les visas (VIS) existant. En outre, l'EES disposera d'un service internet commun avec ETIAS qui fournira des interfaces en ligne pour les transporteurs internationaux de passagers et les ressortissants de pays tiers.

#### Mise en œuvre

Le développement de l'EES a débuté en janvier 2018 et la mise en œuvre du programme a progressé jusqu'à la phase de test. Malgré les nombreux défis rencontrés au cours de la période considérée, l'Agence a progressé dans l'achèvement du développement du système central de l'EES, notamment en menant plusieurs campagnes d'essai en étroite collaboration avec les États membres.

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes afin de concevoir des mesures efficaces pour atténuer les effets des retards persistants liés à l'EES, ainsi que leur incidence collatérale sur la livraison prévue de l'ETIAS et des éléments d'interopérabilité.

Le 24 mars 2022, compte tenu de l'état d'avancement du programme de développement de l'EES, le conseil d'administration de l'eu-LISA a demandé au Conseil d'approuver le report de la mise en service du système à novembre 2022<sup>42</sup>. Le 22 juin 2022, le conseil d'administration a révisé une nouvelle fois le calendrier et a reporté la mise en service du système à la mi-mai 2023. En raison d'imprévus, la livraison de l'ETIAS a dû être reportée à novembre 2023 et les éléments d'interopérabilité ont été progressivement reportés à juin 2024<sup>43</sup>. Ce calendrier révisé a été approuvé par le Conseil JAI en juillet lors de sa réunion informelle à Prague.

<sup>42</sup> Décisions de la 34<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de l'eu-LISA, 23/24 mars 2022.

<sup>43</sup> Décisions de la 36<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de l'eu-LISA, 22/23 juin 2022.

Malgré tous les efforts déployés, la situation est restée difficile à la fin de l'année 2022, et le consortium chargé de développer le système central de l'EES n'a pas été en mesure de présenter un plan assorti d'une date de livraison précise<sup>44</sup>.

## Tests

La mise en œuvre du programme de développement de l'EES a progressé jusqu'à la phase de développement et d'essai, et devrait s'achever par la transition vers la mise en service et la réception définitive du système (FSA) au début de l'année 2024.

**Application du système central de l'EES.** En janvier 2022, l'eu-LISA a entamé la campagne de tests fonctionnels prévue pour la **solution intégrée** (c'est-à-dire le système central de l'EES, le BMS partagé et le système central du VIS mis à jour). Alors que le développement du VIS et du service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) a été achevé en temps voulu, le développement de la partie EES a pris plusieurs mois de retard par rapport à l'échéance initiale du 15 septembre 2022. À la fin de l'année 2022, le contractant a estimé que la livraison aurait lieu au début du mois de janvier 2023, ce qui aurait une incidence sur la période d'essai dont disposent les États membres et repousserait également le début des tests non fonctionnels dans les locaux de l'eu-LISA. Afin de suivre les progrès et d'accélérer la livraison, l'eu-LISA a continué à organiser des réunions quotidiennes avec l'équipe du contractant, ainsi que des réunions hebdomadaires avec la direction du contractant, y compris une remontée régulière d'informations vers les instances exécutives.

**Environnements d'essai et simulateurs.** L'eu-LISA a livré une version intermédiaire, intégrant pour la première fois l'EES, le VIS et le BMS, qui a été installée avec succès dans l'environnement d'essai dédié de l'Allemagne le 20 octobre 2022. Entre-temps, le consortium EES a rencontré des difficultés pour mettre à niveau les environnements d'essai dédiés pour les autres États membres jusqu'à la mi-décembre 2022. Ce problème, ainsi que les longs délais d'installation dus à des problèmes techniques, ont été portés à la connaissance de la direction du contractant.

**Essai dans les États membres.** L'environnement d'essai de conformité de l'EES a été mis à la disposition des États membres à la fin du mois de février 2022. Toutefois, les tests des systèmes nationaux ont dû être réalisés à l'aide des simulateurs VIS et BMS partagé en raison de problèmes persistants dans la livraison de la version entièrement intégrée de l'application du système central de l'EES. À la fin de l'année, 13 États membres avaient pratiquement finalisé les essais à l'aide des simulateurs VIS et BMS partagé, avec un taux de réussite de 93 %, ce qui témoigne de la bonne qualité de l'interface de l'application. Au début de l'année 2023, les États membres réalisaient encore des campagnes d'essai. L'Agence soutient activement les États membres dans ce processus et facilite l'établissement de rapports hebdomadaires au moyen du rapport sur l'état d'avancement de l'EES.

Pour pouvoir tester la version intégrée, l'eu-LISA a fourni une version intermédiaire. Les essais de conformité ont révélé un taux de réussite de 90 % en quelques jours, confirmant un bon niveau de qualité d'intégration de la version intermédiaire. Toutefois, les essais complets (tests opérationnels de bout en bout de l'ensemble des fonctionnalités, y compris la biométrie) n'ont pas été possibles en raison d'un problème de blocage du BMS partagé.

## Préparation à l'interopérabilité

Le règlement EES prévoit la mise en place d'une interopérabilité entre l'EES et le VIS (avec le BMS), ainsi qu'entre l'EES et l'ETIAS, afin d'améliorer et de rationaliser l'efficacité des contrôles aux frontières.

**Interopérabilité avec le VIS.** Pour permettre la récupération automatique des données relatives aux visas dans le VIS, un canal de communication direct doit être établi entre les deux systèmes afin de mettre à jour les données respectives dans l'EES, autrement dit pour vérifier la validité ou l'annulation, le retrait ou la prolongation du visa. Le développement des **microservices** permettant l'interopérabilité VIS-EES a été achevé au début de l'année 2022 et, pendant le reste de l'année, l'eu-LISA s'est concentrée sur l'essai de la

---

<sup>44</sup> En janvier 2023, le conseil d'administration a conclu qu'il n'était plus possible de respecter le délai fixé à mai 2023 et qu'il était impossible de définir la date de livraison avec le niveau d'assurance requis, principalement en raison de l'indisponibilité des environnements d'essai pour les tests de conformité. Malgré de nouveaux retards, le conseil d'administration a demandé à tous les États membres et aux parties prenantes de poursuivre leurs préparatifs aux points de passage frontaliers (décisions de la **40<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration**, 12 janvier 2023). En mars, le conseil d'administration a demandé à l'eu-LISA de revoir le calendrier de mise en œuvre de l'architecture d'interopérabilité JAI. Lors de sa **42<sup>e</sup> réunion du 15 mars 2023**, le conseil d'administration de l'eu-LISA a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'EES et des retards supplémentaires du côté du contractant, et a conclu qu'il n'était plus possible que l'EES soit mis en service en 2023.

solution commune et sur la réalisation de tests avec les États membres. L'intégration fonctionnelle VIS-BMS partagé a été achevée, et plusieurs tests ont été effectués en préparation des activités de migration des données qui se poursuivront en 2023.

**Interopérabilité avec l'ETIAS.** Pour permettre l'interrogation simultanée de l'EES et de l'ETIAS, une connexion d'interopérabilité doit être établie entre l'EES et le portail de recherche européen (ESP). Cette obligation, qui n'était pas prévue dans la version initiale de l'EES, a été introduite par les modifications consécutives de l'ETIAS, adoptées en juillet 2021<sup>45</sup>. En 2022, l'eu-LISA a poursuivi les discussions contractuelles et les préparatifs en vue de l'adaptation de l'EES à l'ETIAS.

**Connexion de l'EES au CRRS.** L'Agence a commencé à développer une interface commune entre l'EES et le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS). En raison des retards dans la finalisation des spécifications du CRRS, l'eu-LISA a étudié les possibilités de fournir une fonctionnalité de rapport personnalisée pour couvrir la première période opérationnelle de l'EES avant son intégration finale dans le CRRS.

### Passage à la phase opérationnelle

Au cours de la période de référence, l'eu-LISA a commencé à préparer le passage à la phase opérationnelle en organisant plusieurs réunions techniques avec les États membres et en partageant la première version du manuel d'utilisation de l'EES.

## 1.2.2. Services internet de l'EES/ETIAS

En ce qui concerne l'entrée dans l'espace Schengen, une distinction est faite entre les ressortissants de pays tiers (RPT) soumis à l'obligation de visa et ceux qui en sont exemptés. Alors que l'EES vérifiera si les RPT soumis à l'obligation de visa disposent d'un visa valide pour au moins une entrée autorisée, l'ETIAS est nécessaire pour vérifier si les RPT exemptés de l'obligation de visa disposent des autorisations de voyage requises. Pour faciliter le **traitement intégré et rationalisé des voyageurs RPT entrants** aux frontières de l'espace Schengen, l'eu-LISA est chargée de développer les services internet pour l'EES et l'ETIAS, qui comprendront l'**interface centrale des transporteurs**<sup>46</sup> pour interroger les deux systèmes afin de vérifier si un voyageur RPT détient un visa ou une autorisation de voyage valide pour entrer dans l'espace Schengen.

Ces services internet communs comprennent plusieurs modules destinés au public, notamment des interfaces web dédiées et des applications mobiles pour les voyageurs et les transporteurs. En plus de l'interface des transporteurs, l'interface web complémentaire pour les voyageurs permettra aux RPT soumis à l'obligation de visa de vérifier leurs entrées encore valables dans l'espace Schengen. Une fois l'ETIAS opérationnel, les services internet comprendront également une plateforme en ligne sur laquelle les RPT exemptés de visa pourront demander l'autorisation de voyage ETIAS obligatoire, qui doit être approuvée avant le voyage.

En raison des composants partagés, ces services internet communs seront développés dans le cadre du projet EES, en divisant le champ d'application en deux parties: l'une pour les interfaces web (transporteurs/RPT) et l'autre pour les outils d'embarquement et d'assistance des transporteurs. Cette approche a été choisie par l'eu-LISA pour garantir une mise en œuvre efficace et des économies d'échelle.

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre du logiciel pour les services internet de l'EES/ETIAS, mais en raison de difficultés d'approvisionnement, de retards des contractants et de la complexité technique de l'infrastructure, le déploiement de l'environnement d'essai pour les transporteurs a encore été retardé jusqu'en 2023. En outre, les essais de réception en usine<sup>47</sup> ont révélé de nombreux défauts, qui n'avaient pas été résolus à la fin de l'année 2022.

L'Agence a travaillé en étroite collaboration avec la Commission et Frontex pour fournir les services internet de l'EES/ETIAS et a lancé la procédure contractuelle pour leur développement. Les négociations

<sup>45</sup> **Règlement (UE) 2021/1152** du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1860, (UE) 2018/1861 et (UE) 2019/817 en ce qui concerne l'**établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages** (JO L 249 du 14.7.2021, p. 15).

<sup>46</sup> Présentation du groupe de travail pour les transporteurs de l'eu-LISA «**EES/ETIAS Carrier Interface Overview**» (Vue d'ensemble de l'interface des transporteurs de l'EES/ETIAS), mars 2023.

<sup>47</sup> **L'essai de réception en usine (FAT)** consiste à tester les fonctionnalités opérationnelles développées sur le site de l'usine avant leur livraison et à vérifier une stabilité fonctionnelle suffisante avant de soumettre le logiciel à l'essai de la solution système (SST).

contractuelles pour les services internet ont été finalisées en août 2022<sup>48</sup>. L'approbation tardive a affecté la finalisation des exigences et des spécifications sous-jacentes pour les services internet, ce qui a retardé la conclusion du contrat de mise en œuvre.

### Assistance aux États membres

Pour aider les États membres à déployer l'EES et l'ETIAS, la Commission a publié une version révisée du «Manuel pratique à l'intention des gardes-frontières (manuel Schengen)»<sup>49</sup>, à laquelle l'eu-LISA a contribué en fournissant une vue d'ensemble des mises à jour techniques axées sur les connexions entre systèmes et l'interface des transporteurs (y compris différents scénarios d'interrogation et réponses). En outre, l'eu-LISA a collaboré avec Frontex sur deux séries de documents d'orientation: «Procédures opérationnelles standard» et «FAQ pour la section publique des transporteurs»<sup>50</sup>.

### Enregistrement du transporteur

À la fin de 2022, au total, **947 transporteurs** (799 transporteurs aériens, 51 transporteurs maritimes et 97 transporteurs terrestres) s'étaient enregistrés auprès de l'eu-LISA pour établir des connexions entre systèmes pour l'EES et l'ETIAS. En outre, 54 fournisseurs de logiciels de transport avaient également demandé à être enregistrés. Environ 40 % sont des transporteurs de l'UE et 60 % proviennent de pays tiers.

En fin de compte, le nombre de transporteurs enregistrés, en particulier parmi les transporteurs terrestres, s'est avéré beaucoup plus faible que prévu. Afin d'atténuer l'incidence possible sur l'état de préparation opérationnelle de l'EES, l'eu-LISA a intensifié ses efforts en unissant ses forces avec des associations de transporteurs et en organisant des activités de sensibilisation afin de remédier à ce problème et de stimuler les enregistrements. En collaboration avec la Commission, Frontex, les associations de transporteurs et leurs fournisseurs de services informatiques, ce sujet est resté en tête de l'ordre du jour du groupe de travail pour les transporteurs tout au long de l'année 2022.

Pour soutenir le processus d'essai des transporteurs, l'Agence a ouvert un **simulateur cloud** qui était disponible jusqu'en décembre 2022. Sur un objectif de 488 transporteurs, seuls 380 ont demandé l'accès au simulateur, et un seul fournisseur de services a réussi à terminer toute la batterie de tests.



### 1.2.3. Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

L'ETIAS est le système d'autorisation en ligne préalable au voyage pour les ressortissants de pays tiers (RPT) exemptés de l'obligation de visa, qui introduira l'autorisation de voyage comme **nouvelle condition d'entrée dans l'espace Schengen** pour un court séjour. Outre la rationalisation des procédures de franchissement des frontières pour les RPT, l'ETIAS contribuera également à la sécurité intérieure de l'UE en identifiant à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration et de santé publique. Cette **évaluation des risques** sera facilitée par la future interopérabilité des systèmes JAI, qui permettra de vérifier les informations de base dans tous les systèmes gérés par l'eu-LISA, ainsi que dans les bases de données pertinentes d'Europol et d'Interpol.

Les autorisations de voyage ETIAS seront vérifiées par les transporteurs aériens, maritimes et terrestres avant l'embarquement, ainsi qu'aux points de passage des frontières extérieures par les gardes-frontières qui seront chargés de prendre la décision finale d'accorder ou de refuser l'entrée. En outre, les services répressifs

<sup>48</sup> **Règlement d'exécution (UE) 2022/1409 de la Commission** du 18 août 2022 concernant les règles détaillées relatives aux conditions d'utilisation du service internet et les règles relatives à la protection et à la sécurité des données applicables au service internet, ainsi que les mesures relatives au développement et à la mise en œuvre technique du service internet, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2021/1224 (JO L 216 du 19.8.2022, p. 3-19).

<sup>49</sup> **Manuel pratique à l'intention des gardes-frontières (manuel Schengen)**, 28 octobre 2022, C (2022) 7591 final.

<sup>50</sup> Frontex (2022) «**Foire aux questions (FAQ) pour la section publique des transporteurs**», 9 décembre 2022.

nationaux et Europol auront également accès à la base de données de l'ETIAS afin de prévenir, détecter ou enquêter sur des menaces terroristes ou des infractions pénales graves.

L'ETIAS comprend:

- le système central, développé et administré par l'eu-LISA;
- l'unité centrale, établie au sein de Frontex, chargée du traitement de l'application en cas de concordance avec l'une des bases de données consultées, et du déclenchement du traitement manuel de l'application, si nécessaire;
- des unités nationales dans chaque État membre, qui seront chargées d'examiner et de statuer sur les demandes envoyées pour traitement manuel.

L'ETIAS partagera plusieurs composants matériels et logiciels avec l'EES, tels que l'interface nationale uniforme (NUI), l'infrastructure de communication et les services internet (voir ci-dessus au point 1.1.2).

Le développement de l'ETIAS a commencé fin 2018. Toutefois, en raison d'importantes interdépendances avec l'EES, le développement et la fourniture du système dépendent de la finalisation et de la mise en service réussie de l'EES; autrement dit, l'ETIAS peut entrer en service six mois après l'EES.

Pour faciliter la vérification croisée des informations dans tous les systèmes JAI, les **modifications consécutives de l'ETIAS** adoptées en juillet 2021<sup>51</sup> ont introduit l'obligation, non prévue à l'origine dans la version initiale de l'EES, d'établir une connexion d'interopérabilité entre l'EES et le portail de recherche européen (ESP) dès la mise en service de l'ETIAS<sup>52</sup>.

### Contexte réglementaire

Les exigences et les spécifications nécessaires au développement de l'ETIAS sont en attente de l'adoption d'un **droit dérivé** pour mettre en œuvre les modifications consécutives de l'ETIAS. En janvier 2023, 21 actes juridiques avaient été adoptés et cinq actes étaient en cours d'adoption formelle (par exemple, les versions modifiées des lois sur la liste de surveillance et la gestion des données sont en phase finale d'adoption). Les travaux sur les lois relatives à la déclaration des coûts (pour évaluer la nécessité d'adapter la redevance ETIAS), ainsi que sur les brochures et les méthodes de paiement sont toujours en cours, dans l'attente de la consultation interservices interne de la Commission.

Deux actes d'exécution découlant des modifications consécutives de l'ETIAS sont en phase finale d'adoption: 1) Décision d'exécution de la Commission fixant les **spécifications techniques pour la conservation des données** et 2) Décision déléguée de la Commission précisant les conditions de la **correspondance entre les données** présentes dans un enregistrement, un signalement ou un dossier des autres systèmes d'information de l'UE consultés et un dossier de demande. Ces deux actes auront un effet direct sur la mise en œuvre de l'ETIAS, ainsi que d'autres systèmes JAI et du programme d'interopérabilité (y compris l'intégration avec la base de données d'Europol).

### Analyse et conception

La finalisation de la conception du système central de l'ETIAS a été affectée par les dépendances avec les composants partagés avec l'EES, ainsi que par les spécifications d'interopérabilité. En conséquence, la clôture de la phase d'analyse et de conception a été reportée à la fin du mois de février 2023.

Au début de l'année 2022, plusieurs utilisateurs finaux ont demandé de nouvelles fonctionnalités pour lesquelles l'eu-LISA a préparé des analyses d'impact en consultation avec la Commission. Parallèlement, l'Agence a poursuivi le développement d'éléments dont la conception était mature et stable.

En avril, la Commission a adopté la version initiale de l'acte d'exécution relatif à la liste de surveillance de l'ETIAS, finalisant les spécifications techniques et invitant l'eu-LISA à mettre à jour le **document de contrôle des interfaces de l'ETIAS** (DCI), y compris l'approche du cryptage et les spécifications de l'ESP, qui a été partagé avec les États membres le 2 juin. Un communiqué correctif, reflétant l'approche alternative de l'authentification de la liste de surveillance et l'impact du dernier modèle de données du répertoire commun

<sup>51</sup> **Règlement (UE) 2021/1152** du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1860, (UE) 2018/1861 et (UE) 2019/817 en ce qui concerne l'**établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages** (JO L 249 du 14.7.2021, p. 15).

<sup>52</sup> Étant donné que la mise en service de l'EES prévue pour mai 2023 n'est plus considérée comme réalisable en raison des retards liés aux contractants, l'eu-LISA a entamé la révision du calendrier de l'architecture d'interopérabilité, ce qui affectera également le calendrier de mise en œuvre de l'ETIAS.

de données d'identité (CIR), a été communiqué aux États membres le 22 décembre.

La cinquième et **dernière itération de la maquette du logiciel ETIAS** a été présentée aux États membres en avril. L'eu-LISA a également organisé trois ateliers pour la Commission et Frontex afin de présenter des maquettes du site internet public pour la plateforme d'autorisation de voyage des RPT, ainsi que l'application mobile.

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à mettre à jour l'**analyse d'impact de l'ETIAS sur la protection des données** afin de fournir une réponse complète aux observations reçues du CEPD en septembre 2021.

### Mise en œuvre

La fourniture des fonctionnalités d'ETIAS a été planifiée selon une **approche itérative** (similaire à celle utilisée pour ses éléments de conception) afin d'atténuer l'effet des dépendances avec l'EES et les éléments d'interopérabilité sur la campagne d'essais de conformité<sup>53</sup>.

Les activités de **test de la solution système** initialement prévues pour décembre ont été reportées en raison du retard dans le déploiement des équipements de l'infrastructure ETIAS pour l'environnement d'essai et de la non-disponibilité de l'interface nationale uniforme (NUI) pour l'ETIAS, ce qui a mis en péril le calendrier des essais de conformité pour les États membres.

Dans le cadre du règlement ETIAS, l'eu-LISA a été chargée de fournir une «liste blanche» d'**outils audio-vidéo** appropriés pour mener des entretiens avec les RPT qui demandent une autorisation de voyage. L'Agence a terminé l'étude de marché en 2021 et organisé un total de 15 démonstrations pour les États membres en novembre et décembre. Le rapport final devrait être communiqué aux États membres en 2023.

Tout au long de l'année, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre de la **liste de surveillance de l'ETIAS**. L'eu-LISA a également travaillé avec les États membres sur des aspects liés aux approches de cryptage et d'authentification.

### Infrastructure

En février 2022, l'eu-LISA a commandé les **équipements réseau pour l'environnement d'essai**. En juillet 2022, elle a commandé le reste de l'**équipement matériel pour l'environnement d'essai**. Toutefois, la livraison de l'équipement contractuel a été retardée en raison d'une pénurie de matériel, et l'Agence s'est efforcée de donner la priorité à l'installation et à la configuration de l'infrastructure d'essai afin de réduire au minimum l'incidence sur le calendrier des essais de conformité. Bien que l'équipement réseau pour l'environnement d'essai ait été livré en mai 2022 et la plupart des équipements matériels en septembre 2022, l'installation n'a pas commencé en raison de la prolongation des négociations contractuelles qui étaient toujours en cours à la fin de l'année 2022, ce qui a retardé le processus d'essai du système.

En mai et juin, l'eu-LISA a signé les contrats-cadres pour la maintenance future de toutes les applications et infrastructures (y compris l'ETIAS) en vertu du Cadre d'opérations transversal.



## 1.2.4. Application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS RI)

En vertu du droit de l'Union, les juridictions nationales sont tenues de tenir compte des condamnations antérieures lorsqu'elles prononcent des peines dans des affaires pénales. Le système européen d'information

<sup>53</sup> L'Agence a partagé la version actualisée du document descriptif des essais de conformité avec les États membres en janvier 2023. À la fin du mois de mars, la première version du **simulateur du système central de l'ETIAS** était prête à tester les implémentations nationales, et la formation pour les États membres a été dispensée le 12 mai 2023.

sur les casiers judiciaires (ECRIS), en service depuis 2012, est un système décentralisé d'échange d'informations sur les casiers judiciaires entre les États membres de l'UE.

L'application de référence de l'ECRIS (ECRIS RI) offre une interface d'intégration permettant de se connecter aux registres des casiers judiciaires nationaux des États membres. L'Agence est responsable de la maintenance de l'ECRIS RI depuis avril 2020. Au cours du premier semestre 2022, l'eu-LISA a procédé à une analyse de sécurité du code source de l'ECRIS RI, qui a révélé plusieurs failles de sécurité. En octobre 2022, l'eu-LISA a organisé un atelier présentant des solutions alternatives à ce problème, ce qui a conduit le conseil d'administration à décider en novembre que l'interface frontale de l'ECRIS RI devait être remplacée. Dans le même temps, les États membres ont été fortement encouragés à passer à la dernière version de l'ECRIS RI afin d'atténuer tout risque résiduel en matière de sécurité.

En 2022, l'eu-LISA a également préparé le transfert de la maintenance de l'ECRIS RI vers le cadre opérationnel transversal (TOF) utilisé par l'Agence pour l'exploitation de tous les systèmes JAI. Le transfert est prévu pour 2023.



### 1.2.5. Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN)

L'ECRIS-TCN est un système centralisé de concordance/non-concordance, qui vient compléter le système ECRIS (Système européen d'information sur les casiers judiciaires) avec des informations sur les casiers judiciaires de ressortissants de pays tiers (RPT) ayant fait l'objet d'une condamnation dans l'UE. Ensemble, ces deux systèmes permettront aux juges, aux procureurs et aux autres autorités compétentes d'obtenir des informations complètes sur les antécédents criminels des RPT, quel que soit l'État membre dans lequel ils ont été condamnés. Par conséquent, l'ECRIS-TCN contribuera également à la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des jugements et décisions judiciaires dans un espace commun de liberté, de sécurité et de justice.

L'ECRIS-TCN comprend:

- le système central qui conserve les informations relatives à l'identité des RPT condamnés;
- des points d'accès centraux nationaux dans chaque État membre;
- un logiciel d'interface qui permet aux autorités compétentes de se connecter au système central; et
- une infrastructure de communication reliant le système central aux points d'accès centraux nationaux.

Dans le cadre de l'architecture d'interopérabilité JAI, l'ECRIS-TCN sera connecté aux éléments d'interopérabilité, ce qui permettra d'effectuer des recherches dans tous les systèmes d'information JAI.

#### Contexte réglementaire

La décision d'exécution de la Commission contenant des dispositions relatives aux données alphanumériques et biométriques a été publiée le 16 décembre 2022<sup>54</sup>.

#### Analyse et conception

En 2022, l'eu-LISA s'est concentrée sur l'achèvement des exigences du système et la mise à jour du **document de contrôle des interfaces (DCI) de l'ECRIS-TCN**, en tenant compte de l'alignement avec les

<sup>54</sup> **Décision d'exécution (UE) 2022/2470 de la Commission** du 14 décembre 2022 établissant les mesures nécessaires au développement technique et à la mise en œuvre du système centralisé permettant d'identifier les États membres détenant des informations relatives aux condamnations concernant des ressortissants de pays tiers et des apatrides (ECRIS-TCN), JO L 322 du 16.12.2022, p. 107–121.

éléments d'interopérabilité développés en parallèle. En raison des dépendances avec les composants partagés avec l'EES et des spécifications d'interopérabilité, la phase d'analyse et de conception de l'ECRIS-TCN n'a pas été terminée en 2022 et a dû être prolongée.

À la suite de la découverte de failles de sécurité dans l'ECRIS RI, l'Agence a présenté un aperçu de la situation au groupe consultatif ECRIS-TCN. Un plan d'urgence a été élaboré en collaboration avec la Commission, les États membres et le contractant afin d'éviter toute transmission et de limiter l'incidence sur le développement de l'ECRIS-TCN.

### Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ECRIS-TCN s'est poursuivie. En décembre, l'Agence a lancé un nouveau contrat spécifique pour le développement d'un nouveau simulateur intégré.



## 1.2.6. e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange)

Le système e-CODEX fournit l'infrastructure numérique pour une communication et un échange de données sécurisés et interopérables entre les autorités judiciaires européennes. Il s'agit d'un catalyseur technologique essentiel pour moderniser la coopération dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontières<sup>55</sup>. L'engagement de l'Agence dans l'e-CODEX est une étape importante dans l'effort européen de **numérisation de la justice**.

Opérationnelle depuis 2016, la plateforme de communication e-CODEX a été développée à l'origine pour surmonter la grande variété d'outils informatiques nationaux fragmentés et incompatibles et pour assurer une transmission électronique sécurisée des informations dans les **procédures judiciaires transfrontières**.

À ce jour, l'e-CODEX a été déployé dans les solutions informatiques utilisées volontairement par les autorités judiciaires, ainsi que par d'autres professions juridiques, d'une trentaine de pays et d'organisations partenaires en matière civile et pénale, telles que les injonctions de payer européennes<sup>56</sup> et les mandats d'arrêt européens<sup>57</sup>.

Le règlement e-CODEX a été adopté le 30 mai 2022, établissant formellement la base juridique du système, décrivant ses composantes, ses fonctions et sa gouvernance, et énumérant les responsabilités de l'eu-LISA<sup>58</sup>. L'Agence devrait **reprendre la gestion opérationnelle de l'e-CODEX** au second semestre 2023. En outre, l'eu-LISA a également été chargée d'encourager la poursuite de la numérisation des procédures judiciaires qui pourraient utiliser la communication et l'échange de données transfrontaliers sécurisés et interopérables fournis par l'e-CODEX.

En 2022, l'eu-LISA a contribué aux travaux de la Commission visant à préparer les actes d'exécution couvrant les spécifications techniques minimales du système, les exigences en matière de niveau de service et les



<sup>55</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet officiel de l'**e-CODEX**.

<sup>56</sup> L'**injonction de payer européenne** est une procédure simplifiée pour les créances monétaires transfrontières qui ne sont pas contestées par la partie défenderesse.

<sup>57</sup> Le **mandat d'arrêt européen (MAE)** est une procédure simplifiée de remise judiciaire transfrontière aux fins de poursuites ou d'exécution d'une peine ou d'une mesure de sûreté privatives de liberté.

<sup>58</sup> **Règlement (UE) 2022/850** du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 relatif à un système informatisé pour l'échange électronique transfrontière de données dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et pénale (**système e-CODEX**), et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 150 du 1.6.2022, p. 1-19).

modalités spécifiques du processus de reprise. En décembre, l'eu-LISA a mis en place le conseil de gestion du programme e-CODEX afin de fournir des conseils à la direction de l'Agence et a préparé la mise en place du groupe consultatif spécialisé chargé de fournir une expertise technique<sup>59</sup>. En vue de la reprise en 2023, l'eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec le consortium qui a jusqu'à présent supervisé le développement et la maintenance du système.

### 1.2.7. Interopérabilité

L'interopérabilité est la capacité des systèmes d'information à échanger des données et des informations. La gestion efficace de la sécurité intérieure et des frontières de l'Europe repose sur l'interopérabilité des différents systèmes d'information JAI, qui facilite la coopération entre les autorités nationales dans les domaines de la gestion des frontières et des migrations et contribue à la sécurité intérieure.

À cette fin, l'UE a confié à l'eu-LISA le soin de développer l'architecture globale d'interopérabilité pour le domaine JAI. L'Agence a commencé à élaborer le programme d'interopérabilité à la mi-2019, à la suite de l'adoption du règlement sur l'interopérabilité en mai 2019.

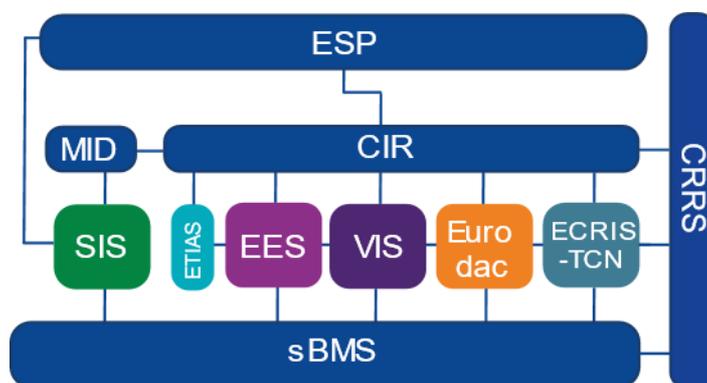
Cette nouvelle architecture, représentée à la figure **Figure 22**, sera activée par des éléments d'interopérabilité qui, ensemble, déverrouilleront l'interopérabilité de tous les systèmes d'information de l'UE dans le domaine JAI: SIS, VIS, Eurodac, EES, ETIAS et ECRIS-TCN.

L'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE comprend les éléments suivants:

- le **portail de recherche européen (ESP)**, qui permet aux utilisateurs autorisés de réaliser des recherches uniques et de recevoir des résultats de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès;
- le **répertoire commun de données d'identité (CIR)**, une base de données contenant des informations biographiques sur les ressortissants de pays tiers (RPT) afin de garantir une identification fiable;
- le **détecteur d'identités multiples (MID)**, qui facilite la détection des identités multiples à la fois pour assurer l'identification correcte des voyageurs de bonne foi et pour combattre la fraude à l'identité;
- le **service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)**, qui permet de recouper des données d'identité au moyen d'identifiants biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI.

L'eu-LISA développe par ailleurs un **répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)**, afin de générer des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes JAI à des fins stratégiques, opérationnelles et de qualité des données.

Figure 22. Architecture d'interopérabilité JAI.



<sup>59</sup> La première réunion du groupe consultatif e-CODEX a eu lieu le 17 janvier 2023, et le conseil de gestion du programme e-CODEX s'est réuni pour la première fois le 18 janvier 2023.

## Développement du service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé)

À la fin du mois de janvier 2022, le BMS partagé a été inclus dans les **essais de la solution système commune** de l'EES et du VIS mis à jour. Cette phase d'essai a été couronnée de succès, car aucun défaut important n'a été détecté pour le BMS partagé. Les essais de la solution système dédiée du BMS partagé ont débuté en juin et se sont terminés avec succès en décembre.

En février, l'eu-LISA a soumis l'**analyse d'impact relative à la protection des données** (AIPD) du BMS partagé mise à jour au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) pour avis, en tenant compte des recommandations formulées en novembre 2021. Le CEPD a rendu un avis favorable en juillet 2022, assorti d'une demande d'informations complémentaires sur le traitement des images faciales.

En 2022, l'Agence a lancé la procédure de passation de marchés pour les composants de l'infrastructure du BMS partagé qui seront utilisés à la fois par l'EES et par le VIS. Après l'installation réussie des éléments matériels, les solutions logicielles ont été installées dans les différents environnements, complétées pour l'environnement d'essai et poursuivies pour les environnements de préproduction et de production.

En janvier 2022, l'eu-LISA a entamé l'**intégration de l'ECRIS-TCN dans le BMS partagé** en mettant à jour les exigences et la conception du BMS partagé. La version intégrale a été livrée à la fin du mois d'août. Les tests sont prévus pour 2023, en même temps que la version 1.1 du BMS partagé.

En mai 2022, l'Agence a commencé à mettre en œuvre la version du BMS partagé prenant en charge le SIS, la livraison étant prévue pour septembre 2023.

Une version actualisée du **kit logiciel utilisateur** (USK) du BMS partagé a été publiée en mars, avec de nouvelles fonctionnalités découlant des exigences de l'ECRIS-TCN et du SIS. En outre, l'eu-LISA a également préparé l'approche pour la mesure continue de la précision des performances du système.

## Développement d'autres éléments d'interopérabilité: ESP, CIR, MID et CRRS

En 2022, l'eu-LISA a progressé dans la mise en œuvre des **éléments d'interopérabilité** restants: le portail de recherche européen (ESP), le répertoire commun de données d'identité (CIR), le détecteur d'identités multiples (MID) et le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS).

Les activités de maintenance pour la conception de haut niveau, le référentiel d'exigences et les éléments livrables en matière de sécurité ont commencé et progressent, en se concentrant sur des éléments essentiels, comme le document d'architecture logicielle (SAD) et les spécifications de conception détaillées. Les activités de développement se sont poursuivies en parallèle.

Les nouvelles versions des **documents de contrôle des interfaces** (DCI) d'interopérabilité ont été fournies aux États membres en novembre 2022. Le processus de maintenance des DCI externes, avec un nouveau cycle de publication de deux mois et demi, était déjà en place, comme convenu avec les États membres.

En ce qui concerne l'infrastructure, la procédure avancée de passation de marchés pour le lancement des activités d'essai était en cours à la fin de l'année 2022. L'installation de l'infrastructure était également planifiée. En outre, l'Agence a lancé le processus de signature du premier contrat pour les activités d'essais d'interopérabilité.

### 1.2.8. Innovation, recherche et développement

L'eu-LISA surveille de manière proactive les activités de recherche et l'innovation technologique dans les domaines des systèmes d'information à grande échelle. L'Agence doit se tenir au courant des derniers développements et anticiper les évolutions qui contribueront à fournir des services informatiques de haute qualité, tout en se tenant prête à tester de nouvelles technologies et solutions en vue de renforcer l'efficacité des systèmes d'information JAI gérés par l'eu-LISA.

#### Suivi de la recherche et de la technologie

En décembre 2022, l'eu-LISA a publié son **rapport annuel de suivi de la recherche et de la technologie**

intitulé «**Enabling Seamless Travel to the European Union**»<sup>60</sup> (Pour des déplacements fluides dans l'Union européenne). Le rapport met l'accent sur l'évolution en cours de la numérisation des procédures de gestion des frontières tout au long du parcours de voyage. Plus précisément, il fournit un aperçu des récents développements politiques en matière de numérisation des procédures de gestion des frontières, ainsi que des nouvelles technologies et solutions permettant des voyages internationaux sans heurts.

En outre, en juillet 2022, l'eu-LISA et Eurojust ont publié un rapport conjoint sur l'utilisation de solutions d'IA pour soutenir la coopération transfrontière dans le domaine de la justice pénale<sup>61</sup>. Le rapport fournit une vue d'ensemble du contexte politique et juridique de l'utilisation de l'IA dans le cadre de la coopération judiciaire transfrontière. Il examine également les technologies applicables et les cas d'utilisation possibles de l'IA dans le domaine judiciaire.

## Engagement des parties prenantes

En 2022, l'eu-LISA a continué à coordonner les rapports sur la mise en œuvre de la **feuille de route pour la normalisation à des fins de qualité des données**, adoptée par le groupe de travail du Conseil sur l'échange d'informations dans le domaine de la JAI (IXIM) en décembre 2020 et impliquant divers acteurs à travers l'Europe (la Commission européenne, plusieurs agences de l'UE et les autorités des États membres). Le Conseil a lancé cette initiative en vue de combler les lacunes en matière de qualité des données et d'accès à l'information dans l'UE en élaborant, en approuvant et en appliquant des normes communes pour les données biométriques, les données alphanumériques, les dispositifs et les solutions d'acquisition et d'accès aux données, ainsi que pour la cybersécurité. L'Agence a présenté deux rapports d'avancement, approuvés par l'IXIM, en juin et en décembre 2022.

L'Agence a participé activement aux travaux du **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**, hébergé par Europol<sup>62</sup>. Créé en 2020, le pôle est un réseau collaboratif de laboratoires d'innovation axé sur l'exploration de l'application des nouvelles technologies, en particulier la cartographie des projets pertinents, des connaissances et des lacunes en matière de capacités dans le domaine JAI. Pour soutenir le secrétariat du pôle d'innovation de l'UE, l'eu-LISA a détaché un membre de son personnel auprès d'Europol à partir de mai 2022 et a continué à participer activement aux travaux de l'équipe du pôle et du groupe de pilotage du pôle. Sous l'égide du pôle, l'Agence a lancé une **étude sur l'IA dans le CRRS afin d'améliorer l'analyse des risques et l'analytique pour l'ETIAS et le VIS révisé**. En outre, l'eu-LISA a soutenu le pôle dans l'organisation de son événement annuel, «Shaping responsible solutions for internal security», qui s'est déroulé en septembre 2022 à Bruxelles, en mettant l'accent sur la nécessité de développer des solutions de sécurité efficaces tout en répondant aux attentes des citoyens en termes de respect de la vie privée, de transparence et de responsabilité<sup>63</sup>.

Sur la base de la participation de l'Agence au **programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation**, adopté en 2021, l'eu-LISA a continué à soutenir la Commission et l'Agence exécutive pour la recherche dans la mise en œuvre du programme-cadre Horizon Europe par le biais de différentes activités. En particulier, l'eu-LISA a participé à la définition des priorités pour les programmes de travail en matière de recherche et d'innovation et a contribué à l'évaluation des propositions soumises en réponse aux appels présentant un intérêt opérationnel pour l'Agence.

En outre, l'Agence a soutenu la Commission européenne dans **plusieurs études**, comme l'étude du marché de la sécurité de l'UE<sup>64</sup> et l'étude sur l'adoption de la recherche en matière de sécurité<sup>65</sup>. L'Agence a également soutenu la direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission dans l'évaluation des dépendances technologiques critiques en matière de sécurité intérieure et l'initiative «EU Security Data Space for Innovation» (Espace de données de sécurité de l'UE pour l'innovation).

En 2022, l'Agence a également participé à un projet pilote avec l'Agence suédoise pour la migration afin d'analyser la **qualité des données dactyloscopiques opérationnelles** dans le cadre du VIS. L'un des résultats de ce projet est le premier article scientifique rédigé par l'eu-LISA, qui a été présenté et accepté lors de l'atelier international sur la biométrie et la criminalistique (IWBF) de 2023<sup>66</sup>. L'article analyse la capture des

<sup>60</sup> eu-LISA (2022), «**Enabling Seamless Travel to the European Union**», rapport de suivi de la recherche de l'eu-LISA, décembre 2022.

<sup>61</sup> eu-LISA et Eurojust (2022) «**Artificial intelligence supporting cross-border cooperation in criminal justice**», juillet 2022.

<sup>62</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure**.

<sup>63</sup> Pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure «**Shaping responsible solutions for internal security**», septembre 2022.

<sup>64</sup> Commission européenne (2022) «**EU security market study**», direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), 2022.

<sup>65</sup> Commission européenne (2022) «**Innovation uptake of EU-funded security research outcomes**», DG HOME, 2022.

<sup>66</sup> **11e atelier international sur la biométrie et la criminalistique** (IWBF 2023), 19/20 avril 2023, Barcelone, Espagne.

empreintes digitales, en soulignant la différence de qualité entre les doigts, et fournit une évaluation de l'incidence potentielle sur le développement des lecteurs d'empreintes digitales et leur déploiement dans les systèmes d'information à grande échelle.

## Intelligence artificielle

En mai 2022, l'eu-LISA a achevé sa participation au **projet de validation de principe VisaChat**, lancé en juillet 2021 par la DG HOME pour définir les exigences techniques du chatbot prévu pour le futur portail numérique de l'UE sur les visas. Le chatbot de visa à apprentissage automatique a été formé pour répondre aux questions des demandeurs de visa dans leur langue maternelle. Une fois opérationnels, les chatbots réduiraient la charge de travail des autorités chargées des visas qui doivent répondre aux demandes dans les États membres et garantiraient une application cohérente du code des visas de l'UE. L'Agence a contribué à ce projet en définissant les exigences techniques et la durabilité de la solution, et devrait être chargée de développer l'application de chatbot pour le portail numérique de l'UE sur les visas.

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a accueilli trois réunions du **groupe de travail sur l'intelligence artificielle** (WGAI), facilitant les discussions et l'échange de connaissances entre les autorités des États membres et les institutions de l'UE. Les réunions ont consisté en des présentations de solutions d'IA, de projets en cours et de plans pour de nouvelles activités, ainsi qu'en des discussions sur la poursuite du développement et la mise en œuvre de cas d'utilisation pertinents de l'IA.

En outre, l'Agence a finalisé sa **feuille de route interne pour l'intelligence artificielle** afin de soutenir la coordination du développement et de la mise en œuvre de solutions basées sur l'IA au sein de l'eu-LISA.

## Tables rondes sectorielles

En 2022, l'eu-LISA a organisé **deux tables rondes sectorielles**, réunissant des experts des institutions de l'UE, des autorités des États membres et de l'industrie pour échanger des points de vue sur certains domaines prioritaires et présenter des technologies, des produits et des services novateurs, tout en répondant aux besoins et aux lacunes des États membres en matière de capacités.

La première table ronde, qui s'est tenue en juin, s'est concentrée sur les **technologies biométriques dans la gestion et la vérification de l'identité**, dans le contexte de la gestion intégrée des frontières<sup>67</sup>. Les participants ont partagé leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs technologies pour combler les lacunes en matière de vérification de l'identité aux points de passage des frontières extérieures, ainsi que des solutions innovantes pour la gestion de l'identité. Organisé en collaboration avec la présidence française du Conseil de l'UE, l'événement s'est déroulé dans un format hybride à Strasbourg, en France. Plus de 100 participants ont assisté à l'événement en personne, et plus de 170 l'ont suivi en ligne, représentant au total 34 pays du monde entier.

La deuxième table ronde sectorielle, qui s'est tenue en octobre, s'est concentrée sur les solutions aux difficultés rencontrées par les transporteurs en prévision de la mise en service de l'EES et de l'ETIAS, qui obligent tous les transporteurs à interroger ces nouveaux systèmes JAI pour vérifier la validité des autorisations de voyage des ressortissants de pays tiers souhaitant entrer dans l'espace Schengen. L'événement, intitulé **«EES, ETIAS and Carriers Getting Ready for the Entry into Operation»** (EES, ETIAS et transporteurs se préparant à la mise en service), a réuni les parties prenantes pour discuter et partager des expériences pratiques, ainsi que de bonnes pratiques pour améliorer le traitement des voyageurs tout en renforçant la sécurité globale. La table ronde a été organisée dans un format hybride à Tallinn, en Estonie, et a attiré plus de 300 participants en ligne et 115 en personne, représentant ensemble plus de 50 pays du monde entier<sup>68</sup>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les rapports des tables rondes sectorielles de juin <https://bit.ly/405n57a> et d'octobre <https://bit.ly/3lpEGLb>

<sup>67</sup> Table ronde sectorielle de l'eu-LISA «**Biometric Technologies in Identity Management and verification**», juin 2022, Strasbourg, France.

<sup>68</sup> Table ronde sectorielle de l'eu-LISA «**EES, ETIAS and Carriers Getting Ready for the Entry into Operation**», octobre 2022, Tallinn, Estonie.

## 1.3. Infrastructure et réseaux

Pour soutenir efficacement la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI à grande échelle qui lui ont été confiés tout au long de l'année, l'Agence a fourni une infrastructure sécurisée et fiable pour héberger tous les systèmes, a assuré un transfert de données sécurisé et fiable entre eux et a fourni le soutien direct et les services techniques nécessaires au fonctionnement de tous les systèmes d'information gérés par l'eu-LISA.

### 1.3.1. Réseaux

L'Agence est responsable de la gestion de l'infrastructure de communication qui assure un transfert de données sécurisé et fiable entre les systèmes centraux exploités par l'Agence et les utilisateurs de ces systèmes, les États membres et les autres agences de l'UE. En outre, l'infrastructure de communication offre également une connexion point à point entre l'unité centrale (UC) sur le site opérationnel de l'eu-LISA à Strasbourg et l'unité centrale de secours (UCS) à Sankt Johann im Pongau, en Autriche.

L'infrastructure de communication utilise le réseau TESTA-ng (services télématiques transeuropéens entre administrations – nouvelle génération) qui propose un réseau fédérateur distinct de l'internet public, et qui est également utilisé par plusieurs administrations publiques européennes. Le contrat TESTA-ng est supervisé par la Commission européenne, et le réseau est exploité par un prestataire de services privé.

L'Agence utilise trois domaines sur TESTA-ng pour l'exploitation des systèmes à grande échelle (les éléments d'interopérabilité seront utilisés sur les trois domaines):

- Domaine SIS pour SIS II et SIRENE Mail<sup>69</sup>,
- Domaine VIS pour le VIS (y compris VISMail<sup>70</sup>), l'EES et l'ETIAS,
- EuroDomain pour Eurodac, DubliNet et ECRIS-TCN.

Ces trois domaines sont physiquement séparés dans les locaux des utilisateurs. Les utilisateurs finaux se connectent aux domaines à l'aide de points d'accès clés en main (TAP) distincts, généralement deux, situés dans des sites géographiquement éloignés, afin de pouvoir reprendre rapidement les opérations en cas de catastrophe ou de maintenance. Pour garantir encore davantage la disponibilité et la fiabilité du réseau, les TAP proprement dits comprennent des redondances supplémentaires. Outre le cryptage des données assuré par le prestataire du service TESTA-ng, l'eu-LISA gère une deuxième couche de chiffrement pour le domaine SIS.

### Gestion opérationnelle de l'infrastructure de communication

En 2022, le contrat-cadre couvrant les infrastructures de communication du SIS et du VIS (utilisant les services TESTA-ng) a été exécuté conformément aux exigences légales applicables aux systèmes respectifs, avec une disponibilité moyenne dépassant l'objectif de 99,99 %, avec une disponibilité de 99,9984 % pour le SIS et de 99,9984 % pour le VIS. En outre, la deuxième couche de cryptage du SIS II a assuré la sécurité des données opérationnelles du SIS II et de SIRENE Mail avec une disponibilité de 100 %.

### Évolution de l'infrastructure de communication

L'Agence a commencé à connecter l'EES à l'infrastructure de communication du VIS afin de commencer les essais avec les États membres. Les préparatifs de l'évolution du contrat-cadre TESTA ont commencé en 2018, sous la direction de la Commission. Ce processus, qui devait initialement être conclu en 2020, a été retardé. La Commission a informé l'Agence de la suspension de la signature du contrat-cadre consécutive à l'ordonnance du vice-président de la Cour de justice du 22 juillet 2022<sup>71</sup>.

<sup>69</sup> **SIRENE Mail** est un mécanisme de communication utilisé par les bureaux SIRENE nationaux pour des informations supplémentaires relatives aux signalements SIS.

<sup>70</sup> **VISMail** est un mécanisme d'échange d'informations utilisé par les autorités nationales chargées des visas pour des consultations relatives aux demandes de visa Schengen.

<sup>71</sup> Cour de justice de l'UE, **Ordonnance du vice-président de la Cour du 14 mars 2023** dans l'affaire C-141/23 P(R)-R.

L'Agence a également continué à soutenir les États membres en coordonnant et en gérant le transfert des TAP existants vers de nouveaux centres de données, l'installation de nouveaux TAP et la mise hors service des anciens. En outre, elle a assuré la gestion des services réseau et des changements afférents nécessaires aux composants du réseau afin de maintenir et de faire évoluer l'infrastructure TESTA-ng et de garantir la continuité des opérations du système.

### 1.3.2. Centres de données

Les centres de données de l'Agence, l'unité centrale (UC) à Strasbourg en France et l'unité centrale de secours (UCS) à Sankt Johann im Pongau, en Autriche composent l'infrastructure qui héberge physiquement tous les systèmes d'information confiés à l'eu-LISA, tout en hébergeant dans le même temps d'autres systèmes opérationnels et non opérationnels nécessaires au développement et aux essais. À ce titre, ils constituent les principaux atouts de l'eu-LISA et sont d'une importance capitale à l'exécution de son mandat.

En 2022, l'eu-LISA a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les deux unités restent opérationnelles en permanence, contribuant ainsi à la performance de haut niveau du système, en particulier à la disponibilité des systèmes. Toutefois, le fonctionnement des centres de données est resté particulièrement complexe au cours du premier semestre de l'année en raison des restrictions d'accès et de déplacement liées à la COVID-19, qui ont considérablement limité la disponibilité du personnel et des contractants dans ces installations.

Pour soutenir les opérations et les projets, l'Agence a poursuivi le développement et la mise en œuvre de l'approche du «**centre de données en tant que service**» (DCaaS) afin de centraliser la gestion opérationnelle, le suivi et la planification de la capacité de l'infrastructure informatique sous-jacente utilisée par les systèmes JAI. À cette fin, l'eu-LISA a mis en place un outil dédié à la gestion de l'infrastructure des centres de données (DCIM), qui comprend plusieurs modules, tels que l'optimisation de l'infrastructure et la gestion de l'énergie, afin d'accroître son efficacité opérationnelle.

En outre, l'eu-LISA a continué à optimiser et réorganiser ses centres de données pour répondre aux besoins futurs de capacité en mettant en place un câblage structuré et en modifiant l'agencement des racks pour optimiser le refroidissement. Pour le centre de données de Strasbourg, toutes les installations électriques ont été évaluées en vue de les optimiser et de libérer un peu plus d'espace.

L'Agence a également progressé dans les préparatifs de son **futur centre de données modulaire** à Strasbourg, qui est censé fournir une capacité tampon supplémentaire nécessaire pour les futures mises à jour de l'agencement du centre de données principal. Le centre de données modulaire permettra également d'augmenter de 50 % la capacité d'hébergement des nouveaux systèmes JAI.

Au niveau de l'unité centrale de secours en Autriche, l'eu-LISA a poursuivi les préparatifs pour assurer la conformité des environnements de préproduction et de production avec les normes de la plateforme commune partagée (CSP). À cette fin, la capacité de refroidissement disponible a été maximisée en ajustant les systèmes hydrauliques et les pompes, tout en mettant en œuvre d'autres améliorations de la mise en réseau.

En outre, l'eu-LISA a continué à fournir des services d'hébergement pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

### 1.3.3. Plateforme commune partagée

La plateforme commune partagée (CSP) est la plateforme d'infrastructure évolutive, agile et normalisée destinée à fournir les services techniques sous-jacents nécessaires au fonctionnement de tous les systèmes d'information gérés par l'eu-LISA. En appliquant des technologies de pointe, la CSP offre un cadre efficace en termes de ressources, rationalisant les tâches de développement et d'exploitation (pipeline de déploiement orienté DevOps) et offrant un haut degré d'automatisation pour la gestion de l'infrastructure (Infrastructure as Code). Les systèmes JAI existants n'utilisent que certains services de la CSP (par exemple, le VIS utilise des services de stockage et des services de base de données), tandis que les systèmes plus petits (par exemple, SIRENE Mail et VISMail) sont entièrement hébergés sur la CSP. Une fois opérationnels, tous les nouveaux systèmes en cours de développement seront également hébergés totalement sur la CSP.

En 2022, l'eu-LISA a effectué toutes les opérations nécessaires à la maintenance de la plateforme commune partagée desservant tous les systèmes opérationnels centraux. En conséquence, la CSP est restée entièrement disponible et tous les problèmes ont été résolus dans les délais prévus par les accords de niveau

de service. En outre, l'Agence a introduit un processus de maintenance adaptative dans les versions cycliques, garantissant que tous les systèmes sont tenus à jour et que les remplacements nécessaires sont prévus et planifiés avec précision. Pour mettre à niveau ses services de stockage, l'eu-LISA a réalisé une étude de marché et a commencé à mettre en œuvre une solution de système de stockage hautement performante.

Une étape importante a été franchie en 2022 avec la migration du contrat-cadre régissant les services d'infrastructure. Le précédent contrat-cadre, intitulé «Infrastructure commune partagée (ICP)», a été remplacé par un nouveau contrat intitulé «**Cadre opérationnel transversal (TOF)**»<sup>72</sup>. Le nouveau contrat est entré en vigueur le 16 décembre 2022, permettant l'accès à des services améliorés pour le fonctionnement des systèmes JAI de l'UE.

## 1.4. Sécurité et continuité des activités

L'Agence met continuellement en œuvre un processus de gestion de la sécurité de l'information pour s'assurer que chaque système d'information, y compris les systèmes institutionnels orientés vers l'internet, suit une approche **4** fondée sur l'évaluation des risques, dans le cadre de laquelle l'Agence met en œuvre des couches de mesures de sécurité pour assurer la résilience aux incidents et aux cyberattaques. Pour garantir une identification et une réaction rapides aux cybermenaces, l'eu-LISA met en place des outils de surveillance, des procédures en cas d'incident de sécurité et des dispositifs d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'Agence exploite un système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) en collaboration avec la CERT-UE (l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'UE) afin d'identifier les cybermenaces pour ses systèmes informatiques internes et d'y réagir.

Dans le domaine de la **cybersécurité** en particulier, l'objectif principal était de renforcer la **position défensive** de l'Agence face à l'intensification des activités de cyberguerre menées par certains acteurs des États-nations. En particulier, avec le soutien et les conseils de la CERT-UE, l'Agence a amélioré sa position en matière de cybersécurité, renforcé ses cyberdéfenses et renforcé ses capacités à détecter et à réagir rapidement aux cyberopérations.

Dans le cadre de la **gestion opérationnelle** des systèmes d'information à grande échelle, l'Agence surveille et gère en continu les risques de sécurité, en testant et en améliorant les contrôles de sécurité afin de garantir l'efficacité de sa position de sécurité. Elle a notamment assuré une surveillance continue des menaces pour la sécurité après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en particulier dans le contexte des menaces hybrides. En raison de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la nouvelle situation géopolitique a fait l'objet d'une attention particulière, notamment en raison de la répartition géographique de l'Agence dans quatre États membres de l'UE (Estonie, France, Autriche et Belgique), où le niveau des menaces (principalement physiques et cybernétiques) diffère sensiblement.

La sécurité des nouveaux systèmes est un élément majeur de leur développement. Pour la mise en œuvre en cours de **nouveaux systèmes JAI**, l'eu-LISA a concentré ses efforts en matière de sécurité sur la définition des exigences de sécurité qui guideront le développement de l'**architecture de sécurité globale**. Dans ce contexte, à la suite du processus d'évaluation des risques, l'eu-LISA a finalisé l'architecture de sécurité de la zone internet de l'EES. L'Agence a également travaillé sur un **modèle d'architecture de sécurité d'entreprise** de référence pour les systèmes d'information JAI. En outre, l'eu-LISA a participé à des activités d'essai de sécurité (liées à l'EES, au VIS et au BMS partagé) tout en intégrant toutes les capacités d'essai de sécurité nécessaires, en termes d'outils et de capacités, dans le pipeline DevSecOps (développement, sécurité et opérations) de l'eu-LISA.

En 2022, l'Agence a progressé dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la sécurité découlant de plusieurs audits et évaluations (par exemple, l'audit des services d'audit interne de 2020 sur la sécurité informatique, l'inspection du CEPD sur Eurodac) ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations issues des précédents exercices de sécurité et de continuité des activités, menés en collaboration avec les États membres de l'UE. Au cours du premier trimestre de l'année 2022, l'Agence a achevé une **évaluation interne de la sécurité** axée sur les aspects techniques et organisationnels, tout en lançant les audits de sécurité de six fournisseurs de services techniques afin de fournir une assurance supplémentaire quant à leur conformité avec les exigences contractuelles en matière de sécurité.

<sup>72</sup> Le contrat TOF couvre la maintenance du fournisseur, la maintenance corrective et adaptative, ainsi que le suivi technique de l'infrastructure.

Pour améliorer son système de gestion de la sécurité de l'information, l'eu-LISA a **adopté plusieurs normes et lignes directrices sur la sécurité de l'information**. Dans le contexte de la gestion des risques de sécurité, l'Agence a achevé les évaluations des risques, les plans de sécurité et les **plans de continuité des activités** pour les systèmes BMS partagé, EES et Eurodac. Outre les experts internes, les experts en sécurité des États membres, de la Commission européenne et de Frontex ont examiné ces plans dans le cadre du réseau des responsables de la sécurité (RRS). Les plans ont reçu un avis positif des groupes consultatifs, et le conseil d'administration a adopté les documents en novembre 2022.

En ce qui concerne la coordination et la sensibilisation en matière de sécurité, la coopération avec les agences et institutions de l'UE a facilité l'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur les questions ayant trait à la continuité des activités, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le réseau des responsables de la continuité des activités n'a cessé d'échanger des connaissances, des évaluations des risques et des bonnes pratiques en matière de gestion de la sécurité du personnel et de résilience des différentes organisations dans l'accomplissement de leur mandat. L'Agence participe également aux initiatives du groupe interinstitutionnel de formation et de sensibilisation à la sécurité afin de se tenir au courant des dernières évolutions en matière de sécurité. En outre, pour échanger en permanence les meilleures pratiques dans tous les domaines de la sécurité et de la continuité des activités, l'Agence collabore activement avec le RRS. L'eu-LISA a organisé les 15e et 16e réunions du RRS en 2022 pour discuter du paysage global des menaces dans l'UE et des derniers défis en matière de cybersécurité. En outre, conformément aux règles de sécurité de l'eu-LISA relatives à la protection des systèmes d'information et de communication (SIC), le groupe de travail sur la sécurité informatique de l'Agence s'est réuni tous les deux mois pour discuter et échanger des informations actualisées sur des questions liées à la sécurité.

Pour se préparer à mettre en œuvre la décision de la Commission sur les procédures de coopération en cas d'incident de sécurité<sup>73</sup> et pour renforcer ses capacités de gestion des incidents de sécurité, l'Agence a mis en place un **centre de réponse aux incidents de sécurité informatique** (CSIRT). L'eu-LISA a également consulté activement le groupe consultatif sur l'interopérabilité et le groupe de coopération sur la mise en place de ses processus de coopération en cas d'incident de sécurité. Par ailleurs, l'eu-LISA a activement contribué à l'élaboration de deux nouvelles propositions législatives: l'une pour un règlement de l'UE sur la sécurité de l'information dans les institutions et organes de l'Union, et l'autre pour un règlement sur les mesures visant à atteindre un niveau commun élevé de cybersécurité dans les institutions, organes et agences de l'Union.

Dans le contexte de la **protection et de la sécurité physique**, l'Agence a réalisé plusieurs améliorations pour renforcer la sécurité et la sûreté dans tous les locaux de l'Agence et du personnel qui exploite les systèmes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'Agence a également organisé des formations spécialisées pour son personnel afin de mieux le préparer aux situations d'urgence. En outre, l'Agence a préparé les exigences de sécurité pour la deuxième extension du site opérationnel, les centres de données modulaires, les locaux temporaires à Strasbourg et le bureau de liaison à Bruxelles.

## 1.5. Relations avec les parties prenantes

Pour maintenir et renforcer la visibilité et l'image de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise, l'Agence travaille en permanence à l'amélioration et au développement d'un échange d'informations efficace et de relations de travail constructives avec les parties prenantes de l'eu-LISA, en particulier avec toutes les institutions clés dans le domaine JAI de l'UE, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes basées à Bruxelles. En outre, cette coopération permet à l'eu-LISA de fournir des informations et une expertise politique sur les initiatives législatives dans le domaine JAI de l'UE et de recueillir des informations pour préparer et défendre ses positions.

### 1.5.1. Partenariats avec les États membres, les institutions et les organes de l'UE

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à renforcer ses partenariats solides avec les États

<sup>73</sup> Décisions d'exécution de la Commission [C(2021)6663 et C(2021)6664 du 16 septembre 2021] définissant les modalités de la **procédure de coopération concernant les incidents de sécurité** ayant ou pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des éléments d'**interopérabilité** ou sur la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données, conformément à l'article 43, paragraphe 5, du règlement (UE) 2019/817 et à l'article 43, paragraphe 5, du règlement (UE) 2019/818.

membres, les institutions et les organes de l'UE, et a participé activement aux discussions techniques et stratégiques au sein des comités et groupes de travail compétents du Conseil de l'UE et dans le cadre des réunions du Conseil «Justice et affaires intérieures».

En 2022, l'Agence a contribué aux discussions techniques et stratégiques menées au sein des organes compétents du Conseil de l'UE, notamment le comité permanent sur la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), le groupe de travail sur l'échange d'informations dans le domaine de la JAI (IXIM), le groupe de travail sur les frontières, le groupe de travail sur la coopération judiciaire en matière pénale (COPEN) et le groupe de travail sur les visas.

En 2022, l'eu-LISA a également continué à suivre de près les activités de diverses commissions du Parlement européen, en particulier de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), de la commission des budgets (BUDG), de la commission du contrôle budgétaire (CONT), de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO), de la commission des affaires juridiques (JURI) et de la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère numérique (AIDA) jusqu'à la fin de son mandat en mai 2022.

L'Agence a reçu quatre visites de haut niveau:

- le 14 février, Didier Reynders, commissaire européen à la justice, a visité le site opérationnel de l'eu-LISA à Strasbourg;
- le 21 mars, Ylva Johansson, commissaire européenne aux affaires intérieures, a visité le siège de l'eu-LISA à Tallinn;
- le 24 mai, l'eu-LISA a accueilli la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen au siège de l'Agence à Tallinn;
- le 3 octobre, une délégation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen a visité le site opérationnel de l'eu-LISA à Strasbourg.

En outre, le directeur exécutif de l'Agence a eu une réunion bilatérale avec l'ambassadeur de la future présidence tchèque du Conseil de l'UE pour discuter de leurs priorités et du soutien de l'Agence pour les réaliser.

L'Agence a également continué à organiser des réunions annuelles pour présenter les priorités annuelles de l'eu-LISA à ses parties prenantes et pour échanger des points de vue sur les activités actuelles et futures. En avril, l'eu-LISA a présenté sa note d'information annuelle aux conseillers JAI, aux chefs des missions diplomatiques en Estonie et aux hauts fonctionnaires estoniens.

## Conférence annuelle de l'eu-LISA

En 2022, en coopération avec la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne, l'eu-LISA a organisé l'édition anniversaire de sa conférence annuelle, «**10 Year as The Digital Heart of Schengen**» (10 ans au cœur numérique de Schengen)<sup>74</sup>. La conférence a accueilli 20 orateurs et 388 participants, dont 130 à Tallinn. L'événement a réuni des représentants de haut niveau des parties prenantes de l'eu-LISA, des États membres de l'UE, ainsi que des institutions et agences de l'UE, dont Margaritis Schinas, vice-président de la Commission européenne, et Ylva Johansson, commissaire européenne aux affaires intérieures.

Au cours de la conférence, l'eu-LISA a fait le point sur l'ensemble de ses réalisations, étapes et événements clés au cours des dix dernières années, sur son parcours de petite agence technique devenue cœur numérique de Schengen et sur le rôle qu'elle a joué dans deux domaines clés pour la sécurité intérieure de l'Europe, à savoir les affaires intérieures et la numérisation de la justice. La conférence a également été l'occasion de se pencher sur la prochaine étape de l'évolution de l'eu-LISA et sur les domaines dans lesquels l'Agence pourrait contribuer davantage à soutenir les efforts déployés par les institutions de l'UE et les États membres pour rendre l'Europe plus sûre et plus forte.

## Évaluations Schengen

Le fonctionnement efficace de l'espace Schengen repose sur un cadre réglementaire et politique complexe qui inclut la politique commune en matière de visas et la coopération SIS/SIRENE. Cette dernière a été mise en place comme mesure compensatoire pour la suppression des frontières intérieures afin de faciliter la libre

<sup>74</sup> 10e conférence annuelle de l'eu-LISA «**10 Years as The Digital Heart of Schengen**», qui s'est tenue le 13 octobre 2022 à Tallinn, en Estonie.

circulation dans l'espace Schengen. Pour garantir l'application effective de l'*acquis* de Schengen par les États membres, l'UE a mis en place un mécanisme spécifique d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre. La responsabilité de la mise en œuvre du **mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen** (SEMM)<sup>75</sup> est partagée conjointement par les États membres et la Commission, à laquelle l'eu-LISA contribue en participant aux évaluations Schengen et à la rédaction des rapports qui s'ensuivent.

En 2022, l'eu-LISA a participé à :

- six **évaluations SIS/SIRENE** sur site: en Espagne (mars), en Suède (avril), en Norvège (mai), en Islande (juin), au Danemark (octobre) et au Portugal (décembre);
- une évaluation conjointe de la **politique commune en matière de visas** (y compris le VIS). L'évaluation conjointe de l'Italie et de la France a été réalisée en octobre dans les postes consulaires respectifs au Sénégal<sup>76</sup>.

En outre, l'eu-LISA a contribué à deux cours de formation destinés aux évaluateurs de Schengen, organisés par la Commission et l'Agence de l'UE pour la formation des services répressifs (CEPOL), l'un sur la politique des visas organisé à Ankara, en Turquie, et l'autre sur la coopération SIS/SIRENE organisé en Estonie.

## 1.5.2. Partenariats avec d'autres agences de l'UE

Tout au long de l'année 2022, la coopération de l'eu-LISA avec d'autres agences de l'UE, principalement dans le domaine JAI, s'est poursuivie tant au niveau bilatéral que par l'intermédiaire de plusieurs réseaux, notamment le **réseau des agences JAI** (RAJAI) et le **réseau des agences de l'UE** (EUAN).

### FRONTEX

- Modalités de travail depuis 2014
- Plan de coopération pour 2021-2023

La coopération avec l'**Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes** (Frontex) se concentre sur l'échange de statistiques, la sécurité des systèmes d'information JAI, ainsi que sur la recherche et le développement des systèmes JAI gérés par l'eu-LISA. L'eu-LISA et Frontex coopèrent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, l'eu-LISA et Frontex ont révisé leurs modalités de travail pour tenir compte de leurs mandats révisés. Pour les deux agences, l'accent a été mis principalement sur la mise en œuvre des règlements relatifs à l'EES, à l'ETIAS et à l'interopérabilité. Tout au long de l'année, des réunions régulières de coordination interagences ont été organisées sur le développement de l'ETIAS, et les deux agences ont assisté aux réunions de leur conseil d'administration respectif. En outre, Frontex a participé au groupe de travail sur la biométrie et au groupe de travail sur l'intelligence artificielle (WGAI) de l'eu-LISA. L'eu-LISA a également continué à héberger le site de reprise après sinistre de Frontex.

### EUROPOL

- Protocole d'accord depuis 2016

Les principaux domaines de coopération avec l'**Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs** (Europol) couvrent l'accès aux systèmes d'information JAI, la formation et la coopération administrative. L'eu-LISA et Europol coopèrent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, l'accent a été mis principalement sur la mise en œuvre des règlements relatifs à la refonte du SIS, à l'EES, à l'ETIAS et à l'interopérabilité. Europol est un utilisateur final du SIS et a établi sa connexion au réseau SIRENE pour échanger des signalements SIS. Par ailleurs, les agences ont collaboré dans le cadre du groupe de travail d'Europol consacré à la gestion de l'information, ainsi que des groupes de travail de l'eu-LISA sur la biométrie et l'IA. Europol a également participé régulièrement aux réunions du conseil d'administration de l'eu-LISA. Les deux agences ont aussi participé activement à la mise en œuvre du pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure hébergé par Europol et, en mai, l'eu-LISA a détaché un membre de son personnel dans le pôle.

<sup>75</sup> **Règlement (UE) 2022/922 du Conseil du 9 juin 2022** relatif à la création et au fonctionnement d'un **mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen**, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013.

<sup>76</sup> En outre, l'eu-LISA a été invitée à contribuer à deux autres évaluations conjointes de Schengen dans les postes consulaires: l'évaluation conjointe de l'Autriche et des Pays-Bas, et l'évaluation conjointe de Malte, de l'Islande et du Luxembourg. Toutefois, en raison d'une charge de travail élevée et de ressources limitées, l'Agence n'a finalement pu contribuer qu'à l'évaluation conjointe de l'Italie et de la France.

## EUROJUST

- Protocole d'accord depuis 2017
- Plan de coopération pour 2021-2023

La coopération avec l'**Agence de l'UE pour la coopération judiciaire en matière pénale** (Eurojust) se concentre sur la coopération administrative et l'accès aux systèmes d'information JAI (Eurojust a accès au SIS). L'eu-LISA et Eurojust coopèrent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, la coopération a porté sur la mise en œuvre des règlements relatifs à l'ECRIS-TCN, l'e-CODEX et l'interopérabilité, ainsi que sur la coordination des activités liées à la numérisation de la coopération judiciaire. En outre, Eurojust a participé au groupe de travail de l'eu-LISA sur l'IA, et les agences ont préparé un **rapport conjoint «Artificial intelligence supporting cross-border cooperation in criminal justice»** (L'intelligence artificielle en soutien de la coopération transfrontière dans le domaine de la justice pénale),<sup>77</sup> publié en 2022.

## AUEA

- Modalités de travail depuis 2014
- Plan de coopération pour 2021-2023

Les principaux domaines de coopération avec l'**Agence de l'Union européenne pour l'asile** (AUEA) couvrent des domaines prioritaires tels que l'échange de statistiques, les questions liées à l'asile et à DublinNet, ainsi que les TIC et les questions administratives. L'eu-LISA et l'AUEA collaborent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, la coopération s'est concentrée sur la mise en œuvre du règlement de la Commission relatif au réseau de communications électroniques «DublinNet». L'AUEA et l'eu-LISA ont partagé leur expertise et soutenu le réseau de Dublin en planifiant l'amélioration des certificats de sécurité de DublinNet. L'eu-LISA a également continué à héberger le site de reprise après sinistre de l'AUEA. En septembre, la délégation de l'eu-LISA, conduite par le directeur exécutif, M. Krum Garkov, s'est rendue à l'AUEA pour rencontrer son homologue, Mme Nina Gregori, et la direction générale afin de discuter du mandat révisé de l'AUEA, des progrès réalisés dans la mise en œuvre du paquet «interopérabilité», ainsi que des possibilités de renforcer la coopération mutuelle, en particulier au sein du RAJAI, dans le cadre du concept de coordination du réseau au sein du trio de présidences.

## CEPOL

- Modalités de travail depuis 2013
- Plan de coopération pour 2022-2024
- Plan de travail conjoint annuel

La coopération avec l'**Agence de l'UE pour la formation des services répressifs** (CEPOL) porte principalement sur la formation des utilisateurs finaux des systèmes d'information JAI gérés par l'eu-LISA. Les deux agences coopèrent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, les agences se sont concentrées sur l'organisation de cours de formation conjoints sur l'utilisation des systèmes JAI, couvrant à la fois les systèmes existants et les nouveaux systèmes, ainsi que sur l'architecture d'interopérabilité globale. En outre, le CEPOL et l'eu-LISA ont organisé des cours de formation à l'intention des évaluateurs Schengen.

En juin 2022, le CEPOL et l'eu-LISA ont signé un plan de coopération triennal pour 2022-2024 afin de renforcer leur collaboration en proposant des cours de formation communs et en partageant leur expertise dans des domaines d'intérêt mutuel. En outre, les agences ont signé le plan de travail annuel conjoint sur la coopération liée aux activités de formation organisées conjointement. Par ailleurs, le CEPOL a participé au groupe de travail de l'eu-LISA sur l'IA.

## FRA

- Modalités de travail depuis 2016
- Plan de coopération pour 2020-2022

Les principaux domaines de coopération avec l'**Agence des droits fondamentaux de l'UE** (FRA) couvrent la recherche sur la biométrie et la coopération administrative. L'eu-LISA et la FRA coopèrent également dans le cadre du RAJAI.

En 2022, les deux agences ont organisé des formations conjointes mettant l'accent sur l'aspect des droits fondamentaux dans la gestion des systèmes d'information JAI. Par ailleurs, la FRA a participé au groupe de travail de l'eu-LISA sur l'IA. Les deux agences ont également coopéré à la préparation de rapports sur des sujets d'intérêt mutuel, l'eu-LISA apportant sa contribution au «rapport 2022 sur les droits fondamentaux» de la FRA.

<sup>77</sup> eu-LISA et Eurojust (2022) «Artificial intelligence supporting cross-border cooperation in criminal justice», juillet 2022.

## ENISA

- Protocole d'accord depuis 2018
- Plan de coopération pour 2021-2023

Les domaines prioritaires de collaboration avec l'**Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité** (ENISA) couvrent la sécurité informatique, la continuité des activités et la coopération administrative.

En 2022, les agences ont collaboré à la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE en matière de cybersécurité, ainsi que dans le cadre du réseau des responsables de la sécurité (RRS) de l'UE. Les deux agences ont également coopéré avec la CERT-UE dans le domaine de la cybersécurité. En outre, l'ENISA a soutenu l'exercice annuel de cybersécurité de l'eu-LISA et a participé au groupe de travail de l'eu-LISA sur l'IA.

## AESA

La future coopération avec l'**Agence de l'UE pour la sécurité aérienne** (AESA) pourrait porter sur l'échange d'informations avec les transporteurs aériens, comme le prévoient les règlements EES et ETIAS. Pour soutenir la mise en œuvre des règlements EES et ETIAS, les deux agences ont proposé un projet de modalités de travail à la Commission et ont soumis le projet à la DG HOME en vue d'une consultation interservices.

## EIGE

L'eu-LISA coopère avec l'**Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes** (EIGE) sur les questions de cybersécurité, de résilience et de continuité des activités, ainsi que dans le contexte du RAJAI.

## Coopération interagences

### RAJAI

Membre depuis 2012

Le **réseau des agences JAI** (RAJAI) est une organisation qui chapeaute les neuf agences de l'UE opérant dans l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

En 2022, le RAJAI a été présidé par le CEPOL et s'est concentré sur trois priorités thématiques: la numérisation, le pacte vert pour l'Europe et la coopération avec les pays tiers. L'année prochaine, le RAJAI sera présidé par l'AUEA, puis par l'eu-LISA en 2024. Ensemble, ces trois agences constituent le premier trio de présidences du RAJAI afin d'assurer la continuité des priorités essentielles et une transition sans heurts entre les présidences. Dans le cadre du trio de présidences, l'eu-LISA a participé à deux réunions organisées avec les futures présidences tchèque et suédoise du Conseil de l'UE. Jusqu'à présent, l'eu-LISA a largement contribué à définir les priorités du réseau, à fixer l'ordre du jour des réunions et à lancer des initiatives communes.

Dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le RAJAI a préparé un document conjoint décrivant la contribution des agences JAI à la solidarité de l'UE avec l'Ukraine<sup>78</sup>. En outre, le réseau a continué à répertorier les activités de ses neuf agences membres en réponse à la pandémie de COVID-19, en publiant une version actualisée de son document conjoint sur la réponse à la COVID-19 en septembre<sup>79</sup>.

### EUAN

Membre depuis 2013

Le **réseau des agences de l'UE** (EUAN) partage des informations et de l'expertise, et propose des services techniques ainsi que des conseils fondés sur des données probantes aux décideurs politiques et aux législateurs au niveau européen et au niveau national.

En 2022, la contribution de l'eu-LISA s'est concentrée sur des questions administratives telles que le budget et les finances, les ressources humaines et les effets de la COVID-19, en participant au processus de décharge annuel et aux enquêtes interagences, tout en partageant des informations sur ses meilleures pratiques dans différents domaines administratifs.

En outre, l'Agence a participé à différents sous-réseaux de l'EUAN, tels que le réseau des responsables de la communication et de l'information (HCIN), le réseau d'écologisation (GN), le comité consultatif pour les technologies de l'information et de la communication (ICTAC), le réseau de développement des performances (PDN), le réseau juridique interagences (IALN), le réseau des responsables des marchés publics des agences (NAPO) et le réseau de comptabilité interagences (IAAN). En 2022, l'eu-LISA est également devenue un observateur du réseau des agences de conseil scientifique (EU-ANSA) en tant qu'étape préliminaire à la soumission d'une demande officielle d'adhésion au sous-réseau à l'avenir.

<sup>78</sup> Rapport conjoint du RAJAI (2023) «**JHA Agencies' Contribution to EU Solidarity with Ukraine**», mars 2023.

<sup>79</sup> RAJAI (2022) «**COVID-19 Response of EU Justice and Home Affairs agencies**», deuxième mise à jour, septembre 2022.

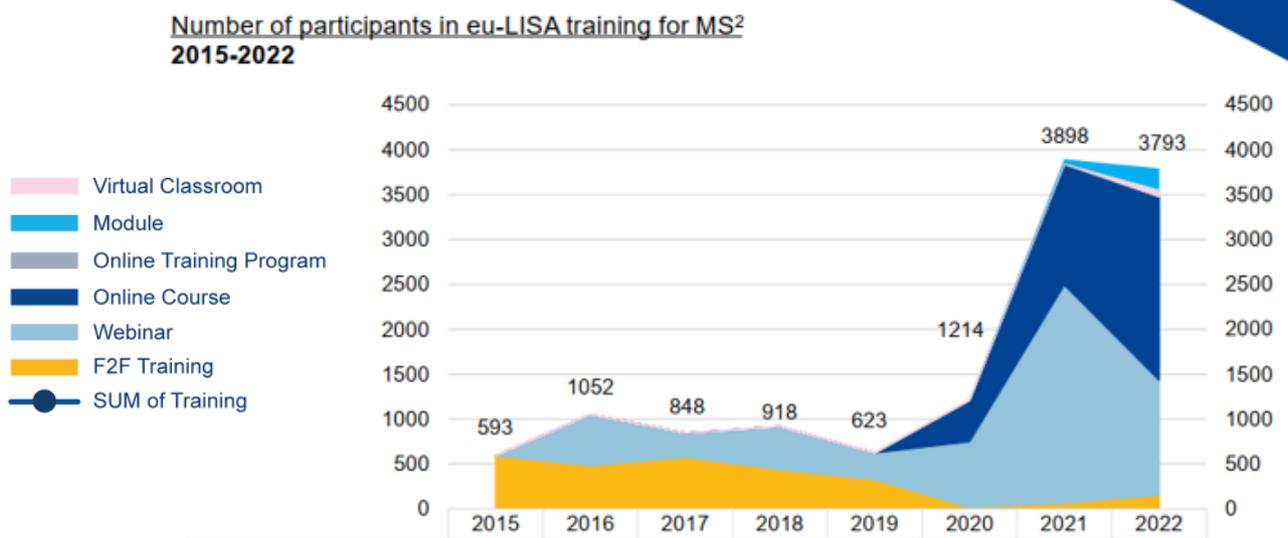
### 1.5.3. Renforcement des capacités

#### Formation à l'intention des États membres

Le plan de formation annuel a été présenté aux États membres au début de l'année 2022 et mis à jour tout au long de l'année afin de refléter les délais révisés des systèmes en cours de développement.

En 2022, l'eu-LISA a organisé au total **48 activités de formation** (y compris des formations en présentiel, des webinaires, des classes virtuelles, des cours et des modules en ligne) – un numéro record pour l'Agence. Les activités de formation ont atteint près de 2 800 participants et, si l'on tient compte du matériel en ligne préexistant, le total général s'est élevé à 3 800. Avec 90 % des participants se déclarant satisfaits de la qualité de la formation, le taux de satisfaction a culminé à 5,4 sur 6, dépassant largement l'objectif fixé (4)<sup>80</sup>.

Figure 23. Participation aux formations de l'eu-LISA pour les États membres.



#### TRADUCTION

<i>No of participants in eu-LISA trainings for Member States</i>	<i>Nombre de participants aux formations de l'eu-LISA pour les États membres</i>
<i>virtual classroom</i>	<i>classe virtuelle</i>
<i>module</i>	<i>module</i>
<i>online training program</i>	<i>programme de formation en ligne</i>
<i>online course</i>	<i>cours en ligne</i>
<i>webinar</i>	<i>webinaire</i>
<i>F2F (face-to-face) training</i>	<i>formation F2F (en présentiel)</i>
<i>SUM of training</i>	<i>SOMME de la formation</i>

<sup>80</sup> Pour une présentation plus détaillée, veuillez consulter la fiche d'information «**Activités de formation de l'eu-LISA pour les États membres 2022**».

Au cours du premier semestre 2022, l'eu-LISA a organisé deux réunions en ligne pour les points de contact nationaux du réseau de formation des États membres (réseau PCN), dont une en juin pour lancer l'exercice d'évaluation des besoins en formation qui constitue la base de la préparation du **plan de formation** pour l'année suivante. La réunion annuelle du réseau PCN s'est tenue en novembre pour présenter les résultats de l'exercice d'évaluation des besoins en formation, un projet du plan de formation pour 2023 et le développement de la plateforme du système de gestion de l'apprentissage (LMS) utilisée pour la réalisation des activités de formation. Il s'agissait de la première réunion en présentiel du réseau PCN organisée après la levée des restrictions liées à la COVID-19.

L'Agence a également continué à améliorer et à développer sa **plateforme d'apprentissage en ligne**, en modernisant avec succès le système de gestion de l'apprentissage (LMS) en mai, ce qui constitue une étape importante dans l'amélioration de sa convivialité et de ses performances. Pour faciliter l'accès des utilisateurs aux ressources d'apprentissage, l'Agence s'est concentrée sur l'amélioration des fonctionnalités d'établissement de rapports et de la qualité des données du système.

En janvier, l'eu-LISA a finalisé sa **feuille de route pour la formation des États membres** et son plan d'action afin de soutenir la mise en œuvre des améliorations prévues, avec 29 actions à mettre en œuvre d'ici à la fin 2023. Les actions achevées en 2022 se sont concentrées sur la rationalisation et la documentation des processus internes, l'augmentation de la qualité et de la régularité de la communication ciblant les parties prenantes internes et externes et le lancement de la mise à jour du LMS.

## Rapports et statistiques

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a préparé des rapports techniques et statistiques statutaires sur les systèmes JAI, conformément à ses obligations statutaires, et a publié les rapports suivants sur le site internet de l'Agence:

### Système d'information Schengen (SIS)

- Le **rapport statistique annuel du SIS II 2021** présente une vue d'ensemble des données reçues des États membres et des pays associés à l'espace Schengen, en les associant aux données du système central du SIS<sup>81</sup>,
- Le **rapport de fonctionnement technique du SIS II 2019-2020** fournit une vue d'ensemble de la gestion opérationnelle du système central (y compris la sécurité), ainsi que des statistiques annuelles<sup>82</sup>.

### Système d'information sur les visas (VIS)

- Le **rapport de fonctionnement technique du VIS 2019-2021** fournit une vue d'ensemble de la gestion opérationnelle du système central, y compris des données fournies par les États membres<sup>83</sup>.

### Eurodac

- La **liste des autorités désignées d'Eurodac 2022** fournit une liste des autorités compétentes en matière d'asile ayant accès au système central d'Eurodac<sup>84</sup>.
- Le **rapport statistique annuel d'Eurodac 2021** fournit des informations sur les données stockées dans le système, ainsi que sur les transactions effectuées par les autorités chargées de l'asile et les services répressifs autorisés<sup>85</sup>,
- Le **rapport annuel d'Eurodac 2021** donne un aperçu de la gestion opérationnelle d'Eurodac, des dernières mises à jour et évolutions de la maintenance, ainsi que des données statistiques sur

<sup>81</sup> eu-LISA (2022) «**Rapport statistique annuel du SIS II 2021**» et «**Fiche d'information sur les statistiques annuelles du SIS II 2021**», mars 2022.

<sup>82</sup> eu-LISA (2022) «**Rapport de fonctionnement technique du SIS II 2019-2020**» et «**Fiche d'information sur le rapport technique du SIS II 2019-2020**», mai 2022.

<sup>83</sup> eu-LISA (2022) «**Rapport de fonctionnement technique du VIS 2019-2021**» et «**Fiche d'information sur le rapport technique du VIS 2019-2021**», août 2022.

<sup>84</sup> eu-LISA (2022) «**Liste des autorités désignées d'Eurodac 2022**», avril 2022.

<sup>85</sup> eu-LISA (2022) «**Rapport statistique annuel d'Eurodac 2021**» et «**Fiche d'information sur le rapport statistique d'Eurodac 2021**», juin 2022.

l'utilisation du système<sup>86</sup>.

En outre, en préparation de la mise en service du **SIS renouvelé**, l'eu-LISA a travaillé en étroite collaboration avec la Commission pour définir les nouvelles exigences en matière de statistiques et un nouveau modèle de collecte de données pour les rapports. Par ailleurs, l'eu-LISA a dressé une **nouvelle liste des autorités compétentes** autorisées à effectuer directement des recherches dans le SIS, ainsi que la liste des offices SIS et des bureaux SIRENE nationaux, lesquelles ont été publiées lors de la mise en service du SIS renouvelé en mars 2023<sup>87</sup>.

## 1.6. Gouvernance et conformité

Dans toutes ses activités, l'objectif premier de l'Agence est d'assurer une gestion et une gouvernance efficaces et rentables de l'organisation, de l'administration quotidienne et du soutien général, tout en définissant et en renforçant la capacité de l'eu-LISA à répondre aux changements dans les priorités politiques du domaine JAI de l'UE, ainsi qu'aux demandes croissantes de ses parties prenantes.

Pour garantir l'efficacité et la rentabilité des opérations et une prise de décision fondée sur les données, l'Agence s'engage à mettre en œuvre une gouvernance institutionnelle saine, transparente et responsable et à l'améliorer en permanence. Ces activités de gouvernance et de conformité comprennent la planification stratégique et opérationnelle, la protection des données, le suivi des performances et l'établissement de rapports, ainsi que le partage transparent et opportun d'informations sur les questions opérationnelles et organisationnelles de l'eu-LISA.

### 1.6.1. Gouvernance

#### Organes de gouvernance

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a continué à apporter un soutien administratif et logistique de qualité à son conseil d'administration, à ses conseils de gestion de programme et à ses groupes consultatifs.

En décembre 2022, l'eu-LISA a mesuré le taux global de satisfaction à l'égard du soutien apporté à ses organes de gouvernance. Le retour d'information a montré un niveau de satisfaction très élevé (98,6 %) vis-à-vis de l'organisation des réunions, ce qui est bien supérieur à l'objectif fixé.

En 2022, l'eu-LISA a organisé 117 réunions pour ses différents organes de gouvernance, comme suit:

- sept réunions du conseil d'administration, dont deux réunions extraordinaires,
- sept réunions du comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration et cinq réunions du groupe de coordination,
- 53 réunions de groupe consultatif, dont sept réunions extraordinaires du groupe consultatif SIS,
- 45 réunions de conseil de gestion de programme (CGP), dont trois réunions extraordinaires du CGP EES et 12 réunions conjointes des CGP Interopérabilité, EES et ETIAS.

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a également organisé des réunions pour plusieurs autres sous-groupes. Des réunions régulières ont été organisées pour les groupes suivants, créés dans le cadre du mandat des groupes consultatifs (GC) respectifs: le groupe de travail pour les transporteurs et le groupe de travail biométrique (dans le cadre du mandat du GC EES-ETIAS), les groupes d'experts informels chargés des essais pour le VIS et l'EES (dans le cadre du mandat des GC VIS et EES-ETIAS), ainsi que le forum de gestion du programme VIS et SIS (dans le cadre du mandat du GC VIS et SIS, respectivement). En outre, le secrétariat du conseil d'administration de l'eu-LISA a soutenu l'organisation de 15 ateliers techniques, à la demande des présidents des groupes consultatifs. L'Agence supervise également le groupe de travail sur l'intelligence artificielle (WGAI) et le groupe de travail technique d'experts horizontaux du conseil d'administration, qui se réunit sur une base ad hoc, selon les besoins. En 2022, l'eu-LISA a introduit deux nouveaux formats de

<sup>86</sup> eu-LISA (2022) «Rapport annuel d'Eurodac 2021» et «Fiche d'information sur le rapport annuel d'Eurodac 2021», décembre 2022.

<sup>87</sup> La liste des autorités compétentes autorisées à effectuer directement des recherches dans le SIS, ainsi que la liste des offices SIS et des bureaux SIRENE nationaux, ont été publiées au **Journal officiel de l'Union européenne**, vol. 66, C 85, 7 mars 2023.

réunion: le groupe de coopération pour les incidents de sécurité liés à l'interopérabilité et le groupe d'experts chargés des essais (TEG) de l'ETIAS, qui a tenu sa première réunion en juin 2022. En outre, l'Agence a également préparé le lancement de deux nouveaux organes de gouvernance en 2023: le groupe consultatif et le conseil de gestion du programme e-CODEX.

## Gouvernance interne et contrôles

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté tous les documents de programmation statutaires et les rapports institutionnels obligatoires conformément aux exigences réglementaires et dans les délais légaux: le projet de document de programmation unique (DOCUP) 2023-2025 le 25 janvier 2022 et la version finale, avec un léger retard, le 20 décembre 2022. L'Agence a également préparé le projet de DOCUP 2024-2024, que le conseil d'administration a adopté le 31 janvier 2023. Le 22 juin, le conseil d'administration a adopté le rapport d'activité annuel consolidé 2021 de l'eu-LISA et le rapport intermédiaire 2022 le 31 août 2022. En 2022, la **feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie** de l'Agence a été adoptée afin d'aligner ses objectifs stratégiques et opérationnels et de mieux superviser la mise en œuvre de la stratégie à long terme de l'eu-LISA pour la période 2021-2027. En outre, en 2022, l'Agence a décidé d'introduire un nouvel outil de planification (Anaplan) pour le prochain processus de planification pluriannuel et annuel afin d'améliorer le processus de planification global, y compris l'allocation des ressources.

Fin 2022, l'eu-LISA a lancé un **projet d'analyse comparative** pour soutenir la préparation de l'évaluation externe de l'Agence en 2023. L'analyse comparative s'est concentrée sur le modèle opérationnel de l'Agence et sur l'affectation des ressources humaines. Le projet comprend également un **examen des KPI institutionnels** afin d'améliorer la mesure de l'incidence de l'eu-LISA sur la mise en œuvre des politiques européennes pertinentes. L'Agence a également entamé la cartographie complète de ses **structures de gouvernance** internes et externes.

En 2022, les activités de gestion de la qualité de l'eu-LISA se sont concentrées sur la mise en œuvre du **cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF)**, un système de gestion de la qualité totale conçu spécifiquement pour les organisations de l'administration publique. Le projet CAF a été lancé en septembre 2021 avec une analyse approfondie des forces et faiblesses de l'Agence par le groupe d'autoévaluation (GAE) du CAF, composé de membres du personnel de l'ensemble de l'organisation. Le GAE a présenté ses recommandations consensuelles pour l'amélioration de l'organisation dans le **rapport d'autoévaluation** remis en avril 2022. Ce rapport a servi de base au **plan d'amélioration** du CAF, qui propose dix paquets de mesures devant servir de feuille de route détaillant les priorités de l'eu-LISA en matière de développement organisationnel. Ce plan a été approuvé par le comité de gestion en octobre et, au cours des deux prochaines années, sa mise en œuvre sera supervisée par le conseil de qualité de l'Agence. En novembre, l'eu-LISA a demandé le **label «Utilisateur CAF efficace»**, et le processus d'examen externe est prévu pour mai 2023.

De janvier à mars, l'eu-LISA a procédé à une évaluation de l'efficacité de son **cadre de contrôle interne (CCI)**, au cours de laquelle le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne a recueilli et analysé des données provenant de différentes sources (par exemple, enquêtes auprès du personnel, registre des exceptions et des cas de non-conformité, rapports d'audit interne et externe) sur la base de critères de surveillance prédéfinis. Le rapport d'évaluation, finalisé à la fin du mois de mars, a confirmé que le système de contrôle interne de l'Agence est présent, fonctionnel et efficace, même si certaines améliorations sont nécessaires. En avril, l'eu-LISA a présenté les résultats au comité «Audit, conformité et finances» (CACF) et au conseil d'administration le 22 juin. Les résultats ont été résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé 2021<sup>88</sup>.

L'Agence a effectué deux analyses de son **registre central des exceptions et des cas de non-conformité**, qui ont donné lieu à des mesures de suivi et d'amélioration pertinentes. L'Agence a également organisé des sessions de formation sur mesure pour sensibiliser à l'importance des rapports sur les exceptions et les cas de non-conformité afin d'améliorer la qualité de ces rapports et de réduire au minimum la survenue de cas similaires à l'avenir.

## Bureau de gestion des projets d'entreprise (BGPE)

Le règlement portant création de l'Agence lui impose d'utiliser une structure de gestion de projets adéquate

<sup>88</sup> eu-LISA (2022) **Rapport d'activité annuel consolidé 2021**.

pour gérer efficacement tous les projets. À cette fin, l'eu-LISA suit de près ses programmes et projets en utilisant la méthodologie PRINCE2 (Projets IN Controlled Environments)<sup>89</sup>.

Tout au long de l'année, l'Agence a continué à renforcer ses **capacités de gestion de portefeuille de projets (GPP)**, en s'attachant particulièrement à faciliter la prise de décision éclairée sur les opportunités et les risques liés à la gestion de portefeuille, sur la base des données collectées au moyen des outils GPP (Planview EnterpriseOne et ProjectPlace). Cette activité contribuera également à mieux comprendre les efforts déployés pour les différentes activités au sein de l'organisation.

En mars, l'eu-LISA a effectué son contrôle annuel de conformité de la **méthodologie de gestion de projet** et a présenté les résultats au comité de gestion en mai. En outre, l'Agence a lancé une importante mise à jour de sa méthodologie de gestion de projet, intégrant les retours d'information reçus sur la version actuelle et clarifiant les dépendances avec les processus internes.

L'Agence a également introduit de nouvelles fonctionnalités, telles que la mise en œuvre des **registres des risques/problèmes des institutions et des unités** dans Planview Enterprise. À la fin de l'année 2022, une nouvelle plateforme d'apprentissage a été déployée pour soutenir le développement des capacités de gestion de projet.

Pour améliorer les processus dans le cadre de la capacité GPP, l'Agence a également analysé l'utilisation de la solution collaborative Projectplace. L'analyse des réponses a indiqué que 75 % des utilisateurs de ProjectPlace étaient satisfaits du soutien apporté par le BGPE concernant l'outil, et 51 % étaient satisfaits de la formation dispensée. Toutefois, seuls 49 % des utilisateurs étaient satisfaits des ressources d'apprentissage. L'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre aux commentaires et améliorer la satisfaction générale à l'égard de ProjectPlace.

Dans le cadre d'une initiative plus conséquente visant à améliorer les processus relevant de la capacité GPP, l'eu-LISA a terminé l'évaluation de l'intégration du modèle de maturité de la capacité (CMMI). Cette évaluation avait pour objectif de fournir aux cadres supérieurs de l'Agence une évaluation précise des processus existants et d'identifier les possibilités d'amélioration. Avec l'introduction de la méthodologie CMMI, l'eu-LISA renforcera son contrôle de conformité avec la méthodologie de gestion de projet. L'Agence a formalisé les résultats de l'évaluation de la CMMI dans un plan d'action. Toutefois, étant donné que l'adoption d'une approche Agile formelle est actuellement à l'étude, l'Agence a lancé une analyse afin d'étudier la possibilité de remplacer l'évaluation de la CMMI par une évaluation de l'état de préparation d'Agile.

Au cours du deuxième trimestre 2022, l'eu-LISA a finalisé la révision du règlement intérieur des **comités de programme**, en étendant leur mandat à la supervision et au suivi de l'allocation et de la consommation des ressources au sein du programme. En outre, la composition des comités de programme a été actualisée afin d'inclure d'autres parties prenantes internes. Conformément à l'obligation légale, l'Agence a fourni des rapports réguliers au Parlement européen et au Conseil sur l'état d'avancement du développement des nouveaux systèmes (c'est-à-dire des rapports d'avancement tous les six mois), ainsi que des rapports mensuels aux conseils de gestion de programme respectifs.

Conformément au règlement financier de l'eu-LISA, tous les programmes et activités nécessitant des dépenses importantes font l'objet d'**évaluations ex ante** avant d'être approuvés et inclus dans les programmes de travail annuels de l'Agence. Ces évaluations sont réalisées conformément à l'approche en deux phases approuvée en 2019, qui comprend une évaluation d'opportunité (deux ans avant le début du projet) et une évaluation de faisabilité (un an plus tard). En 2022, aucun projet de grande envergure n'était éligible à une évaluation de faisabilité<sup>90</sup>.

En mars 2022, l'Agence a mis en place un **comité de gestion des contrats (CMC)** afin de mieux gérer les éléments transversaux des contrats-cadres pour les services de conseil externes, en particulier pour améliorer la coordination de l'approvisionnement. En outre, l'eu-LISA a mis au point un outil de suivi de l'état et de l'avancement des demandes d'approvisionnement externe.

## Cadre des services et des processus

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a tenu à jour son catalogue de produits et de services et son modèle de processus intégré, qui fournit une liste actualisée de tous les produits et services qu'elle fournit aux parties

<sup>89</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet officiel sur la **méthodologie PRINCE2**.

<sup>90</sup> Toutefois, au début de l'année 2023, le conseil d'administration s'est vu présenter un rapport sur 23 projets dont le lancement était prévu en 2024 et qui remplissaient les conditions requises pour faire l'objet d'une évaluation d'opportunité ex ante.

prenantes internes et externes et garantit la clarté de tous les aspects de l'exécution des processus. En 2022, l'accent a été mis sur **l'identification des mises à jour et des modifications nécessaires** aux services existants et nouveaux liés au fonctionnement futur des nouveaux systèmes et initiatives (ETIAS, ECRIS-TCN, Interopérabilité). En outre, l'eu-LISA a commencé à cartographier et à documenter tous ses processus institutionnels, en fournissant une documentation complète et actualisée afin d'accroître la transparence et la responsabilité de ses opérations et de garantir la fourniture efficace et efficiente de services à ses parties prenantes, ainsi qu'une mesure efficace des performances.

Dans le cadre du modèle de processus intégré de l'eu-LISA, l'Agence a lancé, en juillet 2022, un projet visant à renforcer sa **gestion des connaissances** grâce au développement et à la mise en œuvre d'un outil personnalisé, qui facilitera considérablement l'accès des parties prenantes aux documents pertinents.

## Gestion des contrats et des fournisseurs

En 2022, l'eu-LISA a poursuivi sa transition stratégique d'un approvisionnement vertical à un approvisionnement transversal en services et en fournitures pour ses opérations, notamment en mettant en place de nouveaux contrôles pour renforcer son processus de gestion des contrats et des fournisseurs. Les unités opérationnelles ont bénéficié du soutien d'une équipe dédiée à la mise en œuvre et à l'exécution des contrats, ainsi qu'à la gestion des risques contractuels, ce qui a permis de renforcer l'utilisation de pratiques efficaces, efficaces et conformes.

En 2022, l'eu-LISA a adopté une nouvelle **politique de gestion des contrats** afin de fournir un cadre général pour la gestion des véhicules contractuels utilisés pour l'approvisionnement en fournitures, services et travaux, y compris la définition des rôles et des responsabilités, ainsi qu'un cadre de contrôle. En outre, l'Agence a mis en place un comité de gestion des contrats (CMC) chargé de superviser les contrats-cadres relatifs à l'externalisation des ressources humaines.

À titre expérimental, l'Agence a déployé un **tableau de bord équilibré des performances** pour certains contrats clés afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir et a travaillé à la formalisation d'une procédure de dommages-intérêts liquidés et de paiement réduit qui a été achevée à la fin de 2022. L'Agence a également tenu compte des conclusions d'audit pertinentes et diffusé les enseignements tirés afin d'améliorer le respect des règles dans un écosystème contractuel multifournisseur en constante évolution.

## Architecture d'entreprise

En 2022, l'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre de son architecture d'entreprise, lancée en 2019 après le déploiement de la structure organisationnelle eu-LISA 2.0. Le processus d'architecture d'entreprise a été adopté en décembre. Après avoir mis en place les processus et le cadre de gouvernance de l'architecture d'entreprise et créé le comité d'examen de l'architecture, l'Agence se concentre désormais sur le maintien de l'alignement optimal des initiatives d'architecture, de conception et de développement sur les objectifs généraux de l'eu-LISA, ainsi que sur sa stratégie interne et technologique.

### 1.6.2. Conformité

#### Audit interne

L'article 80 du règlement financier de l'eu-LISA<sup>91</sup> prévoit que la structure d'audit interne (IAC) rende compte de ses conclusions et recommandations au conseil d'administration et au directeur exécutif. Il exige également une coopération efficace de la part des acteurs de l'audit interne. En novembre 2021, le conseil d'administration a adopté<sup>92</sup> le plan d'audit interne pour l'année 2022<sup>93</sup>, qui a été modifié en novembre 2022<sup>94</sup>. En mars 2022, le conseil d'administration a adopté le rapport d'activité de la structure d'audit interne et, en novembre 2022, le plan d'audit interne pour l'année 2023.

<sup>91</sup> **Règlement financier de l'eu-LISA**, décision n° 2019-198 du conseil d'administration, entrée en vigueur: 1er septembre 2019.

<sup>92</sup> Réf. document CA 2021-350 décisions CA, point A.25.

<sup>93</sup> Réf. document CA 2021-358, plan d'audit interne pour l'année 2022, Ares(2021)7075595 – 17/11/2021.

<sup>94</sup> Réf. document CA 2022-382 Décisions CA, point B15.

L'IAC a continué à servir de point de contact pour les audits réalisés par le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI) et la Cour des comptes européenne (CCE). Ce rôle était important pour réduire au minimum la perturbation des activités régulières de l'Agence et éviter la duplication des efforts. En tant que principal point de contact, l'IAC n'a assumé aucune responsabilité de gestion pour préserver son indépendance et son objectivité.

Il n'y a eu aucune atteinte à l'objectivité individuelle, telle qu'un conflit d'intérêts ou une limitation du champ d'application. Toutefois, étant donné que l'IAC est *de facto* responsable de la préparation, de la mise à jour, du suivi, de l'établissement de rapports et de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie antifraude de l'eu-LISA, une atteinte de son objectivité risque d'être perçue. L'IAC ne fournira pas de (ré)assurance sur les quelques éléments de la stratégie conçus par elle pour préserver sa propre objectivité et son indépendance. En revanche, le SAI sera invité à fournir une (nouvelle) assurance sur ces éléments, le cas échéant.

Les résultats des indicateurs de performance de l'IAC pour 2022<sup>95</sup> sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4. Indicateurs de performance de la structure d'audit interne (IAC) de l'eu-LISA.**

Indicateurs de performance	Objectif	2020	2021	2022
Production du plan d'audit annuel	> 80 %	80 %	80 %	82 %
Examens d'audit exécutés conformément au budget et au calendrier	> 80 %	60 %	60 %	55 %
Heures de formation du personnel de l'IAC par an	> 80 %	70 %	77 %	72 %
Satisfaction des parties prenantes	Objectif	2020	2021	2022
<i>externe</i>	> 80 %	87,5 %	90 %	87,5 %
<i>interne</i>	> 80 %	80,4 %	80,4 %	89,7 %

Dans le cadre de son programme d'assurance et d'amélioration de la qualité, l'IAC a procédé à la **deuxième autoévaluation avec validation externe indépendante**. Le projet a été lancé fin 2022 et s'est achevé en février 2023<sup>96</sup>. L'évaluateur externe indépendant a certifié que l'IAC de l'eu-LISA est généralement conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au code de déontologie<sup>97</sup>.

## Protection des données

Tout au long de l'année, l'Agence a veillé à assurer le plus haut niveau de protection des données conformément à la législation de l'UE sur la protection des données, y compris des dispositions spécifiques pour chaque système d'information JAI relevant de sa compétence. Le conseil d'administration de l'eu-LISA a nommé un délégué à la protection des données (DPD) chargé de superviser le respect par l'Agence des règles relatives au traitement des données à caractère personnel par les institutions et agences de l'UE et de travailler en étroite collaboration avec les responsables du traitement des données, les sous-traitants et le contrôleur européen de la protection des données (CEPD) afin de trouver des solutions efficaces pour garantir le respect des règlements pertinents en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Pour sensibiliser à la protection des données, l'Agence a entrepris diverses activités tout au long de l'année, notamment des sessions de formation et de sensibilisation générales, des sessions d'intégration pour les nouveaux arrivants, des séances de coaching individuel, des bulletins d'information hebdomadaires et une page intranet dédiée. En janvier 2022, pour célébrer la Journée européenne de la protection des données, un jeu de société innovant a été présenté pour découvrir de manière interactive les déclarations de confidentialité, les évaluations de l'incidence sur la protection des données et les violations de données. En octobre, l'Agence a organisé un webinaire sur la protection des données dans le cadre de la gestion des marchés publics et des contrats (animé par le CEPD), qui a permis d'échanger des expériences sur les questions de protection des données liées aux contrats avec des prestataires de services externes impliquant le traitement de données à

<sup>95</sup> Réf. document CA 2023-046 REV1, rapport d'activité IAC 2022, Ares(2023)1905996 – 16/03/2023.

<sup>96</sup> Conformément à la norme 1312 relative aux évaluations externes, l'IAC doit veiller à ce que la fonction d'audit interne fasse l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les cinq ans par un évaluateur indépendant qualifié.

<sup>97</sup> Le **cadre international des pratiques professionnelles de l'audit interne (IPPF)** est le cadre conceptuel qui organise les orientations faisant autorité promulguées par l'Institut des auditeurs internes.

caractère personnel.

Tout au long de l'année, l'Agence a tenu un **registre de toutes les catégories d'activités de traitement** effectuées pour le compte des responsables du traitement. En outre, étant donné qu'elle est tenue de conserver un registre de toutes les activités de traitement effectuées pour le compte d'un ou de plusieurs responsables du traitement, l'eu-LISA a organisé des sessions de coaching et des ateliers avec les propriétaires de produits et de services du SIS, du VIS, d'Eurodac et de l'EES afin de leur apporter un soutien adéquat. De plus, l'Agence **a établi le registre des activités de traitement**, comme l'exige le règlement.

Par ailleurs, le délégué à la protection des données a contribué au développement et à l'évolution des systèmes informatiques en participant au processus de gestion des changements, principalement en soutenant la rédaction d'analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD). L'Agence s'est efforcée de relever ses plus grands défis en matière de protection des données, en particulier ceux découlant de l'utilisation des technologies d'établissement de correspondances biométriques et des mesures visant à atténuer le risque identifié. En septembre 2022, l'eu-LISA a commencé à réviser sa méthodologie AIPD afin d'épauler le personnel responsable.

En mars, le **rapport de travail annuel 2021 du DPD** a été présenté au conseil d'administration de l'eu-LISA et publié sur le site internet de l'Agence<sup>98</sup>. Le rapport présentait le statut des activités de protection des données de l'eu-LISA et l'état d'avancement des activités de l'Agence en matière de protection des données et de conformité.

Tout au long de l'année, le délégué à la protection des données de l'eu-LISA a participé aux groupes de coordination du contrôle pour le SIS, le VIS et Eurodac, présentant les évolutions et performances les plus récentes des systèmes aux autorités nationales chargées de la protection des données et au CEPD, en se concentrant sur les développements et les questions susceptibles d'avoir une incidence sur le traitement des données à caractère personnel. Lors des réunions du réseau des DPD, le délégué à la protection des données de l'eu-LISA a participé à des discussions sur les transferts internationaux, le traitement des notifications de violations de données, les médias sociaux, l'impact de l'arrêt Schrems II<sup>99</sup>, tandis que les réunions du réseau des DPD JAI ont porté sur les modalités d'exécution, les transferts internationaux de données et la coopération avec le CEPD.

En octobre 2022, Europol et l'eu-LISA ont organisé une réunion bilatérale à Tallinn pour partager leurs expériences concernant les consultations préalables avec le CEPD, les AIPD, et un échange de vues sur les inspections du CEPD afin de renforcer leur collaboration.

---

<sup>98</sup> Pour en savoir plus, consultez le **rapport de travail annuel 2021 du DPD de l'eu-LISA**. Le **rapport de travail annuel pour 2022** a été adopté en février 2023.

<sup>99</sup> Arrêt de la Cour de justice de l'UE (grande chambre) du 16 juillet 2020, Data Protection Commissioner contre Facebook Ireland Limited et Maximilian Schrems (**Schrems II**), C-311/18, ECLI:EU:C:2020:559.

## 1.7. Administration et assistance générale

L'Agence s'efforce en permanence de se développer en tant qu'organisation afin de garantir l'excellence opérationnelle, d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs annuels tout en garantissant des performances efficaces et agiles en totale conformité avec le cadre réglementaire de l'UE. Ces fonctions d'assistance comprennent l'organisation de services juridiques, la gestion proactive des ressources humaines et financières et la garantie d'une assistance efficace, au sein de l'Agence, aux parties prenantes, nouvelles ou existantes.

### 1.7.1. Transformation organisationnelle

L'eu-LISA a entamé son parcours de **transformation culturelle** afin de mettre en place une organisation flexible et résiliente, capable de s'adapter et de produire des résultats en toutes circonstances.

En 2022, l'eu-LISA a mené une évaluation culturelle afin de définir un ensemble de comportements ambitieux pour le personnel de l'Agence, qui constitueraient le fondement de sa culture. L'évaluation complète a été suivie de plusieurs ateliers et a débouché sur une carte des ambitions culturelles, qui contribuera à l'évolution continue de l'eu-LISA et pourra également être utilisée dans le processus de recrutement pour identifier les correspondances culturelles.

En outre, l'Agence a commencé à développer sa **stratégie de gestion des ressources humaines fondée sur les compétences**, en vue d'améliorer le recrutement, la planification des effectifs, la gestion des performances et l'offre d'apprentissage de l'eu-LISA. Cela inclut la révision de son cadre de compétences afin de fournir des lignes directrices, des outils et des procédures complets. Le cadre introduit la compétence comme élément central, en mettant l'accent sur les individus. Le rapport final et la feuille de route de déploiement, qui sont actuellement en phase finale, ont été testés avec succès dans le cadre de la préparation des avis de vacance et de l'évaluation des candidats.

### 1.7.2. Ressources humaines

#### Exercice de diagnostic RH

Au cours du premier trimestre 2022, l'eu-LISA a réalisé un exercice de diagnostic RH afin d'évaluer sa fonction et ses performances en la matière, ce qui a permis de recueillir des informations précieuses sur les profils à recruter. Cet exercice contribuera également à jeter les bases de la **stratégie en matière de RH** et à identifier les gains d'efficacité potentiels afin d'offrir les meilleurs services en matière de RH.

En 2022, un nouveau **secteur de gestion des talents** a été créé pour traiter l'ensemble du cycle de vie de l'emploi, depuis l'attraction des candidats jusqu'à la cessation de l'activité en passant par le recrutement, l'intégration, la rétention et l'évolution de carrière, et pour veiller à la prise de mesures adéquates afin de libérer le potentiel du personnel et cultiver des équipes qui contribuent à une Europe plus sûre.

#### Acquisition de talents

Les efforts visant à attirer un **groupe diversifié de candidats** et à positionner l'eu-LISA en tant qu'employeur de choix se sont poursuivis tout au long de l'année 2022. L'eu-LISA a représenté le réseau des agences de l'UE lors de la **bourse virtuelle pour l'emploi** pour les organisations internationales à Berlin, qui a rassemblé plus de 60 organisations internationales et plus de 4 000 participants. En outre, l'Agence a intensifié sa stratégie de marque employeur au moyen de campagnes spécifiques, telles que des témoignages de membres du personnel sur les médias sociaux, et en utilisant les médias sociaux comme outil de recherche de talents. Cette sensibilisation accrue à la proposition de valeur des employés de l'eu-LISA et la meilleure visibilité de ses opportunités de carrière ont permis d'atteindre de nouveaux publics ayant une connaissance limitée de l'UE et de ses agences.

En 2022, l'eu-LISA a **recruté 36 nouveaux membres du personnel**, sans compter les changements de contrats internes ou les offres d'évolution de carrière pour les membres du personnel en place. Étant donné que ses efforts d'acquisition de talents ont été contrebalancés par la rotation de son personnel, l'Agence a procédé à une évaluation complète afin d'en comprendre les raisons et de trouver des moyens d'acquérir plus rapidement de nouveaux talents.

En outre, l'eu-LISA a lancé un projet pilote de **programme de mobilité interne** afin de tirer parti des compétences du personnel existant et de favoriser un développement professionnel continu au sein de l'Agence. L'appel visait quatre profils différents dans le domaine de l'exécution des programmes et des projets, ce qui a permis de créer une réserve de talents et de transférer deux membres du personnel.

### Numérisation des processus RH

L'Agence a continué à se concentrer sur la numérisation de ses processus RH et de recrutement afin d'en améliorer l'efficacité. La plateforme de gestion des talents de l'eu-LISA, iLearn, a été migrée avec succès vers le cloud, ce qui permet d'accéder aux informations et aux fonctionnalités depuis n'importe quel endroit et améliore l'expérience globale de l'utilisateur.

En novembre 2023, la première série de tests du module Sysper pour la planification et le compte rendu des astreintes a été achevée. En outre, l'eu-LISA a numérisé la soumission des déclarations ou demandes obligatoires pour mettre en œuvre les règles relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts.

### Apprentissage et développement

Le **plan d'apprentissage annuel** a été défini, et plusieurs séances d'information ont été organisées pour l'ensemble du personnel. Tout au long de l'année, diverses activités de formation ont été organisées, attirant au total 1 366 participants et traitant 89 demandes de service.

Le premier nouveau contenu disponible dans iLearn a été le **nouveau programme d'intégration préenregistré** visant à garantir une expérience d'apprentissage plus fluide pour le personnel et les nouveaux arrivants, ainsi qu'à faire gagner du temps au personnel opérationnel qui n'a plus besoin de dispenser les sessions en personne.

L'**exercice annuel d'évaluation et de reclassement** a été mené à bien, et 25 membres du personnel ont été reclassés en 2022. En outre, l'Agence a actualisé le processus et les outils de fixation des objectifs individuels, créant ainsi un meilleur lien entre les objectifs stratégiques de l'eu-LISA et les objectifs annuels de chaque membre du personnel.

### Expérience et bien-être des employés

L'Agence continue de mesurer l'engagement du personnel sur une base annuelle. En 2022, le score d'engagement du personnel est resté stable. Sur la base d'enquêtes d'engagement, l'eu-LISA continue d'accorder la priorité au bien-être du personnel, notamment en lançant un **programme de santé mentale** pour les membres du personnel et leurs familles, reposant sur trois piliers: sensibilisation, prévention et assistance. En outre, le personnel s'est vu proposer un service d'autoassistance sous la forme d'un abonnement à une application mobile, des webinaires sur la santé mentale au travail, ainsi que des séances de conseil individuelles avec un psychothérapeute qualifié pour aider les membres du personnel et leurs familles à faire face aux périodes difficiles.

Afin de promouvoir davantage le respect et la dignité au travail, l'Agence a achevé la sélection des nouveaux conseillers confidentiels. Cinq nouveaux membres du personnel ont été sélectionnés et formés pour soutenir le personnel à la recherche d'aide dans des situations perçues comme du harcèlement psychologique ou sexuel.

Ayant acquis une expérience et un retour d'information précieux grâce aux modalités de travail spéciales mises en place pendant la pandémie, l'eu-LISA a élargi les possibilités de **télétravail** offertes à son personnel en introduisant des modalités de travail hybrides, en attendant l'adoption formelle des règles de l'Agence en la matière. Ce mode de travail a contribué à réduire le taux d'absentéisme.

### Politiques RH

Afin d'aligner son cadre juridique sur les nouvelles règles applicables aux agences de l'UE, l'eu-LISA a adopté de **nouvelles modalités d'exécution du statut des fonctionnaires en matière d'enquêtes administratives** et a **révisé ses lignes directrices sur le lancement d'alertes**. À la suite de l'approbation du conseil d'administration, l'Agence a obtenu une dérogation aux règles de la Commission relatives au temps de travail et au **travail hybride** jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle décision modèle ou d'une décision spécifique.

### 1.7.3. Finances et marchés publics

En 2022, l'eu-Lisa a continué à développer et à renforcer ses processus et procédures financiers internes afin de garantir la gestion transparente et efficace de ses ressources financières. En outre, l'eu-LISA a redoublé d'efforts pour planifier l'avenir, en particulier en ce qui concerne la numérisation du budget et des marchés publics. Qui plus est, l'eu-LISA a mis en place les éléments nécessaires au déploiement futur de l'établissement du budget par activité, ainsi qu'un suivi et un développement continu de ses procédures financières et de passation de marchés.

### 1.7.4. Programme de renforcement des capacités

À la suite de l'élargissement du mandat de l'eu-LISA en 2018, l'Agence a dû étendre la capacité de son site de Strasbourg pour répondre aux besoins opérationnels des nouveaux systèmes, principalement en termes d'augmentation de la capacité du centre de données et de fourniture d'espaces de bureaux supplémentaires pour le personnel. En février 2020, l'eu-LISA a lancé le projet de **deuxième extension du site de Strasbourg**, dont la livraison est prévue pour 2028. En juin 2021, la décision a été modifiée pour inclure deux projets supplémentaires afin de répondre aux besoins opérationnels urgents avant l'achèvement de la deuxième extension: **un centre de données modulaire (MDC)** et une **mise à niveau des capacités de puissance et de refroidissement**.

Afin d'assurer une gestion et une mise en œuvre efficaces, ces trois projets d'infrastructure interdépendants sont régis par le «**programme de renforcement des capacités**» global:

- **deuxième extension du site opérationnel.** Le projet porte sur la construction de nouveaux espaces de bureaux sur le site de Strasbourg. En 2022, le programme de construction a été mis à jour, avec toute la documentation pertinente et une nouvelle estimation de l'enveloppe financière. En raison de contraintes budgétaires, l'appel d'offres pour le contrat-cadre de services de conception des bâtiments n'a pas été lancé et le projet est actuellement reporté à la prochaine période du cadre financier pluriannuel.
- **centre de données modulaire 2.** Le projet prévoit l'installation d'un centre de données modulaire conteneurisé, c'est-à-dire une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune activité de construction. En 2022, l'eu-LISA a travaillé à la finalisation du concept d'un centre de données modulaire 2, en tenant compte des besoins futurs en matière d'hébergement de systèmes. En outre, l'Agence a lancé une enquête afin d'obtenir une vue d'ensemble des solutions techniques possibles pour les centres de données modulaires.
- **modernisation de l'infrastructure d'alimentation et de refroidissement.** L'objectif est de couvrir les besoins en électricité et en refroidissement à court et à long terme du site opérationnel de Strasbourg. L'étude de préfaisabilité de la capacité de production d'électricité s'est achevée en mai 2022, proposant des scénarios alternatifs pour le court, le moyen et le long terme. Les résultats seront également utilisés pour le centre de données modulaire 2. En outre, l'étude sur le refroidissement examine comment optimiser les capacités de refroidissement de l'équipement installé dans le centre de données afin de réduire la consommation d'énergie et de fournir des solutions pour une mise à niveau du système existant.

### 1.7.5. Services administratifs

#### Programme de gestion de contenu d'entreprise (ECM)

En 2020, l'Agence a commencé à mettre en œuvre le **programme de gestion de contenu d'entreprise (ECM)** pour fournir au personnel de l'eu-LISA un cadre intégré comprenant toutes les stratégies (y compris les politiques et les procédures), les méthodes et les outils utilisés pour gérer, traiter et stocker les informations concernant les activités de l'Agence. La mise en œuvre du programme ECM est progressive et devrait durer jusqu'à la fin 2025.

En 2022, l'Agence a continué à travailler sur deux projets dans le cadre de ce programme. Premièrement, le projet de **nouveau système de gestion des documents (SGD)** a donné lieu à la création d'un projet et d'un plan de ressources décrivant les objectifs, les mesures de performance, les rôles et les responsabilités.

Deuxièmement, le projet de **nouveau site internet de l'eu-LISA** s'est concentré sur la préparation des contrats.

### Programme d'adoption de l'informatique en nuage

L'informatique en nuage est un catalyseur stratégique de la transformation numérique. Les organisations modernes souhaitent créer et fournir des solutions évolutives et sécurisées sans avoir à investir dans des infrastructures physiques d'assistance et à les développer. Dans le monde numérique, les organisations veulent également utiliser leurs logiciels et accéder à leur contenu depuis n'importe quel endroit, à la demande. Les motivations qui poussent l'eu-LISA à passer à l'informatique en nuage sont les suivantes: gérer la fin du support technologique; introduire de nouvelles capacités techniques et répondre aux futures demandes opérationnelles; améliorer la sécurité et la conformité réglementaire; assurer l'excellence opérationnelle en termes de livraison, de rentabilité et de mise sur le marché accélérée; améliorer la stabilité technologique; renforcer l'efficacité, la productivité et les interactions entre les employés, les utilisateurs et les contractants pour une meilleure expérience utilisateur.

En 2022, l'approche stratégique de l'adoption de l'informatique en nuage dans le domaine des TIC a été approuvée, et l'analyse de rentabilisation du programme (y compris son budget, son calendrier et son champ d'application) a été consolidée.

Les systèmes TIC de l'Agence seront modernisés progressivement au cours de la période 2023-2024 par le biais des initiatives suivantes: **communication unifiée** (y compris les fonctionnalités de discussion en ligne et de réunion dans une entreprise axée sur la productivité, les fournisseurs de services en nuage, l'utilisation d'une architecture hybride sur site ou multinuage); migration des applications et des capacités opérationnelles vers un **fournisseur de services en nuage axé sur la productivité** (y compris les fonctionnalités de courrier et de calendrier, l'outil de suivi des contrats, l'application d'habilitation de sécurité, etc.); **sauvegarde unifiée** (unification des procédures de sauvegarde et de reprise après sinistre entre les systèmes en utilisant une architecture hybride sur site/multinuage).

### Services généraux

Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA a effectué et optimisé la maintenance de l'ensemble de ses sites et installations, de façon à garantir une infrastructure de construction sécurisée, efficace et fonctionnelle, en parfaite adéquation avec les besoins opérationnels de l'Agence. Afin de promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre au travail, un projet d'abris a été lancé afin d'accueillir davantage de vélos sur le site.

Pour tenir compte de l'expansion de l'Agence en termes de personnel, plusieurs projets ont été mis en œuvre pour garantir une répartition adéquate de l'espace avec davantage de postes de travail. Une nouvelle politique de partage de bureau («hot desking») a été mise en place, ainsi qu'un outil en ligne pour la réservation des espaces de travail. En outre, une étude sur le lieu de travail basée sur l'activité a été lancée afin d'utiliser encore plus efficacement l'espace de bureau, de créer un environnement de travail plus confortable et d'améliorer de manière générale, le bien-être au travail.

En 2022, la **politique environnementale** de l'eu-LISA a été adoptée, en vue d'obtenir l'enregistrement dans le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) d'ici à 2024. En outre, la politique de santé et de sécurité au travail a également été consolidée.

### Services informatiques internes

En 2022, l'Agence a modifié son approche de la fourniture de services TIC internes en se concentrant sur des indicateurs de performance pour contrôler la qualité du service. L'un des facteurs de réussite de cette transition a été le projet de mise en œuvre de l'ITIL actuellement en cours dans les services TIC, qui a facilité l'adaptation nécessaire. L'Agence a mis en place de nouvelles lignes internet et un réseau à grande échelle (WAN) à Bruxelles et entre sites (Tallinn-Strasbourg), ce qui a également amélioré le niveau de sécurité. En outre, l'eu-LISA a mis à niveau l'infrastructure de sauvegarde et de stockage pour mieux soutenir les objectifs de reprise et a mis en place une gestion de l'identité hybride pour renforcer l'authentification multifactorielle.

## 1.7.6. Communication

La communication externe de l'Agence s'est concentrée sur la fourniture d'informations objectives, fiables et facilement compréhensibles afin d'accroître la sensibilisation et la visibilité générales. En 2022, l'eu-LISA a notamment reçu le prix *Forbes Social Award* pour ses initiatives innovantes et inspirantes en matière de communication publique, et a été félicitée pour sa solide vocation éthique et son utilisation de stratégies, de techniques et d'outils de communication innovants.

### Communication externe

En 2022, l'accent a été mis sur la visibilité des réalisations de l'eu-LISA et sur la sensibilisation du public au rôle de l'Agence dans la défense des intérêts des citoyens de l'UE et dans la fourniture de services informatiques à ses parties prenantes. En utilisant divers formats multimédias, l'Agence a promu son rôle et ses réalisations en matière de gestion et de promotion des technologies de l'information en tant que facteur clé pour la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. En particulier:

- l'eu-LISA a publié une brochure spéciale pour commémorer son **10e anniversaire**<sup>100</sup>. La publication a été diffusée sur les réseaux sociaux afin d'accroître la visibilité de l'Agence en ligne et a touché un public de plus de 14 500 personnes sur LinkedIn;
- l'eu-LISA a lancé un nouveau portail en ligne intitulé «Discover eu-LISA 2.0» afin de fournir une vue d'ensemble actualisée des principales tâches et des principaux domaines d'activité de l'Agence<sup>101</sup>;
- l'Agence a participé à des réunions sur les campagnes de communication EES et ETIAS de la Commission, et a contribué à l'effort en promouvant la campagne d'enregistrement et de sensibilisation des transporteurs sur son site internet et sur tous ses canaux de médias sociaux, afin d'accroître la sensibilisation et de stimuler l'enregistrement.

En outre, l'eu-LISA a contribué au bulletin d'information trimestriel de l'ETIAS, publié par Frontex, qui donne un aperçu des évolutions les plus récentes liées au déploiement de l'ETIAS. L'Agence a également soutenu la **campagne de refonte du SIS** de la Commission européenne.

En 2022, l'Agence a également concentré ses efforts de communication externe sur le renforcement des relations avec les médias et sur l'élargissement de sa présence en ligne sur ses sites internet et ses canaux de médias sociaux. Elle a notamment publié des aperçus détaillés de son rôle et de ses tâches dans plusieurs médias nationaux (notamment allemands, italiens, français et estoniens). En outre, l'eu-LISA a contribué aux réseaux des agences de l'UE en mettant en évidence des positions communes (notamment les campagnes *Stand with Ukraine*, le pacte vert pour l'Europe et *Women in IT*) et a augmenté la diffusion d'informations et de messages connexes auprès de ses publics externes.

Enfin, l'eu-LISA a communiqué sur ses propres événements principaux (la conférence annuelle et deux tables rondes du secteur) afin d'accroître sa visibilité et son engagement auprès de ses publics cibles, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de ses abonnés sur les médias sociaux: + 42 % sur LinkedIn, + 21 % sur Twitter et + 15 % sur Facebook.

### Communication interne

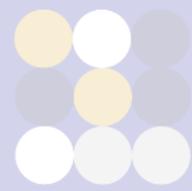
Tout au long de l'année 2022, la communication réciproque entre la direction et le personnel, ainsi qu'entre les subdivisions de l'Agence, a été efficacement facilitée par la fonction de communication interne de l'eu-LISA. Selon les résultats de l'enquête auprès du personnel, la satisfaction globale à l'égard de la communication interne s'élevait à 91 %.

Pour célébrer son 10<sup>e</sup> anniversaire, l'eu-LISA a organisé diverses activités, dont une exposition spéciale de photos en ligne intitulée «*Then and Now*», une lettre d'information spéciale *FlashBack* et une série d'entretiens personnels avec des membres du personnel. En 2022, une part considérable des activités de communication interne s'est concentrée sur la communication de crise liée à la pandémie de COVID-19 et à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

<sup>100</sup> eu-LISA (2022) **eu-LISA 10-year anniversary**. Pour en savoir plus, veuillez consulter le **site internet consacré aux 10 ans de l'eu-LISA**.

<sup>101</sup> **Discover eu-LISA – our core activities for a safer Europe**. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet **discover.eulisa.europa.eu**.

Afin de sensibiliser son personnel et d'inviter ses collègues à contribuer à des sujets européens importants, l'Agence a également encouragé diverses campagnes sociales à l'échelle de l'UE, comme la Journée mondiale du nettoyage en septembre, la promesse de 3 milliards d'arbres d'ici à 2030, le mois de la cybersécurité en octobre et les journées internationales de la femme et de l'homme.



2

# MANAGEMENT

The main elements of eu-LISA's management, such as budget and human resources.

## 2.1. Conseil d'administration

En 2022, l'Agence a poursuivi sa collaboration étroite, transparente et constructive avec son conseil d'administration. Parallèlement à ses obligations statutaires, l'Agence a régulièrement informé le conseil d'administration de tous les risques et problèmes importants identifiés, y compris les mesures d'atténuation mises en œuvre pour le développement de nouveaux systèmes d'information à grande échelle confiés à l'eu-LISA.

L'Agence a fourni au conseil d'administration des mises à jour et des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes EES, ETIAS, ECRIS-TCN et Interopérabilité, y compris les avis adoptés au sein des groupes consultatifs et des conseils de gestion de programme respectifs, les rapports sur les risques et les problèmes connexes, les mesures d'atténuation proposées et l'évolution générale des programmes. Le conseil d'administration a souligné à plusieurs reprises sa ferme volonté de faire de la mise en œuvre de l'architecture d'interopérabilité sa priorité absolue. En outre, les groupes consultatifs SIS, VIS et Eurodac ont fait rapport au conseil d'administration sur l'état de la gestion opérationnelle des systèmes respectifs, y compris les risques et les problèmes associés, ainsi que sur les mesures d'atténuation. Le conseil d'administration a également reçu des rapports réguliers du responsable de la sécurité, du délégué à la protection des données et du service d'audit interne de l'eu-LISA.

Tout au long de l'année 2022, le conseil d'administration a adopté plusieurs décisions importantes pour assurer la continuité des activités de l'Agence, notamment:

- la nomination du directeur exécutif par intérim,
- l'autorisation de modalités de travail avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour les services d'un comptable et la nomination d'un comptable *ad interim*,
- les propositions visant à modifier les dates de mise en service des nouveaux systèmes,
- l'adoption des documents statutaires de planification et de rapport [c'est-à-dire le DOCUP (y compris les états financiers), les rapports d'activité annuels et intermédiaires, les comptes annuels],
- l'adoption de plans de sécurité et de continuité des activités pour l'infrastructure de communication et Eurodac, ainsi que l'adoption de plans de sécurité, de continuité des activités et de reprise après sinistre pour l'EES et le BMS partagé;
- l'adoption de lignes directrices sur l'accès du public aux documents.

Le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration a surveillé les risques gérés par l'Agence et le dispositif de contrôle interne mis en place. Outre trois réunions régulières du CACF, quatre réunions extraordinaires ont également été organisées. Le conseil d'administration et le CACF ont été régulièrement informés de l'état d'avancement des négociations en matière de procédure budgétaire et de gestion financière, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit. En outre, le conseil d'administration a suivi de près les mises à jour concernant la situation des effectifs de l'Agence et son programme de renforcement des capacités.

En 2022, le conseil d'administration s'est réuni pour deux réunions extraordinaires: l'une sur le rapport du CACF et l'autre sur l'état de la mise en œuvre des règlements de refonte du SIS et la mise en service du SIS renouvelé.

À trois reprises, le conseil d'administration s'est réuni en ligne, tandis que les autres réunions ont été organisées dans un format hybride. La réunion du conseil d'administration de juin s'est tenue à Strasbourg, sous les auspices de la présidence française du Conseil de l'UE, et la réunion de novembre s'est tenue à Prague, sous les auspices de la présidence tchèque.

Pour améliorer encore la transparence et contribuer à sensibiliser le public à ses activités, l'Agence a continué à publier les résumés des réunions régulières de son conseil d'administration sur son site internet.

## 2.2. Évolutions majeures

### 2.2.1. Règlements adoptés

En juin 2022, le **règlement e-CODEX** est entré en vigueur, confiant à l'eu-LISA la gestion opérationnelle et l'évolution future du système e-CODEX, tout en définissant les exigences relatives à son transfert par le consortium d'États membres qui a géré le système jusqu'à présent<sup>102</sup>. Les préparatifs de la reprise ont débuté en décembre et l'eu-LISA a mis en place un groupe consultatif dédié.

Le 15 juin, le Conseil a adopté le règlement portant révision du **mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen** (SEMM), qui modifie l'intervalle des cycles d'évaluation et renforce le rôle des agences de l'UE dans les processus de contrôle et d'évaluation<sup>103</sup>. En conséquence, des modifications seront introduites dans le prochain cycle d'évaluation.

Fin 2022, l'UE a adopté la directive relative aux mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (**directive SRI 2**)<sup>104</sup>. Bien qu'elle n'ait pas d'incidence directe sur les activités principales de l'eu-LISA, la directive SRI 2 renforcera la cybersécurité au sein de l'UE en exigeant des États membres un certain niveau de préparation dans des domaines stratégiques.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA), le Conseil a adopté son approche générale de la **loi relative à l'intelligence artificielle** le 6 décembre 2022<sup>105</sup>. Cette loi fait partie du paquet législatif de la Commission publié en 2021, qui comprend une révision du plan coordonné sur l'intelligence artificielle. Le règlement proposé introduit un ensemble de règles harmonisées applicables à la conception, au développement et à l'utilisation de certains systèmes d'IA à haut risque, ainsi que des restrictions portant sur certaines utilisations de systèmes d'identification biométrique à distance<sup>106</sup>. La proposition législative prévoit une disposition exemptant les composants des systèmes d'information à grande échelle supervisés par l'eu-LISA et mis sur le marché ou mis en service un an avant la date de son application. Toutefois, le cas échéant, l'Agence tiendra compte des exigences réglementaires lors de l'évaluation de chaque système d'information à grande échelle relevant de sa compétence. En outre, toute modification importante dans la conception ou la destination du système ou du composant d'IA concerné donnera lieu à l'application totale du règlement.

### 2.2.2. Version révisée/modifiée des règlements

En 2022, le Conseil et le Parlement ont établi leurs mandats de négociation pour la refonte du règlement Eurodac afin d'achever la **réforme du système Eurodac**<sup>107</sup>. Une fois adoptée, elle constituera la dernière composante majeure à être intégrée dans le cadre d'interopérabilité JAI. La proposition élargit le champ d'application du règlement Eurodac en introduisant de nouvelles catégories pour répondre à l'exigence de collecte et de stockage de données sur les ressortissants de pays tiers ou les apatrides en situation irrégulière sur le territoire de l'UE. Elle offrira davantage de fonctionnalités de recherche et de mécanismes de suivi des situations individuelles des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière, plutôt que des demandes. Les négociations interinstitutionnelles devraient débuter en 2023, le Parlement européen et les futures présidences du Conseil s'étant engagés à finaliser la réforme législative d'ici avril 2024, laquelle servira de base à la mise à niveau d'Eurodac qui sera mise en œuvre par l'Agence.

<sup>102</sup> **Règlement (UE) 2022/850** du 30 mai 2022 relatif à un système informatisé pour l'échange électronique transfrontière de données dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et pénale (**système e-CODEX**), et modifiant le règlement (UE) 2018/1726 (JO L 150 du 1.6.2022).

<sup>103</sup> **Règlement (UE) 2022/922 du Conseil** du 9 juin 2022 relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013 (JO L 160 du 15.6.2022, p. 1-27).

<sup>104</sup> **Directive (UE) 2022/2555** du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des **mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union**, modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2), JO L 333 du 27.12.2022, p. 80-152.

<sup>105</sup> Conseil JAI (2022) «**Artificial Intelligence Act: Council calls for promoting safe AI that respects fundamental rights**», communiqué de presse, 6 décembre 2022.

<sup>106</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des **règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle)** et modifiant certains actes législatifs de l'Union, COM/2021/206 final.

<sup>107</sup> «**Eurodac: MEPs updated their position in view of upcoming negotiations with the Council**», Parlement européen, commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), communiqué de presse, 13 décembre 2022.

En juin 2022, le **règlement portant création de l'eu-LISA** a été modifié pour placer l'e-CODEX (e-Justice Communication via Online Data Exchange) sous la responsabilité de l'Agence.

Enfin, en juillet 2022, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le **règlement modifié relatif au système d'information Schengen (SIS)** afin d'inclure l'introduction dans le SIS de signalements pour information concernant des ressortissants de pays tiers dans l'intérêt de l'Union<sup>108</sup>. Cette modification définit les procédures et les garanties applicables, permettant à Europol de proposer l'ajout de nouveaux signalements dans le SIS. Le comité SIS SIRENE de la Commission a poursuivi les discussions sur les modifications à apporter aux actes d'exécution, y compris la référence aux nouvelles catégories de signalement. Une fois les actes d'exécution adoptés, l'eu-LISA mettra en œuvre le nouveau signalement proposé par Europol.

### 2.2.3. Guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, l'Agence soutient activement les États membres et veille à la disponibilité ininterrompue des systèmes de gestion des frontières de l'UE.

Depuis mars 2022, l'eu-LISA participe et contribue aux réunions du **réseau de préparation et de gestion de crise en matière de migration de l'UE**<sup>109</sup>. Pour soutenir la mise en œuvre de la directive relative à la protection temporaire<sup>110</sup>, l'Agence a fourni un soutien d'experts à la Commission dans le développement de la **plateforme de protection temporaire** pour l'enregistrement des personnes fuyant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Au cours du premier semestre, l'eu-LISA a contribué au groupe de travail sur le **dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise** (IPCR)<sup>111</sup>, principalement en soutenant le Conseil sur les questions liées aux systèmes d'information à grande échelle dans le domaine JAI et en fournissant des rapports réguliers pour informer la Commission sur l'utilisation des systèmes JAI et les niveaux de cybermenace.

En outre, l'eu-LISA a établi des contacts réguliers avec d'autres agences de l'UE dans les pays d'accueil partageant des frontières avec l'Ukraine et la Russie (à savoir l'Office de l'ORECE, l'EIGE, Frontex, le CEPOL et l'ECHA) afin d'analyser les niveaux de menace en termes de cybersécurité et de continuité des activités. En outre, l'eu-LISA a également renforcé la surveillance des risques et menaces éventuels pesant sur les systèmes d'information à grande échelle et sur l'infrastructure institutionnelle relevant de sa compétence et communique les informations pertinentes aux parties concernées. Au niveau du personnel, plusieurs initiatives ont été lancées au sein de l'eu-LISA pour soutenir les réfugiés au moyen de campagnes caritatives.

### 2.2.4. Changement de directeur exécutif

Le 31 octobre 2022, le conseil d'administration a nommé le directeur exécutif adjoint de l'eu-LISA, M. Luca Tagliaretti, au poste de directeur exécutif *ad interim* afin d'assurer la continuité opérationnelle et de superviser la gestion quotidienne, à la suite du départ de M. Krum Garkov, qui occupait le poste de directeur exécutif de l'eu-LISA depuis la création de l'Agence.

À ce titre, M. Tagliaretti a également assumé les tâches de l'ordonnateur, qui est responsable de la mise en œuvre des contrôles internes de l'eu-LISA. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec le rôle de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne (MRMIC) qui lui avait été attribué précédemment aux fins de la mise

<sup>108</sup> **Règlement (UE) 2022/1190** du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2022 modifiant le règlement (UE) 2018/1862 en ce qui concerne l'introduction dans le SIS de signalements pour information concernant des ressortissants de pays tiers dans l'intérêt de l'Union (JO L 185 du 12.7.2022, p. 1-9).

<sup>109</sup> **Plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration**, un mécanisme de l'UE de préparation et de gestion de crise en matière de migration, établi par la **Recommandation (UE) 2020/1366 de la Commission du 23 septembre 2020**.

<sup>110</sup> **Directive 2001/55/CE du Conseil** du 20 juillet 2001 relative à des **normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées** et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, JO L 212 du 7.8.2001, p. 12-23, et **Décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil** du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un **afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine**, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire, JO L 71 du 4.3.2022, p. 1-6.

<sup>111</sup> Pour un aperçu plus détaillé de la manière dont le Conseil coordonne la réaction de l'UE dans les situations de crise, veuillez consulter la page consacrée au **dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR)**.

en œuvre du cadre de contrôle interne, le rôle de MRMIC a été temporairement délégué au chef de l'unité «Gouvernance et capacités» jusqu'à la nomination du nouveau directeur exécutif<sup>112</sup>.

## 2.3. Gestion budgétaire et financière

### 2.3.1. Gestion financière

Le budget de l'Agence pour l'exercice financier a été financé par des fonds provenant de différentes sources<sup>113</sup>, la principale recette provenant de la contribution annuelle tirée du budget de l'UE, à savoir la section III, titre 11, chapitre 10 «Gestion des frontières - Agences décentralisées» - telle qu'adoptée par l'autorité budgétaire<sup>114</sup>. En outre, l'eu-LISA reçoit des contributions de pays associés.

### 2.3.2. Exécution du budget

L'état final des recettes et des dépenses pour 2022 a été adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA<sup>115</sup>. À la fin de l'année 2022, les taux d'exécution du budget de l'eu-LISA étaient les suivants:

- 99,0 % pour les crédits d'engagement, compte tenu du report non automatique des crédits d'engagement autorisé par le conseil d'administration en février 2023<sup>116</sup>, voir tableau ci-dessous;
- 91,6 % pour les crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives sur 2023.

#### Crédits d'engagement (millions d'euros)

Exécution du budget 2022 au 31/12/2022			Exécution du budget avec report par décision	
Budget 2022 définitif adopté	Engagements exécutés	% d'exécution	Report non automatique	% d'exécution en tenant compte du report non automatique
319,64	291,29	91,1 %	25,15	99,0 %

#### Exécution des crédits d'engagement

Les crédits d'engagement (C1)<sup>117</sup> acceptés pour l'exercice 2022 ont été répartis entre les différents titres comme suit:

- 8 % (25,49 millions d'euros) pour les dépenses d'infrastructure et de fonctionnement (titre 2),
- 13 % (41,22 millions d'euros) pour les dépenses de personnel (titre 1),
- 79 % (252,93 millions d'euros) pour le budget opérationnel (titre 3).

En ce qui concerne le titre 3, en raison de la nature pluriannuelle des contrats utilisés pour soutenir les activités principales, le montant de 195,88 millions d'EUR de crédits d'engagement ouverts prévus pour 2022 a été reporté automatiquement pour être utilisé en 2023 ainsi qu'au cours des prochaines années. Pour une ventilation détaillée, veuillez consulter l'annexe II.

L'Agence a exécuté 100 % de son budget opérationnel d'un montant de 252,93 millions d'EUR (en tenant compte du report non automatique des crédits d'engagement approuvés par le conseil d'administration), comme le montre le chapitre **Figure 24** à la page 80.

<sup>112</sup> Le 12 janvier 2023, le conseil d'administration de l'eu-LISA a nommé Mme Agnès Diallo en tant que **nouvelle directrice exécutive**, qui a pris ses fonctions le 16 mars 2023.

<sup>113</sup> Conformément à l'article 46, paragraphe 3, du **règlement fondateur de l'eu-LISA**.

<sup>114</sup> Voir l'article 45, paragraphe 5, et l'article 46, paragraphe 3, du **règlement fondateur de l'eu-LISA**. Cette contribution de l'UE se rapporte aux crédits d'engagement et de paiement C1 (crédits votés de l'exercice budgétaire actuel).

<sup>115</sup> Conformément à l'article 45, paragraphe 7, du **règlement fondateur de l'eu-LISA**.

<sup>116</sup> Décision 2023-040 du conseil d'administration de l'eu-LISA du 9 février 2023; article 12 du **règlement financier de l'eu-LISA**.

<sup>117</sup> Crédits de l'exercice (c'est-à-dire budget initial + budget rectificatif ± transferts). Il s'agit de crédits «frais», inscrits au budget en début d'exercice. Ces crédits peuvent être transférés ou complétés par des crédits provenant d'un budget rectificatif.

En 2022, l'Agence a annulé 1,11 million d'EUR de crédits d'engagement reportés d'exercices antérieurs, soit 0,3 % du total des crédits reportés en vertu du titre 3: dépenses opérationnelles. Les dégagements sont résumés ci-dessous, au **Tableau 5**, par année d'origine de l'engagement juridique sous-jacent.

**Tableau 5. Dégagements d'engagements budgétaires par année d'origine en 2022 (millions d'EUR).**

Chapitre du budget	Article budgétaire	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Infrastructure</b>	<i>Infrastructure de systèmes partagés</i>			-0,13		-0,13
	<i>Réseaux</i>			-0,01	-0,01	-0,02
<b>Applications</b>	<i>SIS II</i>	-0,08		-0,13		-0,21
	<i>VIS/BMS</i>	-0,38				-0,38
<b>Activités de soutien opérationnel</b>	<i>Soutien opérationnel</i>			-0,01	-0,36	-0,37
<b>TOTAL</b>		<b>-0,46</b>		<b>-0,28</b>	<b>-0,38</b>	<b>-1,11</b>

Au titre du soutien opérationnel, le montant de 0,37 million d'EUR correspond à des annulations de crédits d'engagement budgétaire pour lesquels la date de fin du contrat a été atteinte, alors que les provisions prévues contractuellement n'étaient pas nécessaires [par exemple, les dégagements liés à des contrats de support externe (y compris les frais additionnels pour les heures supplémentaires); les montants restants de réunions des groupes consultatifs et des activités de formation en rapport avec des systèmes et des États membres; et l'application de pénalités forfaitaires].

### Exécution des crédits de paiement

Le budget final total voté de l'Agence pour les crédits de paiement s'élevait à 296,51 millions d'EUR. Fin 2022, l'exécution des crédits de paiement pour les crédits C1 atteignait 91,6 %, y compris le report des dépenses administratives sur 2023. Les figures des pages suivantes montrent la ventilation du budget total par titre et l'utilisation globale des fonds et des crédits de paiement en 2022.

En ce qui concerne les dépenses administratives, 89,4 % des crédits de paiement reportés de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022 ont été exécutés.

Les crédits d'engagement en vertu du titre 1 (dépenses de personnel)<sup>118</sup> s'élevant à 0,67 million d'EUR et en vertu du titre 2 (dépenses d'infrastructure et de fonctionnement) se chiffrant à 13,71 millions d'EUR, non encore payés en 2022 et pour lesquels il existe un engagement légal valable, ont été reportés sur l'exercice 2023 avec les crédits de paiement correspondants<sup>119</sup>. Dans le cadre du titre 3, la majeure partie des crédits de paiement a été consacrée à l'infrastructure de systèmes partagés. La ventilation des crédits de paiement exécutés pour le budget opérationnel est présentée à la **figure 27** à la page 80.

### Indicateur de performance: délai de paiement

En 2022, l'eu-LISA a exécuté au total 2 892 opérations de paiement soumises à un délai de paiement, soit 36,16 % d'opérations de plus par rapport à 2021, dont:

- 2 808 étaient assorties d'un délai de paiement maximal de 30 jours;
- 50 étaient assorties d'un délai de paiement maximal de 45 jours;
- 32 étaient assorties d'un délai de paiement maximal de 60 jours;
- 2 étaient assorties d'un délai de paiement maximal de 90 jours.

Le délai moyen de paiement pour tous les types d'opérations reste bien inférieur au délai défini: 18,4 jours pour les paiements à 30 jours et 30,4 jours pour les paiements à 60 jours.

De manière générale, 90,08 % de l'ensemble des opérations de paiement ont été exécutées dans les délais contractuels prescrits. Au total, 287 paiements ont été effectués hors délais, dont quatre ont entraîné des intérêts de retard s'élevant à 9 048,07 EUR à payer aux créanciers.

<sup>118</sup> Les crédits d'engagement et de paiement relatifs aux rémunérations ne sont pas reportés.

<sup>119</sup> Conformément à l'article 12, paragraphe 6, du **règlement financier de l'eu-LISA**.

## Exécution budgétaire en 2022

Dans le cadre de son rapport annuel, l'Agence publie ses taux d'exécution budgétaire et ses indicateurs de performance.

Figure 24. Utilisation de crédits d'engagement C1 (en millions d'EUR)



Figure 25. Évolution de l'utilisation des fonds engagés et budgétés dans l'année (en millions d'EUR)

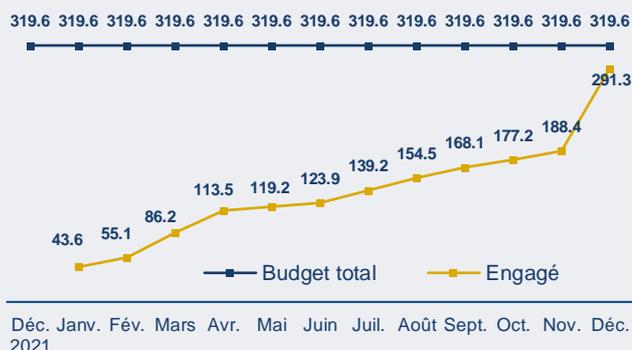


Figure 26. Exécution des crédits d'engagement du titre 3 (en millions d'EUR)

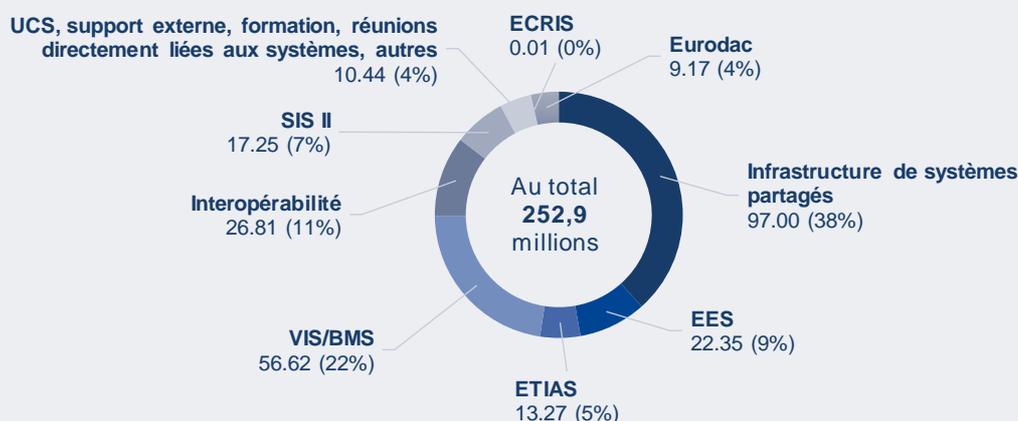


Figure 27. Utilisation des crédits de paiement C1 (en millions d'EUR)

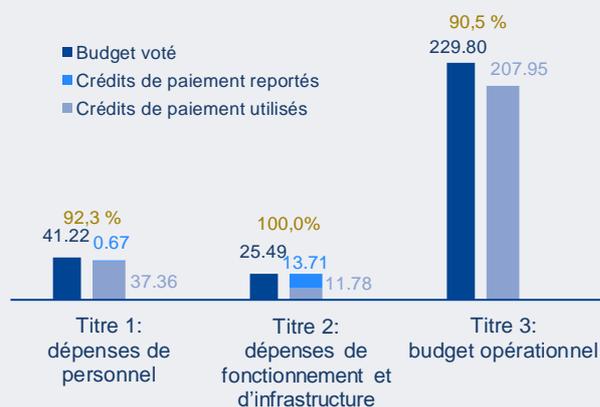


Figure 28. Évolution de l'utilisation des fonds payés et budgétés dans l'année (en millions d'EUR)

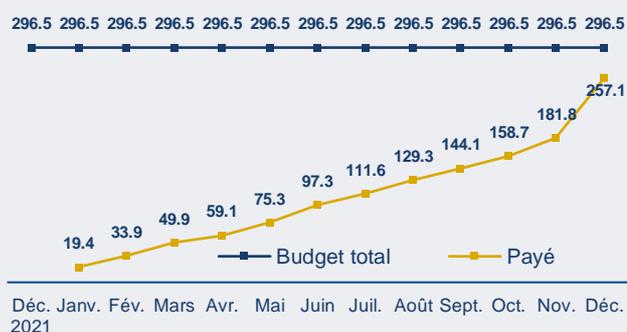


Figure 29. Crédits de paiement exécutés en vertu du titre 3 (en millions d'EUR)

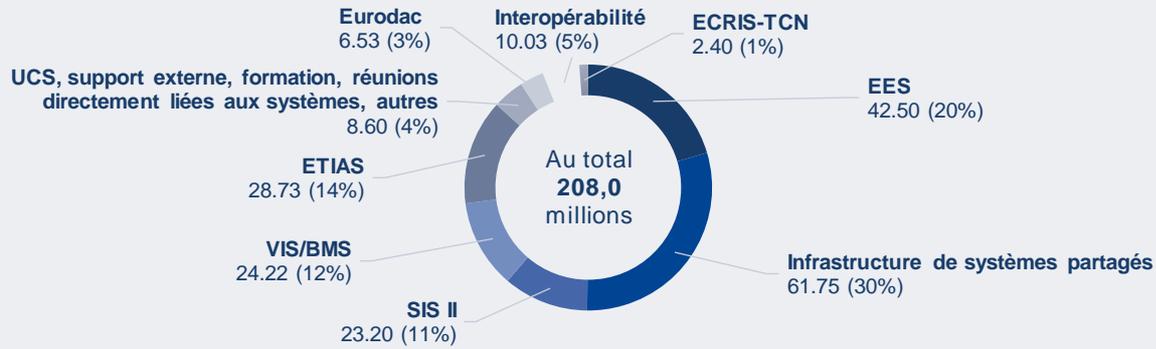


Figure 30. Évolution mensuelle du délai global de paiement

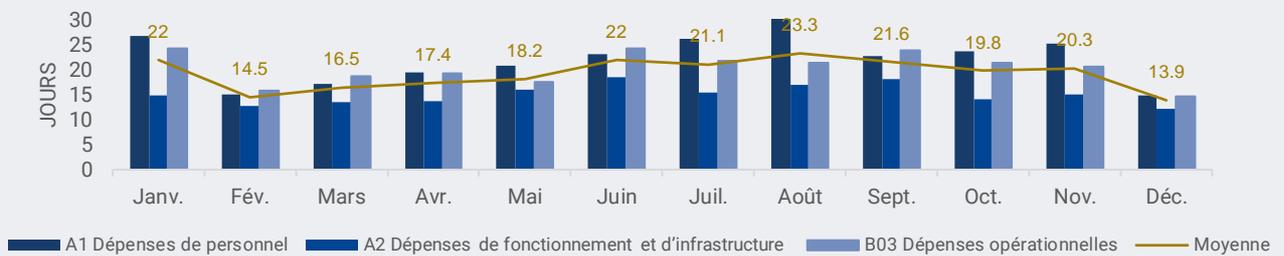


Figure 31. Paiements dans un délai de 30 jours

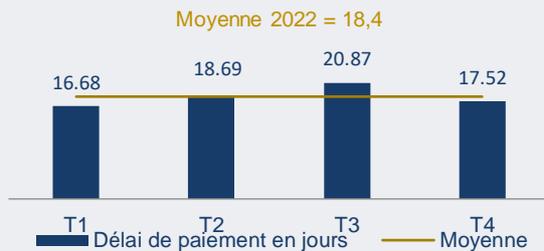
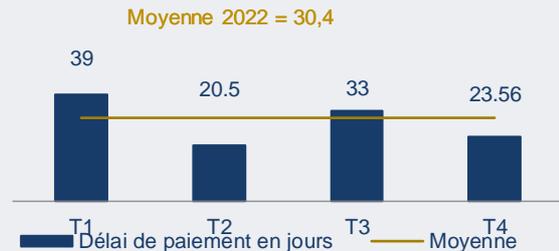


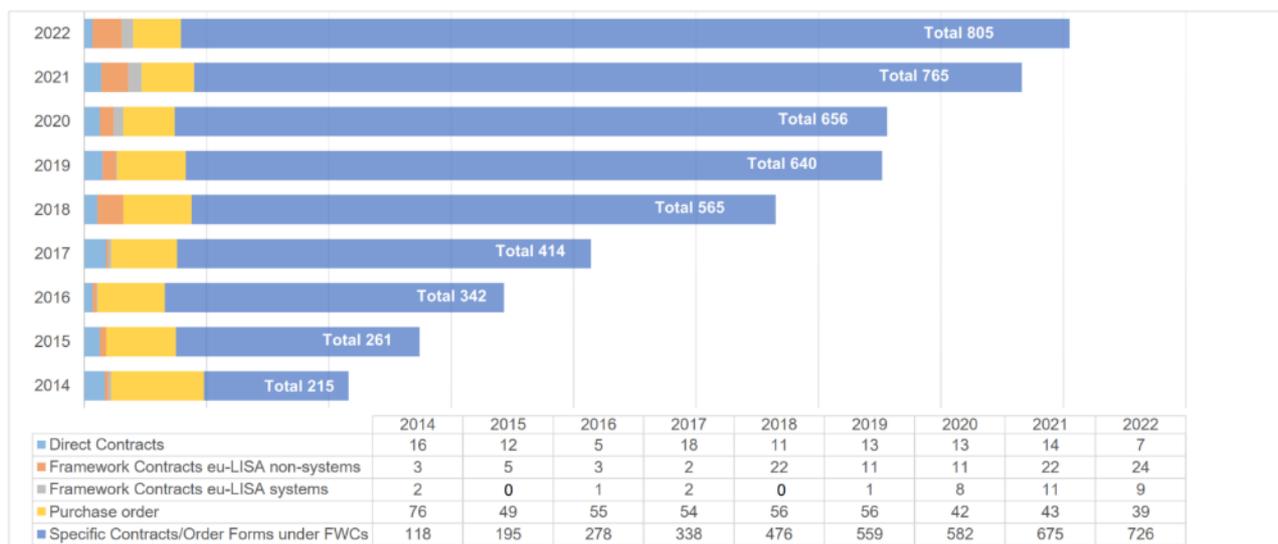
Figure 32. Paiements dans un délai de 60 jours



### 2.3.3. Procédures de passation de marchés

La figure 33 ci-dessous présente les résultats d'une analyse synoptique du volume de marchés réalisée en examinant le nombre de transactions (c'est-à-dire de marchés) au cours de la période 2014-2022. Cette figure répartit les parts des différents types de marché, et révèle le nombre sans cesse croissant de marchés spécifiques et de bons de commande au titre de contrats-cadres. Les résultats de l'analyse du volume soulignent la nécessité de renforcer les fonctions de passation de marchés dans l'Agence.

Figure 33. Activité de passation de marchés 2014-2022.



#### TRADUCTION

<i>Direct contracts</i>	<i>Marchés par entente directe</i>
<i>Framework contracts eu-LISA non-systems</i>	<i>Contrats-cadres eu-LISA non liés aux systèmes</i>
<i>Framework contracts eu-LISA systems</i>	<i>Contrats-cadres eu-LISA liés aux systèmes</i>
<i>Purchase orders</i>	<i>Bons de commande</i>
<i>Specific contracts/order forms under framework contracts</i>	<i>Marchés spécifiques/bons de commande au titre de contrats-cadres</i>
<i>2014</i>	<i>2014</i>
<i>2015</i>	<i>2015</i>
<i>2016</i>	<i>2016</i>
<i>2017</i>	<i>2017</i>
<i>2018</i>	<i>2018</i>
<i>2019</i>	<i>2019</i>
<i>2020</i>	<i>2020</i>
<i>2021</i>	<i>2021</i>
<i>2022</i>	<i>2022</i>
<i>Total</i>	<i>Total</i>

## 2.4. Délégation et subdélégation des pouvoirs d'exécution du budget au personnel

En vertu du règlement financier de l'eu-LISA, et notamment de ses articles 41 et 46, l'ordonnateur délègue les pouvoirs d'exécution du budget à des ordonnateurs désignés. L'ordonnateur désigné exerce la délégation de pouvoirs prévue par la charte des ordonnateurs délégués, qui définit leurs tâches et responsabilités. La délégation est appliquée selon la matrice d'appropriation budgétaire interne de l'eu-LISA qui définit l'attribution de l'autorité et de la responsabilité à des membres désignés du personnel sur la base de leur fonction

d'encadrement dans les domaines de la planification, du déploiement et du suivi des ressources budgétaires à travers tous les circuits financiers. La délégation de pouvoir se situe au niveau d'une ligne budgétaire pour toutes les sources de financement. Elle est exécutée par des membres du personnel officiellement nommés à cette fonction par une décision du directeur exécutif pour un montant déterminé (c'est-à-dire un plafond financier).

## 2.5. Gestion des ressources humaines

### 2.5.1. Recrutement

En 2022, l'eu-LISA a lancé 17 nouvelles procédures de sélection. Pour 12 d'entre elles, l'Agence a reçu un total de 1 657 candidatures<sup>120</sup>. Le nombre moyen de candidatures par procédure était de 141, ce qui représente une augmentation par rapport aux 108 candidatures enregistrées en 2021. Le nombre le plus élevé de candidats à une procédure de sélection fermée a été de 247, et le plus faible de 39.

Afin d'atteindre les objectifs d'acquisition de talents fixés pour 2022, dans le contexte d'un nombre élevé de postes de courte durée non renouvelables à recruter, combiné à un taux de rotation relativement élevé, l'Agence a publié un plus grand nombre d'avis de vacance, tout en renforçant considérablement sa marque d'employeur et en améliorant ses normes de qualité afin d'attirer le bon type de talents.

Les initiatives qualitatives suivantes ont permis d'améliorer l'expérience des candidats et d'augmenter les effectifs en 2022:

- la création d'une nouvelle subdivision, le secteur «Gestion des talents», intégrant un service dédié à l'acquisition des talents (pour plus d'informations, veuillez consulter la section 1.7.2 sur l'acquisition de talents);
- un processus plus fluide permettant des gains d'efficacité et des synergies supplémentaires pour les recruteurs et les membres du comité de sélection (y compris de nouveaux outils pour réduire la charge administrative), ce qui améliore l'expérience des candidats;
- une utilisation plus stratégique des médias sociaux et d'autres outils pour publier les postes à pourvoir et pour faire connaître l'eu-LISA en tant qu'employeur de choix, en particulier pour les postes hautement spécialisés, par exemple les avis de vacance ont attiré plus de 74 000 visiteurs uniques sur LinkedIn;
- la participation au salon mondial de l'emploi en ligne «Women in Tech»<sup>121</sup>. Cet événement, qui s'adresse à des professionnels expérimentés des technologies, a permis d'attirer un groupe diversifié de candidats et de renforcer l'image de l'eu-LISA en tant qu'employeur attrayant, en encourageant les femmes à postuler à des postes dans le domaine des technologies de l'information; et
- une utilisation maximale des listes de réserve en regroupant les profils similaires dans les procédures de sélection, et une meilleure utilisation des listes de réserve existantes en faisant correspondre les compétences transférables aux postes vacants, y compris la collaboration avec le réseau des agences de l'UE (EUAN) pour utiliser les listes de réserve d'autres agences de l'UE.

### 2.5.2. Apprentissage et développement

Dans le cadre du **plan d'apprentissage annuel**, l'Agence:

- a organisé 56 événements de formation, avec 1 366 participants et une durée totale de 125 jours;
- a organisé 35 événements de formation externes avec un total de 94 participants,
- a atteint un taux de satisfaction générale de 82 % pour ses formations internes,
- a traité un total de 216 demandes de formation individuelles,
- a enregistré un total de 49 membres du personnel participant à des cours de langues.

<sup>120</sup> Y compris les procédures de sélection dans le cadre desquelles une liste de réserve a été établie en 2022.

<sup>121</sup> **Online career event for Women in Tech**, organisé par Global Careers en juin 2022.

### 2.5.3. Expérience et bien-être des employés

En 2022, l'eu-LISA a facilité l'intégration de 36 nouveaux arrivants. L'Agence a organisé huit webinaires sur la santé mentale et le bien-être, auxquels ont participé un total de 485 participants. En outre, 10 personnes ont bénéficié de 24 séances de conseil individuel, tandis que 127 personnes ont eu accès à une application mobile de bien-être.

L'Agence a nommé et formé un nouveau groupe de conseillers confidentiels. Au cours de l'année, les conseillers ont été saisis de 9 dossiers au total et des sessions de supervision ont été organisées régulièrement. En réponse à d'éventuelles violations, l'eu-LISA a procédé à quatre évaluations préliminaires afin de déterminer les mesures de suivi appropriées.

### 2.5.4. Tableau des effectifs

Dans le tableau des effectifs de l'eu-LISA pour 2022, les postes autorisés comprenaient 215 agents temporaires (AT), 167 agents contractuels (AC) et 11 experts nationaux détachés (END), soit un total de 393 postes autorisés, ce qui représente une hausse de 37 postes par rapport à 2021. 35 postes d'agents contractuels supplémentaires ont été créés, passant de 132 à 167, compte tenu de l'autorisation budgétaire liée aux nouvelles tâches confiées à l'Agence (VIS révisé, ETIAS et Interopérabilité). Le nombre de postes d'END est resté le même au cours de cette période.

Tableau 6. Statut des postes occupés au 31 décembre 2022.

Postes d'AT dans le tableau des effectifs 2022	Postes d'AT pourvus		Postes d'AT occupés + offres d'emploi émises	Autorisés pour 2022 (AT, AC, END)	Postes pourvus (total)	Postes occupés + offres d'emploi émises (total)
215	192		198	393	324	341

En 2022, le taux d'occupation était de 89,3 % du tableau des effectifs et de 92,1 % si l'on inclut les offres d'emploi émises, soit une légère baisse par rapport à 2021 (-1 %). Le taux d'occupation global pour tous les types de postes était de 82,4 % et 85,5 %, y compris les offres d'emploi émises. Pour les postes autorisés dans le tableau des effectifs 2022 et pour lesquels les fiches financières légales (FFL) respectives ont été adoptées, l'Agence a atteint 89 % pour les postes d'AT et un taux d'occupation de 87 % pour tous les postes, y compris le stade «offre d'emploi émise».

À la fin de l'année, 61 membres du personnel avaient terminé avec succès leur période d'essai (dont un cadre), tandis que trois avaient enregistré des résultats négatifs.

Fin 2022, le **total des effectifs** s'élevait à 324, contre 310 fin 2021. En 2022, 89 postes ont dû être pourvus en vertu du nombre de postes autorisés. Toutefois, le recrutement de 4 postes n'a pas été possible en raison d'un manque d'approbation, de l'adoption tardive de la refonte du règlement Eurodac et du transfert des affectations de poste de 2022 à 2023 pour la refonte du SIS (Police). Au total, l'eu-LISA a clôturé 12 procédures de sélection. Au 31 décembre 2022, 18 postes avaient atteint le stade de l'«offre d'emploi émise», dont un déjà accepté.

Tableau 7. Effectifs actuels et autorisés au 31 décembre 2022.

Effectifs	Occupés au 31.12.2021	Autorisés pour 2022 (AT, AC, END) dans le cadre du budget de l'UE <sup>122</sup>	Occupés au 31.12.2022	Taux d'occupation au 31.12.2022
Agents temporaires (AT)	193	215	192	89,3 %
Agents contractuels (AC)	107	167 <sup>123</sup>	121	72,5 %

<sup>122</sup> Ces chiffres incluent également 2 postes d'AT, pour lesquels une disposition légale n'a pas été adoptée en 2022, et 2 postes d'AC qui, en raison de leur courte durée et d'un retard dans l'adoption d'une disposition légale, n'étaient pas disponibles pour le recrutement et sont restés vacants.

<sup>123</sup> Le nombre total d'AC devrait être de 169 postes, conformément à l'EFT adoptée. Toutefois, 167 postes d'AC est le nombre indiqué dans la planification et les rapports du personnel en raison de l'ajustement de la dotation en personnel pour le VIS révisé (tous les effectifs ont été déplacés d'un an).

Experts nationaux détachés (END)	10	11	11	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>	<b>393</b>	<b>324</b>	<b>82,4 %</b>

Fin décembre 2022, l'eu-LISA comptait 324 agents à temps plein: 192 AT, 121 AC et 11 END. En outre, sept stagiaires ont été invités à suivre un stage professionnel au sein de l'Agence.

**Tableau 8. Répartition du personnel de l'eu-LISA par site et type de contrat.**

31 décembre 2022	AT	AC	END	Total
Tallinn	50	29	4	83
Strasbourg	140	89	6	235
Bruxelles	1	3	1	5
La Haye	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>121</b>	<b>11</b>	<b>324</b>

Par rapport à 2021, il n'y a pas eu de changements significatifs dans la répartition du personnel entre les trois sites de l'eu-LISA (le siège à Tallinn, en Estonie, le site opérationnel à Strasbourg, en France, et le bureau de liaison à Bruxelles, en Belgique). Près d'un tiers du personnel (26 %) était employé au siège de l'eu-LISA à Tallinn, et 73 % sur son site opérationnel à Strasbourg, le bureau de liaison à Bruxelles représentant 1 % du personnel de l'eu-LISA. L'Agence ne dispose pas de personnel employé en permanence sur le site technique de secours de Sankt Johann im Pongau, en Autriche. En 2022, un membre du personnel a été temporairement affecté au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, coordonné par Europol à La Haye.

Le personnel de l'Agence comprend des personnes représentant 23 nationalités (22 États membres de l'UE et le Royaume-Uni). Par rapport à 2021, l'équilibre entre les hommes et les femmes s'est légèrement amélioré (+0,9 %), les femmes représentant 31,5 % du personnel (102 personnes), tandis que les hommes représentent 68,5 % (222 personnes). Cette amélioration a été observée tant au niveau du personnel que de la direction.

## 2.5.5. Indicateurs de performance dans le domaine des ressources humaines

Le taux d'absentéisme a été mesuré à l'aide de trois indicateurs:

- le nombre moyen de jours de congé de maladie par employé était de 4,1 jours (objectif: < 15 jours par employé),
- le pourcentage de membres du personnel en congé de longue maladie était de 3,2 % (objectif: < 10 %),
- le pourcentage du personnel n'ayant pas pris de congé de maladie était de 51,6 % (objectif: > 15 % de l'ensemble du personnel).

Le nombre de départs du personnel était de 7,1 % et était donc supérieur à l'objectif de 5 %, 23 employés ayant quitté l'organisation en 2022. Au siège de Tallinn, la rotation du personnel était de 7,95 %, tandis qu'elle atteignait 6,78 % sur le site opérationnel de Strasbourg.

Le pourcentage de membres du personnel ayant soumis leurs déclarations d'intérêt dans les délais impartis était de 90 % (objectif: > 80 %), soit une légère amélioration par rapport à 2021, où cet indicateur s'élevait à 89 %.

L'indice de rétention des talents, qui évalue les performances moyennes des personnes quittant l'Agence par rapport à celles du personnel, a atteint 0,3 (objectif: > 0), contre 0,2 en 2021.<sup>124</sup>

<sup>124</sup> La valeur indique si le talent quitte l'Agence (si elle est négative) ou reste dans l'Agence (si elle est positive).

## 2.5.6. Systèmes de repos compensatoire

Conformément au rapport concernant la décharge 2011 du Parlement européen<sup>125</sup>, toutes les agences de l'UE sont tenues de rendre compte du nombre de jours de congé autorisés pour chaque grade dans le cadre des systèmes d'horaires flexibles et de congés compensatoires.

L'Agence applique l'horaire flexible comme régime de travail par analogie avec les règles d'application sur le temps de travail.<sup>126</sup> L'Agence est chargée d'offrir ses services aux États membres de façon continue (24 h/24 et 7 j/7), ce qui signifie qu'une partie de son personnel travaille en équipe ou d'astreinte. Parfois, les interventions sur les systèmes d'information gérés par l'eu-Lisa exigent que les travaux soient effectués en dehors des heures de bureau, y compris la nuit ou les jours fériés. En conséquence, la compensation des heures supplémentaires pour le travail effectué dans le cadre du système d'horaires flexibles ou durant les interventions du personnel d'astreinte, est une caractéristique qui fait partie intégrante du fonctionnement quotidien de l'Agence.

Le **tableau 9** à la page suivante présente les congés (en nombre de jours) accordés en compensation des heures supplémentaires, ventilés par groupe de fonctions et grade des membres du personnel, et le nombre moyen de jours compensés. Par rapport à 2021, on observe une diminution du nombre d'heures supplémentaires et d'horaires flexibles compensés, ce qui a entraîné une baisse de 1,6 jour (de 7,4 à 5,8) du nombre moyen global de jours de congé compensatoire. L'astreinte fait l'objet d'une compensation financière pour le personnel et n'est donc pas incluse dans la vue d'ensemble, tandis qu'elle est compensée en temps pour les experts nationaux détachés (END) dans le cadre de l'horaire flexible ou des heures supplémentaires, en fonction du nombre d'heures ou de jours à compenser pour le service d'astreinte.

---

<sup>125</sup> **Résolution du Parlement européen du 17 avril 2013** concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2011: performance, gestion financière et contrôle [2012/2214(DEC)].

<sup>126</sup> **Décision de la Commission relative au temps de travail** du 15 avril 2014, C(2014)2502, adoptée par le conseil d'administration le 15 avril 2014.

**Tableau 9. Répartition des congés compensatoires par type de congé et grade du personnel (en jours).**

Groupe de fonctions et grade	Compensés	Groupe de fonctions et grade	Compensés
AD 05	5	0	313,5
AD 06	2	0	131,5
AD 07	0	0	230,5
AD 08	16	0	244
AD 09	2	0	83
AD 10	1	0	49
AD 11	0,5	0	8
AD 12	2	0	0
AD 13	0	0	0
AD 14	1	0	0
AD 15	0	0	0
AD 16	0	0	0
AST 01	0	0	0
AST 02	0	0	0
AST 03	0	0	80,5
AST 04	0	0	4
AST 05	0	0	11
AST 06	0	0	34,5
AST 07	3	0	29,5
AST 08	11	0	27,5
AST 09	0	0	2,5
AST 10	0	0	0
AST 11	0	0	0
<b>Nombre total de jours (AT)</b>	<b>43,5</b>	<b>0</b>	<b>1 249</b>
<b>Nombre de personnes (AT)</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>181</b>
FG III 09	0	0	66
FG III 10	1	0	67
FG IV 13	0	0	42
FG IV 14	0	0	162,5
FG IV 15	0	0	38,75
FG IV 16	0	0	48
FG IV 17	0	0	28
FG IV 18	0	0	3
<b>Nombre total de jours (AC)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>455,25</b>
<b>Nombre de personnes (AC)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>106</b>
END	15	0	66
<b>Nombre total de jours (END)</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>66</b>
<b>Nombre de personnes (END)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>Nombre TOTAL de jours:</b>	<b>59,5</b>	<b>0</b>	<b>1 770,25</b>
<b>Nombre TOTAL de personnes:</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>298</b>
<b>Nombre moyen de jours par type de congé</b>	<b>3,3</b>	<b>0</b>	<b>5,9</b>
<b>Nombre moyen global de jours de repos compensatoire</b>	<b>5,8</b>		

## 2.5.7. Exercice d'évaluation comparative du personnel

Conformément aux exigences du règlement financier-cadre (RFC) et à la méthode adoptée par les chefs d'administration des agences européennes, l'eu-LISA a réalisé son exercice annuel d'évaluation comparative afin de déterminer le ratio entre personnel administratif et personnel opérationnel. On considère généralement qu'une répartition optimale des postes et du personnel devrait être d'environ 70 % pour les activités opérationnelles, 20 % pour les tâches de soutien administratif et de coordination, et 10 % pour les activités neutres (financières). Les résultats de l'exercice d'évaluation comparative de 2022 montrent que la répartition du personnel de l'eu-LISA est la suivante:

- **74,7 %** pour les tâches opérationnelles,
- **16,3 %** pour les tâches administratives et de coordination,
- **9 %** pour les activités neutres.

Pour une présentation plus détaillée des résultats de l'exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA, veuillez consulter l'Annexe IV.

## 2.6. Stratégie relative aux gains d'efficacité

Pour atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés pour 2022, l'eu-LISA a dû tenir compte des contraintes budgétaires et des ressources humaines disponibles pour les tâches associées au mandat. À cette fin, l'Agence a engagé des discussions régulières et a travaillé sur des mesures d'atténuation pour faire face aux pénuries de personnel.

En février 2022, afin d'optimiser l'utilisation des ressources, l'eu-LISA a adopté une **stratégie d'approvisionnement** pour clarifier et harmoniser sa planification des ressources humaines et orienter les décisions d'approvisionnement de l'Agence aux niveaux opérationnel et stratégique afin d'optimiser et d'équilibrer la composition globale des ressources humaines de l'eu-LISA (c'est-à-dire la part du personnel interne par rapport aux prestataires de services externes). Pour ce faire, il convient de distinguer les fonctions et les services qui doivent être conservés et développés en interne et ceux que l'Agence peut confier à des prestataires de services externes. Dans le même temps, le recours continu aux **contrats-cadres pour les services de support externe** s'est également avéré efficace pour traiter les tâches pertinentes permettant d'atteindre les objectifs de l'Agence à court terme.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, l'eu-LISA a réalisé des gains d'efficacité **en utilisant les listes de réserve existantes** créées au cours des procédures de sélection précédentes. L'Agence a également regroupé des profils et des listes de réserve plus longues pour couvrir plusieurs postes dans le cadre d'une seule procédure de recrutement, ce qui a généré des gains d'efficacité significatifs en permettant, entre autres, à l'Agence de pourvoir davantage de postes disponibles en publiant moins d'avis de vacance.

À long terme, d'autres gains d'efficacité devraient être réalisés grâce à la **numérisation des processus** qui requièrent une quantité importante de documents administratifs. Afin d'encourager la transition vers une administration sans papier et de faciliter des flux de travail plus efficaces, l'eu-LISA a poursuivi le développement et la mise en œuvre d'outils informatiques dans le domaine des ressources humaines, par exemple, iLearn et deux modules SYSPER2: HR Reporting et ATS.

En outre, l'Agence a commencé à préparer sa **stratégie de gains d'efficacité**, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des processus et de l'utilisation des ressources humaines, ainsi que sur l'optimisation de sa structure organisationnelle et de sa gouvernance.

## 2.7. Évaluation des résultats de l'audit et de l'évaluation ex post

Cette section présente une vue d'ensemble des audits réalisés par le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI) et la structure d'audit interne (IAC) de l'eu-LISA, ainsi que des audits réalisés par le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et des avis de la Cour des comptes européenne (CCE) sur la fiabilité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes, y compris leurs conclusions pertinentes.

## 2.7.1. Service d’audit interne de la Commission européenne (SAI) et structure d’audit interne de l’eu-LISA (IAC)

Lors de sa réunion de novembre 2021<sup>127</sup>, le conseil d’administration de l’eu-LISA a adopté le plan d’audit interne pour 2022<sup>128</sup>, qui a été modifié en novembre 2022<sup>129</sup>. En 2022, l’IAC a continué à servir de point de contact pour le SAI et la CCE, afin de perturber le moins possible le fonctionnement régulier de l’Agence et d’éviter la duplication des efforts.

**Tableau 10. Résumé des thèmes de l’audit interne 2022.**

Auditeur	Thème de l’audit réalisé en 2022	Thèmes et résultats
SAI	<b>Évaluation du risque d’audit stratégique et plan d’audit pour l’eu-LISA (assurance)</b>	<p>Identification, évaluation et compte rendu des risques liés aux objectifs de l’eu-LISA, afin d’améliorer la probabilité de leur réalisation. Préparation du plan d’audit stratégique pour les trois prochaines années. Le plan d’audit interne stratégique 2023-2025<sup>130</sup> décrit le plan d’audit stratégique établi par le SAI<sup>131</sup> pour 2023-2025, y compris la liste restreinte des thèmes d’audit pour soutenir la planification des audits du SAI. Le plan d’audit est basé sur les résultats d’une évaluation approfondie des risques réalisée par le SAI en juillet 2022. L’évaluation a mis en évidence les domaines à haut risque suivants, liés aux objectifs de l’eu-LISA:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ agilité et réactivité organisationnelles,</li> <li>■ utilisation de ressources humaines et financières limitées,</li> <li>■ gestion des marchés et des contrats,</li> <li>■ sécurité des systèmes informatiques,</li> <li>■ gouvernance,</li> <li>■ gestion de projets,</li> <li>■ communication et coordination avec les services de la Commission.</li> </ul>
SAI	<b>Audit multi-entités sur la coordination entre la DG HOME et les agences européennes décentralisées: eu-LISA, AUEA, Europol, CEPOL et EMCDDA</b>	<p>Fourniture d’une (nouvelle) assurance sur l’adéquation de la conception et la mise en œuvre effective et efficiente des modalités de coordination entre la DG HOME et les agences décentralisées auditées, y compris l’eu-LISA. L’audit a porté sur les processus et les contrôles internes relatifs à la coordination entre la DG HOME et l’eu-LISA, l’AUEA, Europol, le CEPOL et l’EMCDDA en ce qui concerne la planification, le suivi/la supervision des opérations et des performances et l’établissement de rapports. Les travaux d’audit ont été réalisés en 2022, avec une date limite fixée au 16 novembre 2022. L’audit a donné lieu à une conclusion et à deux recommandations<sup>132</sup>. En réponse, la direction de l’Agence mettra en place un plan d’action.</p>
IAC	<b>Audit sur le projet de système central de l’EES: développement de solutions informatiques (assurance)</b>	<p>Fourniture d’une (nouvelle) assurance sur l’efficacité et l’efficience des contrôles internes mis en place pour la mise en œuvre du projet. L’audit a porté sur la gouvernance du projet, la gestion des risques, la gestion des rapports, la gestion de la qualité et du changement, la gestion des tests, la gestion des contrats et des fournisseurs. L’audit a donné lieu à une conclusion et à plusieurs recommandations<sup>133</sup>. En réponse à l’audit, la direction de l’Agence a mis en place un plan d’action.</p>
IAC	<b>Examen de la gestion des droits d’accès à ABAC<sup>134</sup> (assurance)</b>	<p>Fourniture d’une (nouvelle) assurance sur la gestion des droits d’accès à ABAC<sup>134</sup> au sein de l’eu-LISA. L’audit s’est concentré sur la réalisation/mise à jour de l’évaluation des risques concernant les droits d’accès accordés; et sur la validation périodique des droits d’accès à ABAC (c’est-à-dire flux de</p>

<sup>127</sup> Réf. document du conseil d’administration (CA) 2021-350 Décisions CA, point A.25.

<sup>128</sup> Réf. document CA 2021-358, plan d’audit interne pour l’année 2022, Ares(2021)7075595 – 17/11/2021.

<sup>129</sup> Réf. document CA 2022-382 Décisions CA, point B15.e.

<sup>130</sup> Extrait du rapport du SAI, réf. Ares(2022)8285043 – 30/11/2022.

<sup>131</sup> Conformément à l’article 70, paragraphe 5, du **Règlement financier (UE, Euratom) 2018/1046**, l’auditeur interne de la Commission exerce à l’égard des organismes créés en vertu des articles 70 et 71, les mêmes compétences que celles exercées à l’égard de la Commission.

<sup>132</sup> Rapport d’audit final du SAI sur la coordination entre la DG HOME et les agences européennes décentralisées: eu-LISA, EUAA, Europol, CEPOL et EMCDDA, réf. Ares(2023)3266879 – 10/05/2023.

<sup>133</sup> Rapport de l’IAC, réf. Ares(2022)6160738 – 06/09/2022.

<sup>134</sup> **ABAC** (Accrual-Based Accounting) est un système d’information qui permet l’exécution et le contrôle quotidiens de toutes les opérations touchant au budget et à la comptabilité par les directions générales de la Commission, et les agences et institutions de l’UE. Le système a été développé par la Commission et comprend un large éventail de fonctionnalités permettant de garantir la conformité au règlement financier et à ses modalités d’exécution.

Auditeur	Thème de l'audit réalisé en 2022	Thèmes et résultats
		travail, comptabilité et rapports) par rapport aux responsabilités confiées aux utilisateurs conformément à la procédure permanente. L'audit a donné lieu à une conclusion et à une recommandation <sup>135</sup> . En réponse à l'audit, la direction a mis en place un plan d'action.
IAC	<b>Suivi de la mise en œuvre de la stratégie antifraude de l'eu-LISA (coordination/assurance)</b>	Lutte contre la fraude en réduisant au minimum les possibilités pour les auteurs de commettre des fraudes. La stratégie antifraude 2022-2024 de l'eu-LISA poursuit trois objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ respecter pleinement les principes de lutte contre la fraude,</li> <li>■ établir et maintenir un niveau élevé d'éthique dans toutes les activités de l'eu-LISA,</li> <li>■ développer et utiliser la collecte et l'analyse de données.</li> </ul> Selon le rapport de suivi annuel de l'IAC, le taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie antifraude s'élevait à 70 % <sup>136</sup> .
IAC	<b>Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées par le SAI, l'IAC, la CCE et l'OLAF (coordination)</b>	Veiller à ce que les problèmes identifiés soient résolus et les améliorations mises en œuvre. En 2022, l'IAC a remis quatre rapports de suivi.
IAC SAI	<b>Suivi des recommandations d'audit (assurance)</b>	Fournir une confirmation indépendante que les problèmes sont résolus et les améliorations mises en œuvre. L'IAC et le SAI ont tous deux assuré le suivi des recommandations signalées comme «mises en œuvre» (prêtes à être examinées) par la direction de l'eu-LISA et ont clôturé 12 recommandations.
IAC	<b>Évaluation annuelle des risques d'audit (assurance)</b>	Identification, évaluation et compte rendu des risques liés aux objectifs de l'eu-LISA définis dans le DOCUP, afin d'améliorer la probabilité de leur réalisation. Préparation du plan d'audit pour l'année suivante. L'évaluation <sup>137</sup> a mis en évidence 10 risques principaux pour la réalisation des objectifs du DOCUP de l'eu-LISA et a soutenu la préparation du plan d'audit interne pour l'année 2023.

Les résultats du plan d'audit interne 2022 de l'eu-LISA ont été formalisés dans un rapport d'activité détaillé qui a été analysé et discuté avec le directeur exécutif et le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration lors de la réunion du 22 février 2023. Le rapport a été adopté par le Conseil le 15 mars 2023<sup>138</sup>.

## 2.7.2. Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Assurer un niveau élevé de protection des données est l'un des principaux objectifs de l'Agence. Les audits externes sur le respect de la protection des données contribuent à faciliter la réalisation de cet objectif et font partie du plan d'amélioration continue de l'eu-LISA pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI.

En 2022, l'eu-LISA a assuré un suivi permanent de la **mise en œuvre des recommandations** formulées dans les audits menés par le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur le SIS, le VIS et Eurodac:

- l'**audit du SIS et du VIS**, réalisé en novembre 2018, a donné lieu à un rapport final reçu en avril 2020, et comportait 43 recommandations (avec des commentaires supplémentaires fournis en novembre 2022);
- l'**audit d'Eurodac** a été réalisé en décembre 2019 et a donné lieu à un rapport final reçu en mars 2021, contenant 29 recommandations, y compris des commentaires supplémentaires fournis en novembre 2022.

Dans tous les cas, l'Agence a élaboré des plans d'action correspondants, intégrant les recommandations formulées par le CEPD. Des rapports trimestriels ont été préparés et communiqués au CEPD, au conseil d'administration et à son comité «Audit, conformité et finances» (CACF). En 2022, des réunions de suivi internes ont eu lieu en février, avril, juin et septembre. Par ailleurs, le DPD a proactivement informé le CEPD,

<sup>135</sup> Rapport de l'IAC, réf. Ares(2022)3945170 – 25/05/2022.

<sup>136</sup> Rapport de suivi de l'IAC sur la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie antifraude pour 2022, réf. Ares(2023)523216 - 24/01/2023.

<sup>137</sup> Rapport sur l'évaluation des risques d'audit de l'IAC 2022, réf. Ares(2022)8692434 – 14/12/2022.

<sup>138</sup> 42<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de l'eu-LISA, point 17.b., réf. doc. 2023-065, 15 mars 2023.

tous les trimestres, de l'avancement et du statut de la mise en œuvre des recommandations.

En 2022, l'eu-LISA a consacré ses efforts à assurer la bonne coordination de la nouvelle inspection du CEPD effectuée en octobre sur Eurodac, le système d'information sur les visas (VIS) et le système d'information Schengen (SIS II). L'audit a porté sur la gouvernance globale de la sécurité informatique, les incidents de sécurité et les violations de données, ainsi que sur la méthodologie et les pratiques de développement et de test sécurisés des systèmes, en mettant l'accent sur la gestion du contrôle d'accès dans les différents environnements. Il comprenait également le suivi des inspections précédentes du SIS, du VIS et d'Eurodac par le CEPD. L'Agence a reçu le projet de procès-verbal de l'audit à la fin du mois de novembre 2022.

### 2.7.3. Cour des comptes européenne (CCE)

En 2022, la Cour des comptes européenne (CCE) a clôturé son audit régulier des comptes annuels de l'eu-LISA pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021<sup>139</sup>. La Cour a contrôlé les comptes de l'Agence, comprenant les états financiers<sup>140</sup> et les rapports sur l'exécution budgétaire<sup>141</sup>, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Selon l'avis de la CCE, les comptes annuels de l'eu-LISA pour 2021 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2021, le résultat de ses opérations, ses flux de trésorerie, ainsi que l'état de variation de l'actif net pour l'exercice, conformément au règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission, sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public.

En outre, les recettes sous-jacentes aux comptes sont conformes aux exigences de légalité et de régularité dans tous leurs aspects significatifs. En ce qui concerne les paiements, la CCE a mis au jour des paiements d'un montant total de 18,11 millions d'EUR affectés par des cas de non-conformité, ce qui représente 6,2 % des crédits de paiement disponibles en 2021, et dépasse dès lors le seuil d'importance relative fixé pour l'audit et donne lieu à une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes.

Enfin, la CCE a également formulé des observations sur la gestion, les systèmes de contrôle et la gestion budgétaire de l'Agence qui n'ont pas modifié les avis susmentionnés, ce qui a donné lieu à un plan d'action pour répondre à ces observations.

## 2.8. Suivi des recommandations d'audit et des plans d'action connexes

Conformément à la décision du directeur exécutif de l'eu-LISA<sup>142</sup>, la structure d'audit interne (IAC) de l'Agence est chargée de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit. À cette fin, l'IAC recueille des informations actualisées auprès des auteurs de ces recommandations et prépare des rapports de suivi qui sont soumis au directeur exécutif et au conseil d'administration.

En 2022, le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit<sup>143</sup> était de 63 %, soit 20 sur 32. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit par l'eu-LISA est résumé dans le **tableau 11** à la page suivante.

<sup>139</sup> Cour des comptes européenne (2022) «**Rapport annuel sur les agences de l'UE pour l'exercice 2021**», 27 octobre 2022, p. 234-240.

<sup>140</sup> Les états financiers comprennent le bilan et le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation de l'actif net et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

<sup>141</sup> Ces rapports regroupent les notes explicatives de toutes les opérations budgétaires.

<sup>142</sup> Décision du directeur exécutif de l'eu-LISA sur l'adoption d'un système de communication obligatoire de rapports (au directeur exécutif et au chef de l'IAC) sur l'état d'avancement des recommandations et/ou constatations d'audit, réf. Ares (2018)6152498, 30 novembre 2018.

<sup>143</sup> Rapport de suivi de l'IAC sur la mise en œuvre des recommandations d'audit au 31 décembre 2022, Ares (2023) 1158875, 17 février 2023.

**Tableau 11. Recommandations d'audit: état d'avancement de la mise en œuvre (au 31 décembre 2022).**

Recommandations du SAI, de l'IAC, de la CCE et de l'OLAF par catégorie	Recommandations totales ouvertes pour 2022	En cours	Mises en œuvre	En retard	Clôturées en 2022	Recommandations totales ouvertes fin 2022
<i>critiques</i>	3	3	0	0	0	3
<i>très importantes</i>	31	12	12	7	11	20
<i>importantes</i>	15	2	8	5	5	10
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>33</b>

Légende des termes:

- **en cours**: la mise en œuvre se déroule conformément au plan ou à un nouveau délai/plan d'action convenu avec l'auditeur,
- **importantes**: faiblesse significative dans l'ensemble du processus ou faiblesse fondamentale dans une partie significative du processus contrôlé,
- **mises en œuvre**: confirmées par l'auteur de la recommandation, et prêtes pour le suivi de l'auditeur,
- **en retard**: la mise en œuvre est en cours, mais ne respecte pas le délai convenu,
- **clôturées**: l'auditeur a officiellement clôturé la question,
- **critiques**: faiblesse fondamentale dans le processus contrôlé qui porte préjudice au niveau de l'entité,
- **très importantes**: faiblesse fondamentale qui porte préjudice à l'ensemble du processus (toutes les recommandations de la CCE portent cette désignation),
- **importantes**: faiblesse significative dans l'ensemble du processus ou faiblesse fondamentale dans une partie significative du processus contrôlé.

**Tableau 12. Liste des recommandations d'audit ouvertes émises par les auditeurs internes (SAI et IAC), y compris celles qui accusent des retards importants (> 6 mois, au 31 janvier 2023).**

#	Auditeur/Titre de l'audit/Année	N° de recommandation/Titre	Catégorie	Délai de mise en œuvre initial	Retard > 6 mois
1	Audit du SAI sur les opérations informatiques/2016	<b>1. Gestion de la configuration</b>	Importante	31/12/2017	cinq ans et un mois
2	Rapport de l'IAC sur la gestion des actifs informatiques de l'eu-LISA	<b>1.2.1 Gouvernance de la gestion des actifs informatiques</b>	Très importante	31/10/2018	quatre ans et trois mois
3	Rapport du SAI sur les contrôles du processus de passation des marchés/2017	<b>3. Contrôles préalables à l'établissement de contrats spécifiques</b>	Importante	31/12/2018	quatre ans et un mois
4	Rapport du SAI sur la gestion du projet de système central de l'EES/2020	<b>1.a. Budget</b>	Très importante	24/03/2020	deux ans et neuf mois
5	Rapport du SAI sur le recrutement et l'engagement du personnel des prestataires de services structurels et l'éthique organisationnelle au sein de l'eu-LISA/2020	<b>1. Nécessité pour l'approvisionnement en ressources humaines d'être fondé sur une évaluation documentée et actualisée</b>	Très importante	30/09/2020	deux mois et quatre mois
6	Rapport de l'IAC sur la gestion du projet de système central de l'EES/2020	<b>1.e Gestion des ressources</b>	Très importante	31/12/2020	deux ans et un mois
7	Rapport de l'IAC sur la gestion du projet de système central de l'EES/2020	<b>2.b Préparation des essais</b>	Importante	30/03/2021	un an et neuf mois
8	Rapport de l'IAC sur la gestion du projet de système central de l'EES/2020	<b>2.a Rapports et communication</b>	Importante	30/06/2021	un an et six mois
9	Rapport du SAI sur le recrutement et l'engagement du personnel des prestataires de services structurels et l'éthique organisationnelle au sein de l'eu-LISA/2020	<b>2. Garanties juridiques concernant le recours à des prestataires de services structurels</b>	Importante	31/12/2021	un an et un mois
10	Rapport de l'IAC sur la gestion du projet de système central de l'EES/2020	<b>2.c Conception du système central de l'EES</b>	Importante	31/12/2021	un an et un mois

11	Rapport du SAI sur la gestion de la sécurité informatique au sein de l'eu-LISA/2021	<b>4. Gestion des constructions et des solutions</b>	Très importante	31/03/2022	S/O
12	Rapport du SAI sur la gestion de la sécurité informatique au sein de l'eu-LISA/2021	<b>1. Gestion des services de sécurité informatique</b>	Très importante	31/12/2022	S/O
13	Rapport du SAI sur la gestion de la sécurité informatique au sein de l'eu-LISA/2021	<b>3. Gestion de la configuration</b>	Très importante	31/12/2022	S/O
14	Rapport du SAI sur la gestion de la sécurité informatique au sein de l'eu-LISA/2021	<b>6. Gestion du changement</b>	Importante	31/12/2022	S/O
15	Rapport du SAI sur la gestion de la sécurité informatique au sein de l'eu-LISA/2021	<b>7. Système de gestion de la sécurité de l'information</b>	Importante	31/12/2022	S/O
16	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>5. Environnement de test</b>	Très importante	01/01/2023	S/O
17	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>6. Ressources, compétences et temps alloués à la phase de test</b>	Très importante	01/01/2023	S/O
18	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>4. Gestion du budget et des paiements</b>	Très importante	31/01/2023	S/O
19	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>7. Gestion des anomalies/défauts</b>	Très importante	01/03/2023	S/O
20	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>9. Traçabilité entre les exigences et d'autres documents de niveau supérieur/inférieur</b>	Importante	01/03/2023	S/O
21	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>1. Gouvernance et organisation des projets</b>	Critique	31/03/2023	S/O
22	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>8. Gestion des changements et des exceptions</b>	Importante	01/04/2023	S/O
23	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>2. Gestion des ressources</b>	Critique	01/06/2023	S/O
24	Rapport de l'IAC sur le projet de système central de l'EES - Développement de la solution informatique/2022	<b>3. Éléments livrables dans le cadre d'un contrat</b>	Critique	01/06/2023	S/O

L'Agence s'est engagée à prendre des mesures rapides et décisives pour remédier aux retards dans la mise en œuvre des recommandations en souffrance, notamment en révisant les dates cibles. À l'avenir, l'eu-LISA tiendra les auditeurs informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action pertinents.

Pour confirmer la clôture des recommandations déclarées par l'eu-LISA comme «*mises en œuvre*», le SAI<sup>144</sup> et l'IAC<sup>145</sup> ont tous deux procédé à un suivi annuel des plans d'action déclarés par l'eu-LISA comme «*mis en œuvre*», clôturant ainsi les 16 recommandations d'audit (voir la colonne «*Clôturées en 2022*» dans le

<sup>144</sup> Suivi des recommandations en suspens issues d'audits antérieurs – Note du SAI sur les conclusions de l'audit, réf. Ares(2022)810155 (03 février 2022), et réf. Ares(2022)7132265 (14 octobre 2022).

<sup>145</sup> Résultats du suivi de l'IAC pour 2021, réf. Ares(2022)1548233, 02 mars 2022.

tableau 11 de la page précédente).

La Cour des comptes européenne (CCE) a également assuré le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations d'audit des années précédentes<sup>146</sup>, en clôturant quatre d'entre elles. Le travail restant est décrit dans le **tableau 13** ci-dessous.

**Tableau 13. Mise en œuvre des recommandations d'audit de la CCE des années précédentes.**

Année	Observations de la CCE	Statut	Actions de l'Agence
2017	L'eu-LISA gère actuellement trois systèmes d'information à grande échelle distincts et non intégrés (SIS, VIS et Eurodac), tous destinés à des données relevant du domaine JAI de l'UE. Il est possible que cette approche l'empêche de réaliser des économies d'échelle et d'établir des synergies entre les différents systèmes.	<b>En cours</b>	En 2023, l'eu-LISA achèvera les plans de transition pour chacun des systèmes opérationnels centraux (SIS II, VIS et Eurodac) de l'ancienne structure de maintien en état de marche (MEM) vers les nouveaux cadres CIT et COT.
2018 2019 2020	L'exécution budgétaire était inférieure aux prévisions. L'Agence, accompagnée par la Commission européenne, devrait améliorer l'alignement de la planification budgétaire avec le calendrier des actes juridiques y afférents.	<b>En cours</b>	En coopération avec la Commission, l'eu-LISA définira l'ensemble minimal de documents requis pour les consultations sur les fiches financières législatives (FFL), jetant ainsi les bases de la planification interne correspondante.

## 2.9. Mesures de suivi associées aux enquêtes menées par l'OLAF<sup>147</sup>

En 2022, l'Agence a donné suite aux recommandations des enquêtes de l'OLAF relatives aux affaires OC/2020/0441-A2 et OC/2017/1121/A2.

## 2.10. Suivi des observations de l'autorité de décharge

En 2022, la commission du contrôle budgétaire (commission CONT) du Parlement européen a lancé le processus de décharge des activités des agences de l'UE et des entreprises communes réalisées au cours de l'exercice 2021. Ce processus garantit le respect des exigences du cadre juridique et réglementaire pertinent et l'application des principes de bonne gestion financière, à savoir l'économie, l'efficacité et l'efficacité.

En novembre 2022, à la demande de la commission CONT, l'eu-LISA a répondu à une série de questions écrites divisées en questions individuelles (adressées uniquement à l'eu-LISA) et horizontales (identiques pour toutes les agences et entreprises communes de l'UE). Par la suite, un dialogue a eu lieu avec la commission CONT, et la Cour des comptes européenne a préparé le «suivi de l'audit de la CCE sur les comptes 2021 de l'eu-LISA — Plan d'action», qui a été soumis au comité «Audit, conformité et finances» (CACF) de l'eu-LISA en mai 2023.

À la fin du mois de mai 2023, le Parlement a donné décharge au directeur exécutif de l'eu-LISA sur l'exécution du budget de l'Agence en 2021, en approuvant la clôture des comptes de l'eu-LISA pour 2021 et en faisant part de ses observations dans une résolution.

Pour mettre en évidence les domaines d'amélioration identifiés et traiter les domaines d'intérêt critique, l'Agence, en particulier:

- a pris les mesures nécessaires pour renforcer les contrôles internes et mettre à jour les processus internes relatifs aux procédures de passation de marchés afin d'atténuer les faiblesses identifiées par les auditeurs,
- a poursuivi la transition de l'approvisionnement vertical à l'approvisionnement transversal pour le développement, l'évolution et la maintenance des systèmes centraux;
- a redéfini sa stratégie de recrutement afin de mieux répondre aux préoccupations liées au recrutement

<sup>146</sup> Rapport annuel de la CCE sur les agences de l'UE pour l'exercice 2021, p. 234-240.

<sup>147</sup> Article 11 du règlement (UE/Euratom) n° 883/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

et à l'équilibre hommes-femmes;

- a renforcé plusieurs éléments de la composante «évaluation des risques» et a poursuivi la supervision de la feuille de route stratégique afin de mieux aligner les objectifs stratégiques et opérationnels, tout en améliorant la mise en œuvre globale de la stratégie à long terme de l'Agence.

En réponse aux observations de la CCE sur les comptes 2021 de l'eu-LISA, l'Agence a préparé un plan d'action pour donner suite à l'audit de la CCE. Le conseil d'administration a pris note du plan d'action le 15 mars 2023, et la version révisée a été soumise au conseil d'administration le 15 juin 2023.

Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence
<b>Gestion budgétaire et financière</b>	
1. Note avec satisfaction que les efforts de suivi budgétaire déployés en 2021 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 100 %, ce qui représente une augmentation de 24,39 % par rapport à 2020; note en outre que le taux d'exécution des crédits de paiement était de 94,65 %, ce qui représente une augmentation de 0,24 % par rapport à 2020.	L'eu-LISA prend note de cette observation.
2. Se félicite du fait qu'en 2021, aucun report non automatique n'a été effectué; note toutefois un montant élevé de reports automatiques (11,1 millions d'EUR) de crédits de paiement non dissociés pour le titre II (dépenses d'infrastructure et de fonctionnement), ce qui représente 56 % du total de 19,8 millions d'EUR pour ce titre et 93,55 % du montant total (11,8 millions d'EUR) des reports automatiques de 2021 à 2022; se fait l'écho de l'avis de la Cour selon lequel des taux élevés de reports sont contraires au principe budgétaire d'annualité et sont révélateurs de problèmes structurels dans l'exécution du budget; prend acte de la réponse de l'Agence selon laquelle les reports des dépenses du titre II concernaient principalement des prestataires de services de support externe, engagés par l'Agence pour remédier au sous-effectif systématique consécutif à l'attribution à l'Agence de nouvelles tâches qui n'étaient pas accompagnées d'une allocation adéquate de ressources humaines; note en outre que l'échéancier des contrats avec ces prestataires de services externes n'a pas été aligné sur l'année civile, mais sur la durée des services nécessaires fournis; invite néanmoins l'Agence à traiter ces questions et à faire rapport à l'autorité de décharge sur les mesures prises à cet égard; invite la Commission à améliorer la coordination entre l'attribution de nouvelles tâches et les ressources nécessaires afin de réduire la nécessité de recourir à des prestataires de services externes.	Le plan d'action de l'eu-LISA «Suivi de l'audit de la CCE sur les comptes 2021 de l'Agence» (dont le conseil d'administration a pris note le 15 mars 2023, la version révisée devant être soumise le 15 juin 2023) comprend les actions suivantes qui répondent en partie à cette observation: «La date limite de soumission des nouvelles demandes d'engagements budgétaires est fixée au 30 septembre 2023, ce qui permettra de mieux aligner les périodes contractuelles sur l'exercice financier. Les cadres supérieurs doivent veiller à ce que les exceptions soient limitées au strict minimum, car l'incidence sur les reports est importante. Les dépenses récurrentes et courantes doivent, dans la mesure du possible, être engagées dans le cadre du budget prévu à la fin du 4 <sup>e</sup> trimestre pour couvrir les dépenses de l'année à venir, conformément au règlement financier. Profitant de la signature du nouveau contrat-cadre pour la fourniture de services de support externe prévue au quatrième trimestre 2023, il est envisagé d'aligner le calendrier des contrats de services annuels sur le calendrier annuel afin de réduire considérablement le recours au report financier.
3. Estime que l'Agence devrait poursuivre son dialogue avec la Commission afin de proposer des modifications de sa planification budgétaire pluriannuelle, de sorte qu'elle ne reçoive des fonds pour le développement des systèmes qu'une fois la sécurité juridique assurée.	Étant donné que les règlements relatifs aux nouvelles tâches fixent des délais courts pour que les systèmes deviennent opérationnels, l'eu-LISA doit commencer à se préparer bien avant leur adoption. Toutefois, comme l'adoption est souvent retardée, certains budgets ont été mis à disposition avant même la finalisation de la base juridique correspondante. Cela se traduit par des défis très complexes en matière de passation de marchés, surtout si l'on considère que l'adoption du règlement n'est pas suffisante, dans la plupart des cas, pour préparer les spécifications techniques détaillées de l'appel d'offres. Cela ne peut se faire que si des actes d'exécution sont adoptés. Cette situation exerce également une pression importante sur la planification budgétaire, ce qui entraîne d'importants reports budgétaires, nécessaires pour préserver des budgets qui, sinon, seraient perdus. Une consultation plus rapide et plus systématique de l'eu-LISA sur les fiches financières législatives accompagnant la proposition législative, ainsi qu'une approche plus souple de la Commission concernant l'inclusion effective du budget dans le budget général de l'UE, permettraient de réduire ces risques. Ces mesures constituent une recommandation récurrente de la CCE, sur laquelle l'eu-LISA n'a qu'une influence limitée. De même, la disponibilité d'actes d'exécution est une condition préalable à l'efficacité des procédures de passation de marchés. Le raccourcissement de la préparation des actes d'exécution aurait une incidence directe sur la capacité de l'eu-LISA à mieux planifier ses marchés publics et à limiter les modifications contractuelles. Profitant de la signature du nouveau contrat-cadre pour la fourniture de services de support externe prévue au quatrième trimestre 2023, il est envisagé d'aligner le calendrier des

contrats de services annuels sur le calendrier annuel afin de réduire considérablement le recours au report financier.

### Performances

4. Se félicite que l'Agence utilise certains outils, tels que des indicateurs clés de performance, pour évaluer la valeur ajoutée apportée par ses activités et améliorer sa gestion budgétaire; note que, selon la déclaration de l'Agence, elle a atteint ses objectifs pour 2021, tels qu'ils sont énoncés dans son règlement fondateur, le règlement (UE) 2018/1726<sup>(2)</sup>, et a obtenus les résultats définis dans son programme de travail annuel 2021, tant en termes de résultats que de performance; se félicite des efforts continus déployés en 2021 par l'Agence pour s'adapter à son mandat actualisé, tel qu'il est défini dans ledit règlement, qui est entré en vigueur le 11 décembre 2018, et prend acte de l'adoption d'une stratégie à long terme pour la période 2021-2027, qui oriente le développement et les activités à long terme de l'Agence ainsi que sa future programmation pluriannuelle et annuelle.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

5. Note que les performances et la disponibilité des systèmes d'information exploités par l'eu-LISA étaient conformes aux accords de niveau de service pertinents; prend acte de la poursuite du développement de nouveaux systèmes pour l'EES, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN ainsi que de l'interopérabilité entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants; note en outre que la mise en service de ces nouveaux systèmes a été reportée de plusieurs mois, tandis que le calendrier global pour l'achèvement de l'architecture d'interopérabilité d'ici la fin de 2023 a été maintenu; félicite l'eu-LISA d'avoir mené à bien plusieurs projets, tels que l'installation des interfaces uniformes nationales, la mise à niveau de l'infrastructure de communication du VIS et la mise en service du BMS partagé; se félicite que l'eu-LISA a intensifié ses efforts en matière de recherche et d'innovation par le biais de projets dans les domaines de l'IA, des technologies pour le franchissement des frontières sans rupture et sans contact, et de la sécurité intérieure; note que l'Agence est sur la bonne voie en ce qui concerne le projet de deuxième extension de son site opérationnel de Strasbourg; note en outre que l'eu-LISA a réexaminé ce projet afin de mettre à disposition des capacités supplémentaires avant la livraison prévue en 2028 grâce à un centre de données modulaire, à la réduction de l'espace de bureau et à une approche de construction progressive pour l'extension du site.

En ce qui concerne l'EES et le calendrier global d'interopérabilité, le CGP EES, ETIAS et Interopérabilité du 25 mai 2023 a approuvé à la fois la nouvelle stratégie de mise en œuvre de l'EES, l'approche du produit minimum viable (PMV) et la révision complète du calendrier d'interopérabilité qui a été présentée. Ce calendrier comprend plusieurs vagues, qui visent à fournir les composants d'interopérabilité avec des versions intermittentes tous les 6 à 9 mois, jusqu'en 2026. En outre, cette replanification s'accompagne d'un certain nombre de conditions que le CGP a recommandé à toutes les parties prenantes de s'efforcer de respecter. La nouvelle stratégie de l'EES et la feuille de route sur l'interopérabilité seront examinées par le conseil d'administration le 31 mai pour approbation.

6. Se félicite que l'Agence, ainsi que l'AUEA et Frontex, apportent un soutien actif aux États membres qui sont les principaux points d'entrée des migrants et des demandeurs d'asile dans l'Union; note que l'Agence gère l'élément central d'une série de systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, qui sont connectés aux systèmes nationaux.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

7. Se félicite du soutien continu de l'Agence dans la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de la libre circulation des personnes et des biens, du visa de voyage commun, du contrôle aux frontières, de l'immigration et de l'asile, ainsi qu'au niveau de la coopération entre les autorités répressives et judiciaires nationales, y compris la lutte contre la criminalité organisée, le trafic et la traite des êtres humains et le terrorisme.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

### Politique du personnel

8. Constate que, au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était exécuté à 90,61 %, avec 193 agents temporaires nommés sur les 213 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 202 postes autorisés en 2020); note que, par ailleurs, 107 agents contractuels et 10 experts nationaux détachés ont travaillé pour l'Agence en 2021, sur 132 agents contractuels et 11 experts nationaux détachés autorisés.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

9. Souligne qu'en 2021, sept membres du personnel ont quitté l'Agence, ce qui représente un taux de rotation de 5,5 %, supérieur à l'objectif de 5 % et à la base de référence de 3,7 % de 2020; se félicite du suivi et de l'évaluation des raisons liées à cet indicateur par la direction de l'Agence; note que, d'après les réponses de l'Agence, parmi les causes identifiées, les contrats à durée limitée, les contrats à faible grade et la charge de travail importante ont été signalés au cours des entretiens de départ organisés par l'Agence; souligne la nécessité d'une plus grande flexibilité en termes de disponibilité des ressources humaines pour permettre à l'Agence de

Afin de mieux comprendre les raisons d'un taux de rotation élevé, l'eu-LISA a mené des entretiens de départ réguliers. En 2021, d'après notre analyse des entretiens de départ, la majorité des personnes interrogées ont indiqué que le désir d'avoir de meilleures opportunités de carrière était la principale raison de leur recherche d'un autre emploi. Comme meilleures opportunités de carrière, elles décrivaient des grades plus élevés, des contrats de plus longue durée et des contrats renouvelables. La deuxième raison la plus importante de la recherche d'autres opportunités est la famille et/ou des raisons

## Observation de l'autorité de décharge

s'adapter aux fluctuations de la charge de travail et aux retards éventuels dans l'adoption des actes législatifs pertinents; invite la Commission à engager un dialogue constructif avec l'Agence et à aborder ces problèmes lors de la détermination de la disponibilité des ressources dans les futurs tableaux des effectifs.

10. Constate avec inquiétude la composition des cadres supérieurs de l'eu-LISA en ce qui concerne le genre, avec 2 hommes (100 %) et aucune femme, de son conseil d'administration avec 49 hommes (81,7 %) et 11 femmes (18,3 %) et de l'ensemble de son personnel, avec 215 hommes (69,4 %) et 95 femmes (30,6 %); reconnaît que la responsabilité de nommer des membres du conseil d'administration incombe aux autorités nationales compétentes dans chaque État membre; invite les États membres à prendre activement en compte l'équilibre hommes-femmes lors de la désignation et de la nomination des membres du conseil d'administration de l'eu-LISA; prend acte des efforts déployés par l'eu-LISA pour améliorer l'équilibre hommes-femmes et se félicite de la légère amélioration enregistrée en 2021; invite néanmoins l'eu-LISA à travailler activement à l'équilibre hommes-femmes et à faire rapport à l'autorité de décharge sur un plan d'action à cet égard; rappelle également l'importance d'assurer une représentation géographique équilibrée au sein de sa direction et de son personnel.

11. Note qu'en 2021, l'eu-LISA a lancé 15 procédures de sélection et reçu 1 944 candidatures pour un total de 18 procédures de recrutement; félicite l'Agence pour les gains d'efficacité signalés et pour l'amélioration de son processus de recrutement et de son image en tant qu'employeur attractif; note à cet égard les diverses actions de l'Agence, telles que le projet pilote de «recrutement flexible», sa participation au salon mondial de l'emploi en ligne «Women in Tech», la publication d'avis de vacance ailleurs que sur le site internet de l'Agence et le regroupement de profils ou l'utilisation de listes de réserve existantes pour des grades et des groupes de fonctions équivalents; note en outre qu'une analyse du cadre de compétences de l'Agence a été réalisée et encourage l'Agence à développer sa stratégie de gestion des ressources humaines fondée sur les compétences.

12. Félicite l'Agence pour sa politique de tolérance zéro en matière de harcèlement; note qu'en 2021, 14 cas de harcèlement psychologique ou sexuel ont été traités par l'Agence; note en outre, dans ce contexte, que l'Agence a réalisé deux évaluations préliminaires qui ont conduit à l'ouverture de trois enquêtes administratives et au licenciement d'un membre du personnel; salue l'organisation par l'Agence de webinaires et de séances de sensibilisation sur la prévention du harcèlement et le rôle de ses conseillers confidentiels, ainsi que ses mesures visant à améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel de l'Agence grâce à des webinaires sur la santé mentale et à des séances de conseil individuel.

## Réponse et mesures prises par l'Agence

personnelles, suivie par le besoin d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Une grande partie des personnes interrogées ont indiqué que la charge de travail élevée avait une incidence négative sur leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

L'eu-LISA recrute principalement des profils informatiques qui sont très demandés sur le marché du travail et dans toutes les institutions de l'UE. La plupart des postes sont de faible grade, de courte durée ou non renouvelables et ne sont donc pas attrayants ni perçus comme une offre compétitive sur le marché. Sur l'ensemble des offres émises, 40 % n'ont pas été acceptées. Parmi les principales raisons invoquées figuraient le manque d'intérêt pour les contrats à court terme et/ou non renouvelables, les meilleures opportunités de carrière ou les grades plus élevés proposés par d'autres institutions de l'UE.

À la mi-mars 2023, la nouvelle directrice exécutive, Mme Agnès Diallo, a pris ses fonctions, ce qui a eu une incidence sur la composition des cadres supérieurs de l'Agence du point de vue de l'équilibre hommes-femmes.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

En 2021, une session dédiée à la prévention du harcèlement a été organisée à l'intention des cadres et de l'ensemble du personnel.

L'eu-LISA a également proposé un «programme de santé mentale et de bien-être», comprenant une série de 10 webinaires présentés par des psychologues cliniciens certifiés. En outre, un webinaire supplémentaire a été consacré aux responsables afin de les soutenir dans leur rôle. Le programme a également permis d'organiser des ateliers pour les équipes (unité/secteur) afin de traiter certains domaines spécifiques considérés comme critiques par les responsables. Au total, cinq ateliers ont été demandés et organisés. Dans le cadre du programme, des séances de coaching individuel ont également été proposées aux membres du personnel qui en ont fait la demande. En outre, l'eu-LISA a proposé des abonnements à une application de pleine conscience dotée d'une interface facile à utiliser.

En 2021, aucun cas d'épuisement professionnel n'a été signalé à l'eu-LISA. L'Agence a tenté d'éviter cela en organisant des sessions de sensibilisation consacrées au bien-être du personnel, à la gestion des conflits et du stress, au soutien psychologique et à la poursuite de la mise en œuvre du programme «FIT».

## Observation de l'autorité de décharge

13. Se félicite que l'Agence utilise tous les modules de base de l'outil de gestion des ressources humaines SYSPER ainsi que plusieurs modules optionnels; encourage l'Agence à poursuivre la numérisation de son système de gestion des ressources humaines.

## Passation de marchés

14. Note que l'Agence indique que le cadre d'ingénierie transversale (CIT), l'appel d'offres le plus important jamais signé par l'Agence, s'est avéré viable pour plusieurs de ses activités opérationnelles clés, tandis que la maximisation des avantages de la passation de marchés transversale par la coordination des contributions de différents contractants sur plusieurs projets reste un objectif; observe qu'en 2021, plusieurs appels d'offres importants ont été préparés et des contrats ont été signés, notamment en ce qui concerne le système central ECRIS-TCN, la version actualisée du nouvel environnement d'essai du VIS/BMS et l'évaluation de la technologie pour la future solution du système de gestion des documents.

15. Souligne l'opinion avec réserve de la CCE sur la légalité et la régularité des paiements en raison de l'irrégularité de six paiements effectués en 2021 pour un montant total de 18,11 millions d'EUR en rapport avec plusieurs contrats-cadres, ce qui représente 6,20 % des crédits de paiement disponibles en 2021; note avec inquiétude que l'année 2021 est la deuxième année consécutive pour laquelle la CCE a émis un avis avec réserve similaire concernant la gestion des marchés publics et des contrats de l'eu-LISA; note que, selon l'eu-LISA, la conformité dans ce domaine est affectée par plusieurs facteurs liés à la planification opérationnelle et budgétaire, au modèle d'approvisionnement, à la gestion des évolutions contractuelles et au manque de personnel, qui limitent la possibilité de restreindre la portée, la durée et la valeur des contrats; souligne que, compte tenu des ajouts et des mises à jour des systèmes d'information à grande échelle gérés, l'Agence est passée d'un approvisionnement vertical à un approvisionnement transversal, rendant le modèle initial d'approvisionnement vertical hérité de la Commission non viable; note que les principales raisons de cette transition sont la réduction de la dépendance à l'égard des fournisseurs et la réalisation d'économies d'échelle ou la réduction des coûts.

16. Souligne les observations de la CCE concernant un contrat spécifique de 40 millions d'EUR pour la mise en œuvre d'un contrat-cadre relatif à des systèmes d'information à grande échelle que l'Agence a signé sans préciser les détails des services acquis; note, d'après les explications de l'Agence, que le rythme rapide de l'évolution technologique exige une flexibilité accrue dans le domaine de la passation des marchés informatiques; souligne que les contrats-cadres élaborés par l'Agence nécessitent un degré élevé de flexibilité pour s'adapter non seulement aux évolutions technologiques, mais aussi aux changements législatifs tels que la mise en place de nouveaux systèmes d'information à grande échelle gérés par l'Agence ou l'adaptation de systèmes existants; souligne que les retards répétés dans l'adoption et la mise en œuvre des

## Réponse et mesures prises par l'Agence

L'eu-LISA utilise tous les modules de base de SYSPER et plusieurs modules optionnels. L'Agence a mis en œuvre tous les modules conformément au calendrier convenu avec la Commission (gestionnaire de projet responsable de la mise en œuvre pour l'eu-LISA). La pertinence de l'utilisation de SYSPER a considérablement augmenté après le transcodage SYSPER-NAP. L'eu-LISA ne va pas mettre en œuvre tous les modules existants en raison d'une différence dans le règlement intérieur.

À partir de 2020, l'Agence a entamé la transition de l'approvisionnement vertical à l'approvisionnement transversal pour le développement, l'évolution et la maintenance des principaux systèmes. Cela signifie que le modèle de passation de marchés hérité de la Commission, qui était organisé sous la forme de contrats-cadres verticaux et de bout en bout par système (à l'époque, uniquement SIS II, VIS et Eurodac), n'était plus viable lorsque le mandat de l'Agence a été considérablement élargi.

Cette transition s'est achevée en 2022, lorsqu'au cadre d'ingénierie transversale (CIT) s'est ajouté le deuxième pilier de la passation de marchés transversale, avec l'attribution du cadre opérationnel transversal (TOF).

La transition du modèle de passation de marchés vertical offre les avantages escomptés, principalement:

- réduction de la dépendance à l'égard des fournisseurs,
- économies d'échelle (en particulier pour les infrastructures),
- véhicules contractuels pour la mise en œuvre de l'interopérabilité, avec les synergies correspondantes entre les systèmes,
- réductions de coûts pour les contrats qui sont précédés d'une remise en concurrence,
- élargissement important du pool de fournisseurs, avec la réduction correspondante des risques de surdépendance.

Le plan d'action de l'eu-LISA «Suivi de l'audit de la CCE sur les comptes 2021 de l'Agence» comprend les actions suivantes, qui répondent en partie à cette observation:

1. Inclure des contrôles supplémentaires dans les lignes directrices relatives à la passation de marchés et à la gestion des contrats afin de détecter tout écart potentiel par rapport au contrat-cadre sous-jacent, et la procédure d'appel d'offres est documentée et fait l'objet d'une procédure d'exception, et/ou nécessite une modification préalable du contrat-cadre.
2. Inclure dans la politique de gestion des actifs un contrôle permettant d'établir correctement la base des contrats de maintenance et d'assurance et mettre en œuvre les procédures et contrôles correspondants. Le contrôle doit être lié au processus d'inventaire des stocks utilisé pour les offres financières qui ont été définies dans le contexte du TOF.
3. Effectuer un examen ex post du cas où les dates de livraison ont été modifiées de manière informelle afin d'établir la nature de l'erreur et de prendre les mesures appropriées.

Pour répondre à cette partie de l'observation, le plan d'action de l'eu-LISA comprend les éléments suivants:

1. Répondre aux problèmes de planification budgétaire identifiés par la CCE:
  - définir un ensemble minimal de documents requis pour les consultations sur les fiches financières législatives (FFL) et jeter les bases de la planification interne correspondante,
  - mettre à jour le protocole d'accord financier avec la Commission afin d'y inclure des consultations préliminaires systématiques obligatoires sur les FFL.

## Observation de l'autorité de décharge

actes juridiques pertinents, aspects qui échappent totalement au contrôle de l'Agence, sont des facteurs clés qui déterminent le niveau de détail et de précision que l'Agence est en mesure d'offrir lors de l'établissement initial des contrats-cadres; prend également note des informations fournies par l'Agence selon lesquelles ses politiques et pratiques en matière de marchés publics se sont améliorées au cours des dernières années, mais que cela n'a que peu d'incidence sur les anciens contrats en cours; invite l'Agence à faire le point sur l'expérience acquise et les enseignements fournis par la Cour afin de garantir des améliorations durables dans ce domaine; soutient l'Agence dans son effort pour adopter un ensemble complet de lignes directrices en matière de marchés publics et sa première politique de gestion des contrats et invite l'Agence à fournir ces documents à l'autorité de décharge une fois qu'ils auront été approuvés; invite l'Agence, la CCE et la Commission à étudier les solutions possibles pour renforcer la flexibilité et l'adaptabilité en matière de marchés publics afin de permettre une mise en œuvre efficace du mandat de l'Agence.

17. Prend acte de la position de l'eu-LISA selon laquelle les irrégularités formelles identifiées par la CCE n'ont pas entraîné de préjudice financier pour le budget de l'UE.

18. Souligne qu'en 2021, 759 engagements juridiques ont été signés par l'eu-LISA; note que l'eu-LISA emploie 14 personnes chargées des marchés publics (11 agents et 3 assistants); souligne que l'Agence ne dispose pas d'un poste de grade approprié pour organiser une unité de passation de marchés pleinement opérationnelle; invite la Commission à tenir compte de ces besoins lorsqu'elle déterminera la disponibilité des ressources dans les futurs tableaux des effectifs.

## Prévention et gestion des conflits d'intérêts, éthique et transparence

19. Reconnaît les mesures existantes et les efforts continus de l'Agence pour garantir la transparence, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, ainsi que la protection des lanceurs d'alerte; se félicite du fait qu'en 2021, l'Agence a révisé et adopté ses lignes directrices sur les lanceurs d'alerte afin de confier à la structure d'audit interne de l'eu-LISA le rôle de fournir des conseils confidentiels et impartiaux sur les règles en matière de lancement d'alertes.

20. Note avec satisfaction que l'Agence publie chaque année les déclarations d'intérêt et les CV des membres de son conseil d'administration et de ses cadres supérieurs sur son site internet; se félicite du fait que l'Agence a établi un registre de transparence dans lequel les réunions entre ses cadres supérieurs et les opérateurs économiques sont publiées sur son site internet.

## Réponse et mesures prises par l'Agence

2. Examiner les lignes directrices en matière de passation de marchés et les contrôles correspondants pour:

- limiter au minimum la modalité générique du contrat «Quoted Time and Means» (QTM) (mode de mise en œuvre du SC19) en termes de temps et de précision du champ d'application et des éléments livrables,
- lorsque cela est possible et ne nécessite pas de personnel supplémentaire pour effectuer les contrôles, revoir la manière dont les contrôles sont documentés, en introduisant par exemple des listes de contrôle en plus de celles qui existent déjà.
- 3. Réaliser une évaluation des risques et une analyse coûts-avantages afin de déterminer la structure organisationnelle, les effectifs et l'intensité des contrôles qui permettraient de réduire au minimum les risques dans le domaine de la conformité.

4. Modifier le contrat signé (SC) 19 VIS afin de créer une base juridique claire permettant à l'ordonnateur compétent d'approuver les paiements conformément à l'article 73, paragraphe 3, du règlement financier, en incluant les demandes de service encore actives.

5. Réviser les processus de gestion de la demande afin de s'assurer que l'eu-LISA est prête à répondre aux exigences en matière de ressources techniques, financières et humaines lorsqu'elle se voit confier de nouvelles tâches.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

En juin 2018, l'eu-LISA a adopté la décision modèle de la Commission sur les règles de mise en œuvre établissant des lignes directrices sur le lancement d'alertes, révisée en mars 2022. Dans le cadre de ces lignes directrices, un membre du personnel peut utiliser l'un des canaux sécurisés suivants:

- le supérieur hiérarchique du membre du personnel ou le directeur exécutif (première option),
- le président du conseil d'administration ou directement à l'OLAF (deuxième option),
- le président de la Commission, du Conseil, du Parlement ou de la CCE, ou le médiateur (en dernier ressort).

En outre, pour une première consultation confidentielle et impartiale et des conseils sur la procédure de lancement d'alertes, un membre du personnel a la possibilité de s'adresser à la structure d'audit interne (IAC) ou d'accéder anonymement au système de notification des fraudes en ligne de l'OLAF. En 2021, une session de sensibilisation du personnel a été organisée sur le lancement d'alertes dans le cadre de la formation annuelle régulière sur l'éthique, l'intégrité et les conflits d'intérêts.

Conformément aux règles de l'eu-LISA relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration sont tenus de remplir chaque année une déclaration d'intérêts et une déclaration publique annuelle d'engagement.

Les cadres supérieurs sont tenus de soumettre la déclaration d'intérêts chaque année (ou à tout moment lorsque la situation change), conformément aux règles de mise en œuvre relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts du personnel de l'eu-LISA (décision n° 2020-405 du conseil

## Observation de l'autorité de décharge

## Réponse et mesures prises par l'Agence

d'administration du 23.12.2020). Les règles de mise en œuvre prévoient des dispositions spécifiques pour le directeur exécutif et le directeur exécutif adjoint. Les déclarations sont disponibles sur le site internet de l'eu-LISA.

### Contrôle interne

21. Note qu'en 2018, le CEPD a réalisé un audit de la protection des données du SIS II et du VIS et, en 2019, une inspection d'Eurodac, tous gérés par l'eu-LISA, formulant un total de 72 recommandations; note que l'eu-LISA a mis en œuvre ces recommandations et qu'elle organise des suivis trimestriels pour suivre les progrès de leur mise en œuvre; encourage l'Agence à maintenir ses activités relatives à la protection des données parmi ses priorités; invite l'Agence à informer l'autorité de décharge des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

22. Se félicite de l'évaluation annuelle du CCI de l'eu-LISA, qui a conclu que son système de contrôle interne est présent, fonctionnel et efficace, bien que certaines améliorations soient nécessaires; se félicite en outre des progrès réalisés en ce qui concerne les observations de la CCE et les résolutions de décharge du Parlement des années précédentes et du fait que l'eu-LISA a mis en œuvre les recommandations de la CCE de 2018 et 2019 concernant le non-respect des règles en matière de marchés publics; rappelle que les travaux relatifs à deux observations restantes sont toujours en cours; invite l'eu-LISA à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des mesures correctives concernant les observations de la CCE qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

L'eu-LISA prend note de cette observation. En 2022, le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration a renforcé le suivi de la mise en œuvre des observations en suspens de la CCE. Récemment, l'Agence a mis en place un plan d'action spécifique pour répondre aux observations de la CCE. Le CACF a suivi de près les progrès réalisés dans sa mise en œuvre afin d'assurer une implémentation rapide et complète.

23. Note qu'à la fin de l'année 2021, le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit était de 77 % (24 recommandations mises en œuvre et 37 à mettre en œuvre); note qu'au total, 32 recommandations étaient ouvertes à la fin de l'année 2021, dont aucune n'était «critique»; note avec inquiétude que 7 recommandations avaient dépassé leur date d'échéance, ce qui signifie que la mise en œuvre de la recommandation était en cours bien que le délai de mise en œuvre ait expiré; invite l'Agence à mettre en œuvre sans plus tarder les recommandations en suspens et à informer l'autorité de décharge des progrès réalisés; estime que les conclusions du rapport OC-2020-0441-A2 de l'OLAF devraient être mises à la disposition de l'autorité de décharge; invite en outre l'Agence à fournir à l'autorité de décharge un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'OLAF.

L'eu-LISA prend note de cette observation. En 2022, le CACF du conseil d'administration a renforcé le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit en suspens afin de garantir leur mise en œuvre rapide et complète.

### Numérisation et transition écologique

24. Félicite l'eu-LISA pour ses diverses mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique, depuis l'utilisation exclusive de l'électricité verte et du papier recyclé jusqu'au chauffage du bâtiment de Tallinn par la réutilisation de la chaleur de la salle des serveurs; invite l'Agence à accélérer les procédures de certification dans le cadre du système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE; invite en outre l'Agence à fournir à l'autorité de décharge les derniers rapports sur la déclaration environnementale de l'Agence.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

25. Prend acte des mesures supplémentaires prises par l'eu-LISA en 2021 dans le domaine de la cybersécurité, telles que l'adoption de six normes en la matière et le lancement de la mise en place d'une équipe de réponse aux incidents de sécurité informatique, ainsi que sa coopération continue avec l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'UE (CERT-UE) et la mise en œuvre d'un cadre structuré de gestion et de contrôle des risques en matière de sécurité informatique; note qu'en 2021, l'eu-LISA a collaboré avec l'ENISA (Agence de l'UE pour la cybersécurité) à la mise en œuvre pratique de la législation de l'UE en matière de cybersécurité et à son exercice annuel de cybersécurité; invite l'eu-LISA à adopter de nouveaux outils dans les domaines de la numérisation du budget et des marchés publics, par exemple: signature électronique, contrats électroniques et facturation électronique.

En ce qui concerne les systèmes opérationnels centraux, l'Agence n'a pas subi de cyberattaques au cours des dernières années. Néanmoins, l'eu-LISA a continué à appliquer des mesures dérivées d'instruments juridiques ainsi que des processus consolidés de gestion des risques afin de garantir l'efficacité des mécanismes de réponse aux cyberattaques. Il faut pour cela disposer d'une capacité de cybersécurité à la périphérie, malgré les défis posés par la COVID-19 et les menaces hybrides générées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le tout dans un paysage de menaces pour la sécurité en constante évolution. L'Agence organise régulièrement des exercices de sécurité comme prévu, avec la participation des États membres, afin de tester les principaux éléments de résilience d'un point de vue global.

### Continuité des activités durant la crise de la COVID-19

26. Félicite l'Agence pour sa capacité à garantir la disponibilité et la résilience ininterrompues des systèmes qu'elle gère ainsi que le fonctionnement normal de l'espace Schengen, malgré les défis

En tant qu'obligation légale, la principale priorité de l'Agence est de garantir la disponibilité ininterrompue des systèmes pour tous les utilisateurs. Cet objectif a été atteint malgré la

## Observation de l'autorité de décharge

posés par la pandémie de COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021; note néanmoins, dans ce contexte, que les calendriers de mise en œuvre concernant le développement des nouveaux systèmes ont été révisés en raison de l'indisponibilité du matériel, de retards dans la livraison et l'installation des équipements et de la présence moins fréquente du personnel et des contractants sur site.

## Réponse et mesures prises par l'Agence

pandémie de COVID-19 et les changements du contexte géopolitique, dans lequel la chaîne d'approvisionnement a été l'un des principaux éléments impactés, avec une disponibilité limitée des composants techniques nécessaires aux opérations quotidiennes de l'eu-LISA. Malgré ces difficultés connues, l'Agence et son personnel ont déployé tous les efforts possibles pour garantir que tous les systèmes confiés à l'eu-LISA restent disponibles pour les utilisateurs en permanence; une réussite louable, que viennent confirmer les excellents résultats des KPI: disponibilité du système central et délais de réponse.

27. Félicite l'Agence pour sa coopération avec d'autres institutions, organes et organismes de l'Union en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur les questions liées à la continuité des activités; félicite également l'Agence pour sa participation aux initiatives du groupe interinstitutionnel de formation et de sensibilisation à la sécurité et du réseau des responsables de la sécurité (RRS) dans le domaine JAI en vue de traiter les questions de sécurité communes.

L'eu-LISA a continué à organiser deux réunions RRS par an, ce qui témoigne du grand intérêt et de l'engagement des autorités des États membres et de leurs fonctions de sécurité, dans le but d'assurer une protection adéquate des systèmes opérationnels centraux. De même, l'Agence développe la capacité de réponse aux incidents de sécurité dans le cadre de l'interopérabilité (groupe de coopération), ce qui renforcera la coopération au niveau opérationnel avec une réponse internationale capable d'intervenir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## Autre

28. Se félicite de la présence active de l'Agence en ligne en 2021 et note l'amélioration de ses indicateurs sur les médias sociaux; félicite l'Agence pour sa contribution aux campagnes externes en ligne (par exemple, «Digital EU» et «Women in Tech») et pour l'organisation d'événements ayant une bonne portée, par exemple la conférence annuelle et les tables rondes sectorielles.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

29. Renvoie, pour les autres observations de nature transversale accompagnant sa décision de décharge, à sa résolution du 10 mai 2023<sup>(3)</sup> sur les performances, la gestion financière et le contrôle des agences.

L'eu-LISA prend note de cette observation.

## 2.11. Management environnemental

À la suite de l'approbation de la politique environnementale en 2022, l'Agence s'est engagée à mettre en place un système de management environnemental (SME) interne, conformément au système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE, et s'efforce d'obtenir la certification EMAS d'ici à 2024. Cela permettra de s'assurer que les activités de l'eu-LISA sont en adéquation avec l'initiative du pacte vert pour l'Europe qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans tous les domaines d'activité<sup>148</sup>.

En 2022, l'Agence a préparé un rapport de déclaration environnementale pour 2021, détaillant les objectifs, le suivi et les progrès. Ce rapport inclut un tableau récapitulatif présentant les sources des impacts environnementaux, les plans d'action et les indicateurs de performance pour tous les aspects liés à l'environnement. Le rapport de déclaration environnementale pour 2022 est en cours de préparation.

## 2.12. Évaluation par la direction

La direction de l'Agence a obtenu l'assurance raisonnable que les contrôles internes existants sont appropriés et fonctionnent comme prévu. En 2022, des risques majeurs ont été recensés et gérés, comme l'ont confirmé les résultats des audits internes et externes réalisés tout au long de l'année.

## 2.13. Évaluation externe

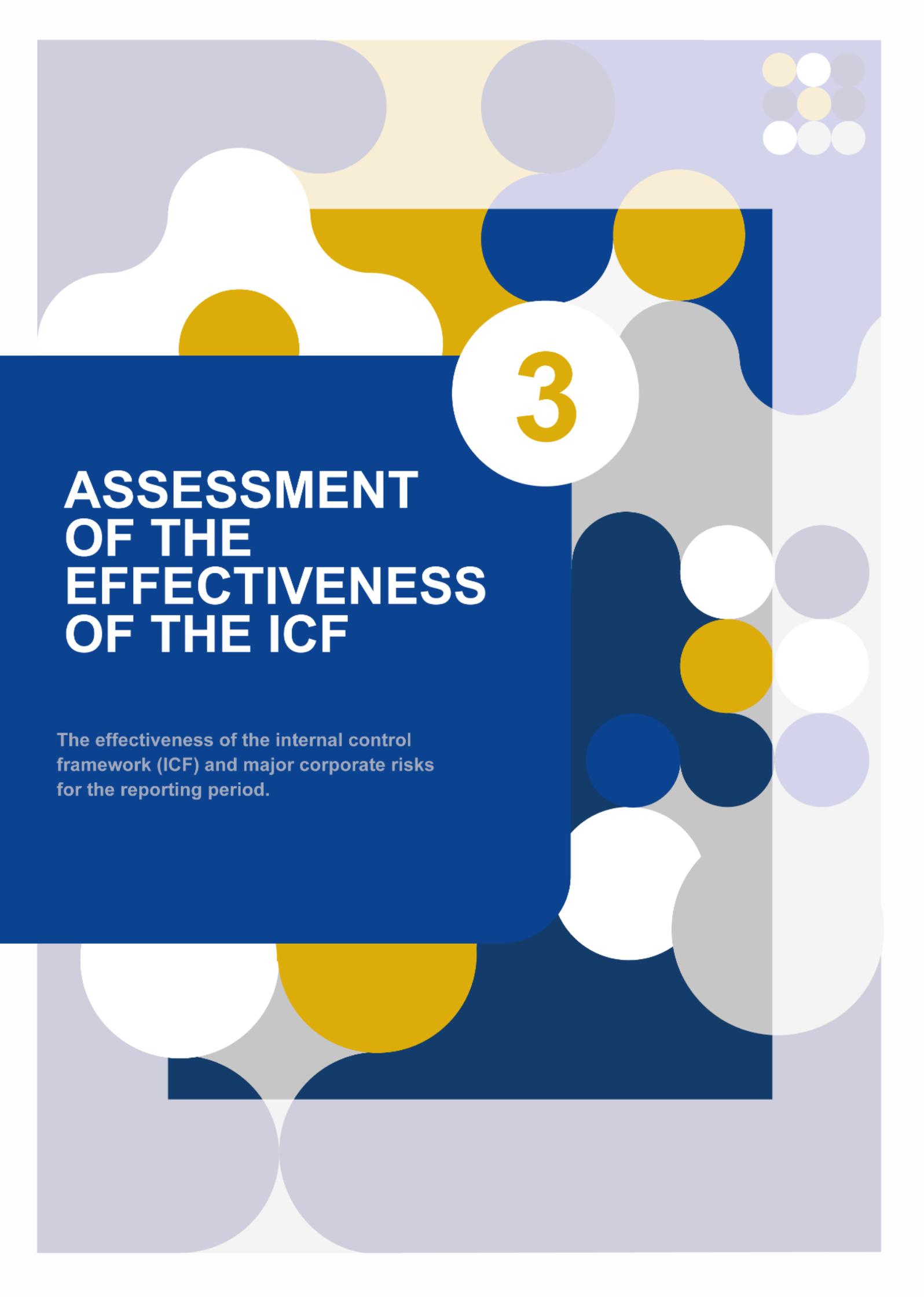
Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'eu-LISA, l'Agence doit faire l'objet d'une **évaluation des performances tous les cinq ans**, et la prochaine évaluation est prévue pour 2023. L'évaluation de la

<sup>148</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la Commission consacrée au **Pacte vert pour l'Europe**.

Commission portera sur les performances de l'eu-LISA au regard de son mandat, de ses objectifs, de ses sites et de ses tâches. L'évaluation portera également sur la contribution et la valeur ajoutée de l'Agence à la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle de l'UE et sur la manière dont elle est parvenue à établir un environnement informatique coordonné, rentable et cohérent pour les systèmes d'information JAI.

Pour préparer la prochaine évaluation externe de l'Agence, l'eu-LISA a entrepris un **exercice indépendant d'évaluation comparative** en 2022 afin d'évaluer la gestion opérationnelle de ses systèmes opérationnels centraux.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de ses performances opérationnelles, l'Agence a également évalué ses pratiques de développement, sa stratégie d'approvisionnement et ses ressources humaines disponibles, ainsi que sa contribution à la mise en œuvre des politiques pertinentes de l'UE. En raison de l'ampleur de l'exercice, le rapport d'évaluation final devrait être finalisé d'ici la mi-2023.



3

# ASSESSMENT OF THE EFFECTIVENESS OF THE ICF

The effectiveness of the internal control framework (ICF) and major corporate risks for the reporting period.

# Évaluation de l'efficacité du CCI

## 3.1. Efficacité du cadre de contrôle interne

### 3.1.1. Méthodologie

Les systèmes de contrôle interne aident les organisations à atteindre leurs objectifs tout en maintenant leurs performances opérationnelles et financières dans le respect des règles et réglementations applicables. Un système de contrôle interne qui fonctionne bien favorise la prise de décisions judicieuses et contribue à ramener les risques à des niveaux acceptables grâce à des contrôles rentables. En 2019, le conseil d'administration de l'eu-LISA a chargé le directeur exécutif de mettre en œuvre un cadre de contrôle interne (CCI) conformément aux principes et caractéristiques adoptés par le conseil<sup>149</sup>.

Le CCI de l'Agence comprend les cinq composantes suivantes: 1) l'environnement de contrôle; 2) l'évaluation des risques; 3) les activités de contrôle; 4) l'information et la communication; et 5) les activités de surveillance. Pour un contrôle interne efficace des opérations, ces cinq composantes interdépendantes doivent être présentes et fonctionner correctement à tous les niveaux de l'organisation. Le CCI précise en outre les principes sous-jacents applicables à chaque composante et les caractéristiques associées de chaque principe qui sont définies pour les modalités de gouvernance spécifiques au sein de l'Agence. Ces principes et caractéristiques de contrôle interne constituent les normes minimales définies à l'article 45, paragraphe 2, du règlement financier de l'eu-LISA<sup>150</sup>.

Afin de garantir l'efficacité du système de contrôle interne, le directeur exécutif est chargé de procéder à une évaluation annuelle de l'efficacité du CCI. Le directeur exécutif adjoint de l'Agence a été nommé responsable de la gestion des risques et du contrôle interne (MRMIC) pour soutenir la mise en place, le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et l'établissement de rapports du CCI de l'eu-LISA. Du 1er novembre 2022 au 16 mars 2023, le rôle de MRMIC a été temporairement délégué au chef de l'unité «Gouvernance et capacités», car le MRMIC nommé, le directeur exécutif adjoint, a été désigné pour assurer l'intérim du directeur exécutif jusqu'à la nomination de la nouvelle directrice exécutive (pour plus d'informations, voir la **section 2.2.4**).

L'évaluation annuelle du CCI consiste à définir les critères de suivi de chaque principe de contrôle interne, à recenser les forces et les domaines à améliorer du contrôle interne, à procéder à des évaluations au niveau des principes et des composantes, ainsi qu'à une évaluation globale. Les indicateurs relatifs à chaque principe du CCI, leurs valeurs de référence et leurs objectifs sont définis à l'annexe 2 de la décision du directeur exécutif relative à l'adoption de critères de suivi du contrôle interne et à la désignation du MRMIC. Pour réaliser l'évaluation, le MRMIC collecte et analyse des données fondées sur des critères de suivi prédéfinis à partir de différentes sources de données de l'Agence, et notamment l'enquête auprès du personnel, le registre des exceptions et des cas de non-conformité, les rapports d'audit interne et externe et d'autres documents liés aux processus opérationnels de l'Agence.

### 3.1.2. Résultats de l'évaluation

#### Critères de suivi du contrôle interne

L'autoévaluation a permis de constater que 81 % des critères de suivi du contrôle interne étaient atteints ou partiellement atteints en 2023, comme c'était le cas en 2022.

Critères de suivi du contrôle interne	2022	2023
<b>Nombre total d'indicateurs</b>	<b>79</b>	<b>79</b>
<i>atteint</i>	55 (70 %)	56 (71 %)
<i>partiellement atteint</i>	9 (11 %)	8 (10 %)

<sup>149</sup> Décision du conseil d'administration de l'eu-LISA n° 2019-042 du 19 mars 2019 relative à l'adoption du cadre de contrôle interne révisé.

<sup>150</sup> **Règlement financier de l'eu-LISA**, décision n° 2019-198 du conseil d'administration, entrée en vigueur: 1er septembre 2019.

non atteint	15 (19 %)	15 (19 %)
non disponible	0 (0 %)	0 (0 %)

## Forces et lacunes du contrôle interne

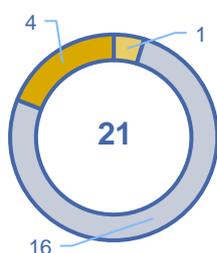
En 2022, 21 lacunes du contrôle interne ont été identifiées lors de l'évaluation annuelle: 1 lacune majeure, 16 lacunes modérées et 4 lacunes mineures.

Tout au long de l'année 2022, l'Agence a mené diverses activités pour mettre en œuvre des plans correctifs et supprimer les lacunes du contrôle interne. Les risques liés à certaines lacunes internes ont augmenté en 2022, ce qui a entraîné une augmentation de la gravité de deux lacunes, en particulier:

- 2 lacunes modérées ont été clôturées,
- 1 lacune mineure a été clôturée,
- 1 lacune majeure a été requalifiée en lacune modérée,
- 1 lacune modérée a été requalifiée en lacune mineure,
- 1 lacune modérée a été requalifiée en lacune majeure,
- 1 lacune mineure a été requalifiée en lacune modérée.

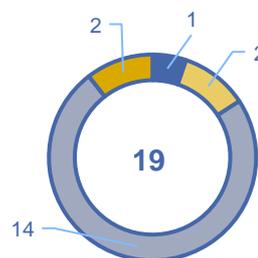
Lors de l'évaluation de 2023, une nouvelle lacune critique a été identifiée, ce qui porte à 19 le nombre total de lacunes du contrôle interne: 1 lacune critique, 2 lacunes majeures, 14 lacunes modérées et 2 lacunes mineures.

Statut des lacunes en 2022



■ Majeure ■ Modérée ■ Mineure

Statut des lacunes en 2023



■ Critique ■ Majeure ■ Modérée ■ Mineure

Composantes du CCI	Forces	Lacunes
<b>I Environnement de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Supervision du conseil d'administration et de son comité «Audit, conformité et finances» (CACF) sur les contrôles internes</li> <li>■ Amélioration de la communication et de la formation en matière d'éthique et d'intégrité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer l'application de l'obligation de rendre compte</li> </ul>
<b>II Évaluation des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Préparation de la feuille de route des objectifs stratégiques et de la feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie</li> <li>■ Amélioration de la gestion des risques, en particulier de l'identification des risques au niveau des unités</li> <li>■ Mise en œuvre d'un registre de transparence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer les contrôles ex ante pour mieux aligner la planification et la mise en œuvre</li> <li>■ Absence d'approche normalisée de la gestion des risques au sein des comités de programme</li> </ul>
<b>III Activités de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Automatisation des contrôles dans le cadre de la conformité de la gestion de projet</li> <li>■ Mise en œuvre des recommandations d'audit</li> <li>■ Adoption de la politique de gestion des contrats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faiblesses du contrôle interne dans le projet de système central de l'EES</li> <li>■ Préparation de la stratégie de contrôle, de risque et de conformité</li> <li>■ Mise en œuvre de lignes directrices spécifiques pour la gestion des contrats</li> </ul>

#### IV Information et communication

- Révision de la politique de conservation à long terme
  - Adoption de lignes directrices sur l'accès du public aux documents
  - Amélioration de l'information sur les lignes de communication séparées
- Aucune lacune

#### V Activités de suivi

- Participation au groupe de travail sur le contrôle interne du réseau de développement des performances
- Renforcer le processus de déclaration d'assurance et d'évaluation des réserves

## Évaluation des composantes du CCI

### I Environnement de contrôle

Les composantes de l'environnement de contrôle consistent en un ensemble de normes de conduite, de processus et de structures sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre des activités de contrôle interne au sein d'une organisation. Au niveau de la direction, la tendance générale concernant l'importance des contrôles internes, y compris les normes de conduite attendues, est définie par le conseil d'administration, le directeur exécutif et les autres membres de l'encadrement supérieur.

La composante «environnement de contrôle» du CCI est présente et fonctionne, mais des améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

L'Agence a continué à renforcer son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques, notamment en lançant une nouvelle page dédiée à l'éthique sur son intranet, en diffusant un message vidéo spécifique du directeur exécutif par intérim et en révisant le règlement interne relatif aux enquêtes administratives. En 2022, le conseil d'administration et le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) ont continué à exercer leur surveillance sur le thème du contrôle interne. L'Agence a veillé à ce que sa structure, ses lignes hiérarchiques, ses pouvoirs et ses responsabilités soient bien établis et revus selon les besoins. Malgré les efforts de l'Agence, la rotation du personnel a augmenté et le taux d'occupation a chuté, notamment en raison du nombre de postes de courte durée et de grade inférieur proposés par l'eu-LISA. L'Agence a également mis en exergue la nécessité de renforcer la responsabilisation individuelle en matière de contrôle interne.

Principe	Évaluation
1. Démonstration de l'engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
2. Exercice d'une responsabilité de surveillance	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
3. Définition de la structure, des pouvoirs et des responsabilités	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
4. Démonstration de l'engagement en faveur de la compétence	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
5. Instauration du devoir de rendre compte	Le principe est présent et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

### II Évaluation des risques

L'évaluation des risques est un processus actif et itératif destiné à identifier et évaluer les risques susceptibles de peser sur la réalisation des objectifs, et à déterminer comment ces risques devraient être gérés.

La composante «évaluation des risques» du CCI est présente et fonctionne, mais des améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

À la suite de l'adoption en novembre 2021 de la stratégie à long terme de l'eu-LISA pour 2021-2027, l'Agence a préparé une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie, mettant en correspondance les objectifs stratégiques avec les domaines d'activité et les principaux résultats attendus pour la période 2021-2027. Les rapports aux différentes parties prenantes ont continué d'être communiqués conformément aux exigences légales. Au deuxième trimestre 2023, l'eu-LISA a assuré le suivi de l'exécution de sa feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie pour 2021 et 2022, montrant que 73 % des éléments livrables ont été mis en œuvre dans les délais, 25 % ont été reportés à l'année suivante et 2 % ont été annulés.

L'Agence a continué à améliorer son approche de la tolérance au risque et de l'importance relative des

programmes, notamment en révisant le règlement intérieur des comités de programme. Des progrès ont continué à être enregistrés dans l'identification des risques au niveau des unités, à l'aide de l'outil Planview. À la fin de l'année 2021, l'eu-LISA a atteint un taux de mise en œuvre de 92 % de sa stratégie de lutte antifraude, au cours de la période allant de mars 2019 à décembre 2021. À la suite d'un exercice spécifique d'évaluation des risques de fraude, la nouvelle stratégie anti-fraude 2022-2024 a été préparée et adoptée par le conseil d'administration, ainsi qu'un plan d'action de mise en œuvre identifiant 12 actions. En 2022, l'Agence a connu d'importants changements liés aux postes de direction, en particulier un changement de directeur exécutif et de comptable. Les changements ont été identifiés à l'avance, et des solutions provisoires ont été mises en place pour assurer la continuité des deux fonctions.

Principe	Évaluation
6. Spécification des objectifs appropriés	Le principe est présent et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).
7. Recensement et analyse des risques	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
8. Évaluation du risque de fraude	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
9. Recensement et analyse des changements significatifs	Le principe est présent et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

### III Activités de contrôle

Les activités de contrôle assurent l'atténuation des risques pesant sur la réalisation des objectifs des politiques, opérationnels et de contrôle interne. Elles sont menées à tous les niveaux de l'organisation, à divers stades des processus opérationnels et dans l'ensemble de l'environnement technologique. Elles peuvent viser la prévention ou la détection et couvrent une gamme d'activités manuelles et automatiques ainsi que la séparation des tâches.

La composante «activités de contrôle» du CCI est en partie présente et fonctionne, mais des améliorations majeures sont nécessaires (catégorie 3).

L'évaluation de la composante «activités de contrôle» réalisée en 2023 a conclu que cette composante est partiellement présente et fonctionne et, par conséquent, a été **rétrogradée de la catégorie 2 en 2022 à la catégorie 3**. Cela est dû en grande partie à une lacune critique qui a été identifiée lors d'un audit du projet de système central de l'EES. Les risques résiduels liés aux lacunes des activités de contrôle restent élevés, malgré les efforts déployés par l'eu-LISA pour remédier à la situation.

Des activités de contrôle ont été menées à différents niveaux dans le cadre des processus, procédures et mécanismes de gouvernance existants dans les différents services et unités. L'intégration des contrôles dans une stratégie devrait permettre d'évaluer leur efficacité ainsi que leurs coûts et avantages, ainsi que l'exige le règlement financier. L'Agence a commencé à travailler sur la stratégie de contrôle interne, qui inclura une liste des principales activités et des principaux processus de contrôle, ainsi que de leurs propriétaires, qui sera finalisée d'ici l'été 2023. L'Agence a continué à travailler au renforcement des contrôles concernant le respect de la méthodologie de gestion des projets, mais ce domaine reste à haut risque, comme le montrent les résultats de l'audit de l'IAC sur le projet de système central de l'EES. L'Agence a déployé des efforts considérables pour mettre en place de nouveaux contrôles de directive dans des domaines tels que la gestion des contrats, les marchés publics et l'approvisionnement, ainsi que pour assurer la transition vers le modèle opérationnel horizontal. L'Agence a continué à renforcer ses contrôles des technologies et de la sécurité informatique, affichant de bons résultats. En outre, l'eu-LISA a renforcé son processus de signalement des exceptions en organisant un examen semestriel du registre et en formalisant le suivi des mesures correctives.

Principe	Évaluation
10. Sélection et développement d'activités de contrôle	Le principe est en partie présent et fonctionne, des améliorations majeures sont nécessaires (catégorie 3).
11. Sélection et développement d'une maîtrise générale des technologies	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
12. Déploiement par le biais de règles et de procédures	Le principe est présent et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

## IV Information et communication

La fourniture d'informations via la communication interne et externe est nécessaire pour que toute organisation puisse procéder aux activités de contrôle interne et atteindre ses objectifs. La communication interne fournit au personnel les informations dont il a besoin pour atteindre ses objectifs et effectuer les contrôles quotidiens, tandis que la communication externe fournit au public et aux parties prenantes des informations sur les objectifs et les actions politiques de l'Agence.

La composante «information et communication» est présente et fonctionne bien (catégorie 1).

Les activités d'information et de communication de l'Agence suivent des procédures et des processus bien établis qui contribuent à la réalisation d'objectifs organisationnels plus larges. En 2022, l'eu-LISA a continué à renforcer ses contrôles sur la gestion de l'information en révisant ses procédures de conservation des documents et sa politique de conservation à long terme, tout en adoptant les lignes directrices sur l'accès du public aux documents.

La communication interne de l'Agence a également été gérée avec succès, notamment en ce qui concerne la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'eu-LISA a amélioré la clarté et la visibilité de ses différents canaux de communication à la disposition du personnel, y compris les conseillers confidentiels ou les lanceurs d'alerte. La communication externe a également été menée conformément au plan, en mettant l'accent sur la communication relative aux contrôles internes.

Principe	Évaluation
13. Utilisation d'informations pertinentes	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
14. Communication interne	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
15. Communication externe	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).

## V Activités de suivi

Afin de vérifier si chacune des cinq composantes du CCI est présente et fonctionne, l'Agence procède à des évaluations continues et spécifiques. Les évaluations continues, intégrées dans les processus à différents niveaux de l'organisation, fournissent des informations sur les lacunes du contrôle interne au moment opportun. En conséquence, les conclusions sont évaluées régulièrement, et les lacunes sont communiquées et corrigées en temps opportun.

La composante «activités de suivi» est présente et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

L'Agence a continué à renforcer le suivi et les évaluations de ses contrôles internes. Ces derniers reposent sur des autoévaluations effectuées par le personnel dans son domaine de responsabilité, des activités de rédaction de rapports, l'analyse des exceptions et des cas de non-conformité, la mise en œuvre de la stratégie de lutte antifraude, des audits tant internes qu'externes, et sur le registre des risques internes.

Principe	Évaluation
16. Réalisation d'évaluations continues et/ou ponctuelles	Le principe est présent et fonctionne bien (catégorie 1).
17. Évaluation des lacunes et communication à ce sujet	Le principe est présent et fonctionne, mais quelques améliorations sont nécessaires (catégorie 2).

### 3.1.3. Risques institutionnels majeurs

Au cours du premier trimestre 2022, le processus de gestion des risques/problèmes institutionnels est passé d'un exercice annuel à une **approche continue** de collecte et de suivi des éléments institutionnels. À cette fin, l'Agence a clarifié les critères d'impact et de probabilité. Les responsables chargés de la gestion des risques et du contrôle interne ont validé des critères améliorés pour normaliser et qualifier automatiquement les éléments potentiels au niveau institutionnel. En outre, pour tenir compte des conclusions de l'évaluation du CCI pour 2021, des **registres des risques et des problèmes** ont été créés au niveau de l'unité.

L'Agence présente l'état des **risques et problèmes institutionnels** au comité de gestion sur une base trimestrielle. En 2022, les rapports de situation ont été présentés en avril, juillet et octobre.

Au cours de l'année, l'eu-LISA a clôturé deux risques, en a rétrogradé cinq et en a identifié six nouveaux au niveau institutionnel. L'Agence a également proposé trois éléments pour l'exercice d'évaluation des risques par les pairs mené par le réseau des agences de l'UE (voir les risques 2017-01, 2020-06 et 2020-07 dans le **Tableau 14** ci-dessous).

**Tableau 14. Risques institutionnels en décembre 2022.**

Code risque	Description du risque institutionnel	Probabilité	Incidence	Propriétaire et autres contributeurs
2017-01	Cyberattaque externe ciblée et efficace visant l'infrastructure de l'eu-LISA	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Sécurité»
2018-01	Les mesures déjà prises pourraient ne pas suffire à garantir que la capacité du centre de données permettra à l'Agence d'héberger de nouveaux systèmes.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Gestion des infrastructures» et Chef du département «Services administratifs»
2018-06	Violation de la confidentialité: exposition accidentelle du public à des données sensibles lors de la réponse à des demandes d'informations publiques.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Sécurité»
2019-05	Manque d'espace physique disponible dans les délais pour répondre aux besoins fondamentaux de l'Agence.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef du département «Services administratifs» et chef de l'unité «Services administratifs», chef de l'unité «Ressources humaines»
2019-08	Modèle et capacité de support technique: l'augmentation importante du nombre de demandes adressées aux fonctions d'appui technique de l'Agence après la mise en service de nouveaux systèmes peut entraîner une grave dégradation de l'appui technique aux nouveaux systèmes et aux systèmes existants	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Exploitation des systèmes» et chef de l'unité «Sécurité», chef de l'unité «Ressources humaines»
2020-01	Contrôles juridiques insuffisants.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef du département «Opérations» et Chef du département «Services administratifs»
2020-04	Accords de niveau opérationnel – coordination des efforts dans le cadre d'un même projet/d'un même système entre plusieurs contractants dans l'écosystème contractuel transversal.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Livraison des programmes et des projets»/Secteur «Gestion des fournisseurs et des contrats» et unité «Finances»
2020-06	Difficultés pour engager des ressources répondant aux besoins de l'Agence - risque de ne pas trouver la «bonne personne» pour l'eu-LISA.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Ressources humaines»
2020-07	Lenteur de la transformation culturelle, changement de direction.	4 – très élevée	3 – élevée	Chef de l'unité «Ressources humaines/Secteur «Gestion des talents»
2020-08	Les contrats de maintien en état de marche ne sont pas suffisamment efficaces pour le matériel et les logiciels arrivés en fin de vie.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Planification et normes» et Chef de l'unité «Gestion des infrastructures»
2020-09	L'application insuffisante du système de gestion de la qualité existant pourrait l'empêcher d'être, contrairement à ce qui était prévu, un catalyseur clé permettant à l'Agence d'atteindre ses objectifs stratégiques.	3 – élevée	4 – très élevée	Secteur BGPE et unité «Gouvernance et capacités»
2020-10	Implication insuffisante des parties prenantes dans le modèle de collaboration requis par l'approche transversale des marchés publics.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Livraison des programmes et des projets»/Secteur «Gestion des fournisseurs et des contrats» et unité «Essai et transition»
2021-02	La documentation exacte, complète et mise à jour du système n'est pas conservée dans un répertoire central géré par l'eu-LISA.	3 – élevée	4 – très élevée	Unité «Planification et normes» et unité «Livraison des programmes et des projets»

2022-01	Le contrat-cadre TESTA-ng III pourrait expirer avant l'achèvement de la migration vers le futur réseau paneuropéen (FPEN).	4 – très élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Gestion des infrastructures»
2022-02	Des personnes (personnel et contractants de l'eu-LISA) pourraient être exposées à des champs électromagnétiques de haut niveau dans le sous-sol du centre de données.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef du département «Opérations» et chef du département «Services administratifs»
2022-04	Ressources insuffisantes pour la gestion des contrats de support externe.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef du département «Services administratifs»
2022-05	Absence de budget prévisionnel pour la maintenance de l'ICP.	4 – très élevée	4 – très élevée	Chef du département «Services administratifs» et chef du département «Opérations»
2022-06	Malgré une augmentation de 50 % du plafond, le lot 4 de support externe «Soutien administratif au siège de l'eu-LISA à Tallinn» pourrait être insuffisant avant son expiration en novembre 2023 (sur la base des schémas de consommation actuels).	4 – très élevée	4 – très élevée	Chef du département «Services administratifs»
2022-07	En raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la situation géopolitique en Europe a augmenté les risques pour les institutions, organes et agences de l'UE. Pour l'eu-LISA, les principaux risques sont liés à d'éventuelles cyberattaques et à la sécurité physique des sites.	3 – élevée	4 – très élevée	Chef de l'unité «Sécurité» et directeur exécutif

### 3.1.4. Mise en œuvre du plan d'action en faveur d'une stratégie de lutte antifraude pour 2022<sup>151</sup>

La stratégie antifraude de l'eu-LISA pour la période 2022-2024 poursuit trois objectifs stratégiques:

- respecter pleinement les principes de lutte contre la fraude,
- établir et maintenir un niveau élevé d'éthique dans toutes les activités de l'eu-LISA,
- développer et utiliser la collecte et l'analyse de données.

Le suivi régulier de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie antifraude 2022-2024 a indiqué qu'aucun des risques de fraude ne s'est concrétisé en 2022. Le plan d'action comporte 13 actions, chacune visant à atténuer un ou plusieurs risques de fraude. En décembre 2022, les résultats de l'exercice de suivi ont montré que l'Agence avait mis en œuvre sept des dix actions prévues (trois actions sont «en cours» dans le délai imparti), le taux de mise en œuvre s'élevant donc à 70 %.

Globalement, en termes quantitatifs, la mise en œuvre du plan d'action pour la stratégie anti-fraude de l'eu-LISA en 2022 semble suffisante pour l'année 2022. Toutefois, les propriétaires de l'action intensifieront les efforts nécessaires pour parvenir à une mise en œuvre complète dans les années à venir.

## 3.2. Conclusions de l'évaluation de l'efficacité du CCI

Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation indiquent que le **système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionne et est efficace, mais que des améliorations sont nécessaires (catégorie 2).**

<sup>151</sup> Rapport de suivi de l'IAC sur la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie antifraude pour 2022, réf. Ares(2023)523216, 24 janvier 2023.

Le résultat de l'évaluation montre que l'eu-LISA possède un environnement de contrôle bien établi, composé d'un ensemble de normes de conduite, de processus et de structures sur lesquels reposent les activités de contrôle interne. L'Agence examine et actualise en permanence son environnement de contrôle afin d'en accroître l'efficacité et l'efficience. L'Agence a veillé à ce que sa structure, ses lignes hiérarchiques, ses pouvoirs et ses responsabilités soient bien établis et revus selon les besoins. Malgré les efforts de l'eu-LISA, la rotation du personnel a augmenté et le taux d'occupation a chuté, principalement en raison du nombre de postes de courte durée et de grade inférieur proposés par l'eu-LISA. La nécessité de renforcer la responsabilité individuelle en matière de contrôle interne a également été identifiée.

Dans l'ensemble, l'eu-LISA peut s'appuyer sur sa stratégie et ses processus d'évaluation des risques pour définir efficacement ses objectifs, ainsi que pour identifier et analyser les risques. À la suite de l'adoption en novembre 2021 de la stratégie à long terme de l'eu-LISA pour 2021-2027, l'Agence a préparé la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie, mettant en correspondance les objectifs stratégiques avec les domaines d'activité et les principaux résultats attendus pour la période. L'Agence a continué à améliorer son approche de la tolérance au risque et de l'importance relative des programmes, en révisant également le règlement intérieur des comités de programme. Des progrès ont continué à être enregistrés dans l'identification des risques au niveau des unités, à l'aide de l'outil Planview. Le conseil d'administration a adopté la nouvelle stratégie antifraude pour 2022-2024, ainsi qu'un plan d'action identifiant 12 actions. En 2022, l'eu-LISA a connu d'importants changements au niveau des postes de direction, en particulier un changement de directeur exécutif et de comptable. Les changements ont été préparés à l'avance, et des solutions provisoires ont été mises en place pour assurer la continuité des deux fonctions.

L'évaluation de la composante «activités de contrôle» réalisée en 2023 a conclu que cette composante est partiellement présente et fonctionne et, par conséquent, elle a été rétrogradée de la catégorie 2 en 2022 à la catégorie 3. Cela est dû en grande partie à une lacune critique qui a été identifiée dans un résultat critique du projet de système central de l'EES. Les risques résiduels liés aux lacunes des activités de contrôle restent élevés, malgré les efforts déployés par l'Agence pour mettre en œuvre des mesures correctives. Des activités de contrôle ont été menées à différents niveaux dans le cadre des processus, procédures et mécanismes de gouvernance existants dans les différents services et unités. L'Agence a déployé des efforts considérables pour mettre en place de nouveaux contrôles de directive dans des domaines tels que la gestion des contrats, les marchés publics et l'approvisionnement, ainsi que pour assurer la transition vers le modèle opérationnel horizontal. L'Agence a continué à renforcer ses contrôles des technologies et de la sécurité informatique, avec de bons résultats. En outre, l'eu-LISA a renforcé le processus de signalement des exceptions en organisant un examen semestriel du registre et en formalisant le suivi des mesures correctives.

Les activités d'information et de communication de l'Agence suivent des procédures et des processus bien établis qui contribuent à la réalisation d'objectifs organisationnels plus larges. En 2022, l'eu-LISA a continué à renforcer ses contrôles sur la gestion de l'information et a révisé ses procédures de conservation des documents et sa politique de conservation à long terme, tout en adoptant les lignes directrices sur l'accès du public aux documents. L'eu-LISA a continué à gérer avec succès sa communication interne, en abordant également la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'eu-LISA a amélioré la clarté et la visibilité des différents canaux de communication à la disposition du personnel, par exemple les conseillers confidentiels et les lanceurs d'alertes. La communication externe a également été menée conformément au plan, et l'Agence a progressé dans la communication relative aux contrôles internes.

L'Agence a continué à renforcer le suivi et l'évaluation de ses contrôles internes. Ces derniers reposent sur des autoévaluations effectuées par le personnel dans son domaine de responsabilité, des activités de rédaction de rapports, l'analyse des exceptions et des cas de non-conformité, la mise en œuvre de la stratégie de lutte antifraude, des audits tant internes qu'externes, et sur le registre des risques internes.

### 3.3. Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

Je soussigné,

responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

en ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, déclare avoir communiqué au directeur exécutif, conformément au cadre de contrôle interne de l'eu-LISA, mon avis et mes recommandations concernant l'état général du contrôle interne au sein de l'Agence.

Je certifie par la présente que les informations fournies dans le présent rapport d'activité annuel consolidé et ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, fiables et complètes.

Luca Tagliaretti



4

# MANAGEMENT ASSURANCE

Declarations of assurance.

# Assurance relative à la gestion

## 4.1. Examen des éléments à l'appui de l'assurance

Cette section présente les éléments constitutifs qui sous-tendent l'assurance raisonnable donnée par l'ordonnateur dans sa déclaration d'assurance figurant dans le rapport annuel d'activité. Les éléments constitutifs de l'assurance de l'Agence peuvent être résumés comme suit:

### ↳ Élément constitutif n° 1: **Évaluation par la direction**

**Évaluation par la direction.** La direction de l'Agence a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu. Qui plus est, les risques sont surveillés et atténués de manière appropriée, et diverses améliorations et des renforcements sont mis en œuvre si nécessaire.

En outre, la direction de l'eu-LISA reconnaît la nécessité de maintenir l'efficacité de son cadre de contrôle interne et d'assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre aux fins de la réalisation des objectifs de l'Agence, tels qu'ils sont définis dans le règlement fondateur et dans la stratégie à long terme.

**Registre des exceptions et des cas de non-conformité.** La procédure formelle a été établie en 2013 et les lignes directrices correspondantes ont été élaborées en 2021. La procédure prévoit des mesures adaptées pour veiller à ce que tout cas exceptionnel de dérogation aux contrôles ou d'écart par rapport au cadre réglementaire établi soit soigneusement expliqué, consigné et rapporté, conformément au principe de transparence. Toutes les exceptions et tous les cas de non-conformité doivent être documentés et enregistrés, et toutes les exceptions doivent être approuvées au niveau approprié avant qu'une action ne soit prise. Conformément aux lignes directrices de l'eu-LISA, la direction est chargée d'assurer le suivi de tous les cas signalés deux fois par an, au moyen d'un rapport analytique spécifique.

En 2022, au total, 21 exceptions et 10 cas de non-conformité ont été consignés par l'eu-LISA. Tous les cas enregistrés, ainsi que les mesures correctives et d'atténuation, ont été analysés et examinés par la direction de l'Agence au troisième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, ce qui a donné lieu à des actions d'amélioration visant à réduire au minimum leur occurrence. Ces analyses ont également servi à repérer les lacunes pour l'évaluation de l'efficacité du CCI.

### ↳ Élément constitutif n° 2: **Résultats des audits externes**

La Cour des comptes européenne (CCE) a adressé la déclaration d'assurance suivante au Parlement européen et au Conseil:

**Opinion sur la fiabilité des comptes:** La CCE estime que les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2021, le résultat de ses opérations, ses flux de trésorerie, ainsi que l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. Ces dernières sont fondées sur les normes comptables internationalement admises pour le secteur public.

**Opinion sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes:** La CCE estime que les recettes sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

**Opinion sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes:** En ce qui concerne les paiements, la CCE a mis au jour un montant total de paiements de 18,11 millions d'EUR affectés par des cas de non-conformité, ce qui représente 6,2 % des crédits de paiement disponibles en 2021, et dépasse dès lors le seuil d'importance relative fixé pour l'audit et donne lieu à une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes.

### ↳ Élément constitutif n° 3: **Suivi de réserves formulées durant les périodes de référence antérieures**

La déclaration d'assurance formulée par l'ordonnateur dans le rapport d'activité annuel consolidé pour 2021 ne contenait pas de réserve.

### 4.1.1. Conclusion

Sur la base des informations fournies au chapitre 3 du présent rapport, il est possible de conclure que les contrôles internes ne présentent aucune lacune significative qui pourrait avoir une incidence sur la déclaration d'assurance.

## 4.2. Réserves

Sur la base des informations fournies ci-dessus, l'ordonnateur a émis les réserves suivantes concernant la déclaration d'assurance de la direction pour 2022:

- la mise en service du SIS renouvelé a été reportée de novembre 2022 à mars 2023,
- en janvier 2023, le conseil d'administration de l'eu-LISA a conclu que la mise en service du système d'entrée/sortie en mai 2023 n'était plus réalisable. Ce retard a également repoussé la mise en service du BMS partagé,
- compte tenu des observations découlant des audits internes et externes, il existe des faiblesses de contrôle dans le contexte des programmes et projets opérationnels qui affectent la régularité des activités de passation de marchés et de gestion des contrats réalisées au cours de l'exercice 2022,
- le processus de contentieux avec le contractant en construction (lié à la première extension du site technique de l'eu-LISA à Strasbourg), qui s'est poursuivi devant le Tribunal de deuxième instance de Strasbourg, a été finalisé au début de l'année 2023 par une médiation extrajudiciaire, et la signature d'un accord bilatéral est imminente.



5

**DECLARATION  
OF ASSURANCE**

# Déclaration d'assurance

Je soussignée,

Directrice exécutive de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information

à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

En ma qualité d'ordonnatrice,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

J'affirme en outre avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, les contrôles ex post (c.-à-d. les audits du service d'audit interne de la Commission européenne, les audits de la structure d'audit interne de l'eu-LISA et les audits de la Cour des comptes européenne) relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence ou de ses parties prenantes.

Il convient toutefois d'émettre les réserves suivantes:

- en janvier 2023, le conseil d'administration de l'eu-LISA a conclu que la mise en service du système d'entrée/sortie en mai 2023 n'était plus réalisable. Le retard du programme EES a également reporté la mise en service du BMS partagé. Un nouveau calendrier plus réaliste est actuellement en cours de discussion avec les parties prenantes de l'Agence, y compris la Commission européenne et le Conseil. L'allongement du délai de mise en service est susceptible d'avoir une incidence sur les ressources, tant humaines que financières, nécessaires pour achever le développement.
- Animée par sa trajectoire de croissance rapide, l'Agence développe un ensemble de systèmes complexes et compliqués. Elle évolue dans un environnement dynamique qui nécessite de l'agilité, tout en exigeant une conformité totale avec les règles de l'UE. Cela crée un contexte particulièrement difficile.
- Pour soutenir cette évolution dynamique, l'eu-LISA a déployé de plus en plus d'efforts au renforcement de ses systèmes et capacités de contrôle interne et continuera à le faire. En 2023, l'Agence poursuivra ces efforts en tant qu'initiatives prioritaires pour réaliser des progrès significatifs dans les domaines où des améliorations sont nécessaires, c'est-à-dire, comme le soulignent le rapport annuel d'évaluation du cadre de contrôle interne 2023 et les audits, plus particulièrement dans les domaines de la gestion des contrats pour les programmes et projets opérationnels.

Je tiens également à souligner que j'ai pris mes fonctions de directrice exécutive de l'eu-LISA le 16 mars 2023.

*[Signature électronique qualifiée]*



# 6

## ANNEXES

Annexes provide a more detailed overview of utilising resources while ensuring additional transparency regarding the Agency's work and operations.

# Annexe I. Statistiques sur les activités de base

## Gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI

### Disponibilité des systèmes

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
3	Disponibilité du système central d'Eurodac	vert ≥ 99,99 % 99,99 % > orange ≥ 99,50 % rouge < 99,50 %		99,80 %	99,88 %	Atteint
6	Disponibilité du système central du SIS	vert ≥ 99,99 % 99,99 % > orange ≥ 99,50 % rouge < 99,50 %		99,98 %	99,94 %	Atteint
8	Disponibilité du système central du VIS	vert ≥ 99,99 % 99,99 % > orange ≥ 99,50 % rouge < 99,50 %		99,98 %	99,69 %	Atteint

### Temps de réponse

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
4	Délai de réponse du système central d'Eurodac	vert ≥ 99,45 % 99,45 % > orange ≥ 90 % rouge < 90 %		100,00 %	99,99 %	Atteint
7	Délai de réponse du système central du SIS	vert ≥ 99,5 % 99,5 % > orange ≥ 99 % rouge < 99 %		99,85 %	98,98 %	Non atteint
9	Délai de réponse du système central du VIS	vert = 100 % 100 % > orange ≥ 90 % rouge < 90 %		99,90 %	99,70 %	Atteint

### Disponibilité de l'infrastructure de communication

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
5	Disponibilité du réseau étendu (WAN) (pour les systèmes SIS et VIS)	vert ≥ 99,99 % 99,99 % > orange ≥ 99,50 % rouge < 99,50 %		99,9988 %	99,9984 %	Atteint

## Support opérationnel et formation

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
16	<b>Formation à l'intention des États membres sur les systèmes JAI</b>					
	taux de satisfaction (échelle 1-6)	moyenne > 4	4,5	5,4	5,4	Atteint
19	<b>Satisfaction des clients: % d'utilisateurs finaux satisfaits voire très satisfaits du fonctionnement global des systèmes JAI</b>					
		≥ 80 %		95 %	97 %	Atteint
20	<b>Performance du support utilisateurs de l'eu-LISA</b>					
		≥ 75 %		95,00 %	82,37 %	Atteint

## Sécurité

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
1	<b>Pourcentage des objectifs de sécurité mis en œuvre (conformément à la législation)</b>					
		100 %	100 %	100 %	100 %	Atteint
2	<b>Nombre d'exercices d'urgence, de sécurité et liés à la continuité des activités effectués annuellement</b>					
		2	2	2	3	Atteint (un par site)

## Gouvernance et conformité

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
21	<b>Évaluation du projet: évaluation de l'achèvement par rapport aux paramètres de qualité/coût/temps définis, en tenant compte des tolérances du projet</b>					
		< 10 %	9,19 %	15,75 %	16,59 %	Non atteint
22	<b>Gestion du projet: évaluation de la conformité des projets terminés par rapport à la méthodologie de gestion de projet de l'eu-LISA pendant le cycle de vie du projet</b>					
	petits projets	> 75 %	S/O	20 %	S/O	Pas de petits projets dans le champ d'application
	projets moyens	> 80 %	71 %	76,2 %	66 %	Non atteint
	projets de grande envergure	> 85 %	73,5 %	S/O	74 %	Non atteint
23	<b>Audit: (A) Pourcentage des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits</b>					
	critiques	100 %	S/O	S/O	S/O	Non atteint
	très importantes	≥ 90 %	67 %	72 %	63 %	Non atteint
	importantes	≥ 80 %	60 %	85 %	62 %	Non atteint
23	<b>Audit: (B) Nombre et ancienneté des recommandations d'audit en attente</b>					
	recommandations en attente depuis moins de 6 mois	≤ 4	2	3	4	Partiellement atteint
	recommandations en attente depuis 6 mois à 1 an	≤ 2	1	0	0	Atteint
	recommandations en attente depuis plus d'un an	≤ 1	10	6	8	Non atteint

## Administration et assistance générale

N°	KPI institutionnel	Objectif	2020	2021	2022	Statut
15	<b>Indicateur environnemental: empreinte carbone</b>					
		base de référence	341,04 tonnes	401 tonnes	570 tonnes <sup>152</sup>	champ d'application modifié
10	<b>Taux d'annulation des crédits de paiement</b>					
		< 5 %	13,60 %	7,00 %	10,6 %	non atteint
11	<b>Taux d'exécution des crédits budgétaires (%)</b>					
		95-99 %	99,10 %	100,00 %	99,0 % (y compris re non automatique)	atteint
12	<b>Taux d'exécution des paiements (%)</b>					
		> 95 %	99,00 %	99,00 %	91,6 %	non atteint
13	<b>Ratio des ressources administratives et des ressources opérationnelles par rapport à l'ensemble des ressources humaines (personnel et END) (%)</b>					
	administratives	20 %	16,50 %	16,90 %	16,3 %	atteint
	opérationnelles	70 %	72,50 %	73,20 %	74,7 %	atteint
14	<b>Pourcentage de paiements effectués dans les délais légaux (%)</b>					
		> 87,5 %	95,90 %	99,00 %	90,1 %	atteint
17	<b>Efficacité des procédures de marché</b>					
		< 25 %	11 %	21,40 %	9,5	atteint
18	<b>Gestion des acquisitions: projets de marchés publics respectant les délais</b>					
		> 60 %	163,6 %	80,10 %	140	atteint
24	<b>Taux d'absentéisme annuel:</b>					
	a) nombre moyen de jours de maladie	< 15 jours par employé		4,1 jours	7,5 jours	atteint
	b) % du personnel en congé de longue maladie	< 10 %		3,2 %	4,6 %	atteint
	c) % du personnel ne prenant pas de congé de maladie	> 15 %		51,6 %	42 %	atteint
25	<b>Rotation annuelle du personnel (%)</b>					
		≤ 5 %		5,48 %	7,1 %	non atteint
26	<b>Taux d'occupation annuel (%)</b>					
		> 94 %		94,2 %	82 %	non atteint
27	<b>Indice de rétention des talents</b>					
		> 0		0,2	0,3	atteint
28	<b>Niveau d'engagement du personnel</b>					
		≥ 63 %		7,3 (indice) <sup>153</sup>	7,3	atteint
29	<b>Incidence de la communication externe de l'eu-LISA</b>					
	a) réseaux sociaux	+200 «followers» par plateforme et par an	LinkedIn: +1888 Twitter: +477 Facebook: +332	YouTube: +37 % Twitter: +35 % Facebook: +20 %	LinkedIn: +42 % YouTube: +25 % Twitter: +21 % Facebook: +15 %	atteint
	b) satisfaction concernant les événements liés à l'engagement	> 90 %	84 %	80 %	86,3 %	partiellement atteint (en raison d'engagements en ligne)
	c) taux de participation	> 95 %	105 % <sup>154</sup>	95 %	95,3 %	atteint

<sup>152</sup> Comprend les émissions de CO<sub>2</sub> de l'immeuble de bureaux temporaire à Illkirch, Strasbourg, France.

<sup>153</sup> La méthode de collecte des données a été modifiée. Cet indice est égal à 73 %.

<sup>154</sup> Ceci est dû au changement de format de participation. La base de référence était la participation en personne, mais en raison des restrictions imposées par la COVID-19, l'événement a dû être organisé uniquement en ligne, ce qui a permis d'augmenter considérablement le nombre de participants.

30 Incidence de la communication interne de l'eu-LISA (enquête de satisfaction)					
a) taux de participation	> 51 %	52 %	55 %	59 %	atteint
b) taux de satisfaction (canaux internes et activités pour le personnel)	> 70 %	93 %	93 %	91 %	atteint

## Annexe II. Statistiques sur la gestion financière

### Budget initial, transferts et budgets rectificatifs

Le tableau ci-après récapitule par chapitre les transferts budgétaires internes effectués en 2022 pour les financements C1.

Chapitre du budget	Crédits d'engagement (en millions d'euros)				Crédits de paiement (en millions d'euros)			
	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif
A-11 Traitements et allocations	41,25	-4,58		36,67	41,25	-4,58		36,67
A-12 Dépenses liées au recrutement	1,06			1,06	1,06			1,06
A-13 Frais de missions	0,66			0,66	0,66			0,66
A-14 Infrastructure à caractère sociomédical	2,23	-0,11		2,13	2,23	-0,11		2,13
A-15 Formation du personnel	0,60	0,11		0,71		0,60	0,11	0,71
<b>TITRE 1 – DÉPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>45,80</b>	<b>-4,58</b>		<b>41,22</b>	<b>45,80</b>	<b>-4,58</b>		<b>41,22</b>
A-20 Location d'immeubles et frais accessoires	3,92	0,57		4,49	3,92	0,57		4,49
A-21 Technologie de l'information et des télécommunications institutionnelles	4,10	0,00		4,10	4,10	0,00		4,10
A-22 Biens meubles et frais accessoires	0,29	-0,11		0,18	0,29	-0,11		0,18
A-23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,86	-0,55		1,30	1,86	-0,55		1,30
A-24 Affranchissement	0,04	-0,02		0,02	0,04	-0,02		0,02
A-25 Conseil d'administration	0,71	-0,20		0,51	0,71	-0,20		0,51
A-26 Information et publications	0,55	0,85		1,40	0,55	0,85		1,40
A-27 Services de support externe	8,35	1,49		9,84	8,35	1,49		9,84
A-28 Sécurité	4,26	-0,61		3,65	4,26	-0,61		3,65
<b>TITRE 2 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT et D'INFRASTRUCTURE</b>	<b>24,07</b>	<b>1,42</b>		<b>25,49</b>	<b>24,07</b>	<b>1,42</b>		<b>25,49</b>
B3-0 Infrastructure	101,98	22,99		124,97	90,63	-11,18		79,45
B3-1 Applications	136,74	-18,06		118,68	127,39	15,34		142,73
B3-8 Activités de soutien opérationnel	11,05	-1,77		9,27	8,61	-0,99		7,62
<b>TITRE 3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>249,77</b>	<b>3,16</b>		<b>252,93</b>	<b>226,64</b>	<b>3,16</b>		<b>229,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>319,64</b>	<b>0,00</b>		<b>319,64</b>	<b>296,51</b>	<b>0,00</b>		<b>296,51</b>

### Exécution du budget de l'eu-LISA pour 2022 (source de financement C1)

Uniquement en ce qui concerne les crédits 2022 – Source de financement C1.

Titre du budget	Engagements (C1, en millions d'euros)			Paiements (C1, en millions d'euros)		
	Budgétisé	Utilisé	%	Budgétisé	Utilisé	%
<b>Titre 1 – Dépenses de personnel</b>	<b>41,22</b>	<b>38,03</b>	<b>92,3 %</b>	<b>41,22</b>	<b>38,03</b>	<b>92,2 %</b>
<i>dont exécutés</i>		38,03	92,3 %		37,36	90,6 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					0,67	1,6 %
<b>Titre 2 – Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure</b>	<b>25,49</b>	<b>25,49</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,49</b>	<b>25,49</b>	<b>100,0%</b>
<i>dont exécutés</i>		25,49	100 %		11,78	46,2 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					13,71	53,8 %

<b>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</b>	<b>252,93</b>	<b>252,93</b>	<b>100,0%</b>	<b>229,80</b>	<b>207,95</b>	<b>90,5 %</b>
<i>dont exécutés</i>		227,78	90,1 %		207,95	90,5 %
<i>dont non automatiquement reportés</i>		25,15	9,9 %		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>319,64</b>	<b>316,45</b>	<b>99,0 %</b>	<b>296,51</b>	<b>271,47</b>	<b>91,6 %</b>
<i>dont exécutés</i>		291,29	91,1 %		257,09	86,7 %
<i>dont non automatiquement reportés et reportés automatiquement</i>		25,15	7,9 %		14,368	4,8 %

## Exécution du budget d'autres sources de financement

Outre le budget de l'exercice (source de financement C1), l'Agence a exécuté des crédits:

- de recettes allouées internes (source de financement C4)<sup>155</sup>;
- d'engagements reportés (dissociés au titre 3 et non dissociés aux titres 1 et 2) et des crédits de paiement (non dissociés uniquement) correspondants des exercices précédents (source de financement C8)<sup>156</sup>;
- de recettes allouées externes, comme contributions des pays associés conformément à l'article 46, paragraphe 3, point b), du règlement fondateur de l'eu-LISA (source de financement R0<sup>157</sup>, titre 3 uniquement).

Titre budgétaire	Source de financement	Engagement			Paiement			
		Budgétisé (en millions d'euros)	Utilisé (en millions d'euros)	%	Budgétisé (en millions d'euros)	Utilisé* (en millions d'euros)	%	
A-1	Dépenses de personnel	C1	41,22	38,03	92,3 %	41,22	37,36	90,6 %
		C4	0,00	0,00	100 %	0,00	0,00	100 %
		C8	0,70	0,48	69,0 %	0,70	0,48	69,0 %
		<b>Sous-total</b>	<b>41,92</b>	<b>38,51</b>	<b>91,9 %</b>	<b>41,92</b>	<b>37,85</b>	<b>90,3 %</b>
A-2	Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	25,49	25,49	100,0%	25,49	11,78	46,2 %
		C4	0,02	0,02	100 %	0,02	0,00	20,6 %
		C8	11,10	10,08	90,7 %	11,10	10,08	90,7 %
		<b>Sous-total</b>	<b>36,61</b>	<b>35,58</b>	<b>97,2 %</b>	<b>36,61</b>	<b>21,86</b>	<b>59,7 %</b>
B0-3	Dépenses opérationnelles	C1**	252,93	252,93	100 %	229,80	207,95	90,5 %
		C8	349,36	348,25	99,7 %			
		R0	58,67	0,00	0,0 %	58,67	0,00	0,0 %
		<b>Sous-total</b>	<b>660,96</b>	<b>601,18</b>	<b>91,0 %</b>	<b>288,47</b>	<b>207,95</b>	<b>72,1 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>739,49</b>	<b>675,28</b>	<b>91,3 %</b>	<b>367,00</b>	<b>267,66</b>	<b>72,9 %</b>	

■ \* S'agissant des C1 (titre 3), la somme de 57,06 millions d'euros se rapporte au paiement des engagements pour l'exercice. Le montant restant, soit 150,90 millions d'euros, a été utilisé pour couvrir les engagements d'exercices précédents.

■ \*\* L'engagement utilisé comprend un report non automatique de 25,15 millions d'euros.

<sup>155</sup> Crédits provenant des recettes affectées internes de l'exercice.

<sup>156</sup> Report des engagements (dissociés et non dissociés) et des crédits de paiement (non dissociés). Lorsque des engagements sont pris sur des crédits non dissociés et que les montants correspondants n'ont pas été entièrement payés, les crédits de paiement correspondant au montant de l'engagement restant à liquider sont reportés automatiquement au seul exercice suivant. Dans ce cas, la source de financement passe de C1 à C8. Les crédits sont donc reportés à l'exercice suivant et les engagements correspondants sont reportés. Dans le cas des crédits dissociés pour lesquels les montants engagés n'ont pas encore été payés, les engagements sont reportés automatiquement, de même que les crédits d'engagement correspondants (c'est-à-dire la source de financement C8). En revanche, les crédits de paiement ne sont pas reportés, et d'autres sources de financement devront être trouvées pour l'exercice suivant (c'est-à-dire la source de financement C1).

<sup>157</sup> Crédits provenant des recettes affectées externes (de l'exercice et reportés).

## Virements budgétaires effectués en 2022

En 2022, les opérations de virement interne suivantes ont été réalisées au titre de l'article 26 du règlement financier de l'Agence. Ces virements avaient pour objectif de garantir une affectation budgétaire optimale des crédits d'engagement et de paiement. L'Agence a effectué trois virements conformément à l'article 26, paragraphe 1, du règlement financier de l'eu-LISA. Aucun virement n'a été effectué au titre de l'article 26, paragraphe 2, du règlement financier de l'Agence.

Virement budgétaire <sup>158</sup>	Titre budgétaire	Titre 1 Dépenses de personnel		Titre 2 Dépenses opérationnelles et d'infrastructure		Titre 3 Dépenses opérationnelles	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	LIS.4351					Virement au sein du titre budgétaire	
2	LIS.4367	-984 000	-984 000	984 000	984 000	Virement au sein du titre budgétaire	
	LIS.4368					Virement au sein du titre budgétaire	
3	LIS.4371					Virement au sein du titre budgétaire	
4	LIS.4376	-1 000 000	-1 000 000	1 000 000	1 000 000	Virement au sein du titre budgétaire	
5	LIS.4386	Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire	
6	LIS.4395	Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire	
	LIS.4396			Virement au sein du titre budgétaire			
7	LIS.4408			Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire	
8	LIS.4424					Virement au sein du titre budgétaire	
	LIS.4425	-2 595 500	-2 595 500	-567 988	-567 988	3 163 488	3 163 488
9	LIS.4428					Virement au sein du titre budgétaire	
<b>TOTAL</b>		<b>-4 579 500</b>	<b>-4 579 500</b>	<b>1 416 012</b>	<b>1 416 012</b>	<b>3 163 488</b>	<b>3 163 488</b>

## Liste détaillée des virements budgétaires (toutes sources de financement confondues)

Virement budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	LIS.4351	10/03/2022	B03100 Projets SIS II	-1 500 000,00	-1 500 000,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	-6 000,00	0,00
			B03102 Refonte du SIS II	1 506 000,00	1 500 000,00
			B03110 Projets VIS/BMS	-3 808 608,02	0,00
			B03120 Projets EURODAC	3 808 608,02	0,00
			B03130 Projets EES	6 000 000,00	0,00
			B03131 Maintenance opérationnelle de l'EES	-6 000 000,00	0,00

<sup>158</sup> Les virements budgétaires entre titres sont indiqués en valeur totale en euros.

Virement budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03810 Soutien extérieur	0,00	-146 955,00
			B03811 Conseils et études	0,00	146 955,00
			B03822 Évaluations Schengen	49 500,00	49 500,00
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-49 500,00	-49 500,00
2	LIS.4367	21/04/2022	A01110 Traitements et indemnités des AC	-984 000,00	-984 000,00
			A01400 Visite médicale annuelle	31 000,00	31 000,00
			A01403 Activités sociales	-31 000,00	-31 000,00
			A02600 Information, publication et multimédias	984 000,00	984 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	19 000 000,00	19 000 000,00
			B03002 Site de secours - frais de fonctionnement	0,00	250 000,00
			B03003 Interopérabilité	-8 000 000,00	-8 000 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-4 000 000,00
			B03102 Refonte du SIS II	0,00	2 400 000,00
			B03110 Projets VIS/BMS	0,00	-1 200 000,00
			B03120 Projets EURODAC	0,00	340 000,00
			B03130 Projets EES	0,00	3 500 000,00
			B03131 Maintenance opérationnelle de l'EES	-3 000 000,00	-6 500 000,00
			B03140 Projets ETIAS	-4 000 000,00	0,00
			B03150 Projets ECRIS	-4 000 000,00	-5 790 000,00
	LIS.4368		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	6 900 000,00	6 900 000,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	-2 300 000,00	-2 300 000,00
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	-2 300 000,00	-2 300 000,00
			B03121 Maintenance opérationnelle d'EURODAC	-2 300 000,00	-2 300 000,00
3	LIS.4371	28/06/2022	B03002 Site de secours - frais de fonctionnement	300 000,00	0,00
			B03003 Interopérabilité	0,00	-4 000 000,00
			B03100 Projets SIS II	0,00	3 000 000,00
			B03102 Refonte du SIS II	0,00	1 000 000,00
			B03110 Projets VIS/BMS	-1 461 606,00	-2 000 000,00
			B03120 Projets EURODAC	1 161 606,00	0,00
			B03130 Projets EES	0,00	2 000 000,00
			B03140 Projets ETIAS	0,00	2 000 000,00
			B03150 Projets ECRIS	0,00	-2 000 000,00
			B03810 Soutien extérieur	500 000,00	500 000,00
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-500 000,00	-500 000,00
4	LIS.4376	08/08/2022	A01100 Traitements et indemnités des AT	-1 000 000,00	-1 000 000,00
			A02700 Services de support administratif externe	1 000 000,00	1 000 000,00
			B03003 Interopérabilité	0,00	-7 000 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	-7 400 000,00
			B03100 Projets SIS II	0,00	3 500 000,00
			B03110 Projets VIS/BMS	-3 814 123,22	-6 300 000,00
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	0,00	1 800 000,00
			B03120 Projets EURODAC	0,00	1 000 000,00
			B03130 Projets EES	1 814 123,22	7 400 000,00
			B03140 Projets ETIAS	0,00	7 000 000,00

Virement budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03150 Projets ECRIS	0,00	-2 360 000,00
			B03810 Soutien extérieur	3 500 000,00	3 300 000,00
			B03811 Conseils et études	0,00	60 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	-500 000,00	-500 000,00
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-1 000 000,00	-500 000,00
5	LIS.4386	27/09/2022	A01402 École européenne	-100 000,00	-100 000,00
			A01500 Formation du personnel	100 000,00	100 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	98 189,00	98 189,00
			A02200 Autres équipements techniques et installations	-98 189,00	-98 189,00
			B03001 Sécurité des systèmes et continuité des activités	180 000,00	0,00
			B03100 Projets SIS II	200 000,00	0,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	-200 000,00	0,00
			B03110 Projets VIS/BMS	-180 000,00	0,00
			B03130 Projets EES	13 961 000,00	0,00
			B03131 Maintenance opérationnelle de l'EES	-247 194,00	0,00
			B03150 Projets ECRIS	-13 713 806,00	0,00
6	LIS.4395	06/12/2022	A01402 École européenne	-5 000,00	-5 000,00
			A01500 Formation du personnel	5 000,00	5 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	461 000,00	461 000,00
			A02100 Technologie de l'information et de la communication institutionnelle	-29,04	-29,04
			A02210 Mobilier et matériel de bureau	-9 971,22	-9 971,22
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-1 767,73	-1 767,73
			A02300 Fournitures de bureau	-25 556,42	-25 556,42
			A02320 Frais juridiques	-93 000,00	-93 000,00
			A02331 Frais de RH	-2 551,85	-2 551,85
			A02400 Affranchissement	-22 500,00	-22 500,00
			A02510 Autres réunions	-100 462,63	-100 462,63
			A02600 Information, publication et multimédias	-102 236,83	-102 236,83
			A02700 Services de support administratif externe	190 236,83	190 236,83
			A02800 Sécurité interne	-293 161,11	-293 161,11
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	5 218 037,91	-1 000 000,00
			B03001 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	222 000,00
			B03002 Site de secours - frais de fonctionnement	0,00	10 000,00
			B03003 Interopérabilité	0,00	-3 800 000,00
			B03010 Réseaux étendus	-5 218 037,91	-1 000 000,00
			B03100 Projets SIS II	0,00	2 000 000,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	0,00	-1 000 000,00
			B03102 Refonte du SIS II	0,00	-1 000 000,00
			B03110 Projets VIS/BMS	0,00	-1 000 000,00
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	0,00	3 000 000,00
			B03112 Refonte du VIS/BMS	0,00	-5 600 000,00

Virement budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03121 Maintenance opérationnelle d'EURODAC	0,00	-1 000 000,00
			B03130 Projets EES	2 185 168,56	14 918 125,00
			B03131 Maintenance opérationnelle de l'EES	-633 168,56	-593 089,00
			B03140 Projets ETIAS	0,00	1 902 101,00
			B03141 Maintenance opérationnelle de l'ETIAS	0,00	-602 101,00
			B03150 Projets ECRIS	0,00	-3 900 000,00
			B03151 Maintenance opérationnelle de l'ECRIS	0,00	-227 036,00
			B03810 Soutien extérieur	0,00	-200 000,00
			B03811 Conseils et études	186 615,00	0,00
			B03820 Groupes consultatifs	-150 000,00	-500 000,00
			B03821 Autres réunions et missions	-182 000,00	-182 000,00
			B03822 Évaluations Schengen	-20 000,00	0,00
			B03830 Apprentissage et développement opérationnels	-500 000,00	-250 000,00
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-886 615,00	-198 000,00
	LIS.4396		A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	8 563,80	8 563,80
			A02320 Frais juridiques	-8 425,00	-8 425,00
			A02400 Affranchissement	-80,80	-80,80
			A02600 Information, publication et multimédias	-58,00	-58,00
7	LIS.4408	15/12/2022	A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	6 822,70	6 822,70
			A02300 Fournitures de bureau	-6 822,70	-6 822,70
			A02320 Frais juridiques	-88 169,32	-88 169,32
			A02330 Autres dépenses courantes	-327 770,48	-327 770,48
			A02700 Services de support administratif externe	415 939,80	415 939,80
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	8 499 900,00	4 730 000,00
			B03001 Sécurité des systèmes et continuité des activités	-76 537,32	0,00
			B03002 Site de secours - frais de fonctionnement	-528,76	0,00
			B03003 Interopérabilité	3 792 400,00	-1 800 000,00
			B03100 Projets SIS II	2 317 124,22	0,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	-4 267 576,54	0,00
			B03110 Projets VIS/BMS	-3 539 063,07	-2 710 000,00
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	-1 446 686,26	0,00
			B03112 Refonte du VIS/BMS	-2 992 400,00	0,00
			B03120 Projets EURODAC	-98 061,96	-200 000,00
			B03130 Projets EES	622 465,39	1 520 000,00
			B03141 Maintenance opérationnelle de l'ETIAS	-1 326 000,00	0,00
			B03150 Projets ECRIS	0,00	423 910,22
			B03151 Maintenance opérationnelle de l'ECRIS	-485 047,00	0,00
			B03810 Soutien extérieur	-14 709,00	-590 910,22
			B03811 Conseils et études	100,00	-100 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	-530 863,84	-400 000,00
			B03822 Évaluations Schengen	0,00	-20 000,00
			B03830 Apprentissage et développement opérationnels	-210 981,61	-103 000,00

Virement budgétaire n°	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-243 534,25	-750 000,00
8	LIS.4424	21/12/2022	B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-6 900 000,00	-6 900 000,00
			B03101 Maintenance opérationnelle du SIS II	2 300 000,00	2 300 000,00
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	2 300 000,00	2 300 000,00
			B03121 Maintenance opérationnelle d'EURODAC	2 300 000,00	2 300 000,00
	LIS.4425		A01110 Traitements et indemnités des AC	-2 595 500,00	-2 595 500,00
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	-44,98	-44,98
			A02320 Frais juridiques	-8 840,68	-8 840,68
			A02500 Réunions du CA	-86 659,43	-86 659,43
			A02510 Autres réunions	-10 716,86	-10 716,86
			A02600 Information, publication et multimédias	-30 085,40	-30 085,40
			A02700 Services de support administratif externe	-113 430,67	-113 430,67
			A02800 Sécurité interne	-318 210,46	-318 210,46
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	-775 416,06	249 315,61
			B03001 Sécurité des systèmes et continuité des activités	-847,75	0,00
			B03003 Interopérabilité	-2 964 341,82	0,00
			B03010 Réseaux étendus	3 034 788,15	2 355 472,54
			B03100 Projets SIS II	-248 254,07	-350 000,00
			B03102 Refonte du SIS II	-1 500 399,28	0,00
			B03110 Projets VIS/BMS	22 987 373,97	128 700,33
			B03111 Maintenance opérationnelle du VIS/BMS	2 663 141,99	0,00
			B03112 Refonte du VIS/BMS	-9 783 590,73	0,00
			B03130 Projets EES	-5 306 443,79	40 000,00
			B03140 Projets ETIAS	-3 727 244,78	800 000,00
			B03810 Soutien extérieur	-1 113 542,00	0,00
			B03811 Conseils et études	0,00	18 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	-43 064,89	-18 000,00
			B03821 Autres réunions et missions	-11 363,00	0,00
			B03830 Apprentissage et développement opérationnels	-2 300,72	0,00
			B03831 Formation à l'intention des États membres	-45 006,74	-60 000,00
9	LIS.4428	22/12/2022	B03010 Réseaux étendus	4 854,40	0,00
			B03130 Projets EES	407,08	0,00
			B03822 Évaluations Schengen	-5 261,48	0,00



# Annexe IV. Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines

## Tableau des effectifs de l'eu-LISA pour 2022

Le tableau des effectifs de 2022 comprenait 215 postes d'AT.

**Tableau 15. Tableau des effectifs 2022.**

Catégorie et grade	Agents temporaires	Catégorie et grade	Agents temporaires
AD 16	0	S/O	S/O
AD 15	1	AST 11	0
AD 14	1	AST 10	0
AD 13	3	AST9	1
AD 12	4	AST 8	3
AD 11	9	AST7	4
AD 10	11	AST6	12
AD 9	19	AST 5	12
AD 8	32	AST 4	10
AD 7	15	AST 3	11
AD 6	36	AST 2	0
AD 5	31	AST 1	0
<b>Total AD</b>	<b>162</b>	<b>Total AST</b>	<b>53</b>

## Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste

Le **tableau 16** présente les niveaux auxquels les fonctions clés reprises par la Commission européenne sont représentées à l'eu-LISA. S'agissant des fonctions dont la dénomination est différente, les deux intitulés sont présentés dans le tableau. Les grades de base qui sont plus élevés que ceux mentionnés à l'article 53 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAAA) sont dus aux recrutements durant la phase de lancement de l'Agence, lorsque des grades plus élevés étaient attribués dans le tableau des effectifs de l'eu-LISA.

**Tableau 16. Niveaux d'entrée des fonctions clés.**

Fonctions clés	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)	Groupe de fonctions, grade de recrutement	Fonction
Chef de service (niveau 2)	AT	AD 12	Administration/opérations
Chef d'unité (niveau 3)	AT	AD 9	Administration/opérations
Chef de secteur (niveau 4) (pas de rôle de chef d'entité)	AT, AC	AD 5, AD 7	Administration/opérations
Administrateur principal	AT	AD 7	Administration/opérations
Administrateur	AT, AC	AD 5, AD 6, GF IV	Administration/opérations
Chef du département «Services administratifs»	AT	AD 12	Administration
Chef de l'unité «Ressources humaines»	AT	AD 9	Administration
Chef de l'unité «Finances et marchés publics»	AT	AD 10	Neutre
Chef de l'informatique (Chef de l'unité «Services administratifs»)	AT	AD 9	Administration

Secrétaire/assistant/assistant du chef de service ou du chef d'unité <sup>159</sup>	AT, AC	AST 3, GF III	Administration/opérations
Délégué à la protection des données	AT	AD 8	Administration
Agent comptable	AT	AD 9	Neutre
Chef de la structure d'audit interne	AT	AD 9	Administration/neutre
Assistant personnel du directeur exécutif	AT	AST 5	Administration

## Exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA

Fin 2022, l'eu-LISA a réalisé son exercice d'évaluation comparative conformément à la méthode convenue par les chefs d'administration des agences européennes en 2014. Cette méthode a été élaborée en adaptant, en affinant et en développant la méthode d'examen analytique de la Commission. L'examen analytique classe les ressources humaines en fonction du rôle organisationnel de chaque poste. L'objectif principal de cet exercice est de générer des chiffres relatifs au nombre de postes de «soutien administratif et coordination», «opérationnels» et «neutres» dans toutes les entités organisationnelles, afin de comparer les résultats aux années précédentes. L'évaluation a porté sur tous les postes de l'eu-LISA. Les résultats sont présentés dans le **tableau 17** et le **tableau 18** ci-dessous.

Les résultats de l'évaluation comparative pour 2022 montrent une légère augmentation (0,5 %) de la proportion des postes opérationnels (de 74,2 % à 74,7 %) dans lesquels les activités opérationnelles générales ont augmenté de 0,2 %, principalement en raison de la nécessité de développer de nouveaux systèmes, tandis que celles de la gestion du programme ont augmenté de 0,4 % et celles de la coordination aux échelons supérieurs de 0,2 %. Le pourcentage de postes administratifs et de coordination a légèrement augmenté de 0,3 %, passant de 16 % à 16,3 %. Le nombre de postes neutres a diminué de 0,8 %, passant de 9,8 % à 9 %.

Un plus grand nombre de services de soutien administratif et de coordination ont été externalisés, passant de 55,8 % à 60,5 %, tandis que pour les activités opérationnelles, ce pourcentage a baissé, passant de 40,4 % à 36,1 %. Le nombre de postes neutres externalisés a également diminué, passant de 3,8 % à 3,4 %.

**Tableau 17. Exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA: postes du personnel.**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2019 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>16,6 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>16 %</b>	<b>16,3 %</b>
Soutien administratif	11,5 %	12 %	11,1 %	11,3 %
Coordination	5,1 %	4,5 %	4,9 %	5,0 %
<b>Opérationnel</b>	<b>72,4 %</b>	<b>72,5 %</b>	<b>74,2 %</b>	<b>74,7 %</b>
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	6,7 %	7 %	5,3 %	5,1 %
Gestion et mise en œuvre de programme	3,1 %	4 %	3,5 %	3,9 %
Évaluation et analyse d'impact	0 %	0 %	0 %	0,0 %
Opérationnel général	62,6 %	61,5 %	65,4 %	65,6 %
<b>Neutre</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,0 %</b>
Finances / Contrôle	11 %	11 %	9,8 %	9,0 %
Linguistique	0 %	0 %	0 %	0,0 %

L'Agence a également évalué les postes occupés par des prestataires de services externes, avec les résultats suivants.

<sup>159</sup> Le tableau des effectifs de l'eu-LISA n'inclut pas les postes de secrétaires ou de personnel de bureau. Avec l'entrée en vigueur du nouveau statut le 1er janvier 2014, l'eu-LISA a décidé de conserver les grades approuvés dans le tableau des effectifs et d'augmenter le nombre de tâches d'assistants engagés aux grades AST 2 et AST 3. Les tâches de secrétariat sont également assurées par des prestataires de services externes, le cas échéant.

**Tableau 18. Exercice d'évaluation comparative 2022 de l'eu-LISA: prestataires de services externes (contractants sur site).**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2019 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>51,2 %</b>	<b>52,2 %</b>	<b>55,8 %</b>	<b>60,5 %</b>
Soutien administratif	47,8 %	40,2 %	37,5 %	33 %
Coordination	3,4 %	12 %	18,3 %	28 %
<b>Opérationnel</b>	<b>43,5 %</b>	<b>42,4 %</b>	<b>40,4 %</b>	<b>36,1 %</b>
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	2,4 %	2,2 %	1,9 %	0,0 %
Gestion et mise en œuvre de programme	2,9 %	2,2 %	1,5 %	12,3 %
Évaluation et analyse d'impact	1,8 %	2,2 %	1,4 %	0,0 %
Opérationnel général	36,3 %	35,8 %	35,6 %	23,8 %
<b>Neutre</b>	<b>5,2 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>3,4 %</b>
Finances / Contrôle	5,2 %	5,4 %	3,8 %	3,4 %
Linguistique	0 %	0 %	0 %	0 %

## Règles d'exécution RH adoptées en 2022

En 2022, l'eu-LISA a adopté deux règles d'exécution du statut et demandé une dérogation aux règles de la Commission relatives au temps de travail et au travail hybride jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle décision modèle ou une décision spécifique en la matière:

- lignes directrices révisées sur le lancement d'alertes (décision n° 2022-039 du conseil d'administration du 4 mars 2022),
- décision portant dispositions générales d'exécution relatives à la conduite des enquêtes administratives et des procédures disciplinaires (décision du conseil d'administration n° 2022-081 du 24 mars 2022).

# Annexe V. Ressources humaines et financières par activité

## Ressources humaines par activité

En 2022, sur un total de 324 membres du personnel, 238,15 équivalents temps plein (ETP) (74,7 % du personnel) étaient employés dans des activités opérationnelles et 28,85 ETP (9 % du personnel) dans des activités financières et de passation de marchés publics connexes. 52 ETP (16,3 % du personnel) étaient employés dans des activités horizontales (coordination générale et soutien administratif). Le **tableau 19** présente une vue d'ensemble des effectifs de l'eu-LISA dans le cadre de la proposition législative, comme autorisé dans le budget pour 2022 conformément au tableau des effectifs.

**Tableau 19. Ressources humaines par domaine d'activité en 2022.**

Domaine d'activité	Autorisé pour 2022			Situation réelle au 31 décembre 2022		
	AT	AC	END	AT	AC	END
<b>Règlement de l'eu-LISA</b>						
Version révisée du règlement de l'eu-LISA (personnel de base)	113	30	9	106	27	9
Version révisée du règlement de l'eu-LISA (personnel supplémentaire)	23	27	2	23	23	2
Court terme <sup>160</sup>					6	
<b>Règlements (adoptés) relatifs aux systèmes</b>						
Refonte du SIS (Retour et frontières)		4			4	
Refonte du SIS (Police)		2			0	
Version révisée du VIS	5	5		2	2	
EES	32			26		
ETIAS	7	35		6	28	
ECRIS-TCN		5			4	
Interopérabilité	33	36		29	21	
e-CODEX		2				
Soutien aux transporteurs EES/ETIAS <sup>161</sup>		21			6	
<b>Propositions législatives en cours d'adoption<sup>162</sup></b>						
Refonte d'Eurodac	2			0		
<b>Total ETP</b>	<b>215</b>	<b>167</b>	<b>11</b>	<b>192</b>	<b>121</b>	<b>11</b>

## Dépenses selon l'établissement des coûts par activité

En 2018, l'eu-LISA a élaboré une méthode d'établissement des coûts par activité permettant de déterminer les coûts totaux de chaque système géré par ses soins. Les dépenses totales des systèmes incluent:

- les dépenses directes, couvrant les coûts de maintenance et les coûts des projets;
- les dépenses liées au réseau;
- les dépenses horizontales, comprenant les coûts opérationnels liés à l'infrastructure partagée et la sécurité des systèmes, ainsi que les dépenses institutionnelles et horizontales, principalement les coûts de personnel et de fonctionnement.

<sup>160</sup> Ces postes ont été pourvus grâce aux économies réalisées dans le budget pour couvrir les besoins urgents en personnel (RH, service juridique, service comptable, marchés publics, sécurité et remplacement d'une employée en congé de maternité).

<sup>161</sup> Ces postes sont des affectations temporaires de Frontex à l'eu-LISA pour une période de trois ans, de 2022 à 2024.

<sup>162</sup> Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions respectives.

La réaffectation des dépenses horizontales institutionnelles et opérationnelles se fonde sur les inducteurs de coûts suivants:

- les dépenses directes des systèmes;
- le temps (coût de la main-d'œuvre) alloué aux systèmes.

Au cours de l'année de référence, l'Agence a exécuté un budget de 240,8 millions d'EUR, dont:

- 75 % ont été consacrés aux activités opérationnelles;
- 25 % représentaient des coûts horizontaux institutionnels.

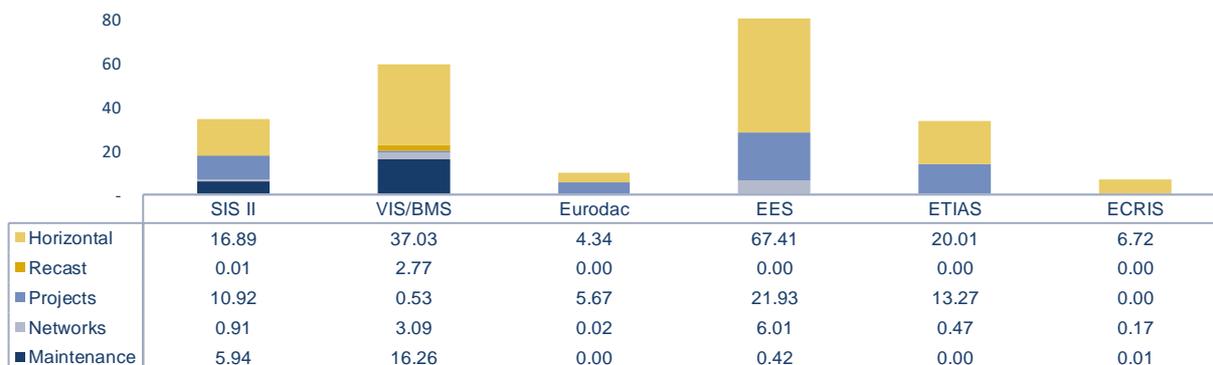
**Tableau 20. Coûts totaux des systèmes**

Systèmes	Coûts totaux (en millions d'euros)	Part des coûts totaux (%)
SIS II	34,664	14 %
VIS/BMS	59,675	25 %
Eurodac	10,032	4 %
EES	95 774	40 %
ETIAS	33,755	14 %
ECRIS-TCN	6,904	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>240,804</b>	<b>100 %</b>

Il convient de noter que la plupart des activités centrales de l'Agence ne sont pas répétitives, mais axées sur des projets. Par conséquent, leurs coûts ne peuvent pas être standardisés comme dans un modèle opérationnel standard basé sur les processus.

Les graphiques suivants présentent la ventilation des coûts pour chaque système en millions d'euros et en pourcentage des coûts totaux des systèmes:

**Cost breakdown for each system (in million euros)**



Cost breakdown for each system (in million euros)

Horizontal  
Recast  
Projects  
Networks  
Maintenance  
SIS II  
VIS/BMS  
Eurodac  
EES  
ETIAS  
ECRIS  
16,89  
0,01  
10,92  
0,91  
5,94  
37,03  
2,77  
0,53  
3,09  
16,26  
4,34  
0,00  
5,67  
0,02  
0,00  
67,41

Ventilation des coûts pour chaque système (en millions d'euros)

Horizontaux  
Refonte  
Projets  
Réseaux  
Maintenance  
SIS II  
VIS/BMS  
Eurodac  
EES  
ETIAS  
ECRIS  
16,89  
0,01  
10,92  
0,91  
5,94  
37,03  
2,77  
0,53  
3,09  
16,26  
4,34  
0,00  
5,67  
0,02  
0,00  
67,41

0,00	0,00
21,93	21,93
6,01	6,01
0,42	0,42
20,01	20,01
0,00	0,00
13,27	13,27
0,47	0,47
0,00	0,00
6,72	6,72
0,00	0,00
0,00	0,00
0,17	0,17
0,01	0,01

## Dépenses liées à l'organisation multisite

Conformément à la recommandation relative à l'évaluation externe (R 4.34), les coûts directs liés à l'organisation multisite de l'Agence sont résumés dans le **tableau 21** ci-dessous.

**Tableau 21. Part des coûts directs 2022 liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA (en millions d'EUR).**

Titre du budget	Total des paiements exécutés	Paiements liés à l'organisation multisite de l'Agence	Part (%)
<b>A-1</b> Dépenses de personnel	37,36	0,18	0,5 %
<b>A-2</b> Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	11,78	S/O	S/O
<b>B0-3</b> Dépenses opérationnelles	207,95	0,04	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>257,09</b>	<b>0,22</b>	<b>0,1 %</b>

Les coûts directs liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA couvrent les frais de mission du personnel statutaire voyageant entre le siège de l'Agence à Tallinn et son site opérationnel à Strasbourg. En 2022, ces frais ont représenté 0,1 % du total des paiements exécutés.

## Annexe VI. Contributions, subventions et accords de niveau de service

Ne s'applique pas à l'eu-LISA.

## Annexe VII. Management environnemental

L'impact des questions environnementales sur les performances organisationnelles est de plus en plus important et continuera de l'être. L'Agence s'est engagée à améliorer ses performances environnementales et met tout en œuvre pour se faire enregistrer en vertu du système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE d'ici 2024 au plus tard. Qui plus est, après l'approbation de la politique environnementale, l'eu-LISA mettra en œuvre son propre système de management environnemental (SME) reposant sur les principes de l'EMAS et le plan d'action du pacte vert pour l'Europe de la Commission.

Tandis qu'elle conçoit son système de management environnemental, l'Agence doit non seulement se concentrer sur ce qu'il se passe, mais aussi analyser pourquoi cela se passe. Peu à peu, la détection et la correction systématiques des lacunes décelées conduiront à de meilleures performances environnementales (et organisationnelles de manière générale).

En 2020, l'eu-LISA a introduit un nouvel indicateur clé de performance (KPI) pour mesurer ses performances environnementales. Les indicateurs clés de la performance environnementale sont des mesures quantifiables qui traduisent les performances environnementales d'une organisation dans le contexte de la concrétisation de ses objectifs généraux et spécifiques. L'objectif de cette mesure est de démontrer les progrès réalisés par l'eu-LISA pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> à effet de serre et, en fin de compte, réaliser des économies d'énergie et se conformer à l'objectif de l'UE à l'horizon 2030 concernant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les données recueillies en 2020 serviront de base de référence pour le KPI environnemental de l'eu-LISA. Serviront de sources de données les compteurs d'énergie (électricité et chauffage), associés aux factures de consommation, les compteurs d'eau, combinés aux factures de consommation, les factures de consommation de papier et le poids des déchets solides.

## Annexe VIII. Comptes annuels

### BILAN - 2022 (EUR)

#### ACTIFS

ACTIF IMMOBILISÉ	31/12/2022	31/12/2021	Écart	Écart (%)
Logiciels informatiques	43 427 266	53 422 918	(9 995 652)	-19 %
Immobilisations incorporelles en cours	66 969 819	36 541 630	30 428 188	83 %
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>110 397 085</b>	<b>89 964 548</b>	<b>20 432 536</b>	<b>23 %</b>
Terrains et bâtiments	32 017 632	33 508 672	(1 491 040)	-4 %
Installations et équipement	87 067	283 462	(196 395)	-69 %
Mobilier et véhicules	159 628	159 164	464	0 %
Matériel informatique	79 616 674	76 478 883	3 137 791	4 %
Autres installations	1 020 658	694 708	325 950	47 %
<b>Biens immobiliers, installations et équipement</b>	<b>112 901 659</b>	<b>111 124 889</b>	<b>1 776 770</b>	<b>2 %</b>
<b>Préfinancement non courant</b>	<b>2 546 822</b>	<b>2 546 822</b>	-	<b>0 %</b>
<b>Créances avec contrepartie directe non courantes</b>	<b>137 797</b>	<b>137 797</b>	-	<b>0 %</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>225 983 363</b>	<b>203 774 056</b>	<b>22 209 306</b>	<b>11 %</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Charges reportées	13 307 960	16 094 899	(2 786 939)	-17 %
Autres créances avec contrepartie directe	97 332 433	29 232 321	68 100 112	233 %
<b>Créances avec contrepartie directe courantes</b>	<b>110 640 393</b>	<b>45 327 220</b>	<b>65 313 173</b>	<b>144 %</b>
Créances de TVA	1 325 357	1 539 514	(214 157)	-14 %
Produits à recevoir	-	7 584 440	(7 584 440)	-100 %
Contributions des pays associés	6 343 406	24 405 313	(18 061 907)	-74 %
<b>Créances à recouvrer sans contrepartie directe</b>	<b>7 668 763</b>	<b>33 529 267</b>	<b>(25 860 504)</b>	<b>-77 %</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>118 309 155</b>	<b>78 856 487</b>	<b>39 452 668</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>344 292 518</b>	<b>282 630 544</b>	<b>61 661 975</b>	<b>22 %</b>

#### PASSIF

ACTIF NET	31/12/2022	31/12/2021	Écart	Écart (%)
Excédent cumulé	201 187 412	139 313 173	61 874 238	44 %
Résultat économique de l'exercice (+ profit)	42 879 247	61 874 238	(18 994 991)	-31 %
<b>ACTIF NET</b>	<b>244 066 659</b>	<b>201 187 412</b>	<b>42 879 247</b>	<b>21 %</b>
<b>PASSIF COURANT</b>				
Dettes courantes	32 419 850	34 654 276	(2 234 427)	-6 %
Comptes créditeurs avec entités consolidées	26 281 667	3 075 730	23 205 937	754 %
<b>Comptes créditeurs</b>	<b>58 701 517</b>	<b>37 730 007</b>	<b>20 971 510</b>	<b>56 %</b>
Charges à payer	41 524 343	43 713 125	(2 188 783)	-5 %
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>100 225 859</b>	<b>81 443 132</b>	<b>18 782 728</b>	<b>23 %</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>344 292 518</b>	<b>282 630 544</b>	<b>61 661 975</b>	<b>22 %</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (EUR)

RECETTES	2022	2021	Écart	Écart (%)
Contribution de l'UE	270 226 598	260 867 265	9 359 333	4 %
Contribution des pays de l'AELE	16 474 672	32 069 317	(15 594 645)	-49 %
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>	<b>286 701 270</b>	<b>292 936 582</b>	<b>(6 235 312)</b>	<b>-2 %</b>
Recettes administratives avec entités consolidées	-	4 087	(4 087)	-100 %
Recettes diverses	8 613	618	7 995	1 294 %
Bénéfices réalisés sur le taux de change	-	21	(21)	-100 %
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>	<b>8 613</b>	<b>4 726</b>	<b>3 887</b>	<b>82 %</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>286 709 883</b>	<b>292 941 308</b>	<b>(6 231 425)</b>	<b>-2 %</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Dépenses opérationnelles	(127 063 564)	(132 513 317)	5 449 753	-4 %
Dépenses de personnel	(36 101 247)	(30 877 862)	(5 223 384)	17 %
Charges financières en cas de retard de paiement	(9 048)	(3 192)	(5 856)	183 %
Dépenses administratives et informatiques	(8 988 906)	(7 265 149)	(1 723 758)	24 %
Autres dépenses des fournisseurs de services externes	(6 360 820)	(4 575 529)	(1 785 291)	39 %
Dépenses avec entités consolidées	(2 807 104)	(3 458 695)	651 591	-19 %
Dépenses liées aux immobilisations	(61 780 865)	(51 700 205)	(10 080 659)	19 %
Frais liés aux contrats de location simple	(713 280)	(672 865)	(40 415)	6 %
Pertes de change	(5 803)	(256)	(5 547)	2 167 %
Dépenses administratives	(116 767 072)	(98 553 753)	(18 213 319)	18 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>(243 830 636)</b>	<b>(231 067 070)</b>	<b>(12 763 566)</b>	<b>6 %</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>42 879 247</b>	<b>61 874 238</b>	<b>(18 994 991)</b>	<b>-31 %</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2022 (MÉTHODE INDIRECTE EN EUR)

Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	2022	2021
Résultat économique de l'exercice - profits/pertes	42 879 247	61 874 238
Amortissements des immobilisations incorporelles	21 480 761	19 329 041
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	35 073 305	26 957 710
(Augmentation)/diminution des préfinancements/dépôts à long terme	-	(2 520)
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	(39 452 668)	(26 441 365)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(4 423 209)	(5 274 421)
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	23 205 937	(534 783)
<b>Flux de trésorerie net des activités d'exploitation</b>	<b>78 763 373</b>	<b>75 907 900</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
(Augmentation des) immobilisations corporelles et incorporelles	(78 763 373)	(75 907 900)
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>	<b>(78 763 373)</b>	<b>(75 907 900)</b>
<b>Augmentation/diminution nette des liquidités et équivalents</b>		
Liquidités et équivalents en début de période	-	-
Liquidités et équivalents en fin de période	-	-

## Annexe IX. Activités annuelles et indicateurs

Gestion opérationnelle				
Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Gestion opérationnelle et refonte du SIS</b>				
<b>Maintenance du SIS</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>deux versions déployées en production,</li> <li>disponibilité du système central affectée par plusieurs incidents.</li> </ul>	(1) Accord de niveau de service (ANS) pour le SIS (2) KPI du SIS	(1) respect à 100 % de l'ANS (2a) disponibilité: 99,99 % (2b) temps de réponse: 99,95 %	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) 100 % (2a) orange (2b) rouge
<b>Maintenance de l'AFIS du SIS</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance régulière de l'AFIS du SIS assurée.</li> </ul>	Accord de niveau de service (ANS) pour l'AFIS du SIS	respect à 100 % de l'ANS standard et spécifique de l'AFIS du SIS	<b>En bonne voie</b> 100 %
<b>Support SIS aux États membres</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>déploiement réussi de la refonte du SIS (reportée à 2022, basculement le 29 juin, rétablissement le 1er juillet),</li> <li>ateliers spécifiques sur le SIS renouvelé pour les États membres, y compris des questionnaires (contributions/retours d'information spécifiques) afin de faciliter la participation aux activités de répétition et de mise en service.</li> </ul>	(1) respect du plan d'essai pour les systèmes nationaux des États membres (2) qualité et durée de l'intégration des États membres (le cas échéant)	(1) aucun écart par rapport au plan	<b>En bonne voie</b> (1) atteint (2) atteint
<b>Nouveau moteur de recherche et mise à niveau d'Oracle pour le SIS, amélioration de la disponibilité et examen des aspects de transcription</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>nouvelle mise à jour du moteur de recherche déployée en mars 2023, suivie de la migration des États membres, achevée en novembre;</li> <li>mise à niveau d'Oracle (dans le cadre de la migration du SIS vers Oracle Exadata) reportée à 2023 en raison du retard dans la mise en œuvre des règlements de refonte.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) rouge: retards subis par le projet en 2021 et 2022, affectant le coût et le champ d'application du projet (2) rouge (3) orange
<b>Augmentation de la capacité du SIS</b>	<b>Autre — en suspens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>projet en suspens (retards liés aux éléments d'interopérabilité).</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Autre</b> activité en suspens en raison de dépendances avec d'autres projets SIS et d'interopérabilité
<b>Mise en œuvre de la phase 2 de l'AFIS du SIS</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>installation et déploiement du nouveau matériel d'architecture le 29 juin,</li> <li>mises à jour incluses dans le SIS renouvelé, déployé en mars 2023.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) orange (2) rouge:

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
				21_R1 retard de déploiement lié à des retards antérieurs dans le projet (3) orange
<b>Mise en œuvre du nouveau cadre juridique du SIS</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>système central: essais de réception en usine terminés, essais complets du système en cours, mises à jour sur simulateur fournies aux États membres,</li> <li>nouveau document de contrôle des interfaces (DCI V. 5) adopté en juin,</li> <li>activités de développement achevées fin 2022, mise en service du SIS renouvelé reportée au 7 mars 2023,</li> <li>version mise à jour de l'échange de données entre les bureaux SIRENE (EDBS) préparée et livrée.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) vert (2) rouge: mise en service affectée par des retards dans le développement du système central, et avec les États membres (3) vert
<b>Nouvelle version du système central du SIS (comprenant les fonctionnalités de la décision de retour)</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>réalisée en même temps que l'activité précédente.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) vert (2) rouge (3) vert mise en service affectée par des retards dans le développement du système central et avec les États membres
<b>Évolution du SIS (projets, évolutions et études)</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>première étape du projet de parallélisation du contrôle de cohérence des données (DCC) déployée dans le cadre du SIS renouvelé,</li> <li>étude pour l'amélioration de l'algorithme DCC achevée le 30 juin.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange (3) vert retards dus au déploiement tardif de la version SIS 21_R1
<b>Intégration de C.SIS à l'ESP et au MID, et autres éléments d'interopérabilité</b>	<b>Autre — en suspens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>projet reporté en raison de dépendances avec d'autres projets SIS et le programme d'interopérabilité.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Autre</b> activité reportée
<b>Gestion opérationnelle et refonte du VIS</b>				
<b>Maintenance du VIS/BMS</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer la performance du VIS/BMS conformément à la base juridique et à l'accord de niveau de service (ANS).</li> </ul>	(1) Accord de niveau de service (ANS) VIS/BMS (2) KPI du VIS	(1) respect à 100 % de l'ANS KPI du système central du VIS (2a) disponibilité: 99,99 % (2b) temps de réponse: 100	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) 100 % (2a) orange (2b) orange
<b>Développement de la refonte du VIS</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>rédaction des spécifications techniques, suivie de la passation de marchés,</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier	(1) écart total ≤ 5 % (2) écart total ≤ 5 %	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	de la conception, des essais et de l'intégration des modifications fonctionnelles et non fonctionnelles.	(3) champ d'application	(3) aucun écart	(1) vert (2) orange: calendrier inférieur à l'objectif en raison du retard dans l'adoption du droit dérivé (3) vert
<b>Mise en œuvre d'une architecture de type actif-actif du VIS</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>méthode horizontale de configuration actif-actif pour tous les systèmes JAI,</li> <li>mise en œuvre d'une configuration actif-actif et de la conception du VIS révisé.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) écart total ≤ 5 % (2) écart total ≤ 5 % (3) aucun écart	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange: Calendrier inférieur à l'objectif en raison du retard dans l'adoption du droit dérivé (3) vert
<b>Gestion opérationnelle et refonte d'Eurodac</b>				
<b>Maintenance Eurodac - DubliNet</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certificats DubliNet dûment renouvelés pour tous les États membres.</li> </ul>	(1) ANS Eurodac-DubliNet (2) KPI d'Eurodac	(1) respect à 100 % de l'ANS KPI du système central d'Eurodac (2a) disponibilité: 99,88 % (2b) temps de réponse: 99,99 %	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) 100 % (2a) orange (2b) vert
<b>Évolutions non planifiées découlant de la maintenance adaptative d'Eurodac et de DubliNet</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>lancement de la mise en œuvre du projet de mise à niveau minimale d'Eurodac,</li> <li>lancement de la mise en œuvre du projet de mise à niveau de la capacité d'Eurodac,</li> <li>lancement du projet de migration des certificats DubliNet.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) écart total ≤ 5 % (2) écart total ≤ 5 % (3) aucun écart	<b>En bonne voie</b> (1) vert (2) vert (3) vert
<b>Gestion opérationnelle - Autres</b>				
<b>Soutien 24 h/24 et 7 j/7 de premier niveau à la gestion opérationnelle des systèmes JAI – support utilisateurs de l'eu-LISA</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>participation active à la préparation des documents pour les services internet de l'EES et de l'EES/ETIAS, y compris le manuel d'utilisation et la procédure opérationnelle normalisée,</li> <li>contribution aux formations techniques des États membres.</li> </ul>	(1) KPI du support utilisateurs (2) enquête annuelle de satisfaction des clients	(1) supérieur à 75 % (2) supérieur à 80 %	<b>En bonne voie</b> (1) atteint: 82 % (2) atteint: 97 %
<b>Soutien d'application 24 h/24 et 7 j/7 de deuxième niveau à la gestion opérationnelle des</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>participation au déploiement des versions et suivi actif des incidents et des problèmes liés aux environnements de production,</li> <li>participation à l'examen des nouveaux systèmes: BMS partagé, EES,</li> <li>maintenance d'Oracle Exadata et de Zero Data Loss Recovery Appliance.</li> </ul>	(1) ANS du SIS/VIS/Eurodac (2) enquête annuelle de satisfaction des clients	(1) Disponibilité du SIS II/VIS/Eurodac (2) supérieur à 80 %	<b>En bonne voie</b> (1) SIS II/VIS/Eurodac: orange (2) atteint: 97 %

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>systèmes liés aux activités principales</b>				
<b>Maintenance du système de référence de l'ECRIS</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en avril, détection de vulnérabilités lors de l'analyse de la sécurité du code source, préparation d'une liste de solutions alternatives,</li> <li>mise à niveau de l'ECRIS RI (voir section 1.2.4), avec soutien aux États membres.</li> </ul>	Accord de niveau de service (ANS) pour l'ECRIS-RI	respect à 100 % de l'ANS standard et spécifique de l'ECRIS-RI	<b>En bonne voie</b>
<b>Fourniture du service de sécurité et d'assurance de l'information pour les SEC</b>	<p><b>Livré</b></p> <p>Sécurité de l'information et assurance:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre des recommandations pertinentes du SAI et du CEPD,</li> <li>définition des exigences de sécurité pour l'ETIAS, l'ECRIS-TCN, le BMS partagé et autres éléments d'interopérabilité (en cours),</li> <li>modèle d'architecture de sécurité d'entreprise pour les systèmes JAI,</li> <li>test des exigences de sécurité sur les nouveaux systèmes JAI.</li> </ul> <p>Opérations de sécurité et intervention:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en place du centre de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRT),</li> <li>mise à jour/développement de processus/mécanismes: pour la surveillance de la sécurité, la gestion des incidents, la configuration et le durcissement de la sécurité, la gestion continue des vulnérabilités et des correctifs,</li> <li>fonctionnalité de sécurité des systèmes JAI gérés par l'eu-LISA;</li> <li>amélioration des opérations de sécurité sur la base des conclusions et des recommandations des audits et inspections externes,</li> <li>gestion de la cybersécurité pour atténuer les cybermenaces.</li> </ul>	<p>(1) mise en œuvre des objectifs statutaires en matière de sécurité</p> <p>(3) évaluations des risques liés à la sécurité des systèmes JAI</p> <p>(5) exercices de cybersécurité (par an)</p>	<p>(1) 100 %</p> <p>(3) 100 %</p> <p>(5) 1</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(3) atteint</p> <p>(5) atteint</p> <p>* deux indicateurs de performance confidentiels supprimés en raison de leur caractère sensible</p>
<b>Exécution, planification et développement des aspects de la continuité des activités des systèmes d'information à grande échelle</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>plans de continuité des activités: adoptés pour l'EES, Eurodac et le BMS partagé; préparés pour l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et l'interopérabilité.</li> </ul>	<p>(1) exercices et essais</p> <p>(2) plans de continuité des activités</p> <p>pour tous les systèmes JAI</p>	<p>(1) 1</p> <p>(2) 100 %</p>	<b>En bonne voie</b> (1) atteint (2) atteint
<b>Exercice de sécurité et de continuité des activités pour le SIS</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise à jour du champ d'application et des objectifs de l'exercice afin d'exclure les États membres conformément à la demande du GC SIS,</li> <li>préparation d'un scénario de haut niveau, mis en œuvre en octobre 2022.</li> </ul>	<p>(1) coût</p> <p>(2) calendrier</p> <p>(3) champ d'application</p>	<p>(1) écart total ≤ 5 %</p> <p>(2) écart total ≤ 5 %</p> <p>(3) aucun écart</p>	<b>En bonne voie</b> (1) vert (2) vert (3) vert (mise à jour du champ d'application)
<b>Exécution des processus du cadre ITSM de l'eu-LISA,</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport 2021 sur les KPI des processus adopté en mai 2022.</li> </ul>	(1) KPI des processus	(1) conformité avec les KPI	<b>En bonne voie</b> (1) atteint

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
examens continus et amélioration des services/processus		(2) satisfaction des clients	(2) résultats de l'enquête	(2) atteint → pour plus d'informations, voir la section 1.6.1. Gouvernance.
Gestion des changements opérationnels	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ systèmes existants: qualification, mise en œuvre et examen des changements après la mise en œuvre,</li> <li>■ nouveaux systèmes: EES, BMS partagé, zone Internet.</li> </ul>	rapport annuel sur les KPI	nombre stable de changements engagés	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> difficultés dans le traitement des tickets de changement opérationnel pour l'EES pour toutes les parties prenantes
Gestion des versions et du déploiement et passage aux opérations	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise en œuvre des versions 22_ADG et 22_R1 du VIS-BMS,</li> <li>■ mise en œuvre de la version 21_R1 du SIS II.</li> </ul>	(1) plans de version préparés (2) déploiement des versions	(1) plans de version finalisés au T1 (2) versions déployées conformément aux plans de version	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) atteint (2) partiellement atteint: conformité à l'objectif pour les deux versions du VIS, mise en service conforme au calendrier; version 21_R1 du SIS II: inférieure à l'objectif, lancement retardé
Gestion des essais	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ alignement des politiques et procédures d'essai sur la réalité opérationnelle, réunions de coordination régulières, y compris 3 réunions du groupe d'experts chargés des essais (TEG) pour les essais EES-VIS et ETIAS,</li> <li>■ soutien des outils d'essai, y compris des outils d'essai cloud pour rationaliser le signalement et le traitement des défauts et des problèmes liés aux essais, ce qui a entraîné une utilisation accrue des outils et une centralisation des rapports.</li> </ul>	(1) couverture des exigences (2) résultats des essais conformes aux attentes (conformément aux niveaux de risque convenus)	(1) couverture de 100 % (2) achèvement en temps voulu et avec succès des campagnes d'essai	<b>En bonne voie</b> (1) atteint (2) atteint
Activités habituelles, notamment l'assistance aux transporteurs	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ en mars, nouvelle solution de segmentation des données pour l'outil SM9, amélioration de l'interopérabilité entre les systèmes et les contractants,</li> <li>■ de juin à octobre, déploiement de mises à jour supplémentaires.</li> </ul>	S/O	S/O	<b>En bonne voie</b>
Remplacement de l'EOPM - Évaluation/analyse d'impact	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ en octobre, évaluation/analyse d'impact commandée au titre du contrat-cadre CIT Lot 1.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>

## Nouveaux systèmes

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Frontières intelligentes</b>				
<b>Gestion des relations commerciales, de la demande et des exigences entre l'eu-LISA et ses parties prenantes</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ exécution des trois processus interdépendants de gestion des relations commerciales conformément aux attentes et à la conception, lancement de nombreuses demandes de gestion de la demande,</li> <li>■ l'eu-LISA a coordonné et soutenu les activités de plusieurs groupes consultatifs, groupes de travail et groupes d'experts.</li> </ul>	(1) interaction avec les parties prenantes (2) processus de gestion des exigences et de la demande <sup>163</sup>	(1) rapports mensuels et documents justificatifs dûment fournis aux GC et aux CGP (2) capture des exigences liées aux activités	<b>En bonne voie</b> (1) 100 % (2) 70 %
<b>Adaptations de l'EES pour les éléments d'interopérabilité</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ poursuite des préparatifs et de la mise en œuvre des adaptations pour les éléments d'interopérabilité,</li> <li>■ projet de document de contrôle des interfaces pour l'EES partagé avec les États membres.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) <b>orange</b> : les dépendances avec les éléments d'interopérabilité créent un risque pour le matériel, les logiciels (prêts à l'emploi) et les coûts de développement (2) <b>orange</b> : retards dus à la clarification du champ d'application et de la configuration contractuelle (3) <b>orange</b> : en raison de dépendances avec les éléments d'interopérabilité
<b>Maintenance du BMS de l'EES (configuration de type actif-actif)</b>	<b>Reporté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.</li> </ul>	Accord de niveau de service (ANS) pour le BMS de l'EES	conformité de 100 %	<b>Autre</b> activité reportée
<b>Maintenance du BMS de l'EES (matériel)</b>	<b>Reporté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.</li> </ul>	Accord de niveau de service (ANS) pour le BMS de l'EES	conformité de 100 %	<b>Autre</b> activité reportée
<b>Maintenance du BMS de l'EES (logiciel)</b>	<b>Reporté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.</li> </ul>	Accord de niveau de service (ANS) pour le BMS de l'EES	conformité de 100 %	<b>Autre</b> activité reportée
<b>Mise en œuvre du système central de l'EES</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ livraison du document de contrôle des interfaces de l'EES,</li> </ul>	(1) coût	(1) coût: vert	<b>Inférieur à l'objectif</b>

<sup>163</sup> Uniquement pour les nouveaux systèmes en cours de développement, à savoir l'EES, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et les éléments d'interopérabilité. Étant donné que le processus n'était pas en place lors du développement du SIS, du VIS et d'Eurodac, il sera appliqué à ces systèmes comme suit: (1) SIS et VIS: pour la version actuelle et toutes les évolutions à partir de 2022, et (2) Eurodac: après l'adoption du règlement de refonte.

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	<p>contenant les modifications résultant des essais de la solution système,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ application du système central de l'EES en cours de test, y compris avec les États membres,</li> <li>■ environnement d'essai et simulateurs pour les campagnes d'essai des États membres et tests du système central à venir (y compris préparation de tous les documents techniques et artefacts d'essai pertinents),</li> <li>■ préparation du premier manuel d'utilisation de l'EES.</li> </ul>	<p>(2) calendrier (3) champ d'application</p>	<p>(2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert</p>	<p>(1) <b>orange</b> (2) <b>rouge</b> (3) <b>orange</b>:</p> <p>La mise en service de l'EES reste retardée (y compris les essais), ce qui entraîne des coûts et des efforts supplémentaires, encore aggravés par les interdépendances entre les différents flux de travail de l'EES (BMS partagé, VIS, services internet).</p>
<b>Maintenance de l'EES</b>	<p><b>Reporté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.</li> </ul>	<p>Accord de niveau de service (ANS) pour le BMS de l'EES</p>	<p>conformité de 100 %</p>	<p><b>Autre</b> Activité retardée</p>
<b>Finalisation de la mise en œuvre des services internet de l'EES/ETIAS</b>	<p><b>En cours – retardé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ réunions mensuelles avec le groupe de travail pour les transporteurs,</li> <li>■ préparation de contrats pour le développement d'outils et de services d'enregistrement et d'assistance des transporteurs, mise en service et exploitation d'un simulateur cloud.</li> </ul>	<p>(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application</p>	<p>(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert</p>	<p><b>Inférieur à l'objectif</b> (1) <b>orange</b>: ajustements budgétaires discutés avec le contractant pour les services internet EES/ETIAS (2) <b>rouge</b>: la pénurie de puces électroniques dans le secteur informatique et les restrictions liées à la pandémie ont entraîné un retard de trois mois dans la mise en œuvre de l'infrastructure; un alignement sur le calendrier était nécessaire en raison de la complexité de la solution, du faible taux d'avancement de la phase d'essai, ainsi que du nombre et de la gravité des défauts (3) <b>vert</b></p>
<b>Maintenance des services internet de l'EES/ETIAS</b>	<p><b>Reporté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.</li> </ul>	<p>Accord de niveau de service (ANS) pour les services internet de l'EES/ETIAS</p>	<p>conformité de 100 %</p>	<p><b>Autre</b> activité reportée</p>
<b>Mise en œuvre de l'ETIAS</b>	<p><b>En cours – retardé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ livraison du simulateur du système central (mars), achèvement de la maquette du logiciel (5e itération) (avril), livraison du document de contrôle des interfaces (DCI) (juin), versions correctives en septembre et décembre,</li> <li>■ mise à jour de l'analyse d'impact relative à la protection</li> </ul>	<p>(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application</p>	<p>(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert</p>	<p><b>Inférieur à l'objectif</b> (1) <b>vert</b> (2) <b>rouge</b>: retards dans la livraison et l'installation du matériel, dépendances avec</p>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	des données de l'ETIAS.			les composants partagés (EES) <b>(3) orange</b> : modifications consécutives de l'ETIAS et nécessité de développer de nouveaux composants (par exemple, composants logiciels NUI, couche d'interopérabilité, services de continuité des activités)
<b>Maintenance de l'ETIAS</b>	<b>Reporté</b> ■ activité retardée jusqu'à l'acceptation complète du système, elle devrait commencer six mois après la mise en service de l'EES.	Accord de niveau de service (ANS) pour l'ETIAS	conformité de 100 %	<b>Autre</b> activité reportée
<b>Développement de l'ECRIS-TCN</b>	<b>En cours – retardé</b> ■ finalisation du document de conception de haut niveau (mars), ■ maquette de l'interface utilisateur (juin), mise à jour du document de contrôle des interfaces (DCI).	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange (3) vert
<b>Interopérabilité</b>				
<b>Développement du portail de recherche européen (ESP)</b>	<b>En cours</b> ■ mise à jour du document de contrôle des interfaces (DCI) (novembre), ■ version v.01 de l'ESP prête à être testée à la fin de l'année 2022.	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange: délai estimé de 3 mois pour les documents de conception (3) vert
<b>Élaboration du répertoire commun de données d'identité (CIR)</b>	<b>En cours</b> ■ document de contrôle des interfaces (DCI) mis à jour (novembre), ■ version v.01 du CIR prête à être testée à la fin de l'année 2022.	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange (3) orange: retards de lancement et de planification affectant le calendrier de développement et d'essai
<b>Développement du détecteur d'identités multiples (MID)</b>	<b>En cours</b> ■ document de contrôle des interfaces (DCI) mis à jour (novembre), ■ version v.01 du MID prête à être testée à la fin de l'année 2022.	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange (3) orange: retards de lancement et de planification affectant le calendrier de développement et d'essai

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Développement du répertoire central des rapports et statistiques (CRRS)</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>document de contrôle des interfaces (DCI version 4) soumis aux États membres,</li> <li>version v.01 du CRRS prête à être testée à la fin de l'année 2022.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) <b>vert</b> (2) <b>orange</b> (3) <b>orange</b> : retards dans les éléments livrables
<b>Mise en œuvre de l'interopérabilité entre l'EES et le VIS</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le VIS est prêt à échanger des informations avec l'EES.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) <b>orange</b> (2) <b>rouge</b> : dans l'attente que l'EES procède aux essais de conformité et soit mis en service (3) <b>vert</b>
<b>Mise en œuvre de l'interopérabilité entre l'ETIAS et le VIS (modifications consécutives de l'ETIAS)</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>configuration contractuelle en cours.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) <b>orange</b> (2) <b>rouge</b> : activité retardée en raison de la configuration contractuelle et du calendrier de développement de l'ETIAS (3) <b>vert</b>
<b>Préparation du développement de l'ECRIS-TCN dans le BMS partagé</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exigences fonctionnelles, conception du sous-système biométrique, réévaluation des exigences en matière de capacité et de performance,</li> <li>mise à jour du document de contrôle des interfaces du BMS partagé, mises à jour de l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) en cours,</li> <li>configuration du kit logiciel utilisateur (USK) approuvée, mise en œuvre partiellement achevée, préparatifs du projet pilote en cours.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b> (1) vert (2) vert (3) vert
<b>Préparation: impact du BMS partagé sur le MID</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>approche temporaire pour les performances du BMS partagé liées au MID (objectifs en matière de précision, cas d'utilisation frontaliers/non frontaliers),</li> <li>évaluation de la capacité, y compris les options/contraintes en matière d'architecture,</li> <li>exigences biométriques pour l'outil de transition MID, y compris les seuils et intervalles de précision.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b> (1) vert (2) vert (3) vert
<b>Maintenance du kit logiciel utilisateur (USK)</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre du contrat de maintenance de l'USK, y compris les nouvelles versions pour les États membres au cours du premier semestre 2022,</li> </ul>	respect de l'ANS opérationnel	100 %	<b>En bonne voie</b> atteint

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	<ul style="list-style-type: none"> <li>feuille de route de maintenance pour 2023 convenue avec le contractant.</li> </ul>			
<b>Intégration fonctionnelle/migration des données du VIS au BMS partagé et accroissement de la disponibilité</b>	<p><b>En cours – retardé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fonctionnalités biométriques du VIS-BMS partagé achevées, y compris la conception et les spécifications, exigences de l'USK, essais en cours, mises à jour de l'AIPD du BMS partagé en cours,</li> <li>conception et mise en œuvre des outils de migration des données, répétition sur l'environnement de préproduction (plateforme) en cours de réalisation,</li> <li>achat partiel de la capacité VIS requise pour le BMS partagé.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<p><b>Partiellement conforme à l'objectif</b></p> (1) (2) (3)
<b>Mise en œuvre du BMS/du BMS partagé de l'EES</b>	<p><b>En cours – retardé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>essai de la solution du système commun avec l'EES et le VIS mis à jour (janvier),</li> <li>mise à jour de l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du BMS partagé soumise au CEPD (février),</li> <li>début des essais de la solution système du BMS partagé isolé (juin).</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<p><b>Inférieur à l'objectif</b></p> (1) vert (2) rouge: installation des composants matériels du BMS partagé affectés par des retards et des dépendances avec les composants partagés (EES) (3) orange
<b>Améliorations/développement du portefeuille biométrique</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaboration d'une stratégie d'harmonisation des vocabulaires biométriques,</li> <li>amélioration du projet d'ensembles de données synthétiques sur la précision, y compris la précision des candidats (empreintes digitales, images faciales),</li> <li>algorithme de qualité des images faciales normalisé par l'ISO et la British Standards Institution (BSI): réunion de lancement de l'OFIQ (Open-Source Face Image Quality) et suivi actif.</li> </ul>	(1) domaines hautement prioritaires ayant fait l'objet d'une étude ou d'une recherche (2) solutions trouvées	S/O	<p><b>En bonne voie</b></p> (1) atteint (2) atteint
<b>Poursuite des nouvelles définitions des services et des processus dans le cadre de l'ITSM de l'eu-LISA</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise à jour du catalogue des produits et services et du modèle de processus de l'eu-LISA sur la base des nouveaux systèmes et initiatives,</li> <li>révision et mise à jour des définitions des processus pour les services institutionnels et de gouvernance.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<p><b>En bonne voie</b></p> (1) vert (2) vert (3) vert → pour plus d'informations, voir 1.6.1
<b>Autre</b>				
<b>Mise en œuvre de la gestion du cycle de vie des applications (ALM)</b>	<p><b>Reporté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre non commencée, actuel ALM/SDLC (cycle de vie du développement des systèmes) en phase de conception (phase 1).</li> </ul>	systèmes liés aux activités principales	systèmes liés aux activités principales 80 %	<b>Autre</b> activité reportée

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Module/interface d'interconnexion générique du SIS central pour permettre les connexions du SIS à d'autres systèmes et la mise en œuvre de l'interconnexion avec l'ETIAS</b>	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ contrat signé en janvier, projet en phase d'analyse et de conception.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) vert (2) orange: retards dus à la livraison tardive de composants matériels et aux dépendances avec d'autres projets d'interopérabilité (3) orange
<b>Mise en œuvre de la feuille de route pour l'intelligence artificielle</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ version stable de la «feuille de route pour l'intelligence artificielle» soumise au comité de gestion,</li> <li>■ finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'IA au sein du CRRS/ETIAS.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>En bonne voie</b> → pour plus d'informations, voir la section 1.2.8 Innovation, recherche et développement
<b>Mise en œuvre de la feuille de route pour la normalisation</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise en œuvre du plan d'action en cours,</li> <li>■ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rapports d'avancement dûment présentés et approuvés par le groupe de travail du Conseil sur l'échange d'informations dans le domaine de la JAI (IXIM) respectivement en juin et en décembre.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) vert (2) vert (3) vert	<b>En bonne voie</b> → pour plus d'informations, voir la section 1.2.8 Innovation, recherche et développement
<b>Continuum de l'architecture d'entreprise – mise en place de l'architecture d'interopérabilité</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise en œuvre réussie de l'architecture globale d'entreprise (normes et principes d'architecture),</li> <li>■ mise à jour du catalogue technologique de l'eu-LISA,</li> <li>■ lien établi avec les contractants du cadre d'ingénierie transversale (CIT) au niveau de l'architecture d'entreprise,</li> <li>■ rédaction d'une vision de l'architecture pour intégrer les objectifs d'interopérabilité et de disponibilité ininterrompue, complétée par une mise à jour de la stratégie technologique de l'eu-LISA.</li> </ul>	Mise en œuvre de la phase 3: Architecture d'entreprise – continuum d'entreprise.	100 %	<b>En bonne voie</b> atteint

## Infrastructures et réseaux

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectifs de performance	Statut et valeur
<b>Intégration de la solution unique de surveillance intégrée au processus de gestion des événements (suite)</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ projet de gestion des événements lancé en janvier,</li> <li>■ en novembre 2022, évaluation/analyse d'impact commandée au titre du contrat-cadre CIT Lot 1.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b> (1) vert (2) vert (3) vert

<b>Services de gestion des applications</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>conseils techniques et examen des documents pour assurer la qualité de la conception,</li> <li>mise à jour régulière du «catalogue des technologies de l'information» de l'Agence.</li> </ul>	réalisation de l'examen des documents en temps opportun	objectifs définis par projets	<b>En bonne voie</b>
<b>Prise en charge de la plateforme de gestion du cycle de vie des applications (ALM) et des outils connexes (pipeline de développement, essai des outils)</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>pipeline de développement: support pour l'intégration du BMS partagé et de l'élément d'interopérabilité VIS-EES sur la plateforme ALM,</li> <li>préparatifs en vue de l'intégration de l'EES, de l'ETIAS, de l'ECRIS-TCN et des éléments d'interopérabilité.</li> </ul>	disponibilité de la plateforme ALM	Incidence de 0 %, c'est-à-dire que l'indisponibilité des outils/données n'a eu aucune incidence sur les projets, versions ou activités opérationnelles prévus	<b>En bonne voie</b>
<b>Instaurer une capacité d'ingénierie logicielle</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>examen de la qualité du code des livraisons intermédiaires des contractants, y compris la construction et les tests unitaires, les revues de code automatisées et manuelles.</li> </ul>	processus en place et revues de code réalisées dans les délais	définis par les projets	<b>En bonne voie</b>
<b>Services relatifs aux opérations du réseau</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le développement du réseau a commencé pour l'EES (y compris les services internet), le BMS partagé et l'élément d'interopérabilité VIS-EES.</li> </ul>	indicateurs de niveau de service pour les processus opérationnels	(1) disponibilité du réseau (2) mise en œuvre des incidents, problèmes, changements et versions	<b>En bonne voie</b>
<b>Services concernant l'infrastructure de communication</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>disponibilité de l'infrastructure de communication assurée conformément aux accords de niveau de service (ANS).</li> </ul>	Disponibilité de l'infrastructure de communication conforme aux ANS.	disponibilité de l'infrastructure de communication conforme aux ANS.	<b>En bonne voie</b> 99,99 %
<b>Transition vers le nouveau réseau TESTA</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>migration vers le nouveau fournisseur de réseau TESTA dans les délais prévus et avec une interruption minimale des opérations,</li> <li>mise en œuvre retardée.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Autre</b> la signature du contrat-cadre est suspendue à la suite d'une décision de justice
<b>Activités opérationnelles et évolutions/améliorations de l'unité centrale et de l'unité centrale de secours</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>examens techniques après mise en œuvre (PIR) en tant que service pour garantir le respect des normes,</li> <li>chargement des actifs du centre de données dans le logiciel DCIM de gestion de l'infrastructure des centres de données (Nlyte),</li> <li>centre de données modulaire (MCD): contrat de connectivité attribué,</li> <li><b>unité centrale (CU-DC1):</b> mise en œuvre du câblage structuré et optimisation de l'agencement des racks pour améliorer la capacité de refroidissement, déploiement du réseau d'unités d'alimentation (PDU) pour obtenir des données en direct sur la consommation d'énergie, optimisation des installations électriques.</li> </ul>	disponibilité du centre de données conformément aux accords de niveau opérationnel (OLA)	disponibilité du service 24 h/24 et 7 j/7	<b>En bonne voie</b>

<b>Coûts opérationnels et de fonctionnement de l'unité centrale de secours (UCS)</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ maximisation de la capacité de refroidissement OTM (out of the mountain) de l'UCS par le réglage du système hydraulique et des pompes,</li> <li>■ connectivité ITM (in the mountain) de l'UCS au réseau et au réseau de stockage (SAN) entre R09 et le nouveau R08,</li> <li>■ sous-sol OTM prêt, 2e salle ITM opérationnelle,</li> <li>■ planification de l'extension du site terminée.</li> </ul>	(1) disponibilité du service (2) disponibilité des ressources (refroidissement, alimentation)	disponibilité 24 h/24 et 7 j/7	<b>En bonne voie</b>
<b>Poursuite des activités de réorganisation des centres de données</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ optimisation de la surface au sol, développement de solutions d'alimentation/refroidissement,</li> <li>■ contrôle d'accès via des services internet dédiés au centre de données, y compris le suivi des livraisons et l'enregistrement.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>
<b>Renouvellement de la maintenance d'Oracle</b>	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Licence de maintenance d'Oracle renouvelée dans les temps.</li> </ul>	licence renouvelée avant expiration	Aucune exception financière liée au renouvellement	<b>En bonne voie</b> renouvellement de licence effectué dans les temps sans problème
<b>Maintenance adaptative de l'infrastructure centralisée</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise à niveau du micrologiciel HP; mise à niveau du pare-feu des points de contrôle en cours.</li> </ul>	plan de maintenance adaptative (défini dans le cadre du contrat CIT)	À déf.	<b>En bonne voie</b>
<b>Maintenance corrective et contrôle de l'infrastructure centralisée</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ traitement des demandes et des incidents afin de garantir le respect des accords de niveau de service (ANS).</li> </ul>	disponibilité de la plateforme de l'infrastructure centrale	disponibilité de 99,9 %, hors maintenance programmée	<b>En bonne voie</b>
<b>Renouvellement de la maintenance matérielle et logicielle (infrastructure)</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ renouvellement du matériel et des logiciels dûment effectué.</li> </ul>	tous les éléments sont assortis d'une maintenance et sont échangés une fois arrivés en fin de vie	éléments sans maintenance	<b>En bonne voie</b> augmentation des prix de 12 % due à l'inflation
<b>Gestion opérationnelle/administration de l'infrastructure des systèmes d'essai</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ début de la gestion opérationnelle active des systèmes d'essai,</li> <li>■ résolution des incidents.</li> </ul>	disponibilité des systèmes d'essai	99,9 % (de 9 à 17 h)	<b>En bonne voie</b>
<b>Soutien de 2e niveau aux infrastructures des SEC de gestion opérationnelle</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ fourniture d'une assistance technique de deuxième niveau.</li> </ul>	disponibilité des systèmes	99,99 %	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion opérationnelle de la CMDB</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ procédure de gestion de la configuration en place,</li> <li>■ base de données de gestion des configurations (CMDB) à jour.</li> </ul>	données hors ligne sur les éléments de configuration (CI) de l'ICP	synchronisation à 90 % avec la CMDB en ligne	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> 50 % aucune ressource disponible pour la gestion de la configuration

<b>Gestion opérationnelle: mise en œuvre des changements</b>	<b>Livré</b> ■ mise en œuvre des changements en cours.	tickets de demande de modification	<50 en attente	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> > 200 modifications en attente sur l'infrastructure, ressources limitées
<b>Gestion opérationnelle: soutien à l'EUWS</b>	<b>Livré</b> ■ acquisition d'une infrastructure pour les postes de travail des utilisateurs finaux (EUWS), ■ fourniture de points d'accès à l'EUWS et de services connexes.	disponibilité du service	99,9 %	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion opérationnelle: tests d'intégration</b>	<b>Livré</b> ■ ressource pour le test de l'infrastructures engagée, ■ a commencé à définir les cas de test de l'infrastructure.	détection d'anomalies lors du test d'intégration	À déf.	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion opérationnelle: administration de la plateforme</b>	<b>Livré</b> ■ déploiement en cours pour plusieurs nouveaux systèmes opérationnels centraux.	disponibilité du service	99,99 %	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> responsabilités de l'administration d'OCP et des pipelines toujours floues
<b>Gestion opérationnelle: ingénierie des systèmes</b>	<b>Livré</b> ■ conception de l'infrastructure pour les nouveaux systèmes JAI.	S/O	S/O	<b>En bonne voie</b>
<b>Acquisition d'une nouvelle solution de stockage</b>	<b>Livré</b> ■ nouvelle solution de stockage acquise; mise en œuvre en cours.	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>

## Activités institutionnelles

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Services informatiques internes</b>				
<b>Administration et maintenance des applications informatiques d'entreprise</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ maintenance en temps utile des plateformes SharePoint, configuration des sous-sites, droits et autorisations dans les espaces de collaboration,</li> <li>■ développement de nouveaux outils pour répondre aux besoins du personnel, y compris un nouvel outil de programmation, des listes d'actions pour le comité de projet et le comité directeur institutionnel.</li> </ul>	(1) prestation de services (2) disponibilité du service	(1) prestation de services et soutien en temps opportun (2) disponibilité de 90 %	<b>En bonne voie</b>
<b>Administration et maintenance des réseaux et communications informatiques d'entreprise</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ projet de modernisation du réseau et de la sécurité: mises à niveau de l'infrastructure TIC, remplacement des dispositifs de sécurité du courrier électronique (Cisco Iron Port) sur les sites de SXB et TLL, nouveau portail d'auto-enregistrement Wi-Fi sur tous les sites, remplacement des pare-feu dorsaux, amélioration des performances du réseau, nouvelles liaisons inter-sites à haut débit,</li> <li>■ projet Serena: nouvelle connectivité entre l'infrastructure du réseau interne et les systèmes JAI pour fournir des services orientés vers l'internet et l'accès des utilisateurs (internes et externes) à l'infrastructure Serena (accès sécurisé au réseau),</li> <li>■ mise en place de nouvelles liaisons d'interconnexion géoredondantes entre Tallinn, Strasbourg et Bruxelles (bande passante de 1 Gb/s).</li> </ul>	disponibilité du réseau	disponibilité du réseau 90 %	<b>En bonne voie</b>
<b>Administration et maintenance des systèmes d'information et des systèmes de stockage d'entreprise</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ maintenance et mise à niveau de l'infrastructure TIC sous-jacente, y compris les capacités de sauvegarde et de stockage, les derniers correctifs de sécurité,</li> <li>■ ensemble du matériel mis à jour avec les derniers micrologiciels et pilotes afin d'éviter tout dysfonctionnement du système,</li> <li>■ applications/logiciels destinés aux utilisateurs finaux mis à niveau vers les dernières versions,</li> <li>■ création de diagrammes topologiques pour toutes les infrastructures des systèmes, documents techniques et processus pour soutenir le nouveau contrat de services TIC gérés.</li> </ul>	disponibilité du service	disponibilité de 90 % des systèmes d'information d'entreprise	<b>En bonne voie</b>
<b>Infrastructure informatique et applications d'entreprise (migration vers le cloud)</b>	<p><b>En cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ projet de migration vers le cloud: lancement du programme et approche stratégique; définition de l'analyse de rentabilité (y compris le budget, le champ d'application et le calendrier); formalisation du plan et des contrôles du projet.</li> </ul>	migration réussie vers le cloud	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	<b>En bonne voie</b>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Mise en œuvre d'ITIL dans les services informatiques d'entreprise</b>	<p><b>En cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre des pratiques ITIL pour la gestion des services (ITSM) et des actifs (ITAM),</li> <li>analyse du processus actuel («as-is») et définition du processus à atteindre («to-be»), cartographie subséquente des processus (approche itérative): définition des interfaces, des contrôles et de la conception détaillée, y compris la définition des priorités pour 2022 (et 2023), etc.,</li> <li>portail de tickets de l'eu-LISA: lancement du reconditionnement, alignement sur les éléments livrables de l'ITSM, priorités stratégiques et tactiques,</li> <li>enquête de satisfaction sur les TIC 2022, y compris ateliers, plan d'action.</li> </ul>	les éléments livrables du projet de cartographie des processus (itération_1 et _2) ont été obtenus dans le respect du budget, du délai et du champ d'application.	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion de contenu d'entreprise</b>	<p><b>En cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre du système de gestion des documents (SGD): plan de projet approuvé, étude d'évaluation terminée, demande de service pour la mise en œuvre, migration des données prévue pour le T1 2024,</li> <li>nouveau site internet: plan de projet approuvé, étude d'évaluation réalisée,</li> <li>préparatifs pour les nouveaux projets: registre des documents publics (début T3 2023), intranet (T3 2023), registre du courrier (T1 2024), flux de travail (configuration, exécution et suivi; début prévu T1 2024).</li> </ul>	(1) SGD disponible (2) nouveau site internet en cours de réalisation	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion des services d'information</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>adoption de la politique et des procédures de conservation des documents à long terme.</li> </ul>	prestation de services et soutien en temps opportun		<b>En bonne voie</b>
<b>Acquisition d'équipements, d'infrastructures et de services informatiques d'entreprise</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquisition de logiciels, de matériel, d'équipements, de services et de licences informatiques (y compris extension en temps utile),</li> <li>contrats de connexion au réseau informatique et à la téléphonie mobile dûment signés/modifiés.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>
<b>Fourniture d'une assistance informatique aux utilisateurs finaux (support utilisateurs)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en place et intégration de nouvelles recrues (&gt; 90 personnes),</li> <li>assistance aux utilisateurs finaux 9 346 tickets enregistrés (demandes et incidents),</li> <li>distribution de plus de 130 téléphones portables (1/3 du personnel de l'eu-LISA), à poursuivre en 2023.</li> </ul>	satisfaction des utilisateurs finaux	taux de satisfaction 90 %	<b>En bonne voie</b>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Gestion institutionnelle</b>				
<b>Gouvernance, planification et rapports institutionnels</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ coordination des processus de planification et d'établissement de rapports pluriannuels/annuels,</li> <li>■ documents et rapports de planification statutaire dûment présentés et adoptés par le conseil d'administration de l'eu-LISA.</li> </ul>	<p>(1) adoption en temps utile du projet de DOCUP 2023-2025</p> <p>(2) adoption en temps utile du DOCUP 2023-2025 finalisé (sans modifications majeures en 2022)</p> <p>(3) présentation en temps utile des rapports d'activité pour examen</p> <p>(4) adoption en temps utile du rapport intermédiaire 2021 et du RAAC 2022</p>	<p>(1) projet de DOCUP 2023-2025 adopté au 31 janvier.</p> <p>(2) les modifications apportées par le conseil d'administration ne doivent pas dépasser 5 % des activités proposées et 5 % du budget</p> <p>(3) rapports soumis au moins 14 jours calendaires avant les réunions respectives des GC/CA</p> <p>(4) RAAC 2021 et rapport intermédiaire 2022 dûment adoptés par le conseil d'administration</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>avec un léger retard et sans modifications majeures</p> <p>(3) atteint</p> <p>(4) atteint</p> <p>→ pour plus d'informations, voir 1.6.1 Gouvernance.</p>
<b>Gouvernance, planification et rapports du service «Opérations»</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ coordination des processus de planification et des rapports d'activité pour le service «Opérations» afin de fournir en temps utile des informations pour la rédaction des documents statutaires de planification et de rapport, à savoir le DOCUP et le RAAC.</li> </ul>	<p>S/O</p> <p>Contributions du service «Opérations» aux documents statutaires de planification et de rapport de l'Agence</p>	<p>S/O</p> <p>fourniture de contributions dans les délais</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<b>Formulation de conseils juridiques à l'eu-LISA</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conseils et avis sur 472 demandes internes, traitement des plaintes du personnel (5) et des enquêtes administratives (3), litiges en cours devant les juridictions nationales (3) et devant le Tribunal de l'Union européenne (3), dont deux affaires finalisées,</li> <li>■ accès du public aux documents: traitement de 17 demandes initiales et de 5 consultations. Le 24 mars, le conseil d'administration a adopté la décision n° 2022-090 relative aux modalités pratiques de l'accès du public aux documents de l'Agence; session de sensibilisation organisée pour le personnel le 6 mai 2022.</li> </ul>	<p>fourniture de conseils et d'avis juridiques en temps utile</p>	<p>S/O</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<b>Mise en œuvre du plan annuel d'audit interne</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conclusion de l'audit et recommandations sur le projet EES;</li> <li>■ informations régulières, précises et opportunes adressées au directeur exécutif et au CACF du conseil d'administration sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit,</li> <li>■ auto-évaluation avec validation externe indépendante attestant que les activités de l'IAC sont conformes aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au code de déontologie.</li> </ul>	<p>(1) % de processus dont les résultats sont assurés de respecter les objectifs dans les limites des tolérances</p> <p>(2) % des processus faisant l'objet d'un examen indépendant</p>	<p>(1) au moins 80 % des processus respectent les objectifs dans les limites des tolérances</p> <p>(2) au moins 30 % des processus font l'objet d'un examen annuel</p>	<p><b>Autre</b></p> <p>L'IAC n'a pas pu mesurer ces nouveaux indicateurs. Au lieu de cela, elle a continué à mesurer les indicateurs initiaux, voir 1.6.2 Conformité.</p>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Tenue des comptes de l'Agence</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comptes annuels provisoires 2021 de l'eu-LISA présentés à la Commission et à la CCE le 1er mars 2022,</li> <li>comptes annuels définitifs 2021 adoptés par le conseil d'administration le 14 juin 2022, transmis à la Commission, à la CCE et à l'autorité budgétaire, accompagnés de l'avis du conseil, et publiés sur le site internet de l'Agence.</li> </ul>	transmission en temps utile des comptes provisoires, consolidés et définitifs à la Commission, à la CCE et à l'autorité budgétaire	délais de présentation des rapports fixés dans le règlement financier de l'UE et par le comptable de la Commission	<b>En bonne voie</b>
<b>Exploiter et faire évoluer la capacité GPP et les processus afférents</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>gouvernance: révision du règlement intérieur du conseil de programme, présentations hebdomadaires des résultats de l'exécution des projets, réunions mensuelles du comité directeur institutionnel et du comité de gestion des contrats,</li> <li>processus: examen du processus de gestion des risques/problèmes institutionnels et de la méthodologie de gestion de projet, lancement du cadre de gestion de programme,</li> <li>outils: déploiement des fonctionnalités améliorées de Planview et ProjectPlace, rapports/tableaux de bord personnalisés, y compris sessions d'information.</li> </ul>	objectifs fixés par les responsables hiérarchiques	S/O	<b>En bonne voie</b>
<b>Évaluation officielle basée sur le modèle CMMI</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>remise du rapport final d'évaluation de l'intégration du modèle de maturité de la capacité (CMMI).</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) écart total ≤ 5 % (2) écart total ≤ 5 % (3) aucun écart	<b>En bonne voie</b>
<b>Évaluation comparative indépendante de la gestion opérationnelle des systèmes centraux</b>	<p><b>En cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>champ d'application élargi sur approbation de la Commission, report du rapport final au printemps 2023,</li> <li>analyse de haut niveau achevée en 2022 et analyse approfondie à finaliser début 2023.</li> </ul>	(1) supervision du contrat signé avec l'évaluateur externe, y compris la mise en œuvre et l'ajustement en temps utile du plan de projet	(1) rapport final de haute qualité à fournir dans les délais prévus	<p><b>Partiellement conforme à l'objectif</b></p> <p>(1) en raison de l'élargissement du champ d'application, l'échéance du rapport final a été reportée à 2023.</p> <p>→ pour plus d'informations, voir la section 2.13. Évaluation externe.</p>

### Gestion des parties prenantes et communication

<b>Suivi et coordination des politiques pour représenter les points de vue de l'eu-LISA auprès des institutions européennes, gestion des parties prenantes et traduction entre les</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>suivi des développements législatifs et réalisation d'analyses politiques pour informer la direction et les parties prenantes de l'eu-LISA, et représentation des positions de l'Agence dans divers comités et groupes d'experts,</li> <li>coordination avec les parties prenantes concernées sur des questions d'intérêt mutuel afin de soutenir l'élaboration des politiques au niveau institutionnel.</li> </ul>	(1) coordination et élaboration de politiques globales et opportunes (2) représentation de l'eu-LISA lors de différents événements et réunions institutionnelles (3) contribution de qualité aux documents politiques et autres	(1) suivi et coordination des politiques de haute qualité, efficaces et opportuns (2) représentation de haute qualité des positions de l'eu-LISA (3) contributions de haute qualité et opportunes	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint (2) atteint (3) atteint</p> <p>→ pour en savoir plus, voir les sections 1.5.1 Relations avec les parties prenantes</p>
--	--	---	---	---

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur et 2.2. Évolutions majeures.
<b>communautés techniques et juridiques</b>				
<b>Dialogue avec les parties prenantes et coordination des politiques</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>participation active aux travaux du réseau des agences JAI (RAJAI) et du réseau des agences de l'UE (EUAN),</li> <li>mise à jour des modalités de travail avec Frontex et rédaction de nouvelles modalités de travail avec l'Agence de l'UE pour la sécurité aérienne (AESA),</li> <li>rédaction de la stratégie de gestion des parties prenantes pour 2023-2027.</li> </ul>	<p>(1) gestion efficace des relations avec les parties prenantes</p> <p>(2) EUAN, RAJAI et réunions bilatérales</p> <p>(3) Soutien des parties prenantes</p>	<p>(1) conformément au plan annuel et aux modalités de travail</p> <p>(2) représentation de haute qualité des positions de l'eu-LISA</p> <p>(3) soutien de haute qualité fourni en temps voulu</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>(3) atteint</p> <p>→ pour plus d'informations, section 1.5.</p>
<b>Support administratif en temps opportun pour les groupes consultatifs</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>53 réunions ont été organisées comme prévu, dont 7 réunions extraordinaires du GC SIS,</li> <li>les parties prenantes se sont déclarées très satisfaites des performances du secrétariat du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les compétences en matière de communication et le haut niveau de professionnalisme du service.</li> </ul>	<p>(1) réunions du groupe consultatif</p> <p>(2) enquête auprès des parties prenantes</p>	<p>(1) réunions des GC organisées comme prévu</p> <p>(2) taux de satisfaction des parties prenantes: &gt; 70 %</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>→ pour en savoir plus, voir la section 1.6.1. Gouvernance.</p>
<b>Soutien administratif en temps utile pour le conseil d'administration</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>toutes les réunions du conseil d'administration (7) ont été organisées comme prévu, dont 2 réunions extraordinaires et 12 réunions de groupes de travail <i>ad hoc</i>,</li> <li>les parties prenantes se sont déclarées très satisfaites des performances du secrétariat du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les compétences en matière de communication et le grand professionnalisme du service.</li> </ul>	<p>(1) réunions du conseil d'administration de l'eu-LISA</p> <p>(2) enquête auprès des parties prenantes</p>	<p>(1) réunions du conseil d'administration organisées comme prévu</p> <p>(2) taux de satisfaction des parties prenantes: &gt; 70 %</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2a) réunions: 98,6 %</p> <p>(2b) SPOC: 99,8 %</p> <p>→ pour en savoir plus, voir la section 1.6.1. Gouvernance.</p>
<b>Mise en œuvre du plan d'action de communication et d'information externes</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>campagne de communication à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'eu-LISA, comprenant un nouveau portail de présentation en ligne «Discover eu-LISA 2.0», une exposition de photos en ligne «Then and Now», une lettre d'information spéciale FlashBack,</li> <li>principaux événements de visibilité: conférence annuelle (380 participants, plus de 40 600 vues, 2 318 interactions); tables rondes du secteur (juin/octobre, 690 participants, augmentation du nombre de participants en ligne),</li> <li>contribution aux campagnes de communication de la Commission sur l'EES et l'ETIAS, campagne d'enregistrement des transporteurs,</li> <li>développement d'un nouveau site internet en cours.</li> </ul>	<p>(1) fourniture d'un contenu de haute qualité conformément au plan d'action</p> <p>(2) niveaux de visibilité et d'engagement en ligne (analyse du web et suivi des médias sociaux)</p> <p>(3) satisfaction des participants à l'égard de la gestion des événements (fiches d'évaluation)</p>	<p>(1) contenu publié conformément au plan d'action</p> <p>(2) évolution positive par rapport à l'année précédente</p> <p>(3) grande satisfaction à l'égard de la gestion des événements</p> <p>(4) 100 % des demandes de renseignements des médias reçoivent une réponse</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>(3) événements de l'eu-LISA</p> <p>taux de participation: 95,3 %</p> <p>engagement: 86,3 %</p> <p>(4) 64 demandes de renseignements/ demandes d'information des médias</p> <p>→ pour plus d'informations, voir 1.7.6, et Annexe I pour le KPI n° 29.</p>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Mise en œuvre du plan d'action de communication interne de l'eu-LISA</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ facilitation de la communication interne, y compris plus de 70 rapports par courrier électronique, 44 bulletins d'information, 150 sujets d'actualité sur l'intranet; rapports réguliers sur la communication de crise et lignes directrices sur la COVID-19 et la guerre d'agression de la Russie; campagnes de sensibilisation à l'échelle de l'UE, par exemple, promesse de 3 milliards d'arbres, mois de la cybersécurité;</li> <li>■ 8 assemblées du personnel et 5 briefings spéciaux, événements sociaux sur tous les sites afin de stimuler l'engagement du personnel, y compris des réunions avec la commissaire Ylva Johansson et Vivian Loonela, nouveau chef de la représentation de la Commission européenne en Estonie;</li> <li>■ séances d'information sur le passage à la nouvelle identité visuelle de l'entreprise (y compris sur la manière d'utiliser les nouveaux modèles d'entreprise).</li> </ul>	<p>(1) fourniture d'un contenu de haute qualité conformément au plan d'action</p> <p>(2) enquête de satisfaction</p>	<p>(1) plan d'action annuel pour la communication interne mis en œuvre conformément aux étapes, aux délais et aux objectifs définis</p> <p>(2) grande satisfaction à l'égard de la communication interne</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint: satisfaction de 91 % vis-à-vis de la communication interne</p> <p>→ pour plus d'informations, voir la section 1.7.6 Communication et Annexe I pour le KPI n° 30.</p>
<b>Protection des données</b>				
<b>Coopération avec le CEPD et les DPD des autres institutions et organes de l'UE (fonction de protection des données: coopérer)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ aperçu des recommandations mises en œuvre concernant l'AIPD du BMS partagé, suivi de l'AIPD de la mesure de la précision du BMS partagé-EES;</li> <li>■ présentation du dossier de procédure de mesure de la précision du BMS partagé-EES, accompagné de la preuve de la mise en œuvre des recommandations;</li> <li>■ support des AIPD de l'ETIAS, de l'ECRIS-TCN et des éléments d'interopérabilité, également pour le VIS révisé et le SIS renouvelé (évaluation supplémentaire de l'incidence de la protection des données sur les activités de traitement ponctuelles, par exemple le processus de migration);</li> <li>■ réunions du réseau des DPD JAI, 50e réunion du réseau des DPD du CEPD, ainsi que réunions du groupe de coordination du contrôle (GCC) pour le VIS, le SIS et Eurodac.</li> </ul>	<p>(1) demandes du CEPD</p> <p>(2) consultations avec le CEPD</p> <p>(3) réunions du GCC</p> <p>(4) réunions du réseau des DPD*</p> <p>(5) réunions du réseau des DPD JAI*</p> <p>* potentiellement une organisée par le DPD de l'eu-LISA</p>	<p>(1) 80 % des demandes traitées</p> <p>(2) 60 % des consultations avec le CEPD</p> <p>(3) participation aux réunions: 85 %</p> <p>(4) participation aux réunions: 100 %</p> <p>(5) participation aux réunions: 100 %</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>(3) atteint</p> <p>(4) atteint</p> <p>(5) atteint</p>
<b>Rapport de travail annuel du DPD 2021 et rapport sur le respect de la protection des données au conseil d'administration (fonction de protection des données): informer)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rapport de travail annuel du DPD 2021 présenté au conseil d'administration de l'eu-LISA et publié en ligne,</li> <li>■ rapport relatif à la situation intermédiaire concernant la protection des données présenté au conseil d'administration de l'eu-LISA en mars 2022.</li> </ul>	<p>éléments livrables fournis dans les délais impartis</p>	<p>deux semaines avant les réunions du conseil d'administration</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Contrôle du respect de la protection des données</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapports sur la mise en œuvre des recommandations d'audit (tant internes qu'externes) présentés au directeur exécutif (DE),</li> <li>■ activités de suivi liées aux rapports d'inspection du CEPD sur le SIS, le VIS et Eurodac, notamment les sessions de suivi trimestrielles (internes), les rapports soumis au CEPD T1 et T2 et présentés au DE de l'eu-LISA et au CACF du conseil en février/juin.</li> </ul>	<p>(1) rapports sur le respect de la protection des données</p> <p>(2) enquête annuelle sur la protection des données<sup>164</sup></p>	<p>(1) recommandations d'audit mises en œuvre et respectées</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p>
<b>Organisation d'activités de protection des données (fonction de protection des données: organiser)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>violations de données:</b> registre central tenu à jour (4 violations signalées en 2022); soutien aux responsables du traitement des données (conformément aux lignes directrices du CEPD); notification en temps utile au DE de l'eu-LISA, au CEPD et aux personnes concernées [articles 34 et 35 du règlement (UE) 2018/1725]<sup>165</sup>, modèles et ressources en ligne pertinents régulièrement examinés et mis à jour;</li> <li>■ activités de traitement en tant que responsable du traitement des données: registre d'activités spécifique tenu à jour et rendu public sans délai; mise à disposition d'instructions et de modèles étape par étape sur la documentation des registres d'activités; modèles et ressources en ligne pertinents régulièrement révisés et mis à jour;</li> <li>■ activités de traitement en tant que sous-traitant des données: finalisation d'un registre spécifique; mise à disposition d'instructions et de modèles étape par étape sur la documentation des activités.</li> </ul>	<p>(1) registre public des activités de traitement de l'eu-LISA (article 31, paragraphe 1 du règlement (UE) 2018/1725)</p> <p>(2) jours pour consigner une violation de données dans le registre (à compter de la réception d'un rapport de violation de données complet et validé)</p>	<p>(1) le registre public des activités de traitement de l'eu-LISA est mis à jour au moins une fois par mois</p> <p>(2) le registre des violations de données de l'eu-LISA est mis à jour dans un délai de 15 jours ouvrables.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>Fin 2022, le registre contenait 121 enregistrements (dont 7 enregistrés en 2022).</p>
<b>Formulation de recommandations et de conseils concernant l'application du règlement 2018/1725 (fonction de protection des données: conseiller)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ soutien et conseils aux responsables du traitement des données (et au personnel responsable) sur les nouveaux registres des activités de traitement (quatre violations signalées en 2022), ainsi que sur les clauses de transfert international et les accords entre le responsable du traitement des données et le sous-traitant;</li> <li>■ soutien/recommandations aux propriétaires de produits (à savoir SIS, VIS, Eurodac) sur la création d'enregistrements en</li> </ul>	<p>(1) demandes reçues des propriétaires d'entreprise</p>	<p>(1) 80 % sont présentées à un stade précoce du projet</p> <p>(2) 60 % sont satisfaites</p> <p>(3) 60 % sont satisfaites dans le délai convenu</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) atteint</p> <p>(2) atteint</p> <p>(3) atteint</p>

<sup>164</sup> En 2022, l'enquête annuelle sur la protection des données a été suspendue faute de ressources suffisantes. À la place, le DPD s'est concentré sur la fourniture d'orientations et d'un soutien en matière de protection des données pour les priorités les plus importantes de l'eu-LISA, à savoir les systèmes d'information JAI nouveaux et existants, le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit du CEPD et la coordination des nouveaux audits du CEPD.

<sup>165</sup> **Règlement (UE) 2018/1725** du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du **traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union** et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39-98).

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	<p>tant que sous-traitants de données,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>conseils sur les analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD)</li> </ul>			
<b>Sensibilisation à la protection des données</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sessions de formation: session de jeux de société lors de la Journée européenne de la protection des données (en janvier, 100 participants); session d'intégration pour les nouveaux arrivants (en avril, 25 participants); sessions de coaching individuel pour les responsables du traitement des données ou les sous-traitants; webinaire de formation personnalisées du CEPD (en octobre, 75 participants);</li> <li>bulletins d'information: 20 articles partagés via 15 bulletins d'information hebdomadaires, dont un numéro «Flash back» spécial en décembre;</li> <li>Intranet du DPD: examens et mises à jour réguliers, deux nouvelles sections: «Transferts internationaux» et «Clauses relatives à la protection des données: Relation entre le responsable du traitement et le sous-traitant»;</li> <li>à la suite de l'adoption de nouvelles clauses contractuelles types (SCC) pour les transferts internationaux de données à caractère personnel vers des pays situés en dehors de l'UE/EEE, le DPD de l'eu-LISA a commencé à conseiller tous les responsables internes du traitement des données, y compris en ce qui concerne les analyses d'impact relatives aux transferts (AIT).</li> <li></li> <li></li> </ul>	<p>(1) séances d'information sur la protection des données et les atteintes à la protection des données à caractère personnel</p> <p>(2) matériel d'information diffusé via les canaux de communication internes (bulletins d'information, courrier électronique, intranet, etc.)</p>	<p>au moins 15 notes de sensibilisation informatives (par an) partagées avec le personnel de l'eu-LISA</p>	<b>En bonne voie</b> atteint
<b>Gestion des ressources humaines</b>				
<b>Développement des compétences et des capacités liées aux opérations</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>finalisation du plan de formation sur les capacités opérationnelles, sessions d'information pour le personnel, y compris adaptées aux unités/secteurs, augmentation du nombre de demandes de formation individuelle par rapport à 2021.</li> </ul>	<p>(1) activités de formation dispensées</p> <p>(2) taux de satisfaction</p>	<p>(1) 90 % des activités du plan de formation mises en œuvre</p> <p>(2) satisfaction &gt; 85 %</p>	<b>Inférieur à l'objectif</b> (1) 80 % en raison d'une capacité limitée et d'un taux de rotation élevé (2) 82 % (non fiable en raison du faible taux de réponse)
<b>Poursuite de la consolidation de l'Agence à la suite de la croissance et de la transformation</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>adoption de lignes directrices révisées sur le lancement d'alertes et de nouvelles règles sur les enquêtes administratives, l'accent étant mis sur la numérisation des services RH et le recrutement;</li> </ul>	<p>(1) taux d'absentéisme annuel<sup>166</sup></p> <p>(2) indice de rétention des talents</p> <p>(3) ratio des ressources RH admin. /opérationnelles</p>	<p>(1) taux d'absentéisme annuel: &lt; 15 jours/&lt; 10 %/&gt; 15 %</p> <p>(2) &gt; 0</p> <p>(3) 20/70 %</p>	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> (1) 4,1 jours de maladie par employé/3,2 % en congé de maladie de

<sup>166</sup> KPI 24: taux d'absentéisme annuel: a) nombre moyen de jours de congé de maladie par employé (objectif: < 15 jours), b) personnel en congé de maladie de longue durée (objectif: < 10 %), c) personnel ne prenant pas de congé de maladie (objectif: > 15 %).

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>en mettant l'accent sur la numérisation des services RH et le recrutement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapports RH (dans Sysper): essais d'acceptation des utilisateurs terminés,</li> <li>■ prévention des conflits d'intérêts: numérisation du processus de soumission des déclarations (y compris les demandes de mise en œuvre).</li> </ul>	(4) prévention des conflits d'intérêts <sup>167</sup> (5) taux de rotation annuel du personnel (%) (6) taux d'occupation annuel (%)	(4) taux de soumission des déclarations: 100 % (y compris > 80 % dans les délais)/ > 90 % évalué / s.o. (5) < 5 % (6) > 90 %	longue durée/51,6 % sans congé de maladie (2) 0,3 <sup>168</sup> (3) 16 %/74 % (4) taux de soumission de 97 % (y compris 90 % dans les délais/100 % évalué/1 % avec mesures) (5) 7,1 % (6) 82,4 % en raison de la rotation du personnel, y compris l'unité RH → pour plus d'informations, voir section 2.5.4 et Annexe I pour les KPI n° 13 et 24 à 28.
<b>Développement organisationnel et transformation culturelle</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Février, enquête sur l'engagement du personnel (note globale de 7,3),</li> <li>■ ateliers sur les RH fondées sur les compétences organisés pour toutes les unités,</li> <li>■ cadre de compétences: mise à l'essai de nouveaux profils de rôle pour les réunions d'admission aux postes vacants,</li> <li>■ exercice de diagnostic RH réalisé afin d'évaluer la qualité du service et de procéder à des ajustements en fonction des besoins organisationnels.</li> </ul>	(1) enquête sur l'engagement du personnel (2) performance du personnel (moyenne annuelle) (3) critères d'évaluation du projet de transformation culturelle de l'eu-LISA	(1) résultats de l'enquête > 7,5 (2) performance moyenne (exercice d'évaluation annuelle) (3) coût/calendrier/champ d'application	<b>En bonne voie</b> (1) résultat de l'enquête: 7.3 inférieur à l'objectif, avec variation d'une unité à l'autre (2) moyenne annuelle: 2,4 (3) dans le respect des délais/du budget/du champ d'application
<b>Finances et marchés publics</b>				
<b>Exécution du plan d'acquisition et de passation de marchés</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ fourniture en temps utile de services de passation de marchés et d'acquisition dans le respect des obligations statutaires et dans le cadre budgétaire prévu.</li> </ul>	(1) efficacité du processus de passation des marchés (2) gestion des acquisitions	(1) < 25 % (2) > 60 % de projets de passation de marchés respectant les délais	<b>En bonne voie</b> (1) 9,5 % (2) 140 % → pour plus d'informations, voir Annexe I pour les KPI n° 17 et 18.
<b>Contrôle interne, procédures et audits en rapport avec les</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ toutes les listes de contrôle et les flux de travail pour les transactions financières sont conformes au règlement</li> </ul>	ensemble complet de procédures pour les principaux	80 % des procédures du plan de travail annuel	<b>En bonne voie</b>

<sup>167</sup> De nouveaux KPI ont été introduits pour mesurer la prévention des conflits d'intérêts: a) nombre de déclarations d'intérêts soumises (dont dans les délais), b) nombre et pourcentage de déclarations évaluées, c) nombre et pourcentage de mesures préventives ou de décisions limitant la participation.

<sup>168</sup> Inclut également les périodes de probation négatives; toutefois, si les périodes de probation sont supprimées, le chiffre est inférieur à l'objectif.

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>finances et les marchés publics</b>	financier de l'Agence.	processus financiers et de passation de marchés		
<b>Prestation en temps utile de services liés à la gestion budgétaire, à la gestion des actifs et à la gestion financière</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'exécution budgétaire pour les crédits d'engagement a atteint 99 % (y compris le report non automatique des crédits d'engagement approuvés par le conseil d'administration), tandis que les crédits de paiement s'élevaient à 92 % (y compris le report des dépenses administratives à 2023);</li> <li>l'exécution du budget a fait l'objet d'un suivi en temps utile, et tous les services ont été fournis conformément aux normes définies.</li> </ul>	(1) taux d'annulation des crédits de paiement (2) taux d'exécution des engagements budgétaires (3) taux d'exécution des paiements (4) paiements dûment exécutés (%)	(1) < 5 % (2) 95-99 % (3) > 95 % (4) > 87,5 %	<p><b>Partiellement conforme à l'objectif</b></p> (1) 10,6 % (2) 99,0 % (3) 91,6 % (4) 90,1 % → pour plus d'informations, voir Annexe I pour les KPI 10 et 14.
<b>Sécurité d'entreprise</b>				
<b>Fourniture du service de sécurité et d'assurance de l'information pour l'infrastructure d'entreprise</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>transition vers le contrat-cadre «Sécurité informatique gérée»,</li> <li>améliorations adaptatives de l'infrastructure de surveillance de la sécurité,</li> <li>exercice de cybersécurité en novembre,</li> <li>attention particulière accordée aux activités critiques de gestion de la cybersécurité en réponse à l'élargissement du paysage des menaces.</li> </ul>	(1) objectifs statutaires en matière de sécurité (2) évaluations des risques liés à la sécurité des systèmes JAI (3) exercices de cybersécurité (par an)	(1) taux de mise en œuvre: 100 % (2) 100 % (3) 1	<p><b>En bonne voie</b></p> (1) atteint (2) atteint deux indicateurs de performance confidentiels supprimés en raison de leur caractère sensible
<b>Continuité des activités, reprise après sinistre, éléments d'intervention en cas d'urgence de la gestion de la sécurité et de la continuité</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>supervision du système de gestion de la continuité des activités (BCMS) de l'eu-LISA, y compris le plan d'amélioration de la continuité des activités,</li> <li>plans de continuité des activités testés pour vérifier l'efficacité des contrôles établis, y compris l'exercice d'octobre;</li> <li>surveillance de l'épidémie de COVID-19 et réponse à celle-ci.</li> </ul>	(1) le BCMS couvre tous les domaines (2) les plans de continuité des activités ont été testés pour vérifier l'efficacité des contrôles établis	(1) domaines d'activité couverts à 100 % (2) au moins un exercice est organisé pour tester la résilience institutionnelle	<p><b>En bonne voie</b></p> (1) atteint (2) atteint
<b>Exécution, planification et développement des éléments préventifs de la gestion de la sécurité et de la continuité</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>gestion des systèmes de sécurité (y compris les habilitations) et garantie de la sécurité protectrice dans tous les locaux de l'eu-LISA 24 h/24 et 7 j/7, y compris les contrôles de sécurité pour les locaux temporaires;</li> <li>Rédaction d'une politique d'accès et adoption de procédures d'astreinte.</li> </ul>	(1) mesures de sécurité protectrices conformes à l'évaluation des risques, aux réglementations et aux normes (ISO) (2) assurer la sécurité physique des locaux de l'eu-LISA et la sécurité des missions, des activités et du personnel à des niveaux de risque acceptables.	(1) conformité de 100 % gestion de la sécurité en place sur tous les sites de l'eu-LISA (2) risques atténués à des niveaux de risque acceptables	<p><b>En bonne voie</b></p> (1) atteint (2) atteint
<b>Exécution, planification et développement des éléments</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>organisation de formations annuelles pour le personnel, notamment en matière de sécurité, de santé et de sûreté,</li> </ul>	(1) politiques de sécurité statutaires en place (également pour les systèmes JAI)	(1) au moins 80 % des politiques prévues adoptées d'ici à la fin de 2022	<b>En bonne voie</b>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
horizontaux de la gestion de la sécurité et de la continuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>organisation d'événements de sensibilisation des parties prenantes, par exemple, 15<sup>e</sup> réunion du réseau des responsables de la sécurité (RRS) et réunions du groupe de coopération SRI<sup>169</sup> (3).</li> </ul>	(2) cadre de sensibilisation à la sécurité (pour n+1 année) (3) organisation de formations annuelles en matière de sécurité pour le personnel (4) événements de sensibilisation des parties prenantes	(2) élaborer un cadre de sensibilisation à la sécurité (n+1) d'ici à la fin de 2022 (3) au moins 80 % des formations annuelles prévues en matière de sécurité dispensées (4) au moins un événement organisé avec des parties prenantes externes	
<b>Gestion des installations</b>				
Programme de renforcement des capacités	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>2e projet d'extension:</b> mise à jour du programme de construction, contrôle de la qualité de l'appel d'offres relatif aux services de conception (en attente de lancement),</li> <li><b>centre de données modulaire:</b> recherche des documents d'appel d'offres, lancement de l'enquête,</li> <li><b>amélioration de l'alimentation électrique et du refroidissement:</b> étude préliminaire de l'alimentation électrique achevée, mise en œuvre lancée ; étude du refroidissement phase A achevée, phase B en cours.</li> </ul>	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>Autre</b>
Gestion de l'environnement	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation de la politique environnementale, de l'analyse environnementale et de la feuille de route pour la certification EMAS de l'UE;</li> <li>Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, y compris l'électricité verte.</li> </ul>	Indicateurs environnementaux <sup>170</sup>	90 %	<b>Autre</b>
Gestion en matière de santé et de sécurité	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>finalisation de la feuille de route pour le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST), ainsi que des versions provisoires de la politique de SST et du règlement intérieur.</li> </ul>	satisfaction du personnel à l'égard de l'environnement de travail et de la sécurité au travail	taux de satisfaction de 90 % <sup>171</sup>	<b>Autre</b>
Opérations et services d'infrastructures	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>fourniture de services d'infrastructures pour soutenir les opérations, y compris l'amélioration continue des services en contrôlant les tickets et le temps de réponse jusqu'à la</li> </ul>	conformité aux normes applicables	conformité maximale sur tous les sites de l'Agence	<b>En bonne voie</b>

<sup>169</sup> Le groupe de coopération en matière de réseaux et de systèmes d'information (SRI) a été créé par la directive SRI afin d'assurer la coopération et l'échange d'informations entre les États membres.

L'eu-LISA a commencé à surveiller les indicateurs volumétriques pour la consommation d'eau, d'énergie et de papier et la production de déchets en 2020, mais n'a pas été en mesure d'établir des valeurs de référence en raison des restrictions liées à la COVID-19 qui étaient en place jusqu'en 2022. En conséquence, les valeurs de référence pour les indicateurs environnementaux seront fixées en 2023 et serviront au calcul et à l'évaluation de ces indicateurs de performance à partir de cette date.

<sup>171</sup> L'évaluation ne sera possible qu'après la mise en œuvre des activités, dans l'attente de l'approbation de la politique de santé et de sécurité au travail en 2023.

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
	fermeture, ■ améliorations apportées à l'infrastructure des bâtiments, en mettant l'accent sur les activités principales et le bien-être des employés.			
<b>Services de logistique et de fournitures de bureau</b>	<b>Livré</b> ■ amélioration de l'espace de travail à Strasbourg, Illkirch et Tallinn, ■ projet d'allocation d'espace, dont 100 postes de travail pour les contractants.	(1) coût (2) calendrier (3) champ d'application	(1) coût: vert (2) calendrier: vert (3) champ d'application: vert	<b>En bonne voie</b>
<b>Gestion et services d'appui aux missions</b>	<b>Livré</b> ■ amélioration continue du portefeuille de missions, ■ nouveau contrat-cadre pour les services de gestion des voyages.	(1) missions dûment accomplies (2) signature d'un nouveau contrat-cadre	(1) 100 % (2) 100 %	<b>En bonne voie</b> (1) atteint (2) atteint
<b>Gestion opérationnelle des services administratifs</b>	<b>Livré</b> ■ soutien aux services opérationnels et à la prestation de services.	(1) expérience de l'utilisateur final (2) gestion des ressources	90 %	<b>En bonne voie</b> (1) atteint (2) atteint

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>Coordination générale</b>				
<b>Contribution, en qualité d'observateur, aux évaluations Schengen dans les domaines SIS/SIRENE et de la politique commune en matière de visas (y compris le VIS)</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>missions d'évaluation Schengen: SIS/SIRENE (6), politique commune en matière de visas (1).</li> </ul>	(1) participation aux évaluations et contribution aux rapports d'évaluation	(1) contributions et présentation de données en temps utile, conformément au calendrier de la Commission.	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>→ pour plus d'informations, voir 1.5.1. Partenariats avec les États membres, les institutions et les organes de l'UE</p>
<b>Rédaction des rapports relatifs au fonctionnement technique des systèmes et agrégation des statistiques</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>rapports statutaires publiés sur le SIS (2), le VIS (1), Eurodac (3).</li> </ul>	rapports statutaires sur la performance du SIS, du VIS et d'Eurodac, y compris les rapports statistiques et les listes des autorités désignées	présentation et publication des rapports statutaires sur la performance dans les délais impartis	<p><b>Partiellement conforme à l'objectif</b></p> <p>tous conformes à l'objectif, sauf la liste actualisée des autorités SIS qui a été retardée jusqu'au lancement du système, le 7 mars 2023</p> <p>→ pour plus d'informations, voir 1.5.3</p>
<b>Mise en œuvre des activités annuelles prévues en matière de suivi de la recherche et de la technologie, conformément à la feuille de route adoptée en matière de R&amp;D</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>publication de deux rapports de suivi de la recherche: «Artificial Intelligence Supporting Cross-Border Cooperation in Criminal Justice» (juin 2022), «Enabling Seamless Travel to the European Union» (décembre 2022);</li> <li>événements: conférence annuelle en octobre et deux tables rondes annuelles du secteur (en juin et en octobre).</li> </ul>	(1) rapports de suivi de la recherche et de la technologie (2) participation aux événements	(1) au moins un rapport publié par an (2) taux de fréquentation a) événements sectoriels: > 50 participants b) conférence annuelle: > 120 participants	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) 2 rapports publiés (2a) Juin: plus de 170 en ligne, plus de 100 en personne; octobre: plus de 300 en ligne, 115 en personne; (2b) 388 participants, dont 130 en personne.</p> <p>→ pour plus d'informations, voir 1.2.8.</p>
<b>Mise en œuvre du plan de formation des États membres concernant l'utilisation technique des systèmes JAI</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>48 activités de formation, 3 800 participants, taux de satisfaction de 90 %,</li> <li>plan de formation annuel (70 %), rédaction du plan de l'année prochaine,</li> <li>achèvement de la migration du système de gestion de l'apprentissage remanié, autres mises à niveau en cours.</li> </ul>	satisfaction à l'égard des activités de formation des États membres (enquêtes auprès des participants)	taux de satisfaction: supérieur à 4 (moyenne sur une échelle de 1 à 6)	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>taux de satisfaction: 5,4</p> <p>→ pour plus d'informations, voir la section 1.5.3. Renforcement des capacités</p>
<b>Intégration des résultats de la recherche dans les</b>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribution aux projets supervisés par la DG HOME et le pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure,</li> <li>participation aux réunions du groupe de travail de l'eu-LISA</li> </ul>	(1) fiches technologiques (à la demande de la direction ou des opérations)	(1) au moins 2/3 fiches fournies par an (2) au moins une présentation pour chaque GC (par an)	<p><b>En bonne voie</b></p> <p>(1) Atteint (2) Atteint</p>

Projet/tâche	Description des principaux résultats obtenus en 2022	Indicateurs de performance	Objectif de performance	Statut et valeur
<b>cycles de vie des applications</b>	sur l'IA (3) et du groupe de travail sur la biométrie.	(2) engagement auprès des groupes consultatifs (3) projets technologiques	(3) faire partie de l'équipe principale d'au moins un projet technologique à grande échelle	(3) Atteint → pour plus d'informations, voir 1.2.8.
<b>Encourager la mise en œuvre de certaines parties du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation</b>	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ définition des priorités du programme de travail pour la mise en œuvre du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (PC de l'UE pour la R&amp;I),</li> <li>■ évaluation des propositions de recherche dans le domaine de la sécurité intérieure.</li> </ul>	(1) priorités thématiques du programme de travail du PC de l'UE pour la R&I (2) présentations de projets au personnel et aux parties prenantes (3) délégation de projets du PC de l'UE pour la R& à l'eu-LISA	(1) adoption d'un ensemble de priorités thématiques du PC de l'UE pour la R&I par le comité de gestion et les GC concernés (2) au moins 2 projets (y compris les résultats) présentés (3) mise en œuvre de projets conformément au champ d'application, aux objectifs et au calendrier.	<b>En bonne voie</b> (1) Atteint (2) Atteint (3) Atteint → pour plus d'informations, voir 1.2.8. Innovation, recherche et développement.

# Annexe X. Rapport sur l'accès du public aux documents

Pour assurer la transparence des opérations de l'Agence, l'eu-LISA devrait rendre publiques des informations sur l'ensemble de ses activités, pour autant que cela ne compromette pas la réalisation des objectifs de ses opérations. Tout au long de l'année 2022, l'eu-LISA s'est engagée à garantir la transparence de ses activités, de ses processus et de sa prise de décision. L'Agence a observé les plus hauts niveaux de bonnes pratiques administratives et s'est conformée à toutes les exigences légales<sup>172</sup>.

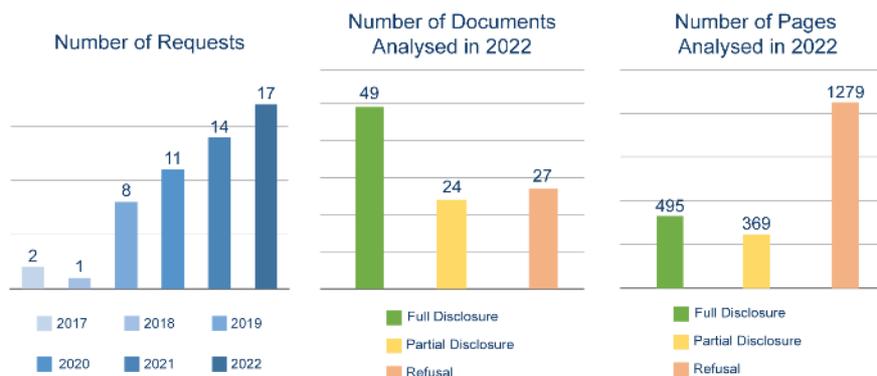
## Rapport sur les demandes d'accès aux documents

L'Agence s'engage à garantir la transparence de l'ensemble de ses activités, procédures et prises de décision, notamment de sa procédure d'accès public aux documents. En 2022, l'eu-LISA a enregistré les niveaux les plus élevés de bonne pratique administrative et a respecté tous les délais fixés par le règlement (CE) n° 1049/2001<sup>173</sup>.

En 2021, l'eu-LISA a reçu 17 demandes d'accès aux documents, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes. Pour 11 demandes, l'Agence a invité les demandeurs à préciser la portée de leurs demandes, conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1049/2001.

Pour six demandes, l'Agence n'était pas en possession de tout ou partie des documents demandés et, en conséquence, ne pouvait pas accorder (ou refuser) l'accès. Les demandeurs ont été dûment informés de ce fait et, dans la mesure du possible, réorientés vers des informations accessibles au public ou vers d'autres institutions compétentes.

Au cours de l'année, l'eu-LISA a analysé au total 100 documents, dont 49 ont été entièrement divulgués aux demandeurs, 24 ont été partiellement divulgués avec des parties expurgées et, dans 27 cas, la demande d'accès a été refusée. Ces documents comprenaient un total de 2 143 pages, dont 495 pages ont été entièrement communiquées, 369 partiellement communiquées et l'accès aux 1 279 pages restantes a été refusé.



### TRADUCTION

<i>Number of requests</i>	<i>Nombre de demandes</i>
<i>Number of documents analysed in 2022</i>	<i>Nombre de documents analysés en 2022</i>
<i>Number of pages analysed in 2022</i>	<i>Nombre de pages analysées en 2022</i>
<i>full disclosure</i>	<i>divulgation complète</i>
<i>partial disclosure</i>	<i>divulgation partielle</i>
<i>refusal</i>	<i>refus</i>

<sup>172</sup> En vertu de l'article 17 de la décision du conseil d'administration de l'eu-LISA du 28 juin 2012, qui intègre le libellé de l'article 17 du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, et conformément à l'article 34 du règlement fondateur de l'Agence, l'eu-LISA joint à son rapport annuel un rapport sur l'accès aux documents. Le rapport mentionne le nombre de refus d'accès aux documents opposés par l'institution et les motifs de ces refus.

<sup>173</sup> Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145 du 31.5.2001, p. 43-48).

L'expurgation partielle de documents et le refus d'accès aux documents par l'eu-LISA étaient fondés sur les exceptions prévues à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001, en particulier la protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu (conformément à la législation de l'UE relative à la protection des données à caractère personnel)<sup>174</sup>, l'intérêt public en ce qui concerne la sécurité publique, les processus décisionnels en cours et les intérêts commerciaux.

Il convient de noter que sur les 27 documents auxquels l'Agence a refusé l'accès en 2022, 26 avaient trait à des aspects techniques des systèmes d'information à grande échelle développés et gérés par l'Agence. Étant donné que la divulgation de ces documents au public révélerait des informations techniques et sensibles sur les systèmes, elle a dû être refusée sur la base de la protection de l'intérêt public en tant que question de sécurité publique.

Aucune demande confirmative n'a été déposée contre les décisions initiales de l'Agence. En outre, les décisions de l'Agence relatives à l'accès public aux documents n'ont pas été contestées devant les juridictions de l'UE. Par ailleurs, aucune plainte n'a été déposée auprès du médiateur européen concernant le processus de traitement des demandes d'accès aux documents par l'Agence.

En 2022, l'Agence a également reçu cinq consultations portant sur l'accès aux documents de la part d'autres entités de l'UE, conformément à l'article 4, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1049/2001, un chiffre en diminution par rapport à 2021.

## Autres activités liées à l'accès aux documents

L'Agence s'efforce constamment de garantir le respect intégral des exigences légales et d'améliorer la pratique du traitement des demandes d'accès aux documents. Dans ce contexte, l'eu-LISA continue de réexaminer les modalités pratiques de l'accès public aux documents, afin d'améliorer l'efficacité et la performance opérationnelle du processus. À cet égard, l'Agence a franchi plusieurs étapes en 2022, ce qui garantira le bon traitement des futures demandes d'accès du public aux documents.

Le 24 mars 2022, le conseil d'administration de l'eu-LISA a adopté la décision n° 2022-090 relative aux modalités pratiques de l'accès du public aux documents détenus par l'Agence, dans le but ultime de définir les modalités pratiques de l'application du règlement (CE) n° 1049/2001, afin de garantir le respect des bonnes pratiques administratives et des normes élevées en matière d'accès du public aux documents, en tenant compte de la nature spécifique de l'Agence et de son mandat.

En mai 2022, le secteur juridique de l'Agence, en tant qu'équipe désignée par l'eu-LISA pour l'accès du public aux documents (PAD), a organisé une session de sensibilisation en ligne sur le sujet afin de fournir au personnel de l'eu-LISA une vue d'ensemble du cadre juridique interne récemment adopté, de la procédure pour les demandes initiales, des exceptions aux droits d'accès fondées sur l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001 et des éventuelles conséquences juridiques.

Le 22 septembre 2022, le directeur exécutif a adopté les lignes directrices de l'eu-LISA sur l'accès du public aux documents, qui décrivent la répartition du travail lié au PAD au sein de l'Agence, afin que l'eu-LISA puisse mener à bien ses tâches en matière d'accès du public aux documents.

Le 11 octobre 2022, le directeur exécutif a adopté la décision relative à la nomination des personnes de contact PAD qui feront partie d'un réseau interdivisionnel supervisé par le coordinateur PAD, aux fins du traitement des demandes PAD dans leurs domaines de travail respectifs. Toutes les personnes de contact PAD récemment nommées ont été invitées à participer à la formation annuelle obligatoire sur l'accès du public aux documents, organisée par le secteur juridique en octobre 2022. La formation, dispensée par un expert de l'Institut européen d'administration publique, a donné un aperçu des aspects théoriques et pratiques du règlement (CE) n° 1049/2001. Enfin, en novembre 2022, l'équipe PAD de l'Agence a organisé une réunion d'information sur le thème «Personnes de contact PAD au sein de l'eu-LISA» afin de présenter les rôles respectifs des personnes de contact dans les différents processus et de renforcer la collaboration entre l'équipe PAD et les personnes de contact.

---

<sup>174</sup> **Règlement (UE) 2018/1725** du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du **traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union** et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39-98).

## Annexe XI. Initiatives en faveur du développement durable

**Les questions de développement durable gagnent en importance, et les institutions de l'administration publique sont invitées à être de plus en plus proactives, transparentes et, dans la mesure du possible, à montrer l'exemple en ce qui concerne la manière d'aborder les défis en matière de développement durable.**

Consciente de ses responsabilités en tant qu'entité publique, l'eu-LISA a pris plusieurs mesures en vue d'améliorer son approche en matière de développement durable. Elle a notamment contribué à l'efficacité énergétique en concevant et en construisant un bâtiment intelligent économe en énergie pour son siège à Tallinn et en établissant un plan d'action pour les économies d'énergie. Grâce à son rôle unique, l'eu-LISA continuera à contribuer à la sécurité et à la liberté de circulation dans l'espace Schengen par le biais de son mandat et de ses principales activités opérationnelles.

### Initiatives en faveur du développement durable

#### Contribution de l'eu-LISA à l'efficacité énergétique: plan d'action pour la sobriété énergétique

En 2022, l'eu-LISA a adopté le plan d'action pour la sobriété énergétique dans le but de réduire la consommation d'énergie sur tous les sites de l'Agence. Le plan est axé sur la réduction de la consommation d'énergie dans les domaines suivants:

- **chauffage des locaux:** réduction des températures, le cas échéant,
- **refroidissement des locaux:** augmentation de la température de consigne par défaut du système de climatisation/refroidissement,
- **éclairage des locaux:** réduction de l'intensité de l'éclairage des bureaux et minimisation de l'utilisation de l'éclairage des couloirs,
- **matériel informatique:** éteindre le matériel lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### Contribution de l'eu-LISA à l'efficacité énergétique: bâtiment vert et intelligent au niveau du siège

Lors de la création de l'eu-LISA, l'une des priorités était de veiller à ce que ses services soient soutenus par une infrastructure moderne, intelligente et verte. Cela a incité l'eu-LISA à concevoir et à construire un siège social écologique et intelligent à Tallinn, en Estonie. Le siège de l'Agence combine, de manière innovante, une infrastructure verte durable, des postes de travail ergonomiques et un espace de collaboration moderne, ce qui en fait un modèle dans la construction et la gestion des bâtiments publics en Estonie et dans le reste de l'Europe.

Lors de la construction du bâtiment, des solutions innovantes ont été utilisées pour permettre, dans la mesure du possible, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. Par exemple, la qualité de l'air dans les bureaux est améliorée par plus de 200 plantes d'intérieur placées systématiquement dans l'ensemble du bâtiment, de sorte qu'il n'est plus nécessaire d'installer des humidificateurs et des purificateurs d'air supplémentaires. Un système innovant de chauffage au sol, renforcé par le traitement de l'air chaud évacué de la salle des serveurs au moyen d'échangeurs de chaleur, est également utilisé pour préchauffer l'air frais pour l'entrée. Toutes les solutions d'éclairage, y compris l'éclairage extérieur, reposent sur la technologie LED et sont reliées au système de gestion des bâtiments, ce qui permet de les contrôler et de les programmer en fonction des besoins.

En 2021, l'eu-LISA a reçu l'une des plus hautes reconnaissances de l'administration publique au niveau de l'UE, à savoir le prix européen du secteur public (2e place dans la catégorie «Administration publique verte») pour son siège à Tallinn, citant son approche exemplaire en matière de conception du projet et son

modèle inspirant de réalisation du projet, la communication et son impact, renforcés par la sensibilisation et la formation ciblées de son personnel sur l'utilisation et la gestion durables des ressources.

### **Contribution de l'eu-LISA à la sécurité et à la libre circulation dans l'espace Schengen**

Dans les années à venir, l'UE continuera à maintenir sa sécurité intérieure dans l'intérêt de ses citoyens, de ses résidents, de ses visiteurs, de son territoire et de ses infrastructures. Pour soutenir cette ambition, le mandat et les activités opérationnelles de base de l'eu-LISA visent à renforcer les frontières extérieures de l'UE en contribuant aux initiatives de gestion des migrations et de sécurité intérieure et en soutenant la réforme du régime d'asile européen.

La capacité de répondre aux menaces de sécurité à en constante évolution (à savoir le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité) repose sur un échange d'informations en temps utile et complet entre les autorités nationales et européennes compétentes, échange qui est facilité au mieux par des systèmes d'information modernes. Les nouveaux systèmes qui devraient entrer en service en 2023-2024 (EES, ETIAS et ECRIS-TCN) répondront à tous ces besoins opérationnels et fourniront une approche intelligente intégrée pour garantir la sécurité intérieure de l'Europe.

En outre, les travaux de l'eu-LISA s'inspirent de la stratégie Schengen de la Commission, qui vise à renforcer et à améliorer la résilience de l'espace Schengen – le plus grand espace de libre circulation au monde. En principe, tous les systèmes d'information «Justice et affaires intérieures» gérés par l'eu-LISA servent de mesures compensatoires pour faciliter la libre circulation au sein de l'espace Schengen. Par conséquent, leur évolution continue est primordiale pour l'UE et l'eu-LISA.

### **Rapports sur le développement durable**

Les rapports sur le développement durable font référence à la divulgation volontaire d'indicateurs environnementaux, sociaux et économiques. Ils présentent des données sur les progrès accomplis par une organisation dans la réalisation des objectifs de développement durable.

L'eu-LISA prévoit de publier ses informations en matière de développement durable dans le rapport d'activité annuel consolidé pour 2023, conformément à un cadre de déclaration reconnu sur le développement durable. Le choix du cadre de déclaration sera effectué en 2023 après analyse de la compatibilité de l'eu-LISA avec les attributs des cadres les plus utilisés par les organisations publiques. Le premier rapport de l'Agence sur le développement durable pour 2023 fournira une modeste vue d'ensemble des informations communiquées par l'eu-LISA, dans le but d'assurer la transparence de ses initiatives liées à son capital social, humain et environnemental. Au cours des années suivantes, l'objectif sera plus ambitieux, en vue d'augmenter la quantité d'informations publiées et de déterminer comment les rapports sur le développement durable peuvent contribuer à renforcer la stratégie à long terme de l'Agence.



Publication achevée en juin 2023.  
Première édition

Ni l'eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenu responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

©eu-LISA, 2023

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, une autorisation devra être demandée directement aux détenteurs des droits respectifs.

Cover and section pages designed by  
Pages de couverture et de section conçues  
par Michele Polerâ  
et inspirées par Olivetti.